

H. Ant.

428^x/1

H. ant.

38.

428^{re}/1

HISTOIRE ROMAINE.

16 B

1838.

ROMAINE HISTOIRE

A. E. DE NISSE

CONSEILLER ET PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ

DE VARSOVIE



DE L'IMPRIMERIE DE N. GLÜCKSBURG
Imprimeur-Libraire de l'Université Royale.

VARSOVIE

AUTREfois DE LAUTOUR

1838

neu
HISTOIRE
ROMAINE

PAR

A. E. DE ZINSERLING

CONSEILLER ET PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ
DE VARSOVIE.

TOME PREMIER.



VARSOVIE.
AUX FRAIS DE L'AUTEUR.

1824.

G. m. 9463



Nov 26 11730.

4/m 1840. G.W.



Dubl. m. 149 284.7

A. E. DE NASSERLING

CONSEILLER ET PROFESSEUR A L'UNIVERSITE

DE VARSOVIE

TOME PREMIER



VARSOVIE

ANNUAIRE DE L'UNIVERSITE

1840

A SA MAJESTÉ

Alexandre 1^{er}

Empereur des Russies

Roi de Pologne.

A SA MAJESTÉ

⁸³ A l'Académie

Impression de l'Académie

Paris le 26 Juin 1783

Sire!

Si l'histoire d'un peuple au nom duquel se rattachent des idées de gloire et de grandeur ne peut être décorée que d'un nom dans lequel ces mêmes idées se concentrent dans un plus haut degré, l'histoire de Rome ne sauroit paroître que sous les auspices sacrés de votre Majesté. Enveloppée de ce nuage dont les anciens dieux convroient leurs protégés pour les dérober aux regards des profanes, défigurée par l'esprit d'irréligion et les fausses doctrines politiques, cette histoire sembloit attendre, pour être présentée sous son véritable jour, le règne d'un

Monarque qui, en rétablissant l'empire de la religion dans la politique, mérita le titre glorieux de pacificateur des nations. En contemplant avec admiration les événemens à jamais mémorables du règne de VOTRE MAJESTÉ, la postérité dira encore, que ce fut à cette même époque de gloire et de bonheur, que ce fut dans la capitale d'une nation qui doit son rétablissement à la grandeur d'âme de VOTRE MAJESTÉ et dans le sein d'une Université qui n'existe que par Vos bienfaits, qu'on entreprit de lever le voile qui depuis plus de deux mille ans couvroit l'histoire de la ville éternelle et du peuple-roi, et plus digne maintenant de fixer Vos regards cette Rome ressuscitée pourra dire à VOTRE MAJESTÉ:

Quod spiro et placeo, si placeo, Tuum est.

Je suis avec le plus profond respect

Sire!

DE VOTRE MAJESTÉ

**le très-humble, très-soumis très-fidèle
sujet et serviteur.**

A. E. DE ZINSERLING.



P R É F A C E.

PARMI les idées qui ont exercé une grande influence sur l'esprit des nations modernes, et qui n'ont pas peu contribué à préparer les événemens de nos jours, il faut compter celles sur les Grecs et les Romains. Ce ne seroit pas le premier exemple de l'empire des erreurs, si, en examinant ces idées, on venoit à trouver qu'elles sont pour la plûpart fausses, et que cette partie de nos études qui ne sembloit plus admettre que le mérite des petites découvertes, a besoin d'être entièrement refondue.

En arrivant à ce résultat, il n'en faut pas accuser les héros de la philologie des siècles passés. Ce n'est pas que ces savans ne se soient trompés sur plusieurs points importants de l'histoire ancienne et des antiquités. Mais ils écrivoient pour les savans, et ils ne songeoient pas à donner une direction pratique à des études qui par leur nature doivent être resserrées dans le cercle du savoir. La force et l'étendue des fausses idées sur les Grecs et les Romains

doivent être attribuées à la médiocrité, au philosophisme, à l'impiété et à l'esprit démocratique de cette foule d'historiens, de politiques et d'écrivains du jour qui incapables de lutter de savoir avec les Manuce et les Gronove, ne cherchoient qu'à défigurer l'histoire pour égarer l'esprit des peuples. C'est eux qui puisant dans les temps révolutionnaires des anciennes républiques des principes et des exemples à l'appui de leurs fausses théories, vantoient sans cesse des formes démocratiques, sans examiner leur liaison étroite avec la religion, l'empire des mœurs, l'état domestique, le pouvoir paternel, le respect pour la vieillesse, l'attachement aux anciens principes et la force de l'aristocratie. C'est eux qui répétoient sans cesse ces grands mots de liberté, de souveraineté du peuple et de haine aux rois et aux tyrans, sans se douter même que ces mots de peuple, de liberté, de roi et de tyran, tenant à des institutions diamétralement opposées aux nôtres, pourroient avoir eu une signification fort différente de celle qu'on attache aux mêmes mots dans les langues modernes. C'est eux qui pour accoutumer les esprits à secouer le joug salutaire de la tradition et des principes, se livroient à un scepticisme outré, tandis qu'étrangers

dans l'art d'une critique savante ils ne savoient pas même éclaircir les faits. C'est eux qui ne voyoient dans la religion des anciens qu'un ressort de la politique, et ne trouvoient cette religion tolérable que parce qu'elle leur sembloit accompagnée de l'esprit d'indifférentisme. C'est eux qui plus coupables par leur silence que par leurs discours parloient avec l'enthousiasme de l'erreur à une jeunesse facile à séduire, des vertus payennes, philosophiques et républicaines, sans lui faire remarquer la supériorité des vertus chrétiennes et des sentimens chevaleresques. C'est eux qui faisoient retentir nos écoles et nos Universités de l'éloge d'un lâche assassin, dont ils faisoient un héros, parce qu'il avoit attenté à la vie d'un roi. C'est eux, qui faisoient accroire à la roture qu'une basse naissance dans les anciennes républiques n'étoit point un obstacle pour arriver aux grandes charges, et qui persuadoient sans peine à la médiocrité que le génie et la sagesse chez les anciens étoient le fruit des formes démocratiques et d'une liberté d'écrire, qui n'exista jamais. C'est eux qui établissoient des parallèles perfides entre le Christ et le mari de Xanthippe. C'est eux enfin qui trouvoient dans l'antiquité tout ce qui pouvoit flatter les passions, plaire à la

superficialité et seconder le dessein de faire une nouvelle Europe (*).

En démontrant par des recherches historiques l'énormité de ces erreurs, on ne doit pas se flatter de détruire ces erreurs mêmes. Elles ont été reproduites sous tant de formes, elles sont si chères aux individus et aux nations dont elles ont fait le malheur, leur conservation entre si bien dans les vues politiques de quelques coryphées de la littérature, que l'espoir de les déraciner semble être devenu chimérique (*). Cependant il est beau de s'élancer dans l'abyme des siècles, pour y chercher des remèdes de l'âme. Il est glorieux d'évoquer les mânes des grands hommes, et de les interroger sur un temps et une sagesse qui n'existent plus.

(*) Qui ne connoit les erreurs politiques de Montesquieu! Admirateur zélé du génie de cet auteur, il m'en coute certainement de le ranger aussi dans la classe de ces écrivains qui ont répandu des idées fausses et dangereuses sur les anciens. Mais la lecture de ce premier volume de mes recherches sur l'histoire Romaine pourra convaincre les lecteurs, que cet écrivain célèbre qui voyoit tout dans le climat, tandis que Mallebranche voyoit tout en dieu, ne savoit pas assez les antiquités, et n'étoit pas assez initié dans les secrets de la bonne latinité, pour être reçu au nombre des juges compétens.

(*) On en peut juger par ce qui se fait aujourd'hui en France. A peine quelques hommes sages y ont ils commencé

Je vais écrire l'histoire de Rome. Les sophistes qui ont prétendu bâtir sur cette histoire leurs théories politiques, les historiens qui n'ont fait que copier les anciens, les savans qui ont pu reconnoître que cette histoire est encore à faire, et qui ont fait des essais malheureux pour la rétablir, enfin les gens du monde qui s'écrient avec dédain: qui nous délivrera des Grecs et des Romains? tous blâmeront peut-être une entreprise dont le succès pourroit les confondre. En appelant moi-même l'attention des connoisseurs sur les difficultés à surmonter dans ces recherches, je ne prétends servir ni un orgueil mal-caché, ni une modestie hypocrite. Des circonstances d'une force majeure nous obligent souvent de renoncer à la perfection qu'on pourroit se flatter d'atteindre. C'est surtout pour le style de cet ouvrage que je dois réclamer l'indulgence des lecteurs. J'ai écrit dans une langue que je voudrois posséder autant

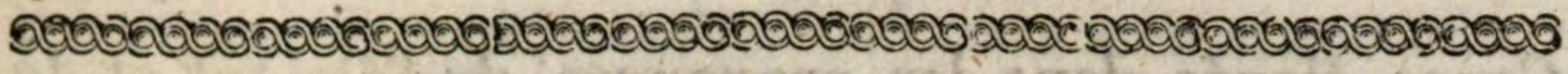
à donner à l'instruction publique une direction chrétienne et monarchique, que la secte en fureur de se voir arracher sa proie, met tout en œuvre pour éluder les intentions bien faisantes d'un Roi dont la sagesse fait l'admiration de l'Europe. Il n'y a que les ennemis des institutions existantes qui puissent méconnoître ce principe si simple, que l'instruction publique doit être en harmonie avec ces institutions.

que je l'aime; mais des objets d'un intérêt si général devoient être traités dans la langue universelle, et il n'ya que cette considération qui puisse me servir d'excuse d'avoir écrit en français sans avoir pu consulter un littérateur français.

Que je serois heureux si des juges éclairés, en comparant cet ouvrage avec tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur le même objet, vouloient reconnoître que j'ai réussi à jeter les fondemens de l'histoire de Rome. Que je serois heureux d'arracher cet aveu à ceux-mêmes dont j'ai combattu les opinions! Si la nature de ces recherches m'a engagé souvent dans des discussions polémiques, si j'ai touché quelque fois à des abus littéraires qui ne sont peut-être que l'effet d'un zèle mal-entendu, je dois déclarer en même temps, que ces discussions n'ont jamais eu pour objet de diminuer l'estime que les talens de plusieurs écrivains qui ont traité les mêmes objets doivent inspirer, et que les égaremens de quelques individus ne m'empêcheront jamais d'applaudir aux efforts des personnes d'un caractère noble et pur qui se distinguent par leur zèle pour l'avancement des lumières et pour le bien de l'humanité.

SACRA DEOSQUE DABO.

WALTON PRODUCE



PREMIÈRE PÉRIODE.

ROME SOUS LES ROIS,

QUELQUE épais que soit le voile qui couvre les commencemens de la civilisation des peuples anciens, toutes les recherches qu'on peut faire à ce sujet nous donnent la conviction, que cette civilisation fut l'ouvrage de la religion. Les premières institutions de presque tous les peuples de l'antiquité tirent leur origine de cette source sacrée; de sages prêtres furent partout les directeurs de la spiritualité des nations, et la religion resta long-temps la base de toute la vie publique et privée. Des idées et des principes théocratiques présidèrent à la formation des premiers peuples de l'Asie; chez eux tout étoit devoir de religion, et le despotisme même qui finit par tout envahir portoit encore l'empreinte du gouvernement théocratique qui l'avoit précédé. Gouvernée par des dieux avant d'être gouvernée par des rois, l'Égypte entière ne fut qu'un vaste temple rempli des symboles des attributs de la puissance divine; la sagesse elle-même sembloit avoir dicté ses lois, et ces lois, comme tout le reste, étoient l'ouvrage des chefs de la religion. La

Grèce élevée dans les croyances de l'Orient et de l'Égypte et conduite , souvent sans s'en douter , par la main de ses prêtres, ne fut heureuse qu'autant qu'elle obéissoit à la voix de ses oracles, et lorsque, oubliant les sages maximes de ses instituteurs, elle prétendit se frayer des routes nouvelles et fit de ses dieux des fantômes poétiques, elle ne rencontra, au lieu de la sagesse et du repos , que des disputes et des convulsions politiques. C'est à la crainte des dieux que le peuple le plus fier de l'antiquité dut la force de ses institutions et l'empire du monde (1). Déjà à l'époque où Rome n'étoit point encore remplie de toutes les divinités de l'univers, et ne voyoit point de simulacres dans ses temples, cette ville superbe, fondée par le fils d'un dieu et sanctifiée par le plus sage des prêtres , présentoit partout l'image du ciel sur la terre , et sembloit n'avoir d'autre soin que celui du culte des dieux. Semblable à ce feu qu'on croyoit placé au milieu de l'univers, le feu sacré de Vesta fut le foyer de ses habitans. Chaque maison fut un temple et chaque repas un sacrifice. Le père de famille étant prêtre dans sa maison et regardé en cette qualité comme l'image vivante de la divinité, ses enfans faisant les fonctions de desservans, le lien le plus sacré fortifioit une union cimentée par la nature, et en autorisant ainsi un pouvoir qui étoit la base la plus solide des institutions publiques, fit naître le même mot

(1) Polybe VI. 54. — Dis te minorem quod geris, imperas. — Horat,

pour désigner les sentimens qu'on doit aux dieux et aux parens (1). C'est à la connoissance de la religion que la classe la plus distinguée des citoyens devoit ses privilèges , et les cérémonies symboliques de l'affranchissement apprenoient à l'esclave qu'il ne devenoit libre que pour adorer les dieux. Les assemblées les plus solennelles du peuple étoient entourées de tout l'appareil des cérémonies religieuses, et l'orateur dans ces assemblées ne s'adressoit au peuple qu'après avoir invoqué l'être suprême. La division des champs, le lieu de l'assemblée du sénat, la forme du camp même tenoit à la religion. Des fêtes religieuses célébroient sur la terre les conversions annuelles du ciel, et les mouvemens, des corps célestes furent représentés par la danse des prêtres. Chaque bienfait et chaque terreur de la nature réveilla la reconnoissance et la crainte des dieux. L'homme ne pouvoit avoir une pensée, il ne pouvoit faire un pas sans être rappelé à son origine divine. Telle fut pendant plusieurs siècles la vie de ce peuple-roi dont le nom solennel de *Quirites* désignoit les adorateurs d'un dieu.

Examiner dans le plus grand détail la religion d'un tel peuple, c'est connoître à la fois le fond de ses mœurs de ses lois et de son histoire (2).

(1) Pietas.

(2) C'est ce que les plus grands jurisconsultes des Romains n'ignoroient pas. Pour expliquer à fond l'origine des anciennes lois, ils recherchoient l'origine des cultes. Tre-

Mais cette marche si naturelle dans la recherche des antiquités et de l'histoire Romaine n'est pas celle qui ait été suivie par les historiens modernes. Pour s'expliquer une chose qui paroît inconcevable lorsqu'on pense aux grands talens et à l'érudition immense de ceux qui depuis trois siècles se sont illustrés dans cette partie, il faut connaître l'esprit dans lequel les études philologiques ont été dirigées, il faut même avoir pénétré les intentions secrètes des chefs les plus marquans dans cette partie de la littérature. Les Muses qui chez les Grecs, directrices des arts et des talens agréables, n'étoient regardées d'un œil sévère que par ceux seulement qui tenoient beaucoup à la sainteté de la religion, à l'austérité des anciens principes et à la force des institutions politiques (1), que pouvoient-elles devenir, lorsque chassées de leurs premiers sièges par des hordes des Osmans, elles vinrent s'établir une seconde fois en Italie, si ce n'est les maitresses, dans l'art de plaire et de séduire? Les Italiens du

batius écrivoit de religionibus. (Macrob. III. 5.) Labeo de disciplina Tagetis et de oraculo Apollinis Clarii (Fabr. Bibl. Gr. I. p. 137).

(1) Si c'étoit ici le lieu de s'étendre sur cette classe d'hommes qui n'a jamais cessé d'exister en Grèce et que le génie prédominant de leurs contemporains a fait perdre de vue aux historiens modernes, il seroit facile de convaincre nos lecteurs que ce qu'on admire communément le plus chez les Grecs, étoit blâmé par les hommes les plus sages de cette nation.

16^{ème} siècle étoient plus disposés à faire de l'étude renaissante des anciens un aliment de bel esprit qu'une source d'instructions politiques et morales et une matière à recherches sur l'esprit religieux de l'ancienne Rome. Placés sous le même ciel et dans les mêmes lieux qui avoient inspiré à Virgile et à Horace leurs plus beaux vers , exaltés par des souvenirs de grandeur et éclairés par des monumens qui leur parloient une langue qui n'avoit pas encore tout-à-fait cessé, d'être la leur, ils avoient certainement plus de facilité qu'aucune autre nation à entendre et à apprécier les auteurs qui avoient illustré l'ancienne Rome savante , artiste et littéraire. Mais Rome devant ses institutions et sa grandeur à une religion dont les secrets étoient déjà perdus dans le siècle d'Auguste, dut moins attirer les regards des savans qui contents de moissonner dans le champ fertile de la littérature et des antiquités des temps historiques, auroient craint de s'attirer de la part des gardiens d'une religion plus pure le reproche de l'impiété, s'ils avoient porté le flambeau de leurs recherches dans le sanctuaire du paganisme. Tandis que les uns furent éloignés de ces recherches par un sentiment de piété, un sentiment bien opposé à celui-ci produisit dans les autres le même résultat. Car enfin il n'en faut plus faire de mystère , puisqu'encore aujourd'hui on travaille en plus d'un pays dans le même sens , l'étude des anciens ne fut poussée avec tant de zèle par les coryphées de cette partie de la littérature que pour ébranler

fortement les idées qui servent de base aux institutions modernes, et pour faire une diversion non seulement à la religion chrétienne, mais à tout esprit religieux. Pour atteindre ce bût, il falloit faire de l'étude des anciens une école de corruption politique; il falloit exalter les institutions politiques des anciennes républiques, tout en déclamant contre la religion qui en étoit la base et qui seule pouvoit en corriger les vices; il fallait s'extasier de préférence sur les beautés poétiques du paganisme aux-dépens de l'austérité du christianisme; il falloit dans l'histoire de la religion des anciens réduire tout à la superstition du peuple et à la fraude des prêtres (1). Cette fausse manière de voir infecta surtout les écrits du 18^{eme} siècle qui dans tous les genres sacrifia la raison à l'esprit et la sagesse à la philosophie, et c'est ainsi que la secte qui dominoit secrètement, croyant donner partout des impulsions salutaires et indiquer les directions les plus justes, s'égara dans cette partie aussi du chemin de la vérité. A ce mauvais esprit vinrent encore se joindre les contradictions des systèmes mythologiques,

(1) Montesquieu dans sa dissertation sur la politique des Romains dans la religion s'est porté à cet égard l'orateur des philosophes et des historiens modernes. Il prétend que dès l'origine le culte des dieux n'avoit été dans les mains des chefs de l'état qu'un instrument de pouvoir et d'influence habilement dirigé, un calcul d'ambition et d'adresse fondé sur l'ignorance du peuple.

les uns rapportant tout à l'histoire, les autres à l'astronomie ou à l'agriculture. Ceux-mêmes qui avec le secours de la critique savoient débrouiller les différens élémens dont se compose l'ancienne mythologie, n'en savoient tirer aucun parti pour l'éclaircissement des commencemens de l'histoire, des institutions et des lois qui sont intimément liées à des rits et des cérémonies sacrées. Et comment auroient-ils pu entreprendre ce travail, puisqu'encore aujourd'hui ils sont partagés en deux sectes sur l'origine des croyances religieuses, dont l'une rattache tout à l'Orient, tandis que l'autre sépare la mythologie des Grecs et des Romains par une muraille de fer d'avec celle des peuples de l'Orient, et accuse les partisans du système contraire d'obscurantisme. Enfin s'il se fut trouvé un savant libre de tous ces doutes et de tous ces préjugés, et qu'il eut apporté à la recherche dont nous avons indiqué la nécessité, le savoir immense qu'elle exige, il eut fallu encore qu'il fut doué de l'esprit des anciens prêtres. C'étoit une maxime très sage de la philosophie Ionienne que toute connoissance suppose un rapport secret et une certaine égalité entre celui qui veut connoître et l'objet de sa connoissance. Or comment des hommes élevés à l'école du XVIII^{eme} siècle et dans le libéralisme plus ridicule encore de nos jours auroient-ils pu s'élever à la grandeur d'âme de ces anciens sages qui supérieurs à leur temps et à leur nation aimoient mieux enterrer avec eux la sagesse de 30 siècles que de la communiquer

à ceux qui n'en étoient pas dignes ? Ces prêtres qui étoient si difficiles pour leurs contemporains, comment pourroient-ils être devinés par la génération présente ? C'est cette impossibilité de changer de tête plutôt que toute autre chose, qui empêchera le déchiffrement des anciennes hieroglyphes et le recouvrement de la sagesse des Égyptiens. Il faudroit pouvoir ressusciter les anciens prêtres, et les enchaîner, comme ce dieu de la fable, pour les forcer à rendre des oracles.

Prétendre déchirer le voile qui couvre les premiers siècles de Rome, entreprendre à démontrer dans sa religion la clef de son histoire et de ses institutions, c'est s'engager dans une lutte avec l'esprit de critique qui a dirigé les historiens modernes, c'est s'imposer la nécessité d'indiquer les principes les plus sûrs et les plus propres à la recherche de la vérité. A la crédulité des temps anciens a succédé l'esprit philosophique qui jette le doute sur tout. Depuis qu'on a outré les prétentions de la critique dans l'histoire au point, que beaucoup d'hommes d'esprit se sont dégoutés tout-à-fait de ce genre d'études, depuis qu'il a passé en proverbe, que l'histoire est un mensonge convenu et qu'il s'agit moins de l'écrire que de la faire, on a fait aussi de l'ancienne histoire de Rome un théâtre des hypothèses les plus arbitraires. Après avoir établi en principe qu'on ne peut rien savoir de ces premiers temps de Rome, on a cependant par une contradiction assez singulière entrepris d'indiquer ce qu'il peut y avoir de vrai

et de certain d'après les règles qu'on suit dans la recherche de l'histoire moderne. Nous aurons l'occasion d'apprécier cette manière de voir, quand nous aurons exposé les principes à suivre dans la critique de l'ancienne histoire de Rome, principes puisés non dans de vaines abstractions, mais dans le caractère et dans les mœurs des peuples anciens et particulièrement dans ceux des Romains.

On remarque dans l'histoire des peuples anciens deux périodes bien différentes, l'une où tout le savoir étoit entre les mains des prêtres (1), l'autre où il y avoit une littérature universellement répandue. Dans la première de ces périodes, dont la distinction est également importante pour l'histoire des mœurs et du gouvernement, toutes les connoissances étoient cachées sous un langage symbolique et dans des mythes dont le véritable sens n'étoit connu que de leurs dépositaires. L'obscurité et la confusion apparente que cette manière de conserver les idées semble avoir dû jetter sur ces idées mêmes, n'existoient point pour ceux qui avoient la clef de cette langue sacrée, et en cachant quelquefois sous un même récit un fait

(1) Je dois remarquer expressément que cette période a existé aussi chez les Grecs avant la naissance des poésies Homériques, et je donnerai dans une autre occasion les développemens nécessaires à cette observation, qui servira à rectifier une infinité d'erreurs qui se trouvent à ce sujet dans les ouvrages qui ont traité les commencemens de l'histoire et de la littérature des Grecs.

historique et une idée abstraite ou scientifique , il n'y avoit pas lieu d'errer pour les inventeurs de cette discipline et pour ses initiés. L'histoire se trouvant ainsi confondue avec les autres genres de connoissance, étoit entre les mains de ceux qui savoient la séparer, ce qu'elle devoit être toujours, un moyen de plus de gouverner, et non un sujet de recherches pour tout le monde. Ceux-mêmes qui faisoient les événemens étoient aussi les plus propres à les conserver dans l'enceinte sacrée qui séparoit le savoir de l'ignorance. Persuadés que la science ne peut être l'appanage que de quelques uns , et que la vertu est pour tous, ils éternisèrent par des monumens, des hymnes et des fêtes publiques, les faits les plus propres à entretenir l'ancienne vertu et dont la conservation devoit intéresser également tous les citoyens. Si pour le même effet on ne se servoit pas de livres, il n'en faut pas conclure, que l'usage de l'écriture fut inconnu à ces collèges de prêtres. Peut-on croire en effet , que ces prêtres qui avoient tant de secrets et tant de connoissances, n'eussent pas connu l'usage de l'écriture, et ne devoient-ils pas, cachant soigneusement le reste de leur savoir, entourer du plus grand mystère un art qui plus répandu auroit détruit tout leur système ? Regarder donc le silence qui règne à une certaine époque sur l'usage de l'écriture comme une preuve, que cet art n'existoit point du tout, ce seroit se livrer à une erreur semblable à celle qui a porté quelquefois les historiens de la phi-

philosophie ancienne à croire, que de certaines opinions qui paroissent subitement dans un siècle, sont l'ouvrage de ce siècle, tandis que fort souvent elles ne sont autre chose que la première évul-gation d'idées très anciennes et conservées jusqu'à lors dans la philosophie ésotérique (1). Mais en supposant même que les prêtres ne se servoient pas de l'écriture, ils avoient un moyen également sûr de conserver les fables et l'interprétation qui devoit les accompagner, savoir la tradition. Confondre cette tradition sacrée avec celle qui perpétue dans la bouche du peuple la mémoire de certains événemens, c'est se jeter dans les plus grandes erreurs (2). Tandis que celle-ci s'altère avec le temps, et ressemble à la déesse de la renommée, l'autre

(1) Il faudroit faire un livre si l'on vouloit rectifier les erreurs sans nombre, qui règnent dans les écrits modernes sur le premier usage de l'écriture et qui ont été débitées particulièrement à l'occasion de la question, si l'art d'écrire fut déjà assez connu en Grèce avant Homère.

(2) Les auteurs qui ont écrit sur l'histoire Romaine semblent n'avoir eu la moindre idée de la tradition sacrée. Ils ne parlent que de la tradition du peuple. Pour se faire une idée de ces erreurs, on n'a qu'à lire l'ouvrage de Mr. W. qui dans ses recherches sur l'ancienne histoire de Rome s'étend beaucoup sur l'incertitude de la tradition populaire p. 15 199. C'est ainsi p. e. qu'il attribue à la confusion qui accompagne cette tradition, la fable qui faisoit de Romulus et Remus les fils ou les petit-fils d'Énée et les rangeoit dans la liste des rois d'Albe. Nous verrons plus bas que cette même fable est un reste précieux de la tradition sacrée.

reste inaltérable sous la garde des chefs de la religion , et se perd plutôt que de changer. Car dans le temps où le système des prêtres n'existoit plus , on savoit encore de certaines fables sacrées, sans savoir la tradition qui les accompagnoit. C'est qu'on ne se croyoit point en droit d'anéantir l'héritage de ses pères , mais on aimoit mieux d'en laisser perdre la clef, que de la confier à des mains plébéïennes.

A cette période succède celle d'une littérature plus universellement répandue. Ce passage n'est point rapide, et se fait ordinairement par les poètes. Tant que la poésie reste fille sacrée de la religion, elle fait elle-même partie du savoir isolé des premiers temps, et en est quelquefois le plus bel ornement. Mais aussitôt qu'elle sépare sa cause de celle des dieux, et qu'elle se plaît parmi les hommes, elle profane et altère les anciennes fables. C'est ainsi que les poésies d'Homère firent souvent un jeu d'imagination et d'esprit de ce qui dans des temps plus anciens avoit été l'objet du culte et du savoir (1). Ce nouveau genre de poésie plaît mieux, mais il instruit moins, et ceux qui le cultivent cessent enfin d'être entourés de ce lustre que donnoit autrefois à la poé-

(1) J'ai développé ce caractère de la poésie Homérique et sa différence de l'ancienne poésie sacrée dans mon ouvrage sur Pythagore qui a paru en allemand sous le titre: Pythagoras-Apollon Leipzig 1808.

sie son ancienne alliance avec la religion. L'altération des fables sacrées, causée par les poètes, augmente dans la suite l'embarras et les doutes de ceux qui en font un objet de recherches savantes. Ajoutons à cela que les poètes augmentent la masse des anciennes fables par des nouvelles, qui vides dans le fond, leur ressemblent pour la forme, et que le charme de ces nouvelles fables poétiques cause la perte d'un grand nombre de mythes sacrés, dont le sens profond est caché quelquefois sous des dehors grossiers qui déplaisent à un siècle d'un gout raffiné. Retrouver là ce qui appartient à l'ancien savoir, et à l'histoire des premiers siècles, est plus difficile, que de le retrouver dans une mythologie qui n'a point été travaillée par les poètes. Mais que la fable sacrée ait passé par les mains des poètes, ou non, son explication tourmente toujours les littérateurs, les grammairiens et les philosophes, qui s'emparent dans la suite de tout ce qui est conservé de la sagesse des anciens prêtres, et qui ne songeant plus à l'embellir, ou à l'altérer, en font un sujet de recherches le plus souvent malheureuses. Non initiés dans l'ancienne doctrine symbolique, incapables d'en deviner l'esprit, manquant de moyens de comparaison, et trompés souvent par des idées locales ou temporelles, ils s'égarent dans leurs recherches, et prétendant expliquer l'ancienne fable, ils ne font que la brouiller encore davantage. Si dans les systèmes qu'ils enfantent ils ont vu quelquefois juste, c'est plutôt l'effet du hasard que

d'une combinaison savante. Les historiens eux-mêmes ne sont pas exempts de ces défauts. Ils mêlent imprudemment des fables qui renferment un sens physique avec celles qui cachent des faits historiques; ils expliquent quelquefois historiquement ce qui contient une idée abstraite; ils dénaturent par leurs explications la physiognomie du reste de la fable sacrée, et ils ajoutent à tout cela des récits puisés dans des mémoires et dans les anciens monumens.

Quelle est donc dans ces circonstances la méthode que doit suivre celui qui de nos jours entreprendroit d'éclaircir l'histoire d'un peuple ancien dans sa première période? Son premier devoir sans doute est de ramasser tout ce qui reste encore de la fable sacrée, parce que c'est dans elle qu'une grande partie de l'histoire première de chaque peuple se trouve confondue, et que les autres sources historiques pour ce temps ont moins d'importance. Plus la source de la fable sera riche, et moins l'historien regrettera l'absence des monumens et des vieux livres (1). En ramassant ainsi les restes de la fable, il doit se proposer deux choses; séparer la fable sacrée de la fable poétique et la purger

(1) Ce sont des paroles aussi vraies que remarquables que celles de Mr. Heyne dans la préface de son édition de Virgile: *Sunt fabulæ veterum, quibus plus veræ rerum fidei inest, quam multis rebus ab historicis copiose, dierte et ornate expositis, sive in antiqua sive in recenti*

des altérations qu'elle peut avoir reçues ; ensuite retrouver dans ce fonds de fables sacrées ce qui appartient proprement à l'histoire. Ce n'est qu'alors qu'il pourra consulter avec succès les autres monumens historiques, s'il en existe, et fonder sur cette base ses combinaisons historiques.

Les Romains ont été soumis pendant plusieurs siècles à une aristocratie théocratique ; leurs prêtres, seuls dépositaires de tout le savoir de la nation, étoient les plus taciturnes et les plus obstinés des hommes. La divulgation d'un secret de leur discipline étoit puni à l'égal du parricide. Attilius fut jetté dans la mer pour avoir fait copier un livre sur les secrets de la religion (1), et un tribun du peuple mis à la croix pour avoir trahi le nom secret de la divinité tutélaire de Rome (2). De même que Lycurgue défendit d'écrire ses loix, de même que les anciens Druides dédaignoient l'usage de l'écri-

historia. — On peut les opposer avec succès à ceux qui crient sans cesse qu'il n'y a rien de certain dans les commencemens de l'histoire des peuples anciens.

(1) M. Attilius duumvir corruptus librum secreta civilium sacrorum continentem, custodiae suae commissum, Petronio Sabino describendum dederat; eum Tarquinius culeo insutum in mare abjici jussit. Val. Max. I. 1.

(2) Tribunus plebis, ausus vulgare verum nomen ejus nūminis, quod urbi præest, in crucem levatus est Serv. ad Georg. I. 498.

ture, de même les anciens pontifes et les jurisconsultes, leurs disciples, semblent avoir préféré l'exercice de la mémoire au soin d'écrire (1). Un homme qui se connoissoit dans le choix des mots a dit dans un temps, où l'usage d'écrire étoit devenu assez familier, *Quid Iurisconsulti, quid Pontifices, quam multa meminerunt* (2)? C'étoit précisément lorsqu'il s'agissoit du plus grand secret qu'on se gardoit d'écrire (3). Aussi la meilleure partie du savoir des prêtres Romains a péri non dans l'incendie de la ville par les Gaulois (4), non dans la guerre d'Italie, non faute

(1) On apprenoit même par cœur ce qui étoit écrit p. e. les chants des Saliens. Ils furent appelés *axamenta*, parce qu'ils étoient écrits *in axibus*, de même que les Grecs écrivoient leurs lois *ἐν τοῖς ἄξωσι*.

(2) Cicero de senectute.

(3) C'est un passage très remarquable de Festus s. v. *Arcani*, où il dit: *Arcani sermonis significatio trahitur a genere sacrificii, quod in arce fit ab auguribus, adeo remotum a vulgari, ut ne litteris quidem mandetur, sed per memoriam successorum celebretur.* — On peut aussi opposer ce passage à ceux qui répètent sans cesse, que dans la religion des anciens on n'avoit d'autre but que celui de tromper le peuple.

(4) Tite-Live ne dit pas que tous les monumens y périrent. *Litterae incensa urbe pleraeque interiere.* VI. 1. Les sacra, parmi lesquels on doit compter les livres sacrés, furent sauvés, comme on sauve aujourd'hui les archives et les bibliothèques. Ce que dit Suetone (*vita Vesp. c. 8.*) de l'incendie du Capitole prouve assez, qu'il existoit encore de son temps un grand nombre des plus vieux monumens;

de moyens de le conserver, mais faute de ceux à qui les prêtres vouloient le confier. Mais ce qui donne un grand prix à ce qui nous en reste, c'est qu'il n'a point été défiguré par les poètes, les poètes du pays, formés plus tard à une école étrangère, ayant mieux aimé à puiser dans la source de la fable grecque (1). D'après tout cela le devoir de l'historien est tracé. Avec ce tact qu'il doit avoir acquis par l'examen des antiquités sacrées des autres peuples de l'antiquité, il recherchera d'abord les restes de la fable sacrée, et pour cet effet il commencera par l'étude des anciens Grammairiens plutôt que par celle des anciens historiens (2). Ce recueil fait, pour avoir

ænearumque tabularum tria millia; quæ simul conflagraverant, restituenda suscepit, undique investigatis exemplaribus instrumentum imperii pulcherrimum quo continebantur pæne ab exordio urbis senatusconsulta, plebiscita de societate et foedere ac privilegio unicuique concessis.

(1) On voit bien que Virgile, Horace, Ovide, ne font presque que répéter fidèlement, lorsqu'ils traitent les anciennes fables romaines. Rien surtout n'égale la simplicité et la bonne foi avec laquelle Ovide fait l'énumération des anciennes légendes romaines, et de celles qui renferment un sens véritable et de celles qui avoient été débitées par les prêtres pour donner le change aux profanes. Au reste l'absence des poètes travaillant sur le fond des mythes étoit très salutaire pour la conservation de la force de la religion et des mœurs. Voyez ce qu'en dit Dénys d'Hal. p. 90. 30.

(2) Je sais combien cette idée est contraire aux opinions vulgaires. Mr. W. p. e. dit p. 31 de son hist. R. « L'his-

un fil dans ce labyrinthe, et pour partir de ce qui peut être le moins douteux, il s'attachera d'abord à l'examen des fables, qui sont liées avec des rits et des cérémonies sacrées, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et dont les actes symboliques parlent souvent mieux que ne le sauroit faire aucun livre (1). Cette recherche demande un œil exercé pour ne pas prendre le change, quand les prêtres ont caché la véritable origine d'un rit sous le voile d'une fable faite pour les non-initiés. En séparant ensuite les fables qui appartiennent proprement à l'histoire, il ne faut pas cependant perdre de vue l'explication de celles des autres genres; parce que toute recherche

torien veut de la vérité, et il la cherche *même* dans les écrits de Gellius, Festus etc." Il ne savoit donc pas que c'est précisément dans ces auteurs qu'on trouve les fragmens les plus précieux des *commentarii pontificum*, qui étoient pleins de fables sacrées. Mr. N. regrette beaucoup la perte de l'ouvrage d'Aristote dans lequel il avoit parlé aussi de la république romaine I, 19. 20. Sans prétendre rabaisser le mérite des recherches d'Aristote, je préférerois cependant pour l'éclaircissement des temps qui précédèrent et suivirent la fondation de Rome, un bon exemplaire des annales des prêtres d'Albe, de Gabies et de Rome.

(1) Sans vouloir rien anticiper sur l'application de ces principes dont l'importance ressortira assez dans la suite de cet ouvrage, je dois observer cependant, que les historiens modernes n'auroient jamais pu regarder comme des fables poétiques l'histoire de Romulus et la liaison de Rome avec Albe, s'ils avoient connu la méthode que nous venons d'indiquer.

faite isolément dans cette partie mène à des erreurs, et qu'il n'y a que l'harmonie démontrée entre toutes les fables, avec l'indication des sources de leurs contradictions, qui puisse donner quelque poids à l'explication des parties isolées. Les règles à suivre dans ce genre de critique ne sont pas encore trouvées, et quand même elles le seroient, leur application ne réussiroit point dans des mains imprudentes. C'est dans ce genre aussi qu'un tact exquis et l'instinct de la vérité doivent souvent suppléer au défaut des règles. De même que dans les hautes régions de la philosophie et des beaux arts ce qu'il y a de plus parfait et de plus vrai est moins saisi par la spéculation que par une perception immédiate, et ne sauroit être transmis ou démontré par des règles qui s'appliquent à des vérités d'un ordre subalterne ; de même dans la haute critique, sans un certain esprit de divination, le plus grand savoir et l'attention la plus soutenue ne mèneront jamais à la vérité. C'est le manque de ce tact qui a enfanté des systèmes qui ne blessoient aucune règle de la critique vulgaire, et dont la fausseté et l'inconvenance étoient senties plutôt par les connoisseurs qu'elles ne purent être démontrées (1). Mais celui qui aidé de ce tact suivra la méthode

(1) Le plus grand des critiques modernes, le savant Ruhnkenius disoit en pareil cas : Res est, quæ a peritis potest sentiri, imperitis vero demonstrari nullo modo potest.

que nous venons d'indiquer, aura des vûes est des principes supérieurs qui le dirigeront dans l'usage qu'il doit faire des anciens historiens. Il se sera élevé à une hauteur d'où il sera facile de juger Tite-Live et Dénys d'Halicarnasse, et de démontrer en quoi Varron et les autres littérateurs se sont trompés, et en quoi ils ont raison.

C'est une chose étonnante de voir combien les historiens modernes qui ont entrepris de traiter les premiers siècles de Rome, se sont égarés de la véritable route. Plaignant la barbarie de ces vieux temps où il n'y avoit point d'histoire philosophique à la portée de tout le monde, disant que pour un peuple qui n'écrit point il n'y a point d'histoire, accusant la tradition d'incertitude (1) et les livres des prêtres de stérilité et de mensonges, commençant par la critique de Tite-Live, sans avoir de base pour cette critique, il semble que les anciens dieux pour se venger de leur impiété les aient frappés d'aveuglement. Sans nous arrêter à combattre des erreurs dont l'énormité ressortira assez dans la suite de nos recherches, il faut cependant dire deux mots de l'hypothèse la plus récente sur la véritable source

(1) Encouragé par les doutes de Mr. Beaufort, Mr. Lévêque p. 5. d. s. h. va jusqu'à nous assurer que tout ce qu'on sait des anciens temps de Rome n'est fondé que sur des traditions incertaines. D'autres historiens plus sages se bornent à faire l'énumération des sources de l'ancienne histoire de Rome, sans prononcer sur l'usage qu'on en doit faire. Voyez p. e. Mr. W. p. 56.

de l'ancienne histoire de Rome, parce que dans l'état actuel de la littérature les nouvelles erreurs ont plus de crédit que les anciennes vérités. Dans un ouvrage allemand qui n'est qu'un tissu d'erreurs et d'hypothèses arbitraires, et qui a obtenu le plus grand succès en Allemagne, il est dit, que presque tout ce que nous savons de l'ancienne histoire de Rome a sa source dans la poésie populaire des anciens Romains. Il est vrai que l'aveu que fait l'auteur dans sa préface, aveu malheureusement plus vrai que sage, qu'il n'entend rien à l'orthographe et à l'interponction, pourroit nous dispenser d'entrer dans l'examen de ses erreurs. Mais puisque les amis de la vertu ont fait une grande réputation à cet ouvrage, il ne faut point dédaigner de donner ses raisons lorsqu'on ose s'éloigner d'une autorité de cette force. Pour prouver une opinion aussi peu croyable que celle qui établit l'ancienne histoire de Rome dans la poésie populaire, on s'appuye de quelques passages de Tite-Live qui semblent avoir un rythme poétique et d'un fragment du vieux Caton qui dit que les anciens Romains chantoient à table des hymnes à l'honneur des dieux et des grands hommes. (Cic. Tusc. IV. 12) Mais ce passage doit nous confirmer plutôt dans l'idée que les premiers Romains, comme les anciens l'ont déjà remarqué, n'avoient point de poésie proprement dite. Un mot nous l'apprend, c'est que ces hymnes se chantoient au son de la flûte. J'ai prouvé dans

un autre ouvrage (1) que l'usage de la flûte et du cor précéda partout celui des instrumens à cordes, et que la marche de la poésie est intimement liée avec ce progrès de la musique, en sorte que les peuples qui se sont servis de la flûte plutôt que de la lyre, n'ont point eu de poésie proprement dite. Ainsi donc le vieux Caton nous apprend précisément le contraire de ce qu'on prétend prouver. Les repas dont il parle étoient, comme tous ceux des premiers temps, une espèce de sacrifice qui se faisoit au son de la flûte, et qui étoit accompagné de quelques hymnes. Ces hymnes, tout parsemés qu'on veuille les croire de petites narrations dans le genre de celles qui se trouvent dans les odes de Pindare, n'étoient que des morceaux lyriques, et ce n'est que de la poésie épique que pourroit être émané le riche fonds de l'ancienne histoire de Rome (2). Pour ce qui regarde les vers qui semblent

(1) Pythagoras=Apollon.

(2) On a remarqué que Mr. N. a puisé peut-être cette idée sur la source de l'histoire Romaine dans un passage de Bayle qui dit à l'article Tanaquil : " Que sait on si la plupart des anciennes fables ne doivent pas leur origine à quelque coutûme de faire louer les héros le jour de leur fête et de conserver les pièces qui avoient paru les meilleures. " Mais cette observation de Mr. Bayle qu'il ne faut point négliger dans l'histoire grecque, ne sauroit être appliquée à l'histoire des anciens Romains qui n'ont connu ni de poésie épique, ni des fêtes qui auroient donné aux

se trouver dans Tite-Live, il faut n'avoir jamais lu les auteurs anciens pour ignorer, que de tels vers se trouvent dans tous les prosateurs latins, ensorte que si cet argument devoit être de quelque force, il en résulteroit également que Tacite qui commence par un hexamètre, est le fragment d'un poëme épique, et que les oraisons de Cicéron ont été rédigées par des poëtes (1). Je ne dirai point, combien l'hypothèse que j'ai pris la peine de réfuter est contraire à l'esprit de l'ancienne Rome et aux témoignages les plus parlans

poëtes l'occasion de gâter l'histoire. Au reste il n'est que trop vrai que tout ce qu'il y a d'ingénieux dans l'ouvrage de M. N. est dû à des auteurs qui n'y sont pas même cités, et il paroît que Mr. N. a trouvé le secret de faire goûter aux Allemands des idées françoises, en les faisant passer pour les siennes. Après avoir compilé jusqu'à l'histoire de Mr. Levesque, il nous assure hardiment qu'il n'a point consulté les auteurs modernes qui ont écrit sur l'histoire Romaine. De tels procédés déshonorent la littérature, et ne font que décourager ceux qui voudroient communiquer au public le fruit de leurs veilles.

(1) Le savant G. J. Vossius a recueilli dans un chapitre de son ouvrage intitulé: *Commentariorum Rhetoricorum, sive Oratoriarum Institutionum Libri VI.* un grand nombre de passages qui ont la mesure des vers. Je profite de cette occasion pour recommander cet ouvrage qui se distingue par un grand savoir et une force de logique qu'on chercheroit vainement aujourd'hui dans beaucoup de nos Universités et de nos écoles.

des auteurs anciens (1). Cependant c'est par des argumens si foibles qu'on prétend prouver que les règnes de Romulus et de Numa sont des fictions poétiques, et que l'histoire des Tarquins est un grand poëme épique fait par un plébéien (2). Cette dernière assertion me rappelle un mot de l'historien de la Suisse qui me disoit un jour, que certainement dans mille ans on prendroit l'histoire de la révolution française pour une allégorie, ou pour un rêve plébéien. L'histoire, bien loin d'être abandonnée à Rome aux plébéïens, y étoit autrefois tout-à-fait entre les mains de l'aristocratie théocratique. C'étoit dans sa maison que le Grand-Pontife exposoit la table sur laquelle il avoit fait écrire les événemens les plus remarquables de chaque année. Les patriciens alloient jusqu'à supprimer les noms de ceux qui avoient mal mérité de la patrie, c'est à dire, de leur caste, ce qui peut servir à expliquer pourquoi l'on cherchoit quelquefois vainement dans les annales les noms des magistrats (3).

(1) Voyez p. e. le passage très-remarquable de Dénys d'Halicarnasse p. 90. où il fait voir que les anciens Romains n'avoient pas même une mythologie poétique.

(2) Mr. N. va jusqu'à comparer ce poëme épique qui n'existe que dans sa tête avec les Niebelungen, production monstrueuse, que quelques cerveaux creux en Allemagne ont prétendu mettre au même niveau avec les poësies d'Homère.

(3) Voyez Gellius IX. 2. Cicéron dit en parlant d'Antoine Philipp. XIII. 12. Cujus totus consulatus est ex o-

L'incertitude de T. Live n'est jamais plus grande que lorsqu'il parle de mouvemens et d'entreprises contraires à l'aristocratie (1), et cela prouve assez, à quelles mains le soin d'écrire l'histoire étoit confié. Aussi n'y eut il jamais d'aristocratie qui fut mieux pénétrée de la grandeur de ses ayeux que celle des Romains (2). Ni elle n'aurois jamais souffert que des poésies plébéïennes prissent la place de l'histoire, ni T. Live, partisan zélé de l'aristocratie même dans ses formes les plus dures, n'auroit paré son histoire de pareils larçons. Au reste, si l'on a cru que Tarquin étoit plutôt l'objet de la haine des plébéïens, que de celle des patriciens, c'est une erreur dont la réfutation trouvera sa place dans l'histoire de ce roi. Mais c'est faire trop d'honneur à des opinions qui ne se font remarquer que par leur extravagance, et qui sont bien dignes de l'auteur qui prétend, que le nom de l'une des premières tri-

moni monumentorum genere revulsus. Tacite. Ann. III. 17:
Nomen Pisonis radendum Fastis censuit.

(1) Voyez p. e. comme il s'exprime au sujet de Manlius Cassius, Mae'llius.

(2) C'est en quoi aussi Mr. N. s'est trompé lourdement Il dit T. I. p. 5." Le public littéraire du temps de Salluste méconnoissoit la grandeur des anciens Romains, parce qu'il n'y avoit pas de bons historiens. Ce n'est que par T. Live que les Romains ont appris, quelle histoire ils avoient." Quelles bévues épouvantables! Mais il étoit naturel qu'un auteur rempli d'idées plébéïennes fut loin de la pensée des grands hommes de Rome.

bus de Rome est un mot allemand, et que l'autre signifie le tièrs-état (1).

Tous ceux qui ont étudié à fond la mythologie des peuples anciens sont d'accord, qu'en renfermant les connoissances des premiers temps, elle présente un mélange de faits historiques et d'idées abstraites, relatives principalement au Calendrier, à la religion et à la philosophie. Mais ce que personne encore n'a su expliquer suffisamment, et ce qui au premier coup d'œil doit paroître fort extraordinaire, c'est comment sous un même nom on a pu désigner quelquefois un homme et une idée. Je me suis convaincu par de longues recherches que ce mélange n'est ni arbitraire, ni le fruit de la confusion, comme on pourroit penser, mais qu'il tient à de certaines pratiques des temps anciens et de la discipline des prêtres qu'il importe de bien connoître. Parmi ces coutumes religieuses qui renferment la clef du mélange de l'élément symbolique et historique de l'ancienne mythologie, il faut compter l'usage de donner au prêtre le même nom que portoit le dieu au culte duquel il étoit attaché. Cet usage n'avoit rien d'extraordinaire, attendu que le prêtre étoit regardé en tout comme l'image

(1) Selon l'opinion de Mr. N. ou plutôt selon celle des philologues de Berlin que Mr. N. a bien voulu consulter, le mot de Luceres vient de l'allemand *lugen*, et Tatienses signifie le tièrs-état. *Risum teneatis amici.*

vivante de son dieu qu'il représentoit même par son costume. Aussi on trouve ce système représentatif dans les premiers cultes de presque tous les peuples de l'Orient, et dans la théologie des Égyptiens (1). Les premiers instituteurs religieux de la Grèce, venus de l'Égypte et de l'Orient, y apportèrent le même usage, et de là vient dans les temps mythiques de la Grèce cette foule de noms qui signifient à la fois des hommes et des dieux. Si le génie des Grecs sut se soustraire ensuite au joug de la théocratie (2), et fit tomber en desuétude la coutume qui consacrait l'identité du prêtre et du dieu, des hommes jaloux de conserver en tout point l'ancienne dignité sacerdotale n'en surent pas moins faire valoir cette prérogative abolie. Pythagore prit au grand jour de l'histoire et au milieu de cette Grèce si jalouse de sa liberté, le nom d'Apollon, sans que personne en fut choqué (3). En Italie ce fut la même marche des idées, et quand, bien des siècles après ces temps mythiques où les prêtres-rois

(1) Voyez le savant Jabłoński Diss. VIII. de terra Gosen § 4. avec les notes. et dans le Panth. Aegypt. L. II. c. 4.

(2) La fable de Ceyx et de Halcyone se rapporte peut-être à ce temps où les Grecs commencèrent à trouver odieuse la coutume de leurs prêtres-rois de se parer du nom des dieux.

(3) Ce trait qui n'avoit été remarqué par personne m'a servi à expliquer tout ce qu'il y a de merveilleux et d'incroyable dans l'histoire et dans la discipline de Pythagore. Voyez l'ouvrage intitulé : Pythagoras-Apollon.

de ce pays portoient les noms de leurs dieux ; Caligula voulut passer pour un dieu, il ordonna en même temps que ses prêtres fussent revêtus des mêmes vêtemens qu'il avoit coutume de porter (1).

J'ai été toujours étonné de voir que les historiens et les antiquaires modernes semblent n'avoir pas fait attention à cette coutume si importante, ou qu'ils n'en aient su tirer aucun parti pour l'éclaircissement de plusieurs points obscurs de l'histoire et des antiquités. Quand même ils reconnoissent que le même nom désignoit quelquefois un homme et un dieu, ou une idée, ils en donnent des explications fort insuffisantes. Un historien de Rome dit en parlant de Janus, et de Saturne, que c'étoient d'abord des dieux, et qu'ensuite on en fit des rois (2). D'autres se bornent à nous dire que les anciens aimoient à donner aux rois les noms des dieux. Un malheureux professeur de Göttingue qui a donné à sa triste compilation le titre d'idées, dit en parlant du nom de Cyrus qui signifie le soleil, que les princes de l'Orient avoient la coutume d'échanger leur nom contre un surnom qui étoit plutôt un titre qu'un nom. Le savant Zoega lui-même, dans les explications qu'il donne de la mythologie d'Osiris, remarque seulement, que

(1) *Amiciebanturque veste, quali ipse uteretur. Suetone in vita Calig.*

(2) *Mr. N. T. I. p. 122*

c'étoit un héros dont on avoit fait un dieu. On voit bien que ce sont tantôt des idées fausses , tantôt des expressions vagues qui n'apprennent rien. La véritable clef de cet échange de noms se trouve dans l'usage dont nous venons de parler. Il étoit naturel que la fable sacrée, les annales des prêtres et la tradition s'y conformassent, en employant le même nom pour désigner le prêtre et l'idée de son dieu. Ce n'étoit donc pas un nouveau moyen inventé par les prêtres pour dérober leur science à la curiosité des profanes, mais une chose bien simple qui tenoit à des pratiques religieuses, et d'où il ne pouvoit résulter aucune confusion pour les initiés. Cette coutume renferme la clef d'une infinité de fables qui jusqu'ici ont exercé vainement la sagacité des antiquaires et des historiens. Elle renferme aussi la clef de celles qui regardent le fondateur de Rome. Romulus-Quirinus étant, comme nous allons voir, grand-prêtre du soleil, le même nom de Quirinus fut employé pour désigner le prêtre et le soleil, ou l'année. Les annales, la tradition sacrée et les monumens devoient donc se servir du même mot en parlant de l'homme et de l'idée. Ainsi les fables concernant Romulus-Quirinus se divisent en deux classes, dont l'une est relative au prêtre-roi, et l'autre au soleil, ou à l'année. Avec ce fil il est facile de sortir du labyrinthe de ces fables, et de débrouiller le chaos qu'en a fait l'ignorance des modernes.

Parmi les différentes personnifications qui furent

employées par les prêtres anciens pour désigner les phénomènes du soleil, on remarque celle de deux frères jumeaux, représentans du soleil d'hiver et de celui d'été. Cette personnification se trouve le plus souvent dans l'histoire des Dioscures; elle se retrouve encore dans l'idée astronomique de Romulus et de Remus. Celui-ci représente le soleil d'hiver et les idées sinistres qui s'y attachent; Romulus est tantôt le soleil d'été, tantôt le représentant de l'année entière (1). Une tradition sacrée nous apprend par quel chemin ce culte fut transporté en Italie. C'est Varron qui nous rapporte que Dardanus apporta les dieux Pénates de la Samothrace en Phrygie, et qu'Énée les transporta ensuite de la Phrygie en Italie. On les voyoit à Lavinium et dans plusieurs autres villes du Latium sous la figure de deux jeunes gens assis et tenant une lance. Nous allons démontrer maintenant les idées astronomiques dans l'histoire de Romulus et Remus. Mais avant d'entrer en ma-

(1) Un auteur français dont l'ouvrage rempli d'érudition et de vûes profondes a le principal défaut de rapporter toutes les fables de l'antiquité au soleil et à l'origine des sociétés agricoles, ne s'est pas trompé, en reconnoissant les idées astronomiques cachées dans l'histoire de Romulus. Mais les preuves qu'il en donne ne sont ni assez fortes, ni assez nombreuses, et son grand tort est de vouloir y rapporter toutes les fables concernant les deux frères, et de nier tout à-fait leur existence historique. Voyez le Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne par Mr: Court de Gebelin T. IV. p. 263.

tière, nous devons remarquer, que si quelques unes des explications que nous allons donner semblent encore laisser quelque doute, ce n'est que leur ensemble et la réunion de toutes les preuves combinées qui en ce genre peut donner une conviction pleine et entière, et approcher quelquefois même de l'évidence d'une démonstration mathématique.

Romulus et Remus étoient fils de Mars et d'une Vestale. Le dieu Mars signifioit chez plusieurs peuples de l'Italie le soleil du printemps, avec lequel ils commençoient la nouvelle année. Pour désigner ce commencement par une action symbolique les Vestales rallumoient chaque année le premier de Mars le feu sacré. Il n'y avoit donc rien de plus significatif que le mythe qui faisoit de ces gémeaux, représentans de l'année, les fils d'une Vestale et d'un ancien symbole du soleil du printemps avec lequel on commençoit l'année (1). Une louve les nourrit, parce que le loup est

(1) En remontant plus haut, on retrouvera les traces de cette généalogie jusque dans la fable des Dioscures Égyptiens, Horus et Harpocrate. Leur ayeule étoit Rhéa, et leur ayeul Vulcain, dont le nom égyptien Phta équivaloit celui de Mars. Quant au nom de Sylvia, la mère de Romulus le portoit en sa qualité de princesse d'Albe, parce que les rois de cette ville furent appelés Sylvii. Mais ce qu'on trouve chez les auteurs anciens sur l'origine de ce nom de Sylvii, savoir que Latinus fut élevé dans les bois (in sylvis) a bien l'air d'une fable inventée pour donner le change aux profanes. On se trompera moins, en cherchant

dans l'allégorie des anciens le symbole du soleil (1). Une autre tradition leur donne pour nourrice Acca Laurentia. C'étoit, comme la déesse Anna Pernena, une des plus anciennes personifications de l'année. Les douze fils qu'on lui donne signifient les douze mois, et le Flamen offroit chaque année un sacrifice solennel à ses Mânes le X des calendes du Janvier, qui dans quelques systèmes astronomiques étoit le dernier jour de l'année. Il étoit donc naturel de regarder Romulus et Remus comme les nourrissons de cette déesse (2). Devenus grands, il s'engage un combat

à ce surnom des prêtres-rois d'Albe une cause et une signification sacrée. Peut-être ce nom de Sylvius dériveroit-il de Sylvanus qui étoit dans l'ancien culte du Latium un des noms de Mars, le dieu du soleil. Cette épithète de Mars étoit encore consacrée dans la religion des Romains. Varron dit : " Votum pro bobus, ut valeant, Marti Sylvano interdus etc. " La coutume des grand-prêtres de se parer du nom des dieux du pays, donne assez de probabilité à notre conjecture que les rois d'Albe portoient le surnom de Sylvius, parce que Sylvanus fut celui du dieu du soleil.

(1) Ce symbole ne tire pas son origine de ce qu'en grec λύκη signifie également la louve et la lumière; il se trouve aussi dans plusieurs cultes des peuples de l'Orient.

(2). Ceci peut servir à expliquer et à défendre un passage de Festus que les critiques modernes ont prétendu corriger. *Ambarvales hostiæ appellabantur quæ pro arvis a duobus fratribus sacrificabantur.* " Jos. Scaliger remarque sur ce passage. *A duobus fratribus; fortasse pro XII. legerat II, et fugit eum nota denarii numeri.* Ant. Augustinus y ajoute la remarque suivante : " *A duodecim fratribus scriberem, non*

entre eux, c'est la lutte entre le soleil d'hiver et celui d'été. Remus apperçoit le premier 6 vau-

a duobus, ex Plin. L. XVIII. 11. Gellio VI. 7 et Fulgentio de obscuris, ut intelligatur de 12 fratribus arvalibus." Et Mr. Dacier remarque : Pro a duobus fratribus scribendum, ut optime Scaliger, a duodecim fratribus. Scriptum fuerat a XII. fratribus, et nota denarii numeri omissa est. Intelligit autem fratres aruales quorum talem esse ferunt originem. Acca Laurentia, Romuli nutrix, consueverat pro agris semel in anno sacrificare, duodecim filiis sacrificium præcedentibus. At cum unus mortuus esset, propter nutricis gratiam Romulus in vicem defuncti se succedere pollicetur. Unde ritus processit cum XII jam deinceps sacrificare, qui 12 fratres aruales dicti sunt." Sans vouloir rien déroger à la tradition commune concernant les 12 frères, on peut cependant fort bien admettre aussi l'existence de celle de 2 frères d'autant plus que la formule solennelle dont on se servoit dans ce sacrifice fait pour la lustration des champs étoit : Marspiter te precor. L'émendation de Scaliger, approuvée par Augustinus et Dacier, est donc inutile. Les anciens distinguoient de cette Anna Laurentia dont nous venons de parler, une autre, nommée Tarrutia, dont l'histoire présente également un sens allégorique, comme on peut voir par un passage assez curieux de Plutarque dans la vie de Romulus. Alteram item colunt Larentiam ex causa hujusmodi : Herculis ædituus forte otii fallendi causa, cum deo talis ludere statuit hoc pacto, si vicisset, ut ille quidpiam sibi conferret boni, victus ut deo ipse lautum epulum et concubitum præberet formosæ mulieris. In hanc legem jact pro deo, inde pro se. Victus cum stare pactis et conditioni vellet conventæ satisfacere, coenam Deo instruxit, Larentiamque formosam puellam nondum famosam, mercede conductam lecto strato convivio accepit in templo, ubi

tours, parce qu'il préside aux 6 premiers mois de l'année; Romulus en voit 12, mais plus tard, parce que il règne sur les 6 autres mois, et représente l'année entière. Remus est tué par Celer (1), c'est le temps qui va vite, le même qui sous

post coenam conduxit eam, ut deus ipsa frueretur. Fama tenet, Herculem cum puella congressum jussisse ad forum mane se conferret, et in quem incidisset primum, eum osculo dato amicitia sibi jungeret. Haec cum jam celebri nomine esset atque a deo dilecta, traditur ex hominum ablata conspectu, quo loco prior Larentia humata est." Au reste les ables, qui se rapportent à ces deux déesses sont très-obscurés, et mériteroient un éclaircissement particulier. Pour se convaincre combien les auteurs modernes ont été loin de les approfondir on n'a qu'à lire ce que Mr. W. dit à ce sujet p. 136. n. 37.

(1) On voit que dans un sens astronomique on pourroit dire également qu'il avoit été tué par Romulus, son frère. Il n'y a là nulle contradiction, mais seulement diversité d'expressions astronomiques. Mais il se peut que les auteurs des siècles suivans, ignorant le sens symbolique de ce langage, aient passé sous silence la tradition qui attribuoit à Romulus le meurtre de son frère. Le savant éditeur des livres de Cicéron de Rep. Mr. Mai qui ne se doute pas du sens allégorique de ces fables, fait à ce sujet la remarque suivante: Altum deinde apud Ciceronem (de Rep. II. 2) de Remo silentium est, sive ne cogatur divum Romulum criminari de fraterna cæde, sive ob ejus rei controversiam. Nam de obitu Remi multiplex sententia legitur, super qua disserit Augustinus de C. D. III. 6. Alii quippe a Romulo, vel ejus jussu caesum dicunt, alii a Celere, sed incio Romulo; alii ob muros despectos, alii in acie. Liv. I. 7. Dion. I. 87 Ov. Fast. IV. 843. V. 471. Prop. IV. 1. 50. Tib.

son nom oriental Id, tue Castor. On célébroit sa fête au mois de Mai qui est le mois des gémeaux; elle s'appelle Lemuria ou Remuria, ce qui signifie le jour du carnage ou de la mort, du mot *ur* ou *or* qui signifie jour, lumière, et *lem* qui signifie carnage (1). Romulus meurt aussi, et tout ce qu'on raconte de sa mort prouve encore qu'il est le soleil. Il est taillé en pièces, comme l'Osiris des Égyptiens, et chaque sénateur emporte sous sa toge un morceau de son corps; car c'est ainsi que les jours se partagent l'année. Sa mort arrive le 7 de Juillet, le jour même des Nones du mois qui commence au solstice d'été, avec lequel finit la force du soleil. Il étoit donc naturel que ce fut Julius qui lui procurat les honneurs de l'apothéose (2). Il disparoit près d'un lac

II. 5. 24. Aur. Vict. 1. Strabo V. 352. Lact. Inst. 1. 15. Lyd. de Mag. R. 1. 8. Plut in vit Rom. Dig. VIII. 11. Serv. ad Aen. VI. 780. et XI. 603. Aug. de C. D. XV. 5. et de Cons. ev. 1. 19. Egnatius, autem historicus apud Aur. Vic. Orig. Rom. narrat Remum non modo non esse occisum, sed etiam ulterius a Romulo vixisse. Servio Virgilius æque ac mihi Cicero videtur eadem reticentia studiose usus. Namque ad Aen. I. 226. Romulus Mavortia condet Moenia "adnotat Servius: Bene Romulum solum ait, dissimulans de parricidio.

(1) Cette fête étoit consacrée en même temps aux mânes des ancêtres et des morts en général. Ovide l'a chantée dans ses Fastes. Voyez les explications savantes que donne à ce sujet Mr. Court de Gébelin dans son Monde primitif T. IV. p. 264.

(2) Les écrivains payens et chrétiens se moquent à l'envi

comme Hercule, également le soleil, vient de traverser un fleuve lorsqu'il passe du rang des mortels à celui des dieux. Ce marais est appelé Caprée, et le jour de sa mort Nones Caprotines, parce que le soleil au solstice d'été fut comparé à la chèvre, (capra). Sa mort est accompagnée d'une éclipse du soleil; car une éclipse dans le langage symbolique n'est autre chose que la mort du soleil, ou la fin de l'année (1). Il étoit donc également naturel que le soleil s'obscurcit aussi au moment de sa conception, puisque la nouvelle année ne sauroit naître sans la fin de la précédente (2). La fête

de cette prétendue fraude de Julus qu'ils n'entendent pas. Voyez p. e. Aug. d. C. D. III. 15. Tertull. Apolog. 21.

(1) Cette idée peut servir à nous expliquer le passage de Festus qui dit. "Hercules astrologus dictus quod eo die se flammis iniecit, quo futura erat obscuratio solis." Les Commentateurs ne sachant que faire de ces mots qui sont inintelligibles pour celui qui ne connoit pas le langage allégorique de l'ancienne astronomie, accompagnent ce passage de Festus de la remarque suivante; Atqui is se flammis iniecit anno ante Christum natum 1196, quo anno nulla fuit solis obscuratio." Après la mort du roi de Perse qui originairement n'étoit autre chose qu'un grand-prêtre du soleil, et non pas un chasseur heureux, comme le veut un malheureux professeur de Göttingue, on éteignoit le feu sacré du palais. Ce fut une action symbolique qui rentre dans le même cercle d'idées.

(2) Mr. Mai fait au sujet d'un passage de Cicéron de Rep. (I. 16) sur la double éclipse qui accompagne la naissance et la mort de Romulus la remarque suivante: (Cic. Rep.) Non de nihilo est quod Cicero solis defectum in Romuli tantum

des Luperciales et la congrégation des Luperques appartiennent encore au sens astronomique de l'histoire de Romulus. Le mot de Luperci se rapporte évidemment, comme celui de lupa, au jour et à la lumière (1). La tradition sacrée faisoit de ces prêtres les compagnons des deux frères. Il se divisoient en deux classes, les Fabiani et les Quintiliani (2). Les premiers furent censés d'appartenir

obitu memorat, non item in ejus conceptu, qui videtur quibusdam error Dionysii Hist. II. 56, traditioni priscae fidentis." (Ce sont des personnes qui ne voyent pas le sens de cette tradition rapportée par Dénys)." Astronomi autem nonnulli negant Romæ accidere potuisse solis defectionem anno quo Romulus ex vulgari sententia procreatus fuit." (Je le crois bien)" vel certe annus, quo urbem is condidit, transferendus est." (Ce n'est pas nécessaire). Nonis Quintilibus obiisse Romulum solemq. defecisse ait etiam Plut Rom. c. XXVII." Au reste c'est une remarque très importante à faire, que les annales maximi rédigées par le Grand-Pontife renfermoient, outre les événemens de chaque année, aussi des observations astronomiques, témoin Caton chez Gellius II. 28. Il ne faut donc plus s'étonner de ce mélange d'astronomie et d'histoire dans la fable Romaine.

(1) Il y a encore un autre mot par lequel on désignoit les Luperques, savoir Crepi. Si ce mot, comme je le crois, vient de crepus, creperus, sombre, obscur, cette dénomination pouvoit également convenir aux prêtres du soleil qui chasse les ténèbres. Ou bien ce furent les Fabiani seulement qu'on appeloit ainsi. Ce que Festus dit sur l'origine de ce mot est évidemment faux." Crepos Romani lupercos dicebant a crepitu pellicularum, quem faciunt verberantes.

(2) Festa Fabiani et Quintiliani appellabantur luperci: a

à Remus et les derniers à Romulus. Le mot de Fabiani vient de faba , fève. Ce fruit étoit un objet d'aversion dans presque toutes les religions anciennes , et particulièrement dans celle des Romains (1). On les jettoit avec de certaines cérémonies à la fête des Lemurales , qui étoit la fête de la mort de Remus (2). Le nom des Quintiliani semble venir de ce qu'il y avoit anciennement, outre l'année de 12, mois, une autre plus ancienne de 10 mois. Les Luperques qui appartenoient à Romulus pouvoient donc commodément être appelés Quintiliani, parce que ce-

Fabio et Quintilio , præpositis suis. Quintiliani Luperci appellati videntur a Quintilio, qui præpositus est Lupercis, ut a Fabio Fabiani dicti sunt item Luperci, quibus is præpositus fuerit, fuisse autem Romuli tempore institutos utrosque et Fabianos et Quintilianos multi sunt qui existimant.

(2) Fabam nec tangere nec nominare Diali Flamini licet, quod ea putatur ad mortuos pertinere. Nam et lemuralibus jacitur larvis, et parentalibus adhibetur sacrificiis, et in flore ejus luctus literæ apparere videntur. Festus.

(3) Voyez Gellius X. 15. Varron dit: (de vit. P. R). Quibus temporibus fabam jactant nocte ac dicunt ; Lemures se domo extra januam ejicere. On trouve une description de ce rite dans les Fastes d'Ovide. Ce que dit Mr. Dacier à l'article fabam de Festus est assez remarquable : Hunc morem si ego hodieque alicubi observari moneo, nescio an plures sim habiturus, qui facile fidem adhibeant, atque certum est, illud etiam nunc in Vasconia pueros factitare, qui cum larvas illas lemurales expavent, fabas per cubacula sua disseminant, et ita se opinantur eas e cubiculo fugare et extra domum ejicere.

luici régnoit sur les cinq mois de cette année (1). La fête des Lupercales fut célébrée après les ides de Février, à la fin de l'ancienne année. On y voyoit entre autres actes symboliques deux jeunes gens qui pleuroient d'abord, le visage teint de sang; après on les essuyoit, et ils se présentoient avec un air riant. C'étoit un drame astronomique par lequel on représentoit les sentimens que doivent inspirer la fin et le commencement de l'année. L'épithète de Quirinales qu'on donnoit aux Saliens est encore une preuve que Romulus-Quirinus est le soleil. Ces prêtres qui n'étoient pas une invention de Numa (2) exécutèrent chaque année le premier de Mars, qui fut le commencement de la nouvelle année Quirinale, des danses astronomiques, portant les 12 boucliers fabriqués par Veturius Mamurius, ou l'ancien Mars, et célébrant dans leurs chants surtout Lucia Volumnia, c'est à dire, la lumière ou l'année révolue. L'identité de Romulus avec le soleil se manifeste encore dans le nom de Quirinus qu'on lui donna. Ce mot est dans les plus an-

(1) Il ne faut pas oublier que le Calendrier et les fêtes Romaines présentent une amalgamation de différens systèmes astronomiques. On y trouve des rits et des cérémonies, relatives aux 4 genres d'année, selon les 4 points de départ que forment les 2 solstices et les 2 équinoxes.

(2) Voyez Festus à l'article Salios avec les remarques de Scaliger et les observations que fait à ce sujet Mr. Court de Gébelin dans son Monde primitif T. IV. p. 374.

ciennes religions de l'Italie une épithète des représentans du soleil et de l'année. On la donnoit surtout au plus ancien symbole du soleil en Italie, à Janus, et c'est déjà un argument assez fort contre l'opinion vulgaire sur l'origine du mot Quirinus (1). Ce mot tire évidemment son origine

(1) Rien de plus faux que les dérivations qu'on donne du mot de Quirinus. Les uns le font venir de *Curis hasta*, en s'appuyant d'un passage de Festus qui dit: *Curis est sabine hasta. Unde Romulus Quirinus, qui eam ferebat est dictus* " Et à l'article Quirinus: " *Quirinus hac de causa Romulus est appellatus quod curi, id est hasta uteretur a qua Romani eo nomine Romulum appellaverunt.*" Le savant Zoega approuve cette étymologie qui est rapportée aussi par Caton et Ovide, en disant, que les Sabins entre autres fétiches adoroient aussi une lance, comme les habitans de Chéronée adoroient un bâton, et qu'on en fit dans la suite un dieu, Mars Quirinus tenant une telle lance. J'ai été étonné de voir que Mr. de Hammer, le plus grand orientaliste de nos jours, approuve aussi cette opinion à l'occasion d'une critique des Mémoires de Zoega qui se trouve dans les *Éphémérides de Vienne* T. I. p. 120. Cette opinion tient au faux système sur l'origine des croyances religieuses, d'après lequel on passa du fétichisme et de la superstition à des idées plus pures. Prétendre que le dieu Quirinus doit son nom et son existence à l'adoration d'une lance, c'est comme qui diroit que les Chrétiens adorèrent d'abord une croix, et que dans la suite on imagina un dieu mis à la croix. Selon d'autres le mot de Quirinus dérive de celui de Cures, petite ville des Sabins, et l'on appuie cette dérivation également d'un passage de Festus qui dit à l'article *curis*: " *Quidam eum (Quirinum) dictum putant a Curibus, quæ fuit urbs opulentissima Sabinorum.*"

des langues orientales. Encore aujourd'hui la racine *ur* signifie dans plusieurs langues de l'Orient la lumière, ou le feu; *chor* ou *hur* signifie en persan le soleil, d'où vient le nom du pays Chorassan, pays du soleil. Ainsi le mot Quirinus pouvoit être très bien, une ancienne épithète du soleil, et dans sa première signification de lumière, même une épithète de la lune (1). La fête des Quirinales atteste également le rapport symbolique entre le soleil et le dieu Quirinus. Elle fut célébrée avec celle des fous (2) le XIII. des Calendes du Mars à la fin de l'ancienne année; les onze jours qu'on compte de-là jusqu'au 1^{er} de Mars étant des épagomènes, jours sinistres,

Voyez les Commentateurs de ce passage qui approuvent cette étymologie. Mais elle est également fausse, et nous ferons voir plus bas, que les mots de Cures et de Quirites dérivent plutôt de celui de Quirinus. En finissant cette remarque je trouve que Mr. Mai avoue son incertitude sur l'origine du mot Quirinus. Il dit à l'occasion d'un passage de Cicéron, (de Rep. II. 10. se deum esse et Quirinum vocari)" Sive a curi hasta, sive a *κούρανός* sive a *κύριος*. Postremam originem tuetur Lydus M. R. I. 5 qui testibus confirmat, Romulum et ejus æquales haud ignaros fuisse linguæ aolicæ" Ces mots de *κούρανός* et *κύριος* ont plutôt une source commune avec celui de Quirinus dont la forme semble plus ancienne que celle de *κύριος* et *κούρανός*.

(1) Juno-Quiris et Diana-Quiris. Voyez Dénys d'Halicarnasse p. 114.

(2) On sait que cete fête fut aussi long-temps célébrée dans l'église chrétienne vers Noël.

pendant lesquels le Sénat ne pouvoit pas être convoqué. Un autre nom qu'on donnoit à Romulus et qui se rapporte aussi au soleil, est celui d'Altellus. Ce mot désigne littéralement *l'autre*, savoir de ces frères gémeaux qui furent les représentans de l'année (1). Enfin si toutes ces preuves réu-

(1) Paullus dit: Altellus Romulus dicebatur, quasi altus in tellure, vel quod tellurem suam aleret, sive quod aleretur telis, vel quod a Tatio Sabinorum rege posthabitus sit in colloquio juris, et alternis vicibus audierit locutusque fuerit; sicut enim diminutive a macro fit macellus, a vafro vafellus, ita ab alterno altellus." Je n'approuve ni ces dérivations, ni le jugement de Scaliger qui ajoute au passage que nous venons de citer la remarque suivante: " Est ὑποκορηστικόν. Altus, altulus, altellus significat βρεπτόν, τρώφιμον, alumnum. Ita vocabant qui expositi erant, et inveniebatur, qui eos tolleret. Plinius ad Trajanum: Magna, domine, et ad totam provinciam pertinens quæstio est de conditione et alimentis eorum, quos vocant βρεπτοὺς etc. Expositum fuisse Romulum ab avo, educatum a Faustulo, nemo non meminit. Ita ergo vocantur incerto patre et matre nati. Sed veteres Grammatici qui tam anxie etyma verborum rimantur, quid aliud quam cum ratione insaniunt? " Scaliger se trompe ici non seulement sur l'origine qu'il donne au mot Altellus, mais peut-être aussi en ce qu'il reproche aux anciens grammairiens leurs fausses étymologies. Il est très probable que les Grammairiens en puisèrent une bonne partie dans les traditions des prêtres dont les uns ignoroient eux-mêmes la véritable signification des mots de leur langue sacrée, tandis que les autres débitoient à dessein de fausses étymologies. Un autre commentateur a mieux saisi l'origine grammaticale du mot Altellus, quoiqu'il n'en ait point reconnu le sens astronomique. Il dit: " Omnino altellus est

nies pouvoient encore laisser quelque doute sur le sens astronomique d'une partie des fables qui concernent Romulus-Quirinus, elles trouveroient leur pleine et entière confirmation dans un passage de Plutarque, qui a dû paroître bien singulier et même ridicule à ceux qui ne voyent dans les mythes de Romulus que des faits historiques ou des fables poétiques. D'après ce récit de Plutarque, Varron proposa à Tarrutius, célèbre mathématicien et astrologue, de trouver le jour et même l'heure de la naissance de Romulus. Tarrutius, après avoir comparé soigneusement toutes les fables concernant Romulus, indiqua jusqu'au moment de sa conception (1). Or

ab alter, alterulus, altellus, id est geminus, quod uterque alter esse videatur" Mr. Mai dans ses remarques sur Cic. de Rep. (II. 7) remarque seulement: "Nugari mihi videtur de Romuli nominibus Paullus s. v. Altellus."

(1) Voyez le récit de Plutarque in vita Rom. d'après la traduction latine: "Suscepit provinciam Tarrutius, positisque ob oculos Romuli casibus factisque ac vitæ spatio et mortis genere atque hujusmodi comparatis omnibus, confidenter et intrepide conceptum pronuntiavit anno secundæ Olympiadis primo, mensis, quem vocant Aegyptii Choeac, tertio, et vicesimo die ad tertiam horam, qua sol omni ex parte defecit; in vicem editum mensis Thoth vicesimo primo, circa solis ortum." Ce Tarrutius devoit donc être extrêmement versé dans la connaissance de la symbolique des anciens prêtres; il devoit savoir à fond la langue allégorique de l'ancienne astronomie. Que ne donnoit-il un peu de son savoir à Varron qui en auroit eu grand besoin dans ses

le jour de la conception de Romulus est marqué le X des Calendes de Janvier, c'est à dire le 23 de Décembre, qui est le dernier jour de l'année qui finit avec le solstice d'hiver, le même jour enfin qui est celui de la mort d'Acca Larentia, une des plus anciennes personifications de l'année.

Romulus-Quirinus est donc le soleil; tout le prouve; son père et sa mère, Acca Larentia et la louve qui le nourrissent, son frère et ses combats, la mort de son frère, ses noms, ses fêtes et ses prêtres, sa conception et sa mort. Mais ce seroit s'abuser étrangement que de tirer de tout ce que nous venons d'exposer la conclusion, que toutes les fables concernant Romulus n'ont qu'un sens astronomique et qu'il n'ait jamais existé personne qui eut porté ce nom. Nous allons prouver maintenant que l'existence historique des deux frères gémeaux a toute la certitude qu'on peut raisonnablement exiger.

Avant d'entrer en matière nous demandons la permission d'admettre pour un moment un fait qui adopté long-temps sans aucune contradiction, a été enfin révoqué en doute par quelques historiens modernes, et dont la vérité historique

recherches. Les savans modernes qui n'ont eu la moindre idée du travail de Tarrutius et qui l'ont regardé comme un horoscope rétrograde d'un personnage historique, se sont livrés à ce sujet à des raisonnemens ridicules. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire dans le Dictionnaire historique et critique de Mr. Bayle l'article: Tarrutius.

sera mis plus loin dans la plus grande évidence, je veux parler de la tradition qui fait de Rome une colonie d'Albe-longue. Après avoir recueilli avec le plus grand soin toutes les notices qui se trouvent dans les auteurs anciens concernant Albe, on voit clairement que cette ville étoit long-temps soumise à une aristocratie théocratique, semblable à celle qui gouvernoit Rome dans ses premiers siècles, et que ses rois, tantôt un, tantôt deux, n'étoient que les grands-prêtres de cette aristocratie sacerdotale. Mais la force de la théocratie commençant à s'affoiblir, ces prêtres-rois s'avisèrent, comme cela est arrivé toujours en pareil cas, de jouer un rôle plus indépendant et d'être des rois dans le sens éminent du mot. Lorsque ce cas arrivoit dans les anciennes théocraties, cas que la plus sage prévoyance des prêtres Égyptiens même et la diète à laquelle ils assujétissoient leurs rois, ne pouvoit empêcher, les prêtres luttèrent partout aussi long-temps que possible contre ce changement de la théocratie en une monarchie pure, ou en république, et entre autres moyens qu'ils employoient à cet effet, ils imaginèrent aussi quelquefois de s'emparer de quelque rejeton de la race royale et de l'élever clandestinement dans l'esprit de leur caste, pour en faire dans la suite un instrument utile à leurs desseins. L'histoire des Juifs et celle de Cyrus présente les exemples les plus frappans en ce genre. C'est aussi dans le même dessein que les prêtres d'Albe semblent s'être emparés des deux

frères jumeaux de la race royale d'Albe. Mais voyant le penchant prépondérant de cette ville vers la monarchie pure, ou le gouvernement populaire (1), ils préféreroient de former à leurs élèves un établissement dans leur voisinage qui seroit tout-à-fait soumis à leur influence. Une tradition précieuse qu'on a trop long-temps méprisée, parce qu'on ne savoit qu'en faire, nous apprend que Romulus et Remus furent élevés clandestinement par les prêtres de la ville de Gabies. Cette ville avoit été fondée par Latinus, le premier des prêtres-rois d'Albe qui porta le surnom de Sylvius. Lui aussi avoit été élevé clandestinement et, c'étoit peut-être pour témoigner sa reconnaissance aux prêtres qui l'avoient fait monter au trône, qu'il leur avoit formé un établissement à Gabies. Il y avoit dans cette ville, qui semble avoir été tout-à-fait sacerdotale, un collège de prêtres dont les connaissances s'étendoient jusqu'à la littérature

(1) Après l'extinction de la race royale d'Albe un gouvernement populaire semble s'être établi dans cette ville. On entend parler tantôt de prêteurs tantôt de dictateurs. Au rapport de Dénys d'Halicarnasse Mettius Fufetius fut fait dictateur même par l'armée dans le camp. Les expressions de T. Live laissent quelque doute, s'il fut élu au camp par l'armée, ou par le peuple. Voici ses mots: *In his castris Cluilius Albanus rex moritur, dictatorem Albani Mettium Fufetium creant.* Quoiqu'il en soit, ce gouvernement populaire, établi à Albe immédiatement après la fondation de Rome, prouve assez que déjà avant cette époque l'ancienne théocratie d'Albe avoit commencé à dégénérer.

grecque. En suivant la tradition qui fait de Romulus et de Remus les élèves de ce collège de prêtres Gabiens, un grand jour se répand sur une infinité de détails et de notices dont jusqu'ici on n'a pu apprécier la valeur. On s'explique, pourquoi Romulus voulut dans la suite bâtir la ville de Rome sur le mont Palatin qui n'étoit pas loin de Gabies, et qui devint le premier sanctuaire de la colonie naissante (1). On voit la source de la force de cet esprit sacerdotal qui gouverna Rome si long-temps, au milieu de villes dont les mœurs et les institutions s'étoient déjà si éloignées de la théocratie. On s'explique, pourquoi la manière de se voiler la plus solennelle, dont les Romains se servoient dans les grandes occasions, fut appelée à Rome cinctus Gabinus, quoique cet habillement étoit d'un usage très-ancien dans tout le Latium, et comme nous prouverons plus bas, appartenoit originairement au costume Phrygien. On s'explique la liaison intime qui subsista

(1) Cicéron, comme tous les Romains de son temps, incapable de rattraper l'esprit de l'ancienne histoire de Rome, s'amuse à faire des réflexions philosophiques. Il en a fait aussi sur le lieu que Romulus choisit pour bâtir la nouvelle ville: « Urbi autem locum, quod est ei, qui diurnam remp. serere conatur, diligentissime providendum incredibili opportunitate delegit; neque enim ad mare admovit etc. » (de Rep. II. 3). Et-là-dessus il dit une infinité de belles choses, auxquelles le bon Romulus certainement n'a jamais pensé.

si long-temps entre la ville de Rome et celle de Gabies (1). On s'explique, pourquoi Rome, quoique colonie d'Albe-longue, semble avoir été peu assujettie à sa métropole. On s'explique les succès étonnans d'une ville naissante, dont l'existence isolée au milieu de tant de villes opulentes et guerrières a fatigué long-temps le pyrrhonisme des historiens modernes. Mais les dates que nous avons présentés, font assez connoître la source des premiers succès de Rome; elle étoit dans sa liaison intime avec une ville, dont les prêtres par la supériorité de leurs lumières exerçoient certainement la plus grande influence dans les affaires du Latium (2). On s'explique, pourquoi

(1) Pourquoi p. e. le territoire de Gabies n'est-il point compris dans le *ager peregrinus*. Varron dit d. LL. *Peregrinus ager pacatus qui extra Romanum et Gabinum, quod uno modo in his feruntur auspicia.* — Festus dit: *Peregrinus ager est, qui neque Romanus neque hostilis habetur.* T. Live est plein de passages qui prouvent la liaison secrète entre Rome et Gabies. Nous reviendrons à cette matière intéressante dans l'histoire de Tarquin le Superbe. Au reste ce que Mr. N. dit sur la ville de Gabies (T. I. p. 182 sq.) est, comme tout ce qu'il débite sur l'histoire Romaine, le bavardage d'un écrivain tout neuf dans ce genre de recherches, et qui n'y apporte ni l'esprit ni le savoir qu'elles exigent.

(2) La prépondérance que donnoit souvent à un état la faveur secrète des prêtres se fait remarquer aussi dans l'ancienne histoire de la Grèce. Nous avons fait à ce sujet quelques remarques dans notre histoire de Pythagore.

Albe tomboit, tandis que Rome s'agrandissoit chaque jour. On s'explique, pourquoi les prêtres de Gabies ayant placé leurs élèves dans la ville de Rome, Romulus ne songea pas, après l'extinction de la race royale d'Albe de faire valoir ses droits sur cette ville. Cette chose a paru si étonnante à quelques historiens modernes qu'ils ont prétendu en tirer un argument contre l'existence de la liaison entre Rome et Albe. Un autre écrivain s'en est servi même pour prouver qu'il n'y a rien d'historique dans les traditions concernant Romulus (1). On voit assez, combien il est facile de repousser ces doutes, en adoptant les vues que nous venons de communiquer, et qui sont appuyées par un grand nombre de traditions, dont jusqu'ici on a cherché en vain une explication satisfaisante.

(1) C'est Mr. Court de Gébelin qui dit: « Mais si Romulus descendoit du sang royal des Albains, s'il étoit petit-fils de Numitor, si celui-ci l'avoit reconnu en cette qualité, comment un prince si fier, si ambitieux, ne fit-il pas valoir ses droits sur Albe et sur le Latium? Sa valeur, ses vertus, son génie, l'attachement pour une famille qui régnoit depuis si long-temps, tout lui promettoit le plus grand succès. Le silence qu'il garde à cet égard, l'indifférence avec laquelle il voit démembrer ce royaume, celle des Romains eux-mêmes qui n'élevèrent jamais sur Albe d'autres prétentions que celles que leur envie et leur ambition leur donnoit sur tous leurs voisins, sont autant de preuves, que ce qu'on raconte de la naissance de Romulus n'avoit d'autre fondement que des faits allégoriques, auxquels donnoit lieu le nom même de Romulus. »

C'est à l'éducation sacerdotale de Romulus et de Remus que se rapporte encore la fable charmante et d'un sens profond qui leur fait apporter à manger par Picus. Cet oiseau étoit un des plus anciens symboles du soleil Mars. L'oracle le plus ancien de ce dieu, semblable à celui de Dodona, étoit dans la ville de Tiora qu'on appelloit plus tard Matiéna (1). On y voyoit un oiseau divin, que les Aborigènes appeloient Picus, assis sur une colonne de bois. On pourroit donc se borner à regarder comme un emblème ingénieux la fable qui faisoit apporter à manger au fils de Mars par l'oiseau de ce même dieu. Mais cet oiseau avoit été un roi-prêtre, fils de Saturne, qui avoit été changé en oiseau par sa femme, ou par Circé ; ou bien il avoit chez lui l'oiseau qui lui prédisoit l'avenir. En recueillant les traditions concernant ce prêtre-roi Picus, on trouve de grands rapports entre lui et le fondateur de Rome. Picus étoit très versé dans la science augurale, et excelloit particulièrement dans l'observation de l'oiseau qui portoit son nom (2). C'est aussi à Romulus qu'on attribuoit une grande science augurale (3). L'un et l'autre pa-

(1) Je demande pardon à Mr. N. de ce que je fais ici mention de cet oracle, puisqu'il dit (T. I. p. 313). qu'aucun peuple Italien n'avoit des oracles.

(2) Plin. X. 18. Isid. Orig. XII et Serv. ex libr. pontiff.

(3) Plutarque in vit. Rom. c. 31. et Servius en plusieurs endroits.

roissent avec la trabea et le lituus (1). Le palais de Picus est, comme celui de Romulus, en même temps curia et templum, et ressembloit au Capitole. (2). Ils règnent tous les deux le même nombre d'années, savoir 37. (3). Il paroît donc assez vraisemblable que Romulus fut élevé par les prêtres Gabiens pour être un second Picus, et qu'imbu de la science de ce roi, il fut appelé le nourrisson de Picus. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il fut question de ce Picus dans les livres des Pontifes de Rome (4).

Les deux élèves des prêtres Gabiens furent donc les premiers rois de Rome. Ce mot de *reges* est encore un de ceux dont la simple traduction peut causer les plus grandes erreurs. Rien de plus

(1) Plin. IX. 39. Aen. VII. 48.

(2) Hinc omen erat sceptrum accipere et attollere fasces.—
Virg.

(3) Cette ressemblance seule doit nous déterminer déjà à rejeter le nombre de 38 qu'Eusèbe donne au règne de Romulus. Cependant Mr. N. s'est emparé de cette variante d'Eusèbe pour y bâtir une hypothèse des plus arbitraires. (T. I. p. 169). Il se trompe aussi en ce qu'il croit que c'est Eusèbe seul qui parle de 38 ans de règne de Romulus. Le même nombre est rapporté par Plutarque in vita Rom. mais c'est par inadvertance, parce que le même auteur s'en tient au nombre de 37. (in vit. Num. c. 2).

(4) Servius nous a conservé entre autres un fragment des livres pontificaux concernant Picus. Il dit : « Picus augur fuit, et domi habuit picum, per quem futura noscebat, quod Pontificales indicant libri. » — Qu'on a tort d'accuser ces livres de stérilité et de mensonges !

différent que les rois des anciennes théocraties et les rois des monarchies pures. Les rois de Rome, comme nous verrons dans la suite de cette histoire, ne sont pas tous du même genre. Mais la signification la plus ancienne du mot *rex* est celle d'un grand-prêtre d'une aristocratie théocratique, et c'est dans ce sens que Romulus fut roi de Rome (1). Cette signification du mot de *rex* se voit encore dans plusieurs fragmens de

(1) Les historiens modernes n'ont pas même reconnu ce caractère des premiers rois de Rome. Voyez p. e. ce qu'en dit Mr. Levesque T. I. p. 79: « La première pensée des
« hommes n'a point été de se former en république. Ce
« seroit pour eux un travail trop compliqué de se donner
« des lois, et de créer des institutions, auxquelles ils con-
« viendroient de se soumettre. Ils choisissent donc l'un
« d'entre eux, auquel ils donnent leur confiance; ils le re-
« connoissent pour leur chef et lui disent : Gouverne nous.
« C'est une idée simple qui convient seule à des hommes
« simples eux-mêmes. » — Voila sans doute des idées bien
simples et bien philosophiques. Les mots dont se sert Dénys, en parlant de Romulus, expriment assez bien la prééminence du caractère sacerdotal des rois de Rome : *πρῶτον μὲν ἱερῶν* etc — *τοὺς Θεούς*. — Tel fut le caractère de la royauté dans les commencemens de tous les peuples anciens, parce que les états furent fondés par la religion. Cette suprématie de la religion et son administration par les rois ne fut donc pas une invention politique pour tromper le peuple, comme le veut même le savant Mai, qui dans ses remarques sur Cicéron de Rep. 1. 2 s'exprime ainsi à ce sujet: *Politicum genus religionis docent apud Augustinum de Civ. D. IV. 27. 31. VI. et alibi Scaevola et Varro,*

la langue latine. La grand-Vestale saluoit le grand-prêtre de Rome par ce mot de *rex* (*Vigilasne Rex?*) et la maison de ce même Pontife fut appelée *domus regia*. Le prêtre de la Diana Nemorensis s'appeloit *rex Nemorensis*. Festus dit à l'article : *Ordo sacerdotum: Maximus videtur rex* (2). Aussi le mot de *rex* n'a point de liaison avec celui de *regere*, comme on pourroit le croire; car la quantité de la première syllabe de *reges* et de *regere* est différente; mais il dérive plutôt du grecq $\rho\acute{\epsilon}\zeta\epsilon\iota\nu$ dont le futur est $\rho\acute{\iota}\zeta\omega$, et qui signifie faire, ce qui veut dire dans la langue sacrée, comme le latin *facere*, faire des sacrifices (3).

quorum utrique etsi politica religio videtur falsa (quippe ficta ab hominibus) tamen adeo necessaria dicitur, ut existiment expedire falli in religione civitates. Hinc ille politicus veterum mos Servio memoratus ad Aen. III. 80 Majorum haec erat consuetudo, ut rex esset etiam sacerdos et pontifex.

(2) Voici les mots de Festus: « *Ordo sacerdotum aestimatur deorum* » — et après une lacune on lit: « *maximus quisque*. Ce fragment a tourmenté les commentateurs modernes. Ils disent: supplendum forte: *Ordo sacerdotum aestimatur deorum ordinem referre, ut maximus quisque etc.* At Fulv. Urs. putabat: *Aestimatur deorum majestate, ut maximus quisque* » — Le commencement de ce fragment. *Ordo sacerdotum aestimatur deorum*, présente déjà un sens suffisant. il suffit de sous-entendre seulement « *esse* », et la pensée, comme on voit, confirme alors tout ce que nous avons dit sur la représentation des dieux par les prêtres.

(3) On peut ajouter à ces preuves ce qui se trouve dans un passage de Festus à l'article *Regalia*. Comme le fils de-

Les deux rois-prêtres, destinés à gouverner ensemble, entrèrent bientôt en lutte pour la suprématie du sacerdoce, et quoiqu'une partie des traditions qui s'y rapportent trouve son explication, comme nous avons remarqué plus haut, dans la partie astronomique de ces mythes, il n'en est pas moins vrai, que cette lutte peut avoir été un fait historique. Les prêtres des anciennes théocraties aimoient à voir à leur tête deux grands-prêtres, non seulement a cause d'un rapport religieux, (attendu qu'on avoit ainsi les représentans des Cabires,) mais aussi parce que ce double empire leur promettoit plus de sureté. L'histoire des Latins est pleine de ces règnes. C'est ainsi que *paribus in regna vocantur auspiciis Latinus* avec Énée, Faunus avec Evander, Janus avec Saturne. Mais dans le temps même où la théocratie avoit encore assez de force, il arrivait plus d'une fois, que les deux grands-prêtres se disputèrent la suprématie du sacerdoce, ou la possession exclusive de la dignité royale. C'est aussi dans ce sens qu'on peut entendre la lutte de Romulus et de Remus. Il n'étoit pas extraordinaire dans les temps anciens de voir même le sacerdoce donné pour prix d'une victoire. César nous rapporte que les Druides se disputoient souvent les

venoit, par la mort de son père, le prêtre de la maison paternelle, on s'explique, pourquoi les *exta, quae filiofamilias dominationem pollicentur*, furent appelés *regalia*.

armes à la main l'honneur du sacerdoce. Le rex Nemorensis dont nous avons parlé plus haut, fut créé de la même manière, en sorte qu'il ne faut pas rejeter comme impossible l'idée d'un combat entre les deux frères-rois.

Romulus sortant triomphant de ce combat avec son frère, comme le soleil du printemps triomphe de celui d'hiver, est, en sa qualité de grand-prêtre du dieu Quirinus, lui-même un dieu et le fils d'un dieu. Ces expressions n'ont rien de choquant, quand on connoit l'ancienne terminologie des rites sacrés. Dans ce langage le *minister sacrorum* est appelé le fils de son dieu. C'est ainsi que dans l'ancienne religion des Latins Ascanius fut le fils de Jupiter, Latinus celui d'Hercule, Faunus celui de Mars, et Janus celui d'Apollon. Romulus, grand-prêtre du dieu Mars-Quirinus, dût donc être appelé le fils de ce dieu (1). Quant à l'usage d'appeler le prêtre du

(1) Ceci renferme peut-être la clef du mot *Marspedis*, que Messalla, le plus savant des augures, ne savoit pas expliquer, et qui semble avoir désigné un fils de Mars, et probablement Romulus lui-même. Voici l'article de Festus concernant ce mot: *Marspedis, sive sine littera R, Maspedis imprecatio sesita vallium quid significet, ne Messalla quidem augur in explanatione auguriorum reperire se potuisset.* — Scaliger remarque là-dessus: *Corrige ex judicio Adriani Turnebi, quo doctiorem nostra non tulit aetas, inprecatione solitaurilium. Quidquid dubitet Messalla, constat in formula solitaurilium ad lustrandum agrum ambarvali sacrificio solum Martem nominari: Marspiter Te precor*

nom de son dieu, les explications que nous avons données plus haut à ce sujet, démontrent jusqu'à l'évidence que Romulus pouvoit être appelé le dieu Quirinus (1), et que cette identité de noms étoit cause que son histoire se trouvoit

etc. ut constat ex Catone Titulo CXLI. Pro quo suspicor Marspedis dictum a veteribus. At quod putant doctissimi viri, Marspedis esse Martis filium, hoc est Martis παῖδα, plane est Horatianum: Humano capiti cervicem equinam. Quare merito explodendum. » — En approuvant l'heureuse émendation de Turnèbe, je suis loin cependant de partager l'opinion de Scaliger sur le mot Marspedis. D'abord il est peu probable que les anciens aient dit Marspedis au lieu de Marspiter. Puisque dans la formule de la lustration des champs il étoit question de Marspiter, il pouvoit être également fait mention de Marspedis, savoir Martis filius. Quant à la composition du mot Marspedis, je sais bien qu'en rhétorique il faut éviter l'usage des mots composés de deux langues, qu'on appelle hybridæ. Mais comme le mot de Marspedis se trouvoit dans une des plus anciennes formules, dont l'origine et l'usage remontent probablement à un temps antérieur à la fondation de Rome, où il y avoit encore un grand mélange de l'ancien grec et du latin naissant, je ne vois rien d'impossible dans la composition de Marspedis. Ce qui donne un grand poids à notre explication, c'est ce que nous avons dit plus haut sur le rôle qu'Acca Laurentia assigna à Romulus, le fils de Mars, dans la lustration des champs.

(1) Cicéron qui à la manière des historiens et des philosophes modernes, raisonne souvent sur des choses qu'il ne comprend pas, a cru devoir aussi faire une remarque sur l'apothéose de Romulus. La voici: (de Rep. II, 10). Atque hoc eo magis est in Romulo admirandum, quod caeteris, qui dii ex hominibus facti esse dicuntur, minus eru-

confondue dans les annales des prêtres avec les idées relatives à ce dieu.

Romulus ouvre un asyle, et tandis que la plupart des historiens en tire la preuve, que la

ditis hominum sæculis fuerunt, ut fingendi proclivis esset ratio, cum imperiti facile ad credendum impellerentur. Romuli autem aetatem minus his sexcentis annis, jam inveteratis litteris atque doctrinis atque illo antiquo ex inculta hominum vita errore sublato fuisse cernimus. » — Ces observations, soi-disant philosophiques prouvent seulement combien Cicéron étoit loin de connoître l'esprit et les usages de la haute antiquité, et qu'il n'avoit aucune idée du véritable sens de l'apothéose de Romulus. S'il falloit rectifier la remarque de Cicéron, il faudroit dire, que dans le temps où Romulus fut fait dieu, Rome gouvernée par ses prêtres n'avoit point encore de littérature, et que la Grèce à cette même époque en avoit déjà les commencemens. Cependant Mr. Villemain fait sur les mots de Cicéron la remarque suivante : Ce qui est remarquable ici c'est l'induction que Cicéron tire de cette même fable (l'apothéose de Romulus) et l'opinion qu'il exprime touchant la civilisation des peuples d'Italie. Les Romains héritiers de la civilisation Etrusque, ou de toute autre, étoient-ils en effet un peuple éclairé dès son origine ? Cela contredit les notices ordinaires. » — Mr. Villemain dans ce passage encore n'a pas bien compris le latin. Cicéron ne dit pas, Romanos, mais il dit bien vaguement *Romuli aetatem*, et c'est précisément ce qui rend son observaion louche et insignifiante. En tout cas Mr. Villemain devoit distinguer l'état littéraire de Rome dans sa naissance de celui de la Grèce. Au lieu de le faire, il demande comme un écolier : les Romains étoient-ils en effet un peuple éclairé dès son origine ? ce qui prouve qu'il n'a aucune idée du développement et de la marche de la civilisation des Romains.

meilleure partie des premiers habitans de Rome se composoit de gens sans aveu, sans foi et sans loi, d'autres plus sages ont cherché à modérer la rigueur de cette conclusion, en faisant voir, que dans l'état des anciennes républiques on pouvoit être fort souvent réduit à s'expatrier sans être coupable. Sans nous arrêter à des observations qui, comme nous verrons plus bas, ne sont pas d'une grande importance pour déterminer la qualité de la première population de Rome, nous allons recueillir par rapport à cet asyle une tradition à laquelle jusqu'ici on n'a pas fait attention, et qui se trouve dans un auteur, à qui le soin de conserver des mythes sacrés a attiré le mépris des historiens modernes. C'est Plutarque qui nous rapporte, que Romulus ouvrit cet asyle au nom d'Apollon (1). Ce mot jette une grande lumière sur l'esprit qui présida à l'établissement de la nouvelle ville. Nous avons

(1) Je sais que selon l'opinion commune la religion d'Apollon fut inconnue aux premiers Romains. Mais on s'est laissé tromper à ce sujet par des noms. On trouve dans les temps les plus anciens de l'Italie des traces du culte d'Apollon et même de Bacchus. Au lieu du nom grec d'Apollon qui fut connu à Rome plus tard, on avoit d'autres qui dans la suite tombèrent en desuétude, comme p. e. celui d'Aperta dont Festus fait mention. Après avoir dit: *Apellinem antiqui dicebant pro Apollinem*, il poursuit: *Aperta idem Apollo vocatur*. Ce que nous venons de dire à ce sujet peut servir à rectifier la remarque dont Scalliger accompagne ce dernier passage de Festus. Ce seroit

prouvé dans un autre ouvrage (1) que dans les temps les plus anciens le culte d'Apollon se distingua des autres par un grand éloignement de toute superstition grossière, et qu'il étoit le plus pur et le plus bienfaisant de tous les cultes. A ce caractère particulier de la religion primitive d'Apollon appartient la défense de répandre du sang sur les autels, et c'est en quoi la tradition concernant l'asyle est encore d'accord avec elle-même, parce que le même auteur nous rapporte l'éloignement de Romulus pour les sacrifices sanglans. Ces traits qui semblent de peu d'importance nous serviront encore dans l'examen que nous ferons plus bas de la religion primitive des Romains.

Parmi les traditions religieuses qui renferment des vérités historiques, il importe de remarquer celle qui concerne le voyage que faisoient les deux frères-rois à Lavinium pour offrir un sacrifice aux Pénates de cette ville. Nous avons vu plus haut, par quel chemin ces deux représentans de l'année étoient arrivés dans le Latium. Quand

bien étonnant que les peuplades grecques qui vinrent s'établir en Italie et même au milieu du Latium, n'y eussent point apporté un culte qui étoit un des plus anciens et des plus sacrés. Aussi Dénys d'Halicarnasse est plein de passages qui prouvent la haute antiquité du culte d'Apollon en Italie. Voyez p. e. p. 19. 10 où il parle du vœu que firent les Pelasges à Apollon, lorsqu'ils allèrent en Italie.

(1) Pythagoras Apollon.

Albe-longue fut bâtie , les dieux Pénates de Lavinium refusèrent de se laisser transporter dans la nouvelle ville , et les Albains furent obligés de les laisser dans leur premier sanctuaire , et de leur rendre chaque année un hommage par une ambassade solennelle. Ces mêmes dieux devoient donc devenir également les grands dieux tutélaires de la colonie d'Albe, destinée à être gouvernée par deux prêtres représentans de ces Pénates. Aussi quand Rome se trouva dans un grand danger , l'apparition de ces deux jeunes divinités tutélaires étoit du plus heureux présage. C'est ainsi qu'on les voyoit à la tête de l'armée Romaine dans la bataille la plus sanglante qui fut livrée aux Latins (1). Les mêmes dieux donnèrent les premiers la nouvelle de la victoire remportée sur Persée. Macrobe (2) nous rapporte que les consuls , les préteurs et les dictateurs Romains , avant d'entrer en fonction , alloient faire un sacrifice aux Pénates de Lavinium, et lorsqu'on songe , avec quelle scrupulosité on observoit à Rome toujours les mêmes rits sacrés, on ne sauroit douter de la vérité de la tradition d'après laquelle le même voyage fut déjà fait par les deux jumeaux , qui étoient les représentans vivans de ces Pénates.

Quiconque connoit en détail l'histoire des anciennes théocraties , ne trouvera pas impossible,

(1) Dénys d'Halicarnasse p. 356. 40.

(2) III. 4.

ce qui semble être indiqué par les anciennes traditions (1), que Romulus élève des prêtres et longtemps instrument de la théocratie (2) ait voulu sur la fin de sa vie jouer un rôle plus indépendant, et s'émanciper d'un joug qui peut-être commençoit à lui paroître trop pésant. Il se peut que son règne en fut moins long, et sa vie plus courte. Mais quoiqu'il en soit, les détails qu'on raconte de sa mort appartiennent trop ouvertement à la partie astronomique de ces mythes pour pouvoir trouver place dans l'histoire de ce roi (3).

Le tombeau d'un grand-prêtre tel que Romulus ne devoit être nulle part (4). C'est en cela aussi qu'il ressemble à ces grands législateurs et fon-

(1) Plut. in v. Rom. 26. 27. Le contraire est dans Appien chez Photius Cod. LVII.

(2) Cic. de Rep. II. 9. *Auspiciis plurimum obsecutus est Romulus.* » — Mr. Mai ajoute: *Sive animi superstitione, sive statu politico.* » C'est tout-à-fait dans l'esprit des philosophes modernes d'après lesquels en matière de religion on est ou fourbe ou dupe de la superstition, Selon eux il n'y a pas de troisième.

(3) J'insiste surtout sur les mots de Plutarque que nous avons cités plus haut en parlant de Tarrutius: *et mortis genere.*

(4) Quand le tombeau d'un dieu est montré en plusieurs endroits, c'est une idée qui appartient à la symbolique de l'ancienne astronomie et à une pluralité de prêtres portant tous le nom du même dieu. Quoique la tradition vulgaire ne connut point de tombeau à Romulus, il y eut cependant qui croyoient lui devoir faire cet honneur. Le scholiaste Acron dit: *Varro pro rostris sepulcrum*

dateurs religieux de l'antiquité qui ne vouloient pas, que le lieu de leur sépulture fut connu. C'étoit un point d'honneur pour les Moyses qui fut respecté même au grand jour de l'histoire par les Solons et les Lycurgues, et même par les rois de Perse (1).

Varron, que Montesquieu appelle un des plus grands théologiens de Rome (2), disoit, qu'il

Romuli dixit, ubi etiam in hujus rei memoriam duos leones erectos fuisse constat, unde factum est, ut pro rostris mortui laudarentur. — Mais Festus nous apprend le contraire s. v. Niger lapis in comitio locum funestum significat, ut alii, Romuli morti destinatum, sed non usu venit, ut ibi sepeliretur, sed Faustulum nutritium ejus ibi sepultum fuisse. — La même tradition qui rapporte ce monument à Faustus est confirmée aussi par Dénys d'Halicarnasse.

(1) Un Professeur de Göttingue qui prétend avoir des idées, a dit, en parlant des rois de Perse, que l'idée de cacher leur tombeau est une idée nationale des Perses. Cette idée est bien digne d'un homme qui pour avoir une explication quelconque des monumens de Persepolis s'est adressé au fils d'un savetier allemand.

(2) En comparant les idées de notre ouvrage avec les vues de Varron, en se rappelant l'entretien qu'il eut avec Tarrutius, on ne sera pas disposé à souscrire à ce jugement de Montesquieu. Mais ce qui achève de désaccréditer ses lumières théologiques, c'est le principe qu'il suit dans son ouvrage sur les antiquités, de traiter à la fin ce qui concerne la religion, parce que, dit-il, les états se constituent avant de se donner une religion. Ne croit-on pas entendre un illuminé de nos jours? Un homme qui ne voyoit pas, que les commencemens de toute la vie publique et privée des anciens sont dûs à la religion, ne mérite pas le titre de théologien, ni celui d'historien.

n'appartenoit qu'à un dieu de connoître les dieux de Rome. C'est aux lecteurs maintenant à juger, si nous avons réussi à faire connoître au moins l'homme-dieu qui fut le fondateur de cette ville. L'exposition que nous venons d'essayer a le grand avantage d'embrasser tous les mythes concernant Romulus, d'assigner à chacune la place qui lui convient, et de présenter dans le seul usage, de donner au prêtre le nom de son dieu, une solution bien simple de tant d'énigmes. Les historiens modernes qui n'ont pas été assez sages de se borner à une simple narration, ont laissé échapper leur ignorance et leur confusion dans des assertions aussi erronées qu'imprudentes. Selon l'un d'entre eux l'histoire de Romulus est un poëme épique très-bien conduit (1). Ce roi, il est vrai, a fait peu de guerres, mais ce peu suffisoit aux poëtes pour en faire un roi guerrier (2). Ce qu'on dit de Romulus et de Numa n'est point une histoire embellie par les poëtes, ce sont des fictions toutes pures. Enfin pour se tirer d'affaire on finit par nous dire : " Ce n'est personne, ou bien un dieu qui ait fon-

(1) Mr. N. T. I. p. 163.

(2) Je n'ai pas besoin de faire remarquer la foiblesse de ce prétendu raisonnement — Au reste cette épithète de guerrier peut se rapporter très-bien au sens astronomique, attendu que le soleil est représenté souvent par les poëtes anciens, et même dans nos livres sacrés, comme un héros guerrier.

dé Rome, et l'histoire de la fondation de Rome est précisément ce que nous ne savons pas." (1) Un autre historien qui vise moins à la profondeur, et qui énonce ses doutes avec plus de réserve et de circonspection, avoue cependant franchement qu'il est tenté de placer Romulus entre les personnages fabuleux (2). Tantôt il ne voit dans l'histoire de Romulus et de Numa qu'un alliage d'un grand nombre de règnes (3); tantôt il prétend, que ce sont deux personnages allégoriques, représentans de la force et de la sagesse qui ont présidé à la formation de Rome, et la seule chose qui le tourmente, c'est de voir le représentant de la force taillé en pièces par ses Sénateurs. Ces vues sont combattues par d'autres historiens qui prétendent, que les anciens ne songioient pas à faire de Romulus un personnage allégorique (4). Cependant nous avons vu, que Tarrutius qui trouva le jour de la conception de Romulus, devoit avoir pénétré le sens astronomique de son histoire. Mais on s'obstine à ne voir dans ce calcul de Tarrutius qu'un essai malheureux de trouver l'année de la fondation de Rome (5). On cherche à concilier le merveilleux avec la vérité. C'est la gloire de Romulus

(1) Mr. N. T. I. p. 181.

(2) Mr. L. T. I. p. 11.

(3) Mr. L. T. I. p. 38.

(4) Mr. W. p. I. 125.

(5) Mr. W. p. 124.

qui est cause, qu'on lui ait donné enfin un dieu pour père. L'épervier, dit un Allemand, est une belle fiction, et la louve présente une idée également touchante (1). Pour sauver à Romulus le reproche du fratricide, les Romains mirent le meurtre de Rémus sur le compte de Celer (2). Sur la fin de sa vie Romulus est déjà à moitié dieu; il n'est donc pas étonnant qu'il ait tué de sa propre main 7000 soldats, mais ce qui est vraiment ridicule, c'est l'exactitude avec laquelle Dénys d'Halicarnasse nous raconte, comment les Sénateurs emportèrent sous leurs manteaux les morceaux de leur roi taillé en pièces (3).

Toutes ces erreurs et toutes ces déclamations se trouvent déjà dans les écrits du coryphée des philosophes modernes. Selon Mr. de Voltaire (4) les Romains, tout sérieux qu'ils étoient, n'ont pas moins enveloppé de fables l'histoire de leurs premiers siècles. Ce peuple si récent en comparaison des nations asiatiques a été cinq cents ans sans historiens. Ainsi il n'est pas surprenant que Romulus ait été le fils de Mars, qu'une louve ait été sa nourrice et qu'ensuite il soit devenu dieu. Romulus, roi d'un village, est fils du dieu Mars et d'une religieuse. Il a un dieu pour père, une

(1) Mr. W. p. 126.

(2) Mr. W. p. 131.

(3) Mr. W. p. 141.

(4) Voyez dans son dictionnaire soi-disant philosophique l'article histoire.

catin pour mère, et une louve pour nourrice. Lorsqu'on pense que tous les raisonnemens philosophiques de Mr. de Voltaire sont à peu-près de la même force, c'est à dire, dictés par la même ignorance et la même présomption, lorsqu'on pense que les raisonnemens de cet homme ont attaqué les bases de l'édifice social de l'Europe, que ses ouvrages sont devenus le catéchisme de la secte qui dirige en secret l'opinion et les événemens, et qu'encore aujourd'hui il gouverne en despote toutes les têtes foibles et mauvaises de plus d'un royaume, on seroit presque tenté de maudire l'invention de l'imprimerie, et l'on ne peut s'empêcher de déplorer le sort de l'espèce humaine.

Au milieu de ces réflexions soi-disant philosophiques que les historiens et les philosophes modernes ont faites sur les commencemens de Rome, on cherche en vain quelques argumens solides dont ces écrivains aient pu s'appuyer, pour ranger tous les mythes concernant Romulus dans la classe des songes, ou des rêves poétiques. J'ai rencontré cependant deux observations qui pourroient égarer des lecteurs peu versés dans ce genre de recherches, c'est que les noms de Romulus et de Rémus se trouvent également dans la liste des rois d'Albe, comme fils ou petits-fils d'Enée, et que tout le récit de la fondation de Rome par une colonie d'Albe, longtemps inconnu aux Romains, a été inventé fort tard et débité par un Grec, Dioclès de Péparèthe. Quant à la première de ces objections, on en trou-

vera la réfutation dans ce que nous avons dit sur l'usage qui renferme la clef de tant de secrets. Les noms de Romulus et de Rémus, bien loin d'avoir été originairement des noms propres, n'étoient probablement que des épithètes du soleil d'été et de celui d'hiver (1). Ces mêmes épithètes, données selon l'usage des anciens à deux grands-prêtres, représentans de ces deux soleils, durent bientôt passer pour des noms propres. Or rien ne nous empêche de croire que dans la liste des premiers prêtres-rois d'Albe, il y en ait eu deux qui ayent voulu se parer de ces noms si saints

(1) Une erreur des plus communes est de croire, que Romulus est un diminutif. Elle a été répétée encore dernièrement par Mr. W. p. 128. 129. Mais c'est plutôt un augmentatif, comme il y en a plusieurs de cette forme. Scipion fut appelé Corculum, non à cause de la petitesse de son esprit, mais par la raison contraire. Romulus est donc le très-fort, ce qui convient parfaitement au soleil d'été. Le mot de Rémus signifie ce qui retarde ou rétrograde. Le poisson qui retarde le cours du vaisseau est appelé remora. Dans le vieux style remello signifie retardo. La discipline augurale appelle des oiseaux sinistres aves remores. On voit donc que Remus avoit un nom fort convenable au soleil d'hiver. Quant à la question, si Romulus donna son nom à Rome, ou bien s'il reçut le sien d'une ville de Rome qui existoit avant lui, c'est une question fort superflue. Il est probable que les deux noms de Rome et de Romulus naquirent indépendamment l'un de l'autre. Le roi fort et la ville forte furent baptisés par les mêmes prêtres qui avoient conçu l'idée de cet établissement.

et si révéérés. Que de prêtres de Jupiter et d'Hercule, qui ont tous porté le nom de Jupiter et d'Hercule, sans qu'on puisse pour cela révoquer en doute leur existence historique! Ainsi donc ces deux Romulus, bien loin de se détruire l'un l'autre, s'appuyent mutuellement, de même que la louve et l'épervier qui se trouvent dans l'histoire de la fondation de Lavinium ne portent point préjudice à l'épervier et à la louve qui nourrissoient les fondateurs de Rome. Cependant quelques uns de nos historiens opposent gravement le Romulus des Albains à celui des Romains (1), tandis que d'autres (2) attribuent à la confusion de la tradition populaire et à l'ignorance dans la chronologie, la fable qui faisoit de Romulus et de Rémus les fils ou les petits-fils d'Enée (3).

(1) Mr. N. T. I. p. 142.

(2) Voyez p. e. Mr. W. p. 207. 124. 127.

(3) Si Romulus n'est pas un nom propre, si Quirinus et Altellus ne le sont pas non plus, quel est donc le véritable nom du fondateur de Rome? — Il est perdu pour nous: Si les prêtres des anciens avoient tous les défauts que leur prêtent les philosophes modernes, au moins ils n'étoient pas, comme ceux-ci, pétris de petite vanité. Que de grandes choses méditées et exécutées dans le silence, dont les auteurs vouloient rester inconnus à leurs contemporains et à la postérité. On n'aimoit pas même à proférer les noms de ceux qui avoient reçu les honneurs de l'apothéose. (Voyez les Commentt. de T. Live I. 26) Ce cérémoniel tenoit à celui qu'on observoit à l'égard des magistrats, savoir de ne pas les appeller par leurs noms propres. (Dion. X. 644.) II.

L'autre objection contre la certitude de l'histoire de Romulus dont nous avons cru encore devoir faire mention, semble être plus importante. Dioclès de Péparèthe, nous dit-on, (1),

tient même à la formule usitée dans l'école de Pythagore et de plusieurs autres philosophes religieux, αὐτὸς ἔφα qu'on employoit σεμνότητος χάριν, comme l'observe Demetrius Poliorc. περὶ ἑρμηνείας. Il y avoit chez les Romains même une loi qui défendoit d'employer un esclave pour demander le nom d'un pater familias. C'est Festus qui nous l'apprend: Percunctatum patris familiæ nomen ne quis servum mitteret lege sanctum fuisse ait Cato in ea qua legem Orchiam dissuadet." Mr. Dacier y ajoute la remarque suivante: Hujus legis nullum alibi vestigium, morem ex heroicis temporibus manasse verisimile est." Je donnerai plus-bas la véritable clef de cette loi. Après tout ce que nous venons de remarquer, il sera aisé de rectifier les erreurs des anciens et des modernes au sujet du nom de Romulus. Les uns ont été étonnés de ce qu'il n'avoit qu'un seul nom, et ils ont été réfutés sérieusement par Val. Max. I, 10; d'autres ont dit qu'il n'étoit pas d'usage qu'une ville donnât son nom, à son fondateur, et Mr. W. enfin nous assure, que Romulus ne pouvoit pas avoir un nom de famille, attendu qu'il n'avoit point de père.!!

(1) Mr. Levesque T. I. p. XI. Un petit Allemand, accoutumé à s'attaquer à tout ce qu'il y a de grand, et incapable de tirer quelque chose de son propre fonds, s'est emparé de cette idée de Mr. Levesque, et l'a débitée, comme si c'étoit la sienne, dans une critique ou plutôt dans un panegyrique de l'ouvrage de Mr. N. qu'il a fait insérer dans les Annales littéraires de Heidelberg, et qui a été regardé par toute l'Allemagne comme un chef-d'oeuvre en ce genre. Il prétend même, comme c'est la coutume des gens de cet

avoit traité le premier de la fondation de Rome. Mais cet historien grec vivoit-il à une époque assez voisine de la fondation de Rome pour avoir reçu de cet événement une tradition digne de quelque confiance? Je ferois plus de cas de cette objection, si ce même Dioclès de Péparèthe avoit créé les Luperques et les Saliens, s'il avoit établi les Quirinales et ordonné les voyages solennels des magistrats Romains à Lavinium, s'il avoit fait bâtir le petit temple dans lequel on voyoit la louve qui avoit nourri les deux frères, s'il avoit su répandre, et s'il avoit fait insérer dans les livres pontificaux (1) les tra-

aloi, renchérir sur le pyrrhonisme de Mr. Levesque, en disant, que le nom de Romulus n'a pas été entendu à Rome avant la fin du 5ème siècle de cette ville. — Doubter de la vérité de ces oracles, c'étoit s'exposer à passer aux yeux de ces Cotins pour un homme qui n'a ni dieu, ni foi, ni loi.

(1) Mr. N. va jusqu'à nier l'existence des livres pontificaux du temps des Rois. Cependant c'est un fait avéré, que les fastes des Pontifes, vus par Polybe, contenoient même les années du règne de chaque roi, et c'est à cet égard assez remarquable, que Cicéron, en parlant de la durée du règne de Numa, dit: nous devons suivre ici de préférence notre Polybe que personne n'a surpassé pour le soin de vérifier les temps et les dates. Les argumens dont Mr. N. prétend appuyer ses doutes sont de toute nullité. D'abord il dit, que l'histoire ne fait point mention de prodiges avant la bataille du lac Régille, et il en conclut que jusqu'à cette époque on n'avoit point de livres pontificaux. Mais nous verrons bientôt une raison bien simple de ce silence. Il dit ensuite, que l'histoire de Rome dans ses commen-

ditions religieuses que nous avons recueillies. Mais ces fêtes, ces prêtres et ces monumens, tous antérieurs à l'époque où Dioclès de Péparèthe écrivoit, et liés avec l'histoire de Romulus par des traditions et des actes symboliques qui étoient conservés et observés avec la scrupulosité propre à la religion Romaine, toutes ces preuves réunies déposent trop clairement en faveur de la vérité de cette histoire, pour qu'il soit permis d'en douter. Un Grec ne pouvoit-il pas recueillir le premier, et mettre en un certain ordre ce qui étoit attesté par tant de monumens et fondé sur la plus sûre de toutes les sources historiques, la tradition sacrée ? Ce Grec, devoit-il donc vivre à une époque voisine de la fondation de Rome, pour que sa narration fut digne de quelque confiance ? Faut-il l'accuser d'avoir calqué l'histoire de Romulus d'après le modèle de celle de Cyrus si la ressemblance qui se trouve entre ces deux histoires est naturelle, et l'effet de causes que nous n'avons plus besoin d'indiquer ? (1) Quelle

cemens est vide de noms. Mais ce vide n'existe que dans la tête de Mr. N. et quand même il existeroit réellement, on n'en pourroit tirer aucune preuve contre l'existence primitive des livres pontificaux.

(1) Et encore que gagneroit-on, en supposant, que l'histoire de Romulus est la copie de celle de Cyrus, si pour ce qui regarde cette dernière il faut s'en tenir à l'homme à idées que nous avons cité plus haut, et qui dit à ce sujet fort gravement : „ L'histoire de la jeunesse de Cyrus est

ressemblance de rapports et d'histoires dans les temps mythiques des peuples anciens dont fort souvent l'un n'a jamais copié l'autre! En étendant un peu ce raisonnement vicieux, il seroit facile de corrompre et de dénaturer toute l'histoire ancienne (1). Mais c'est trop s'arrêter à des objections qui sont le fruit des demi-lumières, et dont la nullité n'a pas besoin d'être démontrée pour les connoisseurs de l'antiquité.

Dans l'exposition que nous venons de faire nous avons adopté l'opinion commune qui fait de Rome une colonie d'Albe-longue. Mais cette opinion aussi a été attaquée par le pyrrhonisme de quelques historiens modernes qui au mépris de toutes les traditions de l'antiquité ont prétendu faire de Rome une colonie étrusque (2). Voici

enveloppée de cette *obscurité* qui couvre l'histoire des grands hommes qui sortent de l'*obscurité*." On voit bien qu'il y a là, au lieu d'idées, beaucoup d'obscurité.

(1) C'est la même fausse manière de voir p. e. qui a fait dire à Mr. W. (p. 107) qu'Allades (Dion I. 71) ou Amulius (Zonaras VII. 1) a été copié d'après le Salmonée des Grecs, (Apoll. I. 9. 7.) Pourquoi auroit-il existé un seul grand-prêtre seulement qui dans son orgueil eut voulu passer réellement pour un dieu? Céyx et Halcyone avoient les mêmes prétentions.

(2) C'est surtout Mr. Levesque qui, à l'exemple de quelques Italiens, a cherché à rendre douteuse l'origine Albaine de Rome, et en faire honneur aux Étrusques, et Mr. N. à son ordinaire a trouvé cette hypothèse si bonne, qu'il n'a pas fait de difficulté de se l'approprier, en y ajoutant quelque

les argumens sur lesquels ils fondent cette nouvelle hypothèse. Tout fait voir, disent-ils, l'origine étrusque de Rome, la forme de son premier gouvernement, les nombres sacrés qui sont la base de toutes ses institutions, et surtout la nature de sa religion. Si les Romains avoient été liés avec Albe, ils n'auroient pas eu besoin de se procurer des femmes par un rapt. Tarquin, Lucumon étrusque, n'auroit pas été reçu par les patriciens d'une ville latine. Albe disparoit après la fondation de Rome, et Romulus ne songe pas à faire valoir ses droits sur l'héritage de ses pères. Enfin ce qu'il y a de latin à Rome n'y a été introduit que sous le règne de Tullus par quelques Albains fugitifs, quand la ville d'Albe fut détruite, non, comme on le croit communément, par Rome, mais par les Latins (1).

chose de sa façon qui, comme tout ce qui sort de sa bouche, a été respecté comme un oracle par toute l'Allemagne. Comme les argumens dont il se sert se trouvent épars en plus de vingt endroits de son ouvrage qui est écrit sans méthode, nous avons pris la peine de les réunir sur un seul point, pour leur donner toute la force qu'ils peuvent attendre de leur réunion.

(1) Il paroît que le premier traducteur des livres de Cicéron de Rep. Mr. Villemain, par respect pour les savans Allemands, se soit rangé aussi de cette opinion. Dans une note dont il accompagne le 5ème chapitre du livre II de R. et dans laquelle il revendique aux savans Français l'honneur d'avoir agité les premiers la question de l'incertitude des premiers temps de Rome, il dit: " Ces remarques lais-

Peu de mots suffiront pour détruire ces sophismes. Commençons d'abord par un fait qui a toute la certitude historique qu'on peut exiger, c'est que le caractère étrusque de Rome, et particulièrement celui de sa religion ne date que du temps de Tarquin l'ancien qui introduisit à Rome un grand nombre de rits et de cérémonies étrusques. Quant à la ressemblance qui peut se trouver entre plusieurs institutions Romaines et Etrusques avant l'époque de Tarquin, tout jugement dans cette matière exige la plus grande circonspection. D'abord plusieurs de ces institutions, comme p. e. l'emploi des nombres sacrés, bien loin d'appartenir aux Etrusques exclusivement, ont été communes à plusieurs peuples de l'antiquité, et tirent leur origine d'une source commune, et quant à celles qui sont évidemment propres aux Etrusques et qui se trouvent aussi dans les commencemens de Rome, le savant Cor-

sent, il est vrai, subsister de grandes difficultés et de grandes invraisemblances dans l'histoire des premiers temps de Rome. La sagacité des savans pourra donc faire de nouvelles conjectures, et supposer, *si elle veut*, que Rome, étant d'abord une colonie étrusque, reçut dès l'origine les arts et la civilisation de l'Étrurie, qu'elle eut sous le règne de ces rois une puissante marine, et qu'elle déchut dans la suite. Les érudits pourront enfin deviner et même affirmer tout ce que Cicéron ne savoit pas." Mr. Villemain, en lisant cet ouvrage, verra avec plaisir, que nous avons profité de sa permission, avant même qu'il nous l'eut donnée.

radinus a déjà remarqué dans son ouvrage de *Veteri Latio*, que les peuples du Latium semblent avoir emprunté plusieurs usages aux anciens Étrusques. Il est donc plus que vraisemblable, que les Romains doivent à leur origine latine, plusieurs institutions qui venues originairement de l'Étrurie s'étoient depuis long-temps amalgamées avec les institutions des Latins. Ces idées trouveront encore leur pleine confirmation dans ce que nous dirons plus loin sur le caractère de la première religion des Romains. Quant à l'argument tiré du rapt des femmes, il tombe également, quand on sait, qu'une grande partie de la première population de Rome qui n'étoit pas d'origine Albaine et qui se composoit d'exilés, ne pouvoit pas, selon les idées des anciens sur le *connubium*, prétendre à former des mariages avec des femmes des peuples voisins. Le savant Corradinus a déjà remarqué, qu'il étoit contraire aux lois des Albains d'accorder le droit de bourgeoisie à des fugitifs, et de se lier avec eux par des mariages (1). Ainsi donc le droit de se marier avec des femmes Albaines n'existoit que pour cette partie des Romains qui étoit venue d'Albe. L'accueil fait au Lucumon étrusque ne prouve pas non plus que cette ville étoit d'ori-

(1) Voyez aussi à ce sujet le discours de Mettius Fuffetius dans Dénys d'Halicarnasse, et les expressions de Plutarque in vit, Rom.

gine étrusque, et les éclaircissemens que nous donnerons sur l'histoire de Tarquin ne laisseront plus subsister le moindre doute à ce sujet. L'éducation des frères gémaux dans le collège des prêtres Gabiens nous a donné l'occasion d'expliquer, pourquoi Albe semble disparoitre après la fondation de Rome, et pourquoi Romulus ne fit pas valoir ses droits sur la ville d'Albe, et dans l'histoire de Tullus il se présentera des preuves assez remarquables, combien la religion des Albains étoit ancienne à Rome.

Mais ce n'est pas tout; le savant Allemand qui à réchauffé cette dispute ne se borne pas à marcher sur les traces de ses prédécesseurs; il prétend renchérir sur eux en fait de hardiesse historique, et il nous révèle jusqu'au nom de la ville étrusque qui fut la métropole de Rome. C'est la ville de Cære, parce que le mot de cærimonia indique la source des cérémonies religieuses de Rome, et parce que dans l'invasion des Gaulois les sacra furent transportés de Rome à Cære. Quant au premier de ces argumens, le savant Allemand auroit du prouver avant tout, que toutes les autres étymologies qu'on donne au mot de Cærimonia sont fausses, à l'exception de celle à laquelle il a donné la préférence. Or il est beaucoup plus vraisemblable, que le mot caerimonia vient de cerus, ce qui signifie creator, et manus

qui veut dire bonus (1). Pour ce qui regarde le parti que prirent les Romains à l'approche des Gaulois de transporter leurs sacra à Cære plutôt qu'à Veji, il paroît qu'ils avoient de bonnes raisons pour cela. D'abord la ville de Veji ne sembloit pas assez sûre pour cet effet. Les habitans de cette ville étoient des ennemis de Rome les plus acharnés (2). D'après le témoignage de T. Live les sacra furent transportés non seulement dans la ville de Cære, mais aussi dans d'autres villes qui cependant n'étoient pas toutes étrusques et métropoles de Rome (3). Je ne dirai point, combien le silence de toutes les traditions reli-

(1) Festus dit: " Cærimoniæ causam alii ab oppido Cære, alii a caritate dictam judicant " Scaliger remarque à ce sujet: " Cerus veteri lingua Sanctus, a quo cærimonia, ut a Sanctus sanctimonia, et mysticum nomen erat Jani cerus manus in carmine saliare quamvis et creator bonus exponatur a quibusdam veteribus. Nonnulli a Cerere, cærimonias. Propterea Glossarium: cærimonia *δημιουργία* Scaliger a raison en ce qu'il dit que le mot de cærimonia vient de cerus, mais non dans la signification de Sanctus. Cærimonia signifie donc ce qui regarde le bon créateur.

(2) T. Live appelle cette ville urbem Romanis inimicam. (V. 28) et il ajoute: " Pavor fugæ occupaverat animos, ut multo major pars Vejos in hostium urbem, quam Tiberis arceret, quam recto itinere Romam ad conjuges ac liberos fugerent."

(3) T. Live V. 51. Sacra in ruina rerum nostrarum alia terræ celavimus, alia avecta in finitimas urbes amovimus ab hostium oculis.

gieuses à ce sujet est contraire à l'hypothèse du savant Allemand (1). Ce qu'il dit encore de *tabulis Cæritum* sera réfuté plus bas, quand nous viendrons à examiner les relations de Rome avec les peuples voisins.

Il est fâcheux sans doute, que pour se frayer un chemin, on soit obligé de répondre même à des écrivains dont l'inexpérience ne peut séduire que le commun des lecteurs. C'est une des suites malheureuses de l'état actuel de la littérature. La légèreté incroyable avec laquelle on prononce sur des objets qui, pour être bien éclaircis, demandent infiniment de lumières, et souvent l'étude de 30 années, a dû devenir funeste aux progrès des sciences. Le savant Allemand qui fait de Rome une colonie de Cære, a-t-il étudié à fond les antiquités Étrusques et Romaines, avant de prononcer sur l'origine de Rome? Sait-il seulement ce qu'il faut réunir pour entreprendre une comparaison aussi difficile? A-t-il lu tout ce qui a été écrit en Italie sur cette matière? Non certainement, il n'a rien fait de tout cela, mais il prononce, et on lui applaudit.

La grande preuve de l'origine Albaine des Ro-

(1) Dans T. Live il n'y a pas la plus légère indication qui pourroit appuyer les soupçons de Mr. N. Au reste il est plaisant d'entendre Mr. W. au sujet de cette hypothèse nouvelle. Ne pouvant la réfuter il se borne à dire tristement: "Qu'avons nous gagné, lorsqu'on nous dit que Cære est la métropole de Rome?" (p. 134).

maines se trouve dans l'accord admirable de toutes les traditions religieuses. Ces Pénates de Lavinium, auxquels les grands Magistrats de Rome alloient chaque année offrir leur encens, et qui sont représentés par les deux premiers rois de Rome, ces Romulus et Rémus dans la liste des rois d'Albe, ce Romulus-Quirinus nourri de la sagesse de Picus, cette louve et cet épervier, cette communauté de cérémonies (1), de lois (2) et même de vêtemens (3), enfin cette infinité de petits rapports entre les deux peuples que nous avons déjà recueillis, et qui se présenteront encore dans la suite de cet ouvrage, tout cela ne prouveroit-il pas assez, que les Romains ne se faisoient point illusion sur leur véritable origine,

(1) Mr. N. (I. p. 135) rejette les preuves qu'on peut tirer des cérémonies religieuses pour l'origine Troyenne des Romains. " Ce seroit, dit-il, se livrer à des combinaisons arbitraires. " Ce seul mot annonce un homme tout-à-fait incapable d'entreprendre cette sorte de recherches.

(2) Dans les oraisons qui se trouvent chez Dénys d'Halicarnasse il est souvent fait mention de cette communauté de lois. C'est dommage que cette forme de discours dans laquelle cet écrivain a souvent enveloppé les résultats de ses recherches, ait paru contraire à la vérité historique.

(3) On n'a qu'à lire ce que le savant Corradinus a dit à ce sujet dans son ouvrage de Veteri Latio. Il n'a pas oublié les *calcei mullei* dont se servoient Jules César et les rois d'Albe, où la maison Julia exerçoit les fonctions d'un sacerdoce perpétuel.

et qu'ils en savoient peut-être un peu plus que ceux qui leur donnent des ayeux étrusques?

Fondée par un homme-dieu élevé à l'école des prêtres, Rome dut être gouvernée par une aristocratie sacerdotale. C'étoient les patriciens. Ce mot aussi, comme tout ce qui tient à la religion, a été défiguré par les historiens modernes. Ne dédaignons donc point d'entrer à ce sujet dans des détails, dont la sécheresse apparente sera compensée par l'intérêt des résultats qui en vont découler.

Selon l'opinion la plus commune le mot de patriciens signifie les descendants des *Patres* ou Sénateurs créés par Romulus. Ces Sénateurs, dit-on, furent appelés pères, ou à cause de leur âge (1), ou parce qu'ils assignoient des portions de terre aux pauvres comme à leurs enfans (2), ou parce qu'ils étoient les pères d'enfans nés

(1) C'est à quoi s'arrête la plupart des historiens modernes. Mr. Levesque p. e. dit: T. I. p. 81. « Il est vraisemblable que l'âge de ces Sénateurs leur fit donner le titre de pères, et que de ce titre leurs descendants furent nommés patriciens, » — Mais le mot de *pater* n'exprime point ordinairement l'idée d'un âge avancé, et le mot de Sénat qui l'exprime en effet, ne vint en usage qu'après l'expulsion des rois.

(2) Paullus: *Patres Senatores ideo appellati sunt, quia agrorum partes attribuebant tennioribus ac liberis propriis.* On pourroit croire que dans ce passage il faut lire, *ut* au lieu de *ac*, ou bien ajouter avant ce dernier mot celui de *perinde*, comme on voit par le passage suivant de

libres, ou parce qu'ils avoient le droit du Patronage sur leurs clients, ou bien à cause de leur sollicitude paternelle (1). D'après une autre opinion les premiers patriciens furent créés par Romulus indépendamment du Sénat; ils furent choisis parmi le peuple et appelés patriciens, parce qu'eux seuls pouvoient nommer leurs pères (2), ou aussi *patres* à cause de leur âge, ou parce qu'ils avoient des enfans. Il ne faut pas de longues démonstrations pour prouver la nullité

Festus : Patres appellabantur, ex quibus senatus constat, quos initio urbis conditæ delegit, quique agrorum partes adtribuerent tennioribus perinde ac liberis. — Il est vrai que dans le vieux style on rencontre *ac* au lieu de *aeque ac*, *perinde ac*. Mais cette observation ne peut pas s'appliquer à la latinité de Paullus qui semble avoir écrit ici avec sa négligence ordinaire.

(1) C'est à quoi s'arrête Plutarque *in vita Rom.* c. 13 où il fait l'énumération des différentes causes de la dénomination des *patres*. — Cicéron de *Rep.* II. 8 dit: *in regium consilium delegerat (Romulus) principes, qui appellati sunt propter caritatem patres.* » Mais le même auteur, l'exprime plus vaguement II. 2, » *ille Romuli senatus qui constabat ex optimatibus, quibus ipse rex tantum tribuisset, ut eos Patres vellet nominari patricosq. eorum liberos.* T. Live embrasse une autre opinion. Il dit I. 8. *Patres ab honore, patriciique progenies eorum appellati.* Salluste ne sait à quoi s'arrêter (*in Catil.*) » *Hi vel aetate, vel curæ similitudine patres appellabantur.*

(2) C'est ainsi qu'on traduit ordinairement les mots, qui *patrem* ciere possent. Mais nous verrons, que cette traduction est fausse.

de ces opinions. D'abord il est constant, que le genre d'aristocratie qu'on appelle patriciat est plus ancien que Rome. S'imaginer qu'un seul homme ait pu créer d'un coup de baguette une classe d'hommes tels que les patriciens, c'est se tromper étrangement sur la nature de l'aristocratie en général, c'est confondre les premiers patriciens de Rome avec la noblesse créée par Napoléon. Les patriciens ne peuvent pas non plus tirer leur origine des pères Sénateurs, parce que eux-mêmes furent appelés pères, et qu'il auroit fallu dans ce cas beaucoup plus de temps, pour donner quelque consistance à une aristocratie qui cependant se montre déjà si forte dans les premiers commencemens de Rome. De toutes les observations des anciens sur les mots de *patres* et de patriciens que nous avons présentées il n'y en a que deux où l'on reconnoisse quelque ombre de vérité, premièrement que les patriciens étoient des hommes qui patrem ciere possent, et qu'ils étoient pères, parce qu'ils avoient des enfans nés libres, *quod ingenuorum liberorum parentes essent*. Mais le véritable sens de ces mots ne pourra être saisi qu'à la fin de notre exposition.

Commençons d'abord par une observation qui a été déjà faite par Manuce, savoir que les mots de *patres* et de *patricii* sont souvent employés dans le même sens. C'est surtout T. Live qui appelle les patriciens indistinctement tantôt *patres*, tantôt *patricii*, et il faut voir par le contexte

s'il a enter lu par *patres* les patriciens, ou bien les Sénateurs qui furent aussi appelés *patres* (1). Il paroît même que le mot de *patres*, soit pour désigner les Sénateurs, soit pour marquer les patriciens, avoit quelque chose de plus noble que celui de *patricii* et de *Senatus*, et qu'il s'approchoit plus de la dignité du vieux langage. De-là vient peut-être, que T. Live qui ne néglige rien de ce qui peut donner quelque éclat à son style, se sert si souvent du mot de *patres* pour désigner les patriciens. Le mot de *patres* dans le sens de patriciens étant évidemment antérieur à celui de *patricii*, il faut commencer par la recherche du premier. Ce mot aussi est intimement lié avec la religion, et il faut reprendre les choses d'un peu loin pour arriver à sa véritable source et à sa première signification. L'ancienne philosophie religieuse des peuples orientaux distinguoit deux principes, l'un chaud, aérien. actif et créateur; l'autre humide, terrestre, passif et fécond. L'un est le père, et l'autre la mère de toutes choses. Le représentant, ou la source du premier est le soleil, le second est représenté tantôt par la lune, tantôt par la terre.

(1) Il est cependant plusieurs passages, où cette façon de parler peut faire naître de l'ambiguïté et des doutes. Nous en verrons un exemple très-frappant, quand nous viendrons à examiner la formule *patres auctores facti*, dans laquelle on a prétendu entendre le mot de *patres* dans le sens de patriciens.

De-là vient, que dans toutes les religions anciennes les dieux qui représentent le soleil sont appelés *patres*. Cette terminologie sacrée qui avec les progrès du paganisme s'étendit à presque tous les dieux indistinctement (1) se retrouve aussi dans les premiers cultes des peuples de l'Italie. C'est dans ce sens que Marspiter, Jupiter ou Diespiter sont des dieux-pères. Janus, le premier des dieux du soleil en Italie, fut invoqué pour cette raison dans tous les sacrifices sous le nom de *pater prior*. Selon l'usage que nous avons expliqué plus-haut de transporter sur le prêtre le nom et les attributs de son dieu, ce même nom de *pater* dut être donné aux prêtres des dieux représentans du soleil. Aussi trouve-t-on que les initiés dans le 7^{eme} degré des mystères de Mithras qui est aussi le soleil, furent appelés *πατέρες*. Transporté en Italie, comme tant d'autres cérémonies religieuses, cet usage s'est maintenu long-temps dans la religion des Romains. De même que Jupiter est le père des dieux et des hommes, de même le flamen Dialis, son prêtre représentant, fut appelé *pater deorum omnium*. Le mot de père souvent ne

(1) Les vers de Lucile, rapportés par Lactance, dans lesquels les dieux plaisantent eux-mêmes sur ce titre de père font voir assez clairement, que cette extension donnée au mot de *pater* étoit un abus et une irrégularité. Les voici:..

Ut nemo sit nostrum, quin pater optimus Divum,
 Ut Neptunus pater, Liber, Saturnus pater, Mars
 Janus, Quirinus, pater nomen dicatur ad unum.

fut employé que pour désigner simplement un prêtre. Vettius Prætextatus est *pater sacrorum Achajæ*, et les Pontifes sont appelés πατέρες τῆς ἱερῆς τάξεως. La dénomination si difficile de *pater patratus* appartient au même langage (1). Après tout cela il est évident qu'on pouvoit fort bien appeler du nom de *patres* toute une caste de prêtres. Cette caste de prêtres, ce sont les *patres* de l'ancienne Rome (2).

Ces idées si simples vont répandre le plus grand jour non seulement sur le véritable caractère du patriciat, mais sur une infinité de notices historiques et antiquaires qu'on a été jusqu'ici bien loin d'approfondir. On s'explique d'abord, pourquoi les patriciens fondoient leurs prérogatives

(1) On sait que le *pater patratus* étoit un prêtre du collège des Féciaux qu'on envoyoit pour faire la paix avec l'ennemi. Mais personne encore n'a su expliquer les mots de *pater patratus*. L'idée que nous devons attacher au mot *pater*, présente une solution bien simple de cette énigme. Il ne suffisoit pas d'employer à cette œuvre de paix un prêtre, un *pater*; il falloit encore qu'il fut le prêtre de tout le peuple Romain, au nom duquel il devoit agir, parce qu'il étoit, comme dit T. Live, (l. 24. 5) *regius nuncius populi Romani*. Il étoit donc nécessaire de le faire père ou prêtre encore une seconde fois, *patrare*.

(2) Pour éviter tout mal-entendu, nous devons remarquer que cette caste de prêtres n'étoit étrangère ni à l'agriculture, ni au métier de la guerre. Le sacerdoce chez bien des peuples de l'antiquité ne formoit pas une profession à part.

sur la connoissance particulière de la religion. Le droit des auspices est à leurs yeux, et de l'aveu même des plébéïens, la base de tout leur pouvoir, et quand ils furent obligés enfin de partager les honneurs de la magistrature avec les plébéïens, ils restèrent encore long-temps en possession des sacerdoces publics. On s'explique, pourquoi cette caste de prêtres refusa de se mêler avec les plébéïens par les liens du mariage (1). On s'explique, pourquoi leurs mariages se célébroient avec les plus grandes cérémonies religieuses (2), et pourquoi, quand avec la perte de leurs autres privilèges ce genre de mariages étoit devenu plus commun, les prêtres publics au moins ne pouvoient jamais se marier autrement qu'en observant les anciens rits des ma-

(1) Il faut mettre au nombre des plus grandes erreurs l'opinion de plusieurs savans, que le *jus connubii* ou la défense des mariages mixtes entre les patriciens et les plébéïens ne date que de la législation des 12 tables. Cette législation ne fit à cet égard que consolider un droit qu'on craignoit de perdre.

(2) Quelques savans (p. e. Alex. ab Alex. D. G. VII. 15. Dalech. ad Plin. H. N. XVIII. 3) ont cru avec Boethius (ad Cic. Top. III) que les mariages par confarréation étoient un privilège des pontifes et des flamines, d'autres (p. e. Heineccius Antiquit. Jurispr. ill.) ont prétendu, que de tout temps il étoit permis à tout citoyen de se marier par confarréation. La rectification de ces erreurs est dans le texte de cette note.

riages patriciens. On s'explique le véritable sens de l'étymologie que les anciens donnent du mot de patriciens, savoir que c'étoient des hommes qui *patrem ciere possent*. Car celui qui pouvoit se vanter d'avoir un père dans le sens que nous venons d'expliquer, c'étoit un véritable patricien: On s'explique, pourquoi les patriciens étoient autrefois seuls *ingenui* (1). On s'explique, pourquoi les *patres*, non dans le sens de Sénateurs, comme quelques anciens se sont imaginés, mais dans celui de patriciens, sont appelés ceux *qui liberorum ingenuorum essent parentes*. On s'explique pourquoi leurs enfans sont appelés *Camilli*, c'est à dire des desservans, ou *ministri sacrorum* (2). On s'explique, pourquoi les poètes qui cherchoient le sublime de la poésie, non comme ceux

(1) Festus dit: Patricios, ait Cincius in libro de comitiis eos appellari solitos, qui nunc ingenui vocentur. C'est un passage extrêmement important dont personne jusqu'ici n'a su se servir pour en tirer les grands résultats qu'il renferme. Nous reviendrons plus-bas à cette matière intéressante.

(2) Voyez les Commentateurs de Festus à l'article *Camillus*. On s'explique maintenant, pourquoi ces *Camilli* portoient la *toga prætexta* qui appartenoit originairement au costume sacerdotal. On s'explique également, pourquoi au rapport de Cicéron les *pueri prætextati* apprenoient par cœur les hymnes des Saliens, anciens prêtres du soleil. Ces *Camilli* étoient une partie si essentielle d'une maison patricienne, que les femmes devoient s'en choisir, si elles n'en avoient pas. (Dénys d'Halic. 92. 20). On peut donc

de nos jours, dans la politique, mais dans la religion, aimoient tant à se servir du mot de *patres*, et l'on sent plus vivement le sublime du commencement de Virgile :

genus unde Latinum
Albanique patres atque altae moenia Romae.

C'est aux lecteurs maintenant à voir si, avec le secours de ces premières idées qui seront encore mieux appuyées et développées dans la suite de cet ouvrage, ils pourront concilier sans peine les différentes notices qui se trouvent dans les auteurs anciens sur cette caste intéressante. L'aristocratie moderne ayant abandonné le soin d'écrire l'histoire aux plébéïens et aux philosophes, on conçoit facilement ce que les patriciens de Rome ont dû devenir entre les mains de tels historiens. S'obstinant à ne vouloir point reconnaître le caractère sacerdotal de cette ancienne aristocratie, et n'y voyant qu'une usurpation révoltante, ou bien une inégalité juridique, ils ont dû se perdre dans de vaines déclamations et rester bien loin de la vérité. Les uns ont prétendu, que le *jus auspiciorum* des patriciens ne date que du temps de l'expulsion des rois (1). D'autres ont avancé, que le *jus auspiciorum et connubio-*

défendre Paullus quand il dit à l'article *Mater familiæ*, *nec quæ sine filiis est, appellari potest.* (*materfam*). Les camilli choisis tenoient lieu de fils. Tout ce que les Commentateurs disent sur ce passage de Paullus est absolument faux.

(1) Mr. Villemain T. II. p. 200.

rum ne dut son origine qu'à la réception qui eut lieu fort tard des différentes nations (1) On a été jusqu'à prétendre, que le patriciat se donnoit en masse, et que les patriciens ne devinrent une classe séparée que par les attaques continuelles des plébéïens (2). Que dis-je? On n'a pas même compris le sens des passages classiques qui se trouvent dans les auteurs anciens sur cette matière (3). Réfuter sérieusement tous ces égaremens libéraux, ce seroit d'un côté offenser les lecteurs qui savent penser, et de l'autre s'exposer à passer pour un obscurant. Hâtons nous plutôt de présenter quelques résultats importants qui sont le fruit des vues plus saines sur le véritable caractère du patriciat.

Le genre le plus ancien et long-temps le seul de tous les comices de Rome fut celui où le peuple s'assembloit par curies. Mais quel peuple?

(1) Mr. N.

(2) Mr. W. p. 283.

(3) Un seul exemple suffira à faire connoître l'énormité de ces Lévues. Nous avons vu plus haut le passage remarquable de Festus: *Patricios, ait Cincius in libro de Comitibus, eos appellari solitos, qui nunc ingenui vocentur.* Comment Mr. W. a-t-il entendu ce passage? Il dit p. 184. L'esprit de faction alloit trop loin; tandis que les patriciens vouloient descendre d'ayeux grecs ou troyens, les plébéïens prétendoient que les premiers patriciens *n'étoient autre chose* que des hommes nés-libres. — Ainsi Mr. W. n'a pas compris le sens ancien et éminent du mot *ingenui*.

Tout ce peuple Romain composé de patriciens et de plébéïens ? — C'est ainsi que le veulent tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière (1). Il est temps de détruire cette erreur, et de prouver par des argumens invincibles, que les patriciens seuls votèrent dans le premier genre des comices Romains.

D'abord à ne pésar que de probabilités, peut-on croire en effet qu'une caste telle que celle des patriciens ait pu consentir à voter ensemble avec ceux qui leur étoient soumis à tant d'égards, et qu'ils regardoient même comme étrangers à la religion ? Comment les patriciens pouvoient-ils si long temps conserver leurs privilèges, si les plébéïens, ayant la supériorité du nombre (2) et votant avec les patriciens dans le même genre

(1) C'est le propre des auteurs qui sont neufs dans leur matière et qui, comme les jeunes Professeurs, apprennent en écrivant, de se retracter souvent dans le cours de leurs recherches, et de nier à la 3ème page ce qu'ils ont affirmé positivement à la première. Le livre de Mr. N. est plein de telles rétractations. C'est ainsi p. e. qu'après bien des doutes et d'erreurs il finit enfin par soupçonner que les patriciens pourroient bien avoir été les seuls votans dans les comices par curies ; mais la raison qu'il en donne est si fausse, que sa rétractation sur ce point est encore une nouvelle erreur. » Comme, dit-il p. 153, il n'y avoit point de plébéïens à Rome avant la prise de la ville d'Albe par les Romains, les patriciens avant ce temps durent être seuls assemblés dans les comices par curies. »

(2) On vota *viritim* dans les comices par curies.

de comices, avoient eu l'occasion d'exercer quelque influence dans les affaires d'état? Pourquoi Servius qui créa le premier un second genre de comices, savoir celui par centuries, genre de comices qui avec de nouvelles modifications conservoit à l'aristocratie une grande influence, seroit-il devenu odieux aux patriciens, si les plébéïens se fussent déjà trouvés rassemblés dans les comices par curies, et les patriciens ne devoient-ils pas se réjouir plutôt de voir dans les nouveaux comices par centuries au moins les plébéïens pauvres privés d'influence? (1) Mais il y a plus; dans ce nom de comices par curies, le mot de curies indique déjà assez des comices patriciens. Partout où il est fait mention de curies on voit, qu'il n'est question que de religion (2). C'est dans les curies qu'on faisoit les sacrifices communs. Tandis que toutes les autres divisions du peuple et institutions politiques éprouvent des changemens, tandis qu'on augmente le nombre des tribus, qu'on double les centuries des chevaliers, et qu'on

(1) Une preuve de la haine que Servius s'attira par ses institutions anti-patriciennes se trouve dans Festus : *Patricius vicus Romae dictus eo quod ibi patricii habitaverunt, jubente Servio Tullio, ut, si quid molirentur adversus ipsum, ex locis superioribus opprimerentur.*

(2) *Curiae nominantur, in quas Romulus populum distribuit numero triginta, ut in sua quisque curia sacra publica faceret, feriasque observaret; curiata vero comitia a curiis appellata.* Varro d. v. P. R. La distinction que

ajoute même au nombre des Vestales, le nombre et le nom des premières curies ne changent pas, et ce caractère d'immutabilité est encore une preuve éclatante, que les curies appartenoient à l'exercice de la religion, dont les patriciens seuls étoient les interprètes et les dépositaires. Il est donc assez clair, que c'est à eux seuls que devoient appartenir les comices par curies lors même que les plébéïens avoient déjà commencé à exercer aussi quelques fonctions religieuses. Aussi Dénys d'Halicarnasse s'exprime à ce sujet assez clairement en plusieurs endroits et ces témoignages positifs doivent prévaloir sur d'autres où il croit n'avoir pas besoin de s'exprimer avec la même précision. La manière plus distinguée de convoquer les comices par curies, est encore une preuve, que ces comices appartenoient aux patriciens exclusivement (1). Enfin nous avons en faveur de notre opinion un témoignage assez parlant dans la dé-

ce même auteur établit dans un autre endroit: *Curiae duorum generum; nam et ubi curarent sacerdotes res divinas, ut curiae veteres, et ubi Senatus humanas, ut Hostilia, n'est point contraire à notre assertion, parce que le lieu de l'assemblée du Sénat étoit également consacré par la religion.*

(1) Voyez Gellius XV. 22 qui dit: *calata comitia curiata esse et enturiata, curiata per lictorem calari, i. e. convocari.* — Si Mr. W. avoit connu ce passage, il ne se seroit pas livré au raisonnement faux et inconcevable qui se trouve p. 209. de son ouvrage. Voyez Dénys II. 8. et Festus s. v. *curialis.*

finition des comices par curies qui se trouve dans Gellius XV. 27. « Cum ex generibus hominum suffragium feratur, curiata comitia esse, cum ex censu et aetate, centuriata, cum ex regionibus et locis, tributa. » Pour bien apprécier la valeur de ce témoignage, il faut se rappeler que les patriciens seuls autrefois avoient genus ou gentem. Ainsi donc les comices par curies sont par Gellius très-bien caractérisés comme des comices patriciens (1). Faut-il s'étonner après tout cela, que les comices par curies, même après l'établissement de ceux par centuries, servoient encore à confirmer de certains actes de ces derniers, et que les affaires qui étoient le plus intimement liées avec la religion, comme p. e. l'arrogation, furent toujours du ressort des comices par curies ? Et toutes ces preuves réunies peuvent-elles encore laisser le moindre doute sur la qualité des votans dans ce premier genre de comices ? (2)

Mais dira-t-on, si les patriciens seuls exerçoient les droits de la souveraineté dans les comices par

(1) Ce passage de Gellius a encore été mal entendu par Mr. N. I. p. 234.

(2) Rien de plus plaisant que de voir deux auteurs s'attaquer sur un point, où ils se trompent tous deux. C'est ce qui est arrivé à Mr. N. et W. dans la matière des comices par curies. Mr. W. tout en combattant les visions de Mr. N. se trompe également, en prétendant prouver

curies, les auteurs anciens se sont donc fort mal exprimés, quand ils disent, que c'étoit le peuple qui s'assembloit dans les comices par curies. C'est encore un mot qui cause ici les plus grandes erreurs. Ce mot de peuple, dont on s'est tant servi de nos jours pour soulever les masses et reveiller les passions, ne signifioit proprement à Rome que les patriciens. Le savant Brissonius dans son ouvrage *de formulis et solennibus p. R. verbis* a ramassé des exemples qui prouvent assez cet usage (1). On peut l'appuyer également de

la participation des plébéïens aux comices en question. Ce fut, dit-il, (p. 209.) dans les comices par curies qu'on abolit la royauté. Si ces comices avoient été patriciens, on auroit offensé les plébéïens, qui peut-être par dépit seroient restés fidèles au Roi. Voilà, poursuit Mr. W. voilà une énigme que ne pourront jamais résoudre ceux qui excluent les plébéïens de ces comices. — Il est cependant assez facile de trouver la solution de cette énigme prétendue, quand on sait que l'abolition de la Royauté fut tout-à fait l'ouvrage des patriciens qui dans toute la suite de l'histoire ne montrent pas pour les plébéïens la condescendance que Mr. W. leur suppose. C'est là le grand argument de Mr. W. Qu'on en juge des autres.

(1) In Senatusconsultis plerisque hoc erat caput. Si quid de ea re ad populum plebemve lati opus est, Cons. Prætt. Tribb. Pl. qui nunc sunt quod eis videbitur ad populum plebemve ferant. Hujus rei testimonium Senatus consultum illud quod paulo ante c. Coelii epistolis laudavi; Eamque clausulam hoc notarum compendio inveni: S. Q. D. E. R. A. P. P. O. L. O. E. Coss: PRP. TRB. PL. Q. N. S. Q. E. V. PP. V. F. Testimonio sit quoque inscriptio epistolæ, quæ est Le-

quelques passages de Festus (1). Cependant les historiens modernes ont tellement l'esprit rempli de tout le peuple Romain qu'ils le voyent partout, et ils vont quelquefois jusqu'à fonder des raisonnemens sur un mot qu'ils n'entendent pas.

(2) Et que dire maintenant de ces folliculaires du jour qui puisent tout leur savoir dans ces compilations historiques, et qui s'enflent de ces grands mots de peuple, pour incendier leur pays et ensanglanter l'Europe? Ce sont bien ces considérations qui nous feront pardonner la liberté, avec laquelle nous relevons des bévues qui, bien loin d'être innocentes, ont menacé l'Europe d'un bouleversement total.

pidi (Cic. epist. ad famil. X. 34). M. Lepidus, Imperator item Pontifex Maximus Salutem dicit Senatui Pop. PL. Q. R.

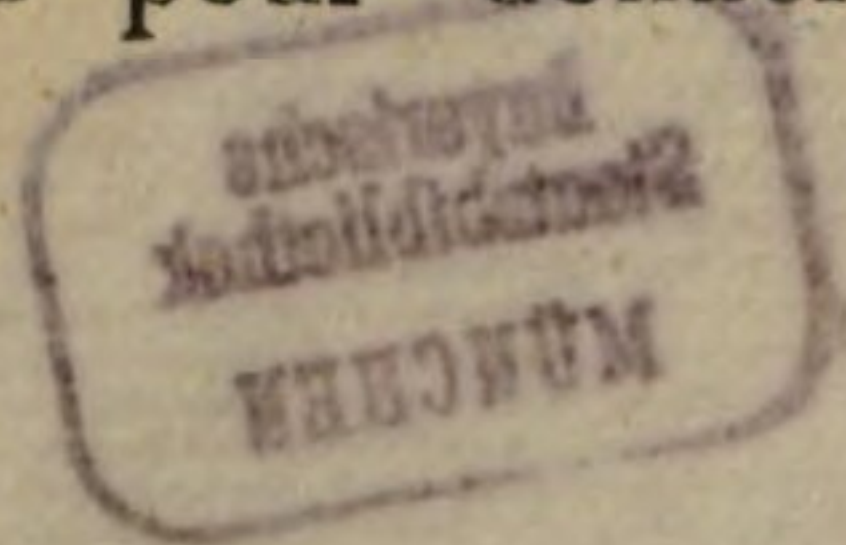
(1) Patrum, id est, Senatorum commune cum populo suffragium, quibus suffragantibus fit populiscitum. Et plus bas: Populi commune est in legibus ferendis cum plebe suffragium; nam comitia centuriata ex patribus et plebe constant in centurias divisas.

(2) A peine Mr. N. a-t-il lu que Numa fut élu par le peuple qu'il s'écrie: « Ne voila-t-il pas comment les poèmes épiques du temps des rois ont été modifiés et altérés dans un temps où les plébéïens décidèrent les élections? » Peut-on s'empêcher de rire quand on entend de tels raisonnemens, que Mr. W. trouve seulement un peu faibles p. 201. Et que dire de Mr. W. qui pour prouver à Mr N. la présence des plébéïens dans les comices par curies lui cite gravement la loi qui établit la provocation au peuple. Liv. I. 26. 3. N. p. 209. — C'est bien là le cas de dire: *Stultus labor est ineptiarum.*



Si les résultats importans que nous venons de présenter sont dûs à des vues plus justes sur le véritable caractère du patriciat, il en sera de même d'un mot qui est intimement lié avec le même objet. Ce mot qui pendant plus de mille ans a fait l'effroi des nations, tandis qu'à Rome c'étoit le grand mot de la paix et de la concorde et faisoit trembler des soldats rebelles, ce mot qui se trouvoit dans tous les actes du peuple Romain et dont le véritable usage a tourmenté les plus grands philologues, ce mot qui exprime la plénitude des droits d'un citoyen Romain et présente à l'esprit à la fois toutes les idées de la grandeur Romaine, un mot enfin qui est dans la bouche de tout le monde et que personne n'entend, parce que sa véritable origine et sa première signification ont été ensevelies dans une nuit profonde par la politique des prêtres de Rome, un tel mot mérite sans doute les éclaircissemens les plus exacts. C'est le mot de *Quirites*.

Quand les Sabins furent réunis aux Romains, on appela les deux nations destinées à former un seul peuple du nom de *Quirites*, mot dérivé de *Cures*, petite ville dans le pays des Sabins. Voilà la fable qu'on débite sur l'origine du mot *Quirites*, et l'on doit s'étonner, que jusqu'ici personne ne se soit avisé de douter de la vérité d'un récit si peu vraisemblable. On sait d'abord que les anciens prêtres aimoient à envelopper l'origine des premières institutions religieuses et politiques de fables inventées pour donner le change sur



les véritables causes de ces mêmes objets. Cette observation qui n'a pas besoin d'être appuyée d'exemples, doit nous rendre extrêmement circonspects, quand nous rencontrons dans les auteurs anciens des récits qui doivent servir à nous expliquer l'origine d'un usage, ou la cause d'un nom. Elle doit encore nous rendre peu disposés à adopter le récit concernant l'origine du mot de *Quirites* qui a tout l'air d'une fable de ce genre (1). En admettant comme un fait historique la réunion des Sabins et des Romains, qui a été révoquée en doute par quelques historiens modernes, on se demande d'abord, pourquoi dans un grand nombre de formules employées dans les comices, les funérailles et les harangues du peuple, on se bor-
noit à appeler les Romains du nom de *Quirites* seulement, tandis que pour exprimer l'union des deux peuples on devoit toujours employer ces deux mots réunis, *Pop. R. Quiritium*, ou *P. R. Quirites*. Ce seul mot de *Quirites*, par lequel on désignoit tout le peuple Romain, indiqueroit plutôt la suprématie d'un peuple vainqueur (2)

(1) Les historiens modernes qui doutent si souvent de ce dont il ne faut pas douter, ne se sont fait le moindre scrupule d'adopter le récit vulgaire concernant l'origine du mot de *Quirites*.

(2) Pour faire voir combien la tradition étoit éloignée de cette idée, et qu'elle voyoit plutôt dans les Sabins un peuple subalterne, je citerai ici une tradition très-remarquable alléguée par Servius Aen: VII. 709. *Hac tamen* l'

qu'une réunion de deux nations libres, et devoit offenser extrêmement les oreilles Romaines. Il y a plus ; en examinant de plus près l'usage et la valeur du mot de *Quirites*, on voit, que ce nom étoit plus saint et plus révééré que celui de Romains, et c'est encore un argument assez fort contre l'opinion commune sur son origine. Quelle étoit donc la force magique de ce mot de pouvoir ramener à l'obéissance des soldats rebelles, quand le général les haranguoit du nom de *Quirites* ? Comment dans le droit civil le *jus Quiritium* pouvoit-il désigner un genre de droit plus parfait, (1) si le mot de *Quirites* ne dé-

recepti in urbem Sabini sunt, post Sabinarum raptum, et factum inter Romulum et T. Tatium foedus, ut in omnibus essent cives Romani, excepta suffragii latrone, nam magistratus non creabant.

(1) Le *jus Quiritium* dans ce sens n'est pas le droit Romain. Je ne ferois pas même cette remarque, si des savans qui passent pour de grands latinistes n'avoient pas bronché là. p. e. Cic de rep. I. 22. Quam est hic fortunatus putandus cui soli vere liceat omnia non Quiritium sed sapientium jure pro suis vindicare. On voit que Cicéron fait ici une allusion élégante au dominium Quiritarium qui étoit plus sacré que la possessio. Cependant Mr. Villemain traduit « Combien doit-on estimer heureux l'homme qui seul peut réellement non pas au nom du droit Romain, mais par le privilège des sages prétendre à la jouissance de toutes choses. »

C'est dommage que la traduction de Mr. Villemain soit si vicieuse. Il n'a pas même saisi la véritable signification des

signoît autre chose que les Sabins réunis aux Romains? Enfin s'il est vrai que les Romains aient pu consentir à recevoir un nouveau nom de la petite ville de *Cures*, il semble que le mot de *Quirites* auroit du être formé autrement. Il est donc clair, qu'à moins de pouvoir résoudre toutes ces questions et dissiper tous ces doutes, on ne peut pas acquiescer à l'opinion commune sur l'origine et la véritable signification du mot de *Quirites*.

Avant de donner la solution d'une énigme si intéressante, nous devons rappeler aux lecteurs un usage qui remonte à la plus haute antiquité, et qui est une des plus fortes preuves de l'empire de la religion dans les commencemens de l'histoire des peuples anciens, savoir l'usage d'appeler des villes et des peuples entiers du nom de leur divinité tutélaire. L'histoire des peuples orientaux et celle des Egyptiens nous présentent un grand nombre de villes dont les noms

mots les plus ordinaires, et ce qu'il y a de plus plaisant, il fait des remarques que sa fausse traduction lui a suggérées. Je prends le premier exemple qui se présente T. I. C. 2. Unde pudor, continentia? «D'où vient le sentiment de la pudeur?» Et là-dessus il fait une remarque sur l'origine de la pudeur selon l'opinion de Rousseau dans sa lettre sur les spectacles. Mais *pudor* dans ce passage ne signifie nullement la pudeur. C'est un de ces mots dont Cicéron se sert pour exprimer la quatrième vertu cardinale, la modération, *modus*, *temperantia*, *modestia*, *verecundia*.

étoient empruntés de celui d'une divinité. Que de villes qui furent appelées des villes du soleil ! Les noms de Babylone, d'Ecbatane, d'Isthacar, d'Héliopolis et de Thèbes sont tous des noms sacrés. L'histoire des anciens peuples de l'Italie offre des exemples du même usage. C'est ainsi que les Mamertins devoient leur nom au dieu Mars qui fut appelé Mamers dans la langue des Osques (1), de même que les *Opici* furent appelés de la déesse *Ops*. Les *Umbri* particulièrement avoient l'usage de donner à leurs villes

(1) Mamertini appellati sunt hac de causa : cum in toto Samnio gravis incidisset pestilentia ; Sthenius Mettius, ejus gentis princeps, convocata civium suorum concione, exposuit, se vidisse in quiete præcipientem Apollinem, ut, si vellent eo malo liberari, ver sacrum voverent, id est quæcunque vere proximo nata essent, immolatueros sibi. Quo facto levatis post annum vicesimum, deinde ejusdem generis incessit pestilentia. Rursum itaque consultus Apollo, respondit, non esse persolutum ab iis votum, quod homines immolati non essent ; quos si expulissent, certe fore, ut clade ea liberarentur. Itaque ii jussi patria decedere, cum in ea parte Siciliæ consedissent, quæ nunc Tauricana dicitur, forte parantibus bello cernere Messanensibus auxilio venerunt ultro, eosque ab hoste liberarunt provinciales, quod ob meritum eorum, ut gratiam referrent, et in suum corpus, communionemque agrorum invitarunt eos, et nomen acceperunt unum, ut dicerentur Mamertini, quod conjectis in sortem duodecim deorum nominibus Mamers forte exierat, qui lingua Oscorum Mars significatur. Cujus historiæ auctor est Alfius libro primo belli Carthaginensis. *Festus*.

des noms sacrés , parmi lesquelles celle d'Eugube fut la plus célèbre. Il y avoit en Italie une coutume religieuse observée aussi par d'autres peuples de l'antiquité qui semble avoir multiplié ces noms sacrés, savoir de vouer dans les temps des grands désastres à un dieu tous les fruits d'un printemps. Il est hors de doute que dans ce cas on ait immolé autrefois même les enfans nés dans un tel printemps appelé *ver sacrum* (1). Mais après l'abolition des sacrifices humains on préféra de faire de ces mêmes enfans devenus grands une colonie. Une telle colonie de jeunes gens fut ap-

(1) *Ver sacrum vovendi mos fuit Italis ; magnis enim periculis adducti vovebant , quæcunque proximo vere nata essent apud se animalia , immolatueros. Sed cum crudele videretur pueros ac puellas innocentes interficere , perductos in adultam aetatem velabant , atque ita extra fines suos exigebant. Festus.* Dénys d'Halicarnasse nous apprend p. 13 que c'étoit surtout la coutume des Aborigènes. Les Romains eux-mêmes eurent recours au *ver sacrum* dans de grandes occasions. Voyez sur la formule employée pour cet effet. Brisson. I. 161. Au reste l'envoi de telles colonies , qui paroît avoir été cause de beaucoup de guerres , étoit un moyen excellent de se défaire d'une population trop nombreuse dont le surcroît non proportionné aux moyens de subsistance est toujours funeste à l'état, et étoit particulièrement incompatible avec l'esprit des anciennes républiques. Voyez encore sur la coutume du *ver sacrum*: Eusèbe , de præp: evang. lib. II.

pelée jeunesse sacrée, (1) et il semble qu'on lui ait donné quelquefois le nom du dieu, auquel on avoit voué le printemps sacré. C'est ainsi que les Picentins devoient leur nom à l'épervier qui fut le symbole du dieu Mars (2). Ce dieu sembloit en effet le plus propre à donner son nom à des colonies naissantes, parce qu'outre qu'avec lui commençoit l'année du printemps, il étoit en même temps le dieu de la guerre. Si donc des colonies des villes et des peuples entiers pouvoient emprunter leur nom d'un dieu, à plus forte raison le même usage devoit être observé par une colonie de prêtres, qui comme tous les prêtres de la plus haute antiquité aimoient à se parer du nom de leur dieu (3). C'est

(1) ἱερὰ νέστης. Dénys d'Halic. p. 13. Voyez encore Festus à l'article Sacrani; Sacrani appellati sunt Reate orti, qui ex septimontio Ligures Siculosque exegerunt; nam vere sacro nati erant.

(2) Picena regio, in qua est Asculum, dicta, quod Sabini, cum Asculum proficiscerentur, in vexillo eorum picus consederit. *Festus*. Je remarque en passant que plusieurs peuples de l'Italie avoient des noms des bêtes. On a cru qu'on l'avoit fait pour l'amour des bêtes, et par une espèce de fraternité. (W. p. 77). Mais la véritable raison étoit la même qu'en Egypte, où l'on adoroit des animaux, savoir le rapport symbolique.

(3) Cette coutume pourra servir peut-être à expliquer un mot, dont on a cherché en vain la véritable signification. C'est le mot de *Jovistae* qui se trouve dans Festus, qui ajoute seulement « compositum a Jove et justae » Ce

là la véritable origine et la première signification du mot de *Quirites*. Les *patres*, dont nous avons fait connoître la dignité sacerdotale, étoient prêtres du Dieu *Quirinus*, qui étoit le même avec le dieu Mars; ils durent être appelés proprement *Quirites*, et ce mot dut appartenir dans la suite à la nouvelle colonie qu'ils fondèrent à Rome. En admettant cette hypothèse qui a tous les caractères de la plus grande probabilité, un jour inattendu se répand sur tout ce qui est inintelligible dans la supposition de l'opinion commune sur l'origine du mot de *Quirites*. On s'explique, pourquoi dans la plupart des formules publiques on se servoit du mot *Quirites* seulement, sans y ajouter celui de Romains, parce que anciennement les patriciens-

qui est évidemment faux, Ant. Aug. dit: locus mendosus Jos. Scaliger: Putarem legendum *Jous esto*, quia ita legitur in veteribus legibus. Habes et fragmenta quarundam, in quibus ita semper exaratum legitur. Sed cum ipse compositum esse dicat, hæc vero sint duæ voces, non potest legi *Jous esto*. Quid sit ergo quæramus. — Dacier avoue aussi son ignorance: Scribendum *Jos ipse*, compositum a *Jos et ipse*. Gloss. *Jos, ipse αὐτός*. Antiqui autem *jōs* dicebant pro *is*. Lipsius quæst. lib. 3. ep. 20. Meursius autem existimat, Paulli hoc additamentum esse. Est enim vox ævi illius barbari, quo vixit, et *Jovistæ* dicebantur, qui sub Jove nati essent. Neque ideo eam interpretatur, quod tum nimis nota esset. Sed valde se ridendum propinat cum compositam dicat, et tam ineptum etymon quærat. Ita Meursius, cui minus assentior.

Quirites seuls exerçoient les droits de la souveraineté dans les comices par curies (1). On s'explique, pourquoi le nom de *Quirites* étoit plus saint et plus révééré que celui de Romains qui désignoit tous les citoyens habitans de la ville de Rome. On s'explique, pourquoi c'étoit le grand mot de la paix; pourquoi, quand les patriciens *Quirites* eussent perdu une grande partie de leurs prérogatives, on désignoit encore par le nom de *jus Quiritium* une espèce de droit civil plus parfait. On s'explique, pourquoi *Quirinus*, le dieu protecteur de la caste des prêtres appelés *patres*, fut nommé *Quirinus patricius*. On trouvera une raison décisive pour prononcer dans la grande question agitée par Brisson et J. Fr: Gronovius, savoir s'il falloit dire *Populus Romanus Quirites* ou bien *Populus Romanus Quiritium*, et l'on voit qu'il faut donner la préférence à la formule de *Populus Romanus Quiritium* (2). On s'explique,

(1) Souvent un reste de vérité perce à travers les traditions les plus singulières. Festus dit à l'article *Quirites*: quos tamen quidam a curiis dictos volunt, in quibus ab his (*Quiritibus*) ei sacra fiant. Peut-être ceux qui étoient de cette opinion savoient, que les *Quirites* proprement dits seuls se trouvoient dans les curies.

(2) C'est une chose assez singulière qu'on n'ait pu encore savoir, si dans les actes publics des Romains on disoit *Populus Romanus Quirites*, ou *Populus Romanus Quiritium*. Je crois faire plaisir aux lecteurs qui s'intéressent aux antiquités et à la bonne latinité, en leur communiquant

pourquoi ces *patres* du dieu soleil *Quirinus* aimoient tant la couleur blanche dans leurs

sur ce point litigieux l'opinion d'un homme, qu'on pourroit appeler à juste titre le héros de la bonne latinité. C'est le savant J. F. Gronovius qui dans ses *Observat.* s'exprime ainsi (lib. IV. c. 14). Illud quoque notandum, in Put. omnium principe integre esse P. R. *Quiritium*, contra Brissonium qui facit P. R. *Quirites*, alterum latinum negat. Quod insolens videbitur utique qui adsuevimus istis: quod populi priscorum Latinorum, hominesque prisci Latini adversus populum Romanum *Quiritium* fecerunt (Liv. I. 32.) et uti populo Romano *Quiritium* vim victoriamque prosperetis (8. 9.) et quia in una hostia magistratus Lavinus precatus non erat: populo Romano *Quiritium* (41). Varro de LL. V. e censoriis tabulis: » Quod bonum, fortunatum, felix salutareque siet populo Romano *Quiritium*, rei publicae p. Romani *Quiritium*. » Sed haec omnia pari suspicione complectitur vir doctissimus, inductus Livii et Pauli, qui Festum contraxit, singulis locis, in quibus est Populo Romano *Quiritibusque*, duobusque Gellii in quibus vulgares libri: populo Romano *Quiritibus*. Sed posteriorum in priore scimus optimum codicem veterem habuisse, ut corrigit ad Festum Scaliger, quia jus siet sacerdotem Vestalem facere pro populo R. *Quiritium*. Nam in Plinio XVI. 32 factum hoc populi Romani *Quiritium* ostentum haud dubie mendosum, sed ita ut appareat, quod dandi debebat, id gignendi casu conceptum, quod gignendi oportuerat, id dandi terminationem sumpsisse. At firma ratione niti ait suam emendationem, quod nempe *Quiritium* nomen adjunctum sit populo Romano, postquam in urbem migrarunt Sabini, atque ita verba haec *Populus Romanus Quirites* communionem et societatem utriusque populi indicent. Quasi vero non eadem indicaretur di-

vêtemens, et pourquoi ils allèrent jusqu'à défendre aux candidats plébéïens de blanchir leurs

cendo *Populus Romanus Quiritium*. Ut enim *Populus Romanus Quirites* idem esset atque *Populus Romanus*, qui iidem *Quirites*; ita *populus Romanus Quiritium* est *populus Romanus* qui idem *populus Quiritium*, seu qui constat ex *Quiritibus*, communicato vocabulo *Quiritium* *populo Romano*, et vocabulo *populi Romani Quiritibus Sabinis*. An etiam *populi priscorum Latinorum* alii sunt quam *populi prisci Latini*? aut non ita bene dicuntur? Scio hæc nonnihil differre, sed in eo sane conveniunt, quod uterunque casus significatione non variat. Nam quod addit, in monumentis veteribus nusquam reperiri *populus Romanus Quiritium*, aut tertio quartove casu, primum Put. ille codex est sane monumentum vetus, etsi non lapis, deinde non vidit, aequè sibi objici posse, nusquam exitare *Populus Romanus Quirites* aut *populus R. Quiritium*. Itaque cogitandum, an ex unico Gellii et quidem incerto loco tot aliorum loci auctorum sint corrigendi (nam præter unum illum nihil proprie ad sententiam suam pertinenens habet) an magis sit, ut hic ad formulam cæterorum restituatur. — L'opinion de Brisson sur la même formule se trouve dans son ouvrage de form: I 104 et II. 1. On voit bien que cette grande question qui a été rapportée par les interprètes de Tite Live au I. 33. 13. ne sauroit être décidée par l'inspection des monumens ou des manuscrits dans lesquels la formule en question est ordinairement exprimée par une abréviation. Il faut donc avant tout s'arrêter à une opinion sur l'origine du mot *Quirites*. En suivant l'opinion concernant la réunion des deux peuples, il faudroit se ranger de l'avis de Brisson, en lisant *Populus R. Quirites* et non *P. R. Quiritium*, parce que la formule de *populi priscorum Latinorum* alléguée contre

toges (1). On s'explique, pourquoi la colonie établie à Rome au printemps sous la con-

Brisson par Gronove est d'un tout autre genre, et qu'on ne sauroit jamais expliquer, pourquoi précisément le nom des Sabins réunis aux Romains dût être mis au génitif. Gronove s'est trompé aussi en croyant que dans le passage de Pline XVI. 32 on ne peut pas lire: *populi Romani Quiritibus*. On voit bien que cette composition que Gronove a dû trouver impossible, parce qu'il partoît comme Brisson de l'opinion commune sur l'origine du mot de *Quirites*, peut être très-bien défendue, en admettant celle que nous avons énoncée plus-haut, sans rien déranger à l'autorité de la formule de P. R. Quiritium. Parmi les historiens modernes qui se sont donnés la peine d'approfondir un peu le titre du peuple dont ils prétendent écrire l'histoire, il faut compter Mr. W; mais ce qu'il dit à ce sujet est assez plaisant. Il prétend p. 139, que le nom de chaque peuple figuroit d'abord dans les actes publics séparément, (*Populus R. Quirites*) et qu'ensuite (on ne sait pas pourquoi) on mit les Sabins au génitif (*populus R. Quiritium*) et qu'enfin pour les dédommager de cette humiliation on finit par désigner tout le peuple Romain du nom de Quirites.

(1) Liv. IV. 46. *Placet tollendæ ambitionis causa Tribunos legem promulgare, ne cui album in vestimentum addere liceret.* — Dans tous les cultes des peuples anciens la couleur blanche est la couleur du soleil. C'est pour cette raison qu'elle dût être la couleur favorite de la caste des prêtres du soleil, des patriciens de Rome. Le rapport symbolique de cette couleur se montre le plus évidemment en ce que les patriciens pendant une éclipse de soleil déposaient la toga candida. Celui à qui l'on accordeoit les honneurs du triomphe étoit regardé comme le représentant

duite des prêtres-Quirites fut appelée du nom de *vernæ* (1). Enfin on n'est plus embarrassé de la petite ville de Cures, et l'on conçoit, que cette ville à l'exemple de tant d'autres qui avoient des noms sacrés pouvoit fort bien avoir emprunté

du dieu du soleil. C'est pourquoi des chevaux blancs dûrent être attelés à son char. De tels chevaux étoient sacrés au soleil aussi en Perse. Voyez les interprètes de T. Live en V. 23. 6. et 28. On s'explique maintenant, pourquoi l'on étoit si loin de faire jamais le moindre changement dans la manière de porter la toge. Mr. Villemain dans ses remarques sur Cicéron. de Rep. en donne une fausse raison. Il dit T. II. p. 88. « Le respect de la toge Romaine faisoit considérer la moindre altération dans la forme d'un si noble vêtement comme un luxe blamable. Cet éloignement pour un luxe si commun dans l'Asie et même dans la Grèce se concevra sans peine, si l'on songe qu'à Rome le commerce fut long-temps inconnu ou méprisé. » C'est ainsi que les modernes, qui ont la tête pleine de commerce et de finances, jugent les anciens qui ne songeoient qu'à la religion.

(1) Cette tradition dont aucun historien n'a fait encore mention se trouve dans un passage très-remarquable de Festus, qui dit à l'article *Vernæ*. *Vernæ qui in villis vere nati, quod tempus duce natura foeturæ est, et tunc rem divinam instituerit Marti Numa Pompilius, pacis concordiaeve obtinendæ gratia inter Sabinos Romanosque, ut vernæ vincerent. Romanos enim vernas appellabant, id est ibidem natos, quos vincere perniciosum arbitrium Sabinis qui conjuncti erant cum populo Romano. — Il y a dans ce passage dont la fin semble être corrompue, des énigmes que je n'ose pas encore résoudre.*

son nom du dieu Quirinus (1), sans que pour cela il soit besoin de faire descendre le nom de *Quirites* de celui de *Cures*, opinion dont nous avons prouvé l'absurdité, et dont l'origine devient assez facile à concevoir, parce que le même mot de *Quirinus* étant la source de celui de *Cures* et de celui de *Quirites* favorisoit l'erreur du peuple ou le dessein des prêtres qui vouloient cacher jusqu'à l'origine du mot de *Quirites*.

Nous n'avons pas besoin de faire sentir aux lecteurs l'importance de la découverte que nous venons de leur communiquer. Elle nous mènera non seulement à de nouveaux résultats, qui trouveront mieux leur place dans la suite de cet ouvrage, mais elle servira aussi à rectifier les erreurs qui se trouvent sur le même objet dans les historiens et les jurisconsultes modernes. On ne finiroit pas si l'on vouloit faire l'énumération de toutes ces bévues. Cependant il faut au moins en relever une qui offre la plus grande contradiction avec ce que nous venons de voir. Les plébéïens modernes ont cru reconnoître leurs frères dans les *Quirites Romains*. On aura peut-

(1) Les Sabins, selon l'opinion des anciens, tiroient leur nom du culte des dieux. Festus : Sabini e cultu deorum dicti, id est, ἀπὸ τοῦ σεβέσθαι. » Varro : Sabini dicti quod ea gens PP. colat deos. Plinius : Sabini, ut quidam existimavere, a religione et Deorum cultu Sabini appellati. Cf. Fragn. Festi 71. 2.

être de la peine à croire un tel excès de folie. Mais bien loin d'énoncer timidement une telle opinion, on l'annonce même avec emphase. Parmi les professeurs allemands qui croient savoir le droit Romain il s'en est trouvé un, qui nous dit gravement, que le jus Quiritium est le droit particulier des plébéïens (1). Ce n'est pas lui qui a trouvé ce secret. Il le tient d'un homme dont le nom seul est capable, d'en imposer à toute l'Allemagne (2). Comme cette hypothèse nouvelle est restée sans aucune preuve, il n'y a point d'autre critique à faire que celle d'en rire. Il n'y a qu'un seul passage d'un auteur ancien qui pourroit faire naître l'erreur, que les plébéïens furent désignés par le mot de *Quirites*. Tite-Live nous raconte II. 56. que dans une altercation entre les patriciens et les plébéïens le consul à la tête des premiers refusa de se retirer des comices en alléguant la formule: *Si vobis videtur, discedite; Quirites*. Quelques commentateurs ont cru trouver la véritable force de cette argumentation du Consul, en prétendant, que le mot de *Quirites* s'appliquoit aux plébéïens seulement, et que par conséquent la formule en question n'obligeoit pas les patriciens de sortir des comices. Mais la conclusion du Consul se trouve plutôt renfermée dans les mots: *Si vobis vide-*

(1) C'est Mr. Schrader dans le: *civilistisches Magazin* v. Hugo T. V.

(2) De Mr. N.

tur. Il vouloit donc dire , qu'il dépendoit du bon plaisir des *Quirites* s'ils vouloient se retirer des comices, ou non, et ce sens est confirmé par les mots *pro imperio* qui seroient tout à fait inutiles dans l'autre supposition. Ce n'étoit au fond qu'une mauvaise plaisanterie de la part du Consul, qui ne cherchoit qu'à se moquer des Plébéïens. Si le mot de *Quirites* s'appliquoit aux plébéïens exclusivement, cet usage seroit certainement confirmé par une infinité de passages dans lesquels il est question des prétentions de cette classe. Mais c'est trop s'arrêter à une idée qui n'a pas même une ombre de vraisemblance.

En niant l'origine prétendue du mot de *Quirites*, nous sommes loin cependant de rejeter comme une fable la réunion des Sabins avec Rome. Nous avons déjà remarqué qu'on a élevé des doutes sur ce point; il importe de les examiner avec toute l'attention que mérite une question si intéressante. Si l'histoire de la réunion des Sabins avec Rome semble être plus douteuse que le reste des traditions de ce temps, c'est qu'elle étoit peut-être moins liée avec la tradition sacrée. Pour en trouver les points avérés, il faut se livrer à des conjectures et peser des probabilités. Nous avons déjà remarqué qu'on ne doit point rejeter ce que les historiens nous rapportent de la peine que les premiers habitans de Rome avoient à se procurer des femmes, et qu'il faut le restreindre seulement à cette classe qui se composoit de fugitifs et d'exilés. Il n'est pas non plus improbable, que des

femmes étrangères soient venues à Rome pour y assister à des spectacles qui appartenoient à des fêtes religieuses (1). Le rapt de ces femmes, soit qu'il fut un impromptu, ou, comme le veut la fable, un dessein prémédité, n'est pas sans exemple dans l'histoire ancienne. La guerre qui en fut la suite ne fut pas peut-être une guerre de peuple à peuple, mais une expédition entreprise par les parens des femmes ravies sous un chef de leur choix. Le secours prêté aux Romains par un Lucumon étrusque (2) et par les Albains n'a rien qui puisse paroître invraisemblable, surtout quand on sait, combien le caractère du culte étrusque et latin étoit opposé à celui des Sabins. Si dans l'histoire de la fille Tarpeïa il n'y a pas quelque chose de mythique et d'un sens caché, elle peut sembler appartenir à la tradition populaire (3). La guerre

(1) C'étoit une coutume très ancienne d'aller assister à des fêtes religieuses des peuples voisins ou d'y envoyer des ambassades. C'est ce qu'on appelloit *πρὸς τὰς ἐόρτας πέμπειν*. Voyez Casaubon dans son commentaire sur les caractères de Théophraste *περὶ αὐθαδείας*.

(2) Il s'appeloit Cœlius, ou Cæles Vibenna, et étoit Lucumon de Solonium. Cette ville cependant étoit située dans le territoire de Latium. (Cluv. F. ant. p. 940) Il faut donc croire que c'étoit une colonie étrusque ou bien que la dénomination d'étrusque, ne désigne point l'origine.

(3) Festus: Tarpejæ etiam effigiem: ita appellari putant

finir par une réconciliation amenée par une ambassade de femmes (1) ; ceux qui avoient entrepris l'expédition restèrent à Rome , Tatius à leur tête. Ce dernier point semble être le plus avéré de cette histoire. L'amalgamation des familles sabinnes et du culte sabin avec Rome est fondée sur tant de preuves qu'on ne sauroit la révoquer

quidam in æde Jovis Metellina, ejus videlicet in memoriam virginis, quæ pacta a Sabinis hostibus, quæ in sinistris manibus haberent, ut sibi darent, intromiserit eos cum rege Tatius, qui postea in pace facienda caverit a Romulo, ut ea Sabinis semper pateret.— Cette statue de Tarpeia dans le temple de Jupiter et ce pacte de Tatius de laisser le temple ouvert aux Sabins sont assez remarquables et renferment certainement quelque chose de caché. Quant au rocher Tarpéien, il y avoit deux traditions sur la cause de sa dénomination. Fest: Saxum Tarpejum appellatum ajunt partem montis qui ob sepultam ibi Tarpejam virginem, quæ hunc montem Sabinis prodere pacta erat, ita nominatus est, vel ab eo, quod quidam nomine Tarpejus Romule regi cum propter raptas virgines adversaretur, in ea parte, qua saxum est, de noxio poena sumpta, Tarpejum dictum, noluerunt funestum locum cum altera parte Capitolii conjungi.

(1) La plupart des historiens nous représentent les femmes Sabinnes se jettant dans la mêlée des guerriers et opérant ainsi la réconciliation. Mais d'autres plus sages parmi lesquels il faut compter Appien de reb. Italicis c. 5. en parlent comme d'une légation dans toutes les formes. Les expressions de Cicéron à ce sujet s'accordent aussi mieux avec cette dernière idée II. 7. (Romulus) cum T. Tatius Sabinorum rege foedus icit, matroinis ipsis, quæ raptæ erant, orantibus. Et c. 8. il les appelle oratrices pacis et

en doute, sans détruire toute l'ancienne histoire de Rome (1).

Deux rois d'une école si différente n'étoient pas faits pour régner long-temps ensemble. L'antinomie du culte Albain et de celui des Sabins perce même à travers le récit de la mort de Tatiüs. Des ambassadeurs de Laurentum, ville bâtie par Picus et résidence de Latinus, maltraités par ses amis ou ses gens, ayant demandé en vain satisfaction, Tatiüs est assassiné à Lavinium où il s'étoit rendu pour offrir le sacrifice solennel aux

foederis (*orator saepius pro legato*). Dans ce dernier sens il n'est pas sans exemple de voir une paix amenée par une ambassade de femmes. Pausanias V. 16. nous raconte que les Eléens terminèrent une guerre de la même manière, et les historiens modernes ne diront pas que l'ambassade des femmes Sabines est la copie de celle des Eléens. Et les Romains n'ont ils pas eu recours eux mêmes à une ambassade de femmes dans l'affaire de Coriolan? Cette idée d'ambassade explique aussi l'origine des noms des curies. Voyez Cicéron II. 8. *populum in tres tribus curiasque, triginta descripserat, quas curias earum nominibus nuncupavit quæ ex Sabinis virgines raptæ postea fuerunt oratrices pacis et foederis*. Voyez aussi Festus s. v. *Curia* et Servius Aen. VIII. 638. qui dit que les ambassadrices furent au nombre de 30.

(1) J'espère qu'après l'exposition que je viens de faire, on ne s'arrêtera plus aux doutes de M. Levesque qui dit p. 19 « Quand un peuple puissant s'unit à un peuple faible, il conserve sur lui la supériorité, et fait du pays une de ses provinces. Son roi ne vient pas établir son siège dans la petite ville du petit peuple, et surtout il ne par-

Pénates de cette ville (1). Cette altercation avec les Laurentins qui tenoient à l'ancien culte des Latins, et cette mort dans la ville des grands Pénates Albains et Romains, font assez soupçonner que le nouveau roi Sabin n'étoit cher, ni aux pères d'Albe ni à l'élève des prêtres Gabiens, et ce soupçon est confirmé par ce que dit Cicéron Rep. III. 8. qu'après la mort de Tatius, Romulus régna plus que jamais par l'ascendant et la sagesse du Sénat ou des patriciens (2). Cependant c'est ce Tatius qui sur le témoignage d'un historien allemand introduisit à Rome le culte de *Quirinus*, dieu des Sabins, qui fut confondu dans

tage pas sa puissance avec le chef d'une peuplade fort inférieure à la nation qu'il gouverne. Si l'on vouloit conserver ce point d'histoire, il faudroit donc croire que Romulus n'a eu affaire qu'à une misérable bourgade de Sabins, que cette bourgade ne valoit pas mieux que Rome, et que c'est le chef de cette bourgade qui s'est uni au chef des Romains."

(1) Festus: Tatium occisum ait Lavinii ab amicis eorum legatorum, quos interfecerant Tatiani latrones, sed sepultum in Aventino laureto. Livius I. 14. Post aliquot annos propinqui regis Tatii legatos Laurentium pulsant. Quumque Laurentes jure gentium agerent, apud Tatium gratia suorum et preces plus poterant; igitur illorum poenam in se vertit. Nam Lavinii, cum ad solenne sacrificium eo venisset, concursu facto, interficitur.

(2) « Eo (Tatio) interfecto multo etiam magis Romulus Patrum auctoritate consilioque regnavit. » Remarquez ici deux choses; premièrement » etiam multo magis " Peut-on

la suite avec Romulus (1). La différence du culte introduit par Romulus et Tatius est bien marquée par August. de Civ. Dei IV. 3. On attribue aussi à Tatius l'usage des étrennes qui se conserve encore aujourd'hui à Rome Sym. Ep. X. 35.

La mort de Romulus est suivie d'un interrègne. Un historien moderne a été étonné de voir que

s'imaginer, que Cicéron ait pu puiser cela dans son imagination ? Il devoit avoir une tradition ou une source historique qui lui apprenoit, que Romulus après la mort de Tatius fut plus que jamais asservi à l'aristocratie. Et pourquoi l'étoit-il, si la mort de Tatius, l'ouvrage de l'aristocratie, n'étoit pas une leçon pour lui ? Ensuite l'expression de *patres* ne semble pas se rapporter au Sénat, quoique Mr. Villemain traduit tout bonnement ainsi, mais aux patriciens en général. Ce qui suit semble confirmer, que cette acception du mot *patres* a ici lieu. C. 9. Quo facto primus vidit judicavitque idem quod Spartæ Lycurgus paullo ante viderat, singulari imperio et potestate regia tum melius gubernari et regi civitates, si esset *optimi cujusque* ad illam dominationem adjuncta auctoritas. Itaque hoc consilio et *quasi Senatu* fultum et munitum, etc. L'expression de *optimi cujusque* est trop étroite pour désigner le Sénat, et celle de *quasi Senatus*, ne devient intelligible qu'en prenant les *patres* mentionnés plus haut dans le sens de patriciens. Mr. Villemain n'a pas traduit le *quasi*. Mais Mr. Mai a vu au moins la difficulté. Il dit dans ses notes: Cur quasi Senatu? An quia nonnulli, ut est apud Servium Aen. I. 426, Senatus nomen a Bruto cœpisse ajunt?—Mais si Cicéron vouloit être clair, il devoit avertir ses lecteurs qu'il employait ici une façon de parler qu'il n'observe pas ailleurs.

(1) W. 139.

les ennemis de Rome ne profitèrent pas de cet état d'inter règne pour l'attaquer (1). Un autre se plaint de l'obscurité qui règne dans le détail de tout ce récit (2). Ces observations ne sont pas d'une grande importance. Mais il n'est pas nécessaire de regarder cet inter règne, qui dans sa durée et dans sa forme seroit presque sans exemple dans l'histoire (3), comme un fait historique. Nous avons déjà prouvé qu'une grande partie des traditions qui se rapportent à l'histoire de ce temps et particulièrement à celle de Romulus, a un sens astronomique. N'en seroit-il pas de même à l'égard de cet inter règne? En le prenant pour une grande intercalation, tout ce qui étoit obscur et peu vraisemblable dans le sens historique, devient clair et intelligible. Avant le commencement de cet inter règne Romulus a été taillé en pièces, et chaque Sénateur a emporté un morceau de son corps; c'est que l'année est finie, et que les jours

(1) « Comment les ennemis de Rome ne profitèrent-ils pas pour l'attaquer de la durée de ce gouvernement, qui changeoit tous les 5 jours de vues, de volonté, de passions, de lumières, et qui subsista un an entier? Mr. Lev. I. p. 24.

(2) Mr. W. p. 141. L'obscurité dont il se plaint n'existe point, si l'on s'en tient au récit de Dénys d'Hal.

(3) Cicéron lui-même remarque à ce sujet de R. II. 12. Illi principes novam et inauditam cæteris gentibus interregni ineundi rationem excogitaverunt.—L'usage des entre-rois du temps de la république ne peut pas être comparé avec un inter règne de cette forme et d'une telle durée.

qui se la partagent l'ont fait finir. Numa fait un grand changement dans l'année Romaine ; c'est une vérité dont on ne peut douter. Or cette organisation nouvelle de l'année ne pouvoit pas avoir lieu sans une intercalation précédente, et l'histoire de l'inter règne n'est peut-être autre chose que l'histoire de cette intercalation même enveloppée dans un langage symbolique. Les divisions des Sénateurs présentent évidemment des nombres astronomiques, et ces magistrats de 5 jours (*magistratus quinqueduanus*) rappellent les épagomènes au nombre de 5 qui se trouvent d'une autre manière dans le Calendrier Romain sous le nom de *Quinquatrus*. Nous nous écarterions trop de notre objet, si, en présentant ici les résultats des recherches que nous avons faites sur l'histoire ancienne du Calendrier Romain, nous voulions entrer dans de plus grands détails sur cette opération astronomique, et prouver, que le nombre total des jours de l'inter règne est précisément celui qui fut nécessaire pour remplir l'intervalle entre l'année de Romulus et celle de Numa. Il se peut que pendant cette intercalation le Sénat ait adopté la manière de gouvernement désigné par l'inter règne, et en ce cas le sens astronomique dans cette tradition aussi ne dérogeroit en rien à la vérité du fait historique (1). Il se peut

(1) S'il y a quelqu'un qui trouve cette idée peu vraisemblable, je lui conseille d'étudier vingt ans la symbolique de l'ancienne astronomie et l'esprit des prêtres de la haute antiquité.

même que cette intercalation ait été dirigée par Numa lui-même, et dans ce cas l'inter règne appartient à l'histoire de ce roi, au lieu de la précéder.

Depuis que le savant Micali a traité dans un grand ouvrage l'histoire des peuples d'Italie avant la fondation de Rome, les historiens modernes n'oublient pas de mettre à la tête de l'histoire Romaine de longues dissertations sur le même objet. Nos lecteurs auront été étonnés peut-être de voir que sur ce point-là aussi, nous n'ayons pas suivi la grande route, et que nous ne nous soyons pas imposé une tâche qu'il étoit si facile de remplir. Il est juste de leur rendre compte d'une négligence si marquée. Qu'il nous soit permis d'abord de demander, si ces longues dissertations, pour la plupart géographiques, leur ont été de quelque usage pour mieux comprendre l'histoire de Rome? J'ose répondre en leur nom, que non. Ce n'est pas que ces recherches soient inutiles en elles-mêmes, c'est l'esprit dans lequel elles doivent être faites qui doit décider de leur utilité. Pour voir si la connoissance de ces peuples d'Italie antérieurs à Rome peut servir à jeter quelques lumières sur l'histoire de Rome naissante, il falloit avant tout examiner leurs cultes et l'esprit de leur religion qui régla la vie publique et privée des peuples, et c'est ce que n'ont pas fait ceux qui étoient fâchés sans doute de retrouver partout les prêtres et les dieux. En nous réservant de traiter une autre fois dans

le plus grand détail une matière, dont la recherche est aussi importante que difficile, le règne de Numa auquel nous sommes arrivés nous met cependant dans la nécessité d'y toucher autant qu'il est nécessaire pour mieux saisir l'esprit des changemens que ce Roi introduisit dans la religion des Romains.

Les philosophes modernes, jaloux d'exalter le paganisme aux dépens de la religion chrétienne, ont prétendu aussi trouver un grand avantage du premier dans une vertu, qu'ils confondent ordinairement avec l'indifférence et qu'ils pratiquent rarement envers les autres, savoir la tolérance. Cette observation ne sauroit être appliquée qu'aux temps historiques du paganisme, quand les rapports des peuples furent déterminés et la formation des différens systèmes religieux achevée; et même alors elle ne peut être reçue qu'avec de grandes restrictions (1). Mais elle est évidemment fausse, lorsqu'on veut l'appliquer aux commencemens de la religion et à l'origine des sociétés naissantes. Malgré le peu de notices qui nous restent des temps qui précéderent l'établissement fixe des peuples et des religions, il est facile de remarquer l'antinomie et même l'anti-

(1) On toléroit à Rome seulement les cultes dont l'exercice étoit autorisé par le Sénat, et les Pontifes eux-mêmes ne pouvoient rien innover dans les formes et les objets du culte, sans l'autorisation du Sénat et du peuple.

pathie qui régna entre de certains systèmes religieux. C'est ainsi que l'esprit des cultes qui étoient accompagnés de fêtes enthousiastiques et qui penchoient vers une superstition grossière, fut diamétralement opposé à la pureté et à la simplicité de l'ancienne religion d'Apollon dont les prêtres luttèrent long-temps contre les abus du paganisme. Une grande partie des anciens mythes se rapporte à l'histoire de la religion, et il en est dont l'explication peut servir à prouver la lutte des divers systèmes religieux. Mais sans prétendre toucher à un objet trop vaste et trop important pour être traité en passant (1), nous nous bornerons ici à donner un aperçu de l'histoire de la population du Latium dans le dessein d'y faire remarquer ce qui peut servir à expliquer le caractère de la religion des Romains, et l'on y trouvera des preuves suffisantes de la vérité des observations que nous venons de faire.

Les peuples qui vinrent s'établir dans le Latium avant la naissance de Rome se composent de deux classes, dont l'une peut être comprise sous le nom de colonies grecques et l'autre sous celui de Phrygiens. La fidélité avec laquelle la tradition sacrée conservoit la mémoire des migrations des premiers peuples et tout ce qui avoit rapport à l'histoire de leur culte, nous autorise

(1) On trouvera quelques observations à ce sujet dans mon ouvrage sur Pythagore.

à ajouter foi à ce que cette même tradition nous a transmis sur les différentes peuplades grecques qui vinrent successivement prendre des sièges dans le Latium. La première de ces colonies fut composée d'Arcadiens sous la conduite d'Oenotrus, fils de Lycaon. On a prétendu reléguer dans la classe des fables cette colonie d'Arcadiens, comme celle du même peuple qui vint plus tard en Italie, en disant, que ce peuple confiné au milieu du Péloponnèse ne pouvoit pas se livrer à des courses maritimes. Mais il paroît que dans les temps les plus anciens le territoire des Arcadiens s'étendoit presque aux côtes du Péloponnèse, témoin le nom de ce port de mer qui fut appelé Cyllène du nom d'un Arcadien. (1). Nous avons vu d'ailleurs que le loup joue un grand rôle dans l'ancienne mythologie du Latium, et c'est encore ce qui nous fait accueillir ce nom de Lycaon qui fut le père du chef de cette première colonie d'Arcadiens. Elle fut suivie d'une autre de Pélasges qui vinrent de la Thessalie. La tradition ne parle pas de changemens produits par l'arrivée de ces deux colonies, et il paroît en effet qu'elles n'apportèrent en Italie, outre les connoissances qui étoient particulières aux prêtres (2), que les croyances simples des pre-

(1) Voyez Pausanias VI. 26. 3.

(2) C'est à ce genre de connoissances qu'il faut restreindre la tradition rapportée par Plin VII. 56. que cette colonie

miers habitans de la Grèce. Mais la même tradition (et c'est encore une preuve qu'elle ne rapporte rien au hasard) fait mention des progrès de la civilisation causée par l'arrivée d'une nouvelle colonie d'Arcadiens qui s'établit dans le Latium sous la conduite d'Evander. C'est cette colonie qui y apporta la connoissance des lettres, l'agriculture, l'usage de la lyre⁽¹⁾ et des mœurs plus douces. A ces signes un connoisseur des

de Pelasges apporta en Italie l'usage des lettres. L'arrivée de cette peuplade peut servir à la solution d'une question qui jusqu'ici a tourmenté la curiosité des savans. On s'est demandé, pourquoi les Romains pour désigner les Hellènes se servoient du nom de Grecs, nom qui n'étoit point du tout en usage dans la Grèce. Le mot de Grecs au témoignage d'Aristote désignoit dans les temps les plus anciens, les Hellènes habitans des montagnes d'Epire. Les prêtres des Pelasges, venus des contrées voisines de ces Grecs, pouvoient bien apporter en Italie ce mot de Grecs et en conserver l'usage, tandis que dans la Grèce elle-même il fut oublié et remplacé par celui d'Hellènes.

(1) On s'étoit servi auparavant de flûtes champêtres. Nous avons remarqué plus-haut, combien ce trait est important dans l'histoire de la civilisation des peuples anciens. Mais la tradition aimoit à conserver jusqu'aux plus petites choses. Un écrivain rempli des plus anciennes traditions sacrées nous apprend, que ce fut également un usage apporté par ces Arcadiens, d'avoir des portes qui donnoient en dedans, quod januæ non foris sed intus essent. Peut-on croire que quelqu'un se soit plu à forger de tels détails ? Ou peut-on les attribuer à l'imagination des poètes qui selon Mr N. ont fait l'ancienne histoire de Rome ? Il faut admirer seulement la fidélité de la tradition.

cultes anciens reconnoit sur le champ un peuple civilisé par les prêtres d'Apollon. Car les mêmes effets sont attribués par tout à l'introduction du premier culte de ce dieu (1). Aussi cette nouvelle colonie s'établit au milieu des Grecs arrivés déjà dans les mêmes contrées sans qu'il soit fait mention d'une guerre. A ces trois colonies vint encore se joindre Hercule. Le culte de ce héros, intimement lié avec celui d'Apollon, a le même caractère de douceur, et fut également favorable à la civilisation (2). Aussi Evander sur l'avis de sa mère Carmenta accueillit Hercule amicalement

(1) Il se peut que l'influence salutaire de cette colonie d'Arcadiens soit marquée par le nom de leur chef Evander, quoiqu'en suivant l'analogie de la composition des mots grecs ce nom signifieroit plutôt un chef d'une grande suite, ou accompagné de héros. Les historiens modernes ne devoient donc pas conclure du nom significatif d'Evander que toute l'histoire de cette colonie est un conte fait à plaisir. Ils ont prétendu encore que la ressemblance qui subsiste entre le nom du mont Palatin dans le Latium et le Palantium en Arcadie a contribué à faire valoir ce conte. Mais il n'y a rien qui nous empêche de croire que le mont Palatin reçut son nom de celui d'Arcadie. Les peuples anciens aimoient à donner aux objets physiques des nouvelles contrées qu'ils abordoient, des noms usités dans celles qu'ils avoient quittées. Cela est si vrai qu'on peut s'en servir pour indiquer les migrations d'un peuple et la marche des cultes. On en trouvera un exemple frappant dans ce que nous avons dit sur l'autre corycien dans nos recherches sur Pythagore.

(2) Cette influence est marquée peut-être par la victoire

(1). Il résulte de tout cela, que les dernières colonies grecques furent les plus importantes, et que leur principal caractère fut le culte d'Apollon dans sa pureté primitive.

Le second élément dont se compose la population du Latium étoit phrygien. Enée avec ses Troyens ne fut pas le premier de cette race qui vint en Italie. Une tradition précieuse nous apprend, que long-temps avant son arrivée en Italie une colonie de prêtres phrygiens s'établit dans les même contrées où Rome fut bâtie après (2).

qu'Hercule remporta sur Cacus dont le nom semble signifier le mauvais principe.

(1) Ce trait a été conservé par les livres pontificaux et d'après ce que nous avons dit, le sens en est assez clair. Il a plu à Mr N. de nier la haute antiquité du culte d'Hercule en Italie p. 122. Cette assertion, dénuée de toute preuve, décèle son ignorance profonde dans l'histoire des cultes. Au lieu de faire à ce sujet une dissertation dont les connoisseurs n'auront pas besoin, il me suffit de demander, pourquoi et comment le trait que nous venons de rapporter, concernant la liaison du culte d'Hercule avec celui de la colonie d'Evander, se trouvoit-il consigné dans les livres pontificaux, si le culte d'Hercule est d'une origine plus récente? Nous toucherons encore à cet objet, quand nous viendrons à parler des familles qui se disoient issues d'Hercule et des Potitii et Pinarii.

(2) C'est Servius qui à l'occasion du vers de Virgile Aen. VII. 796. Et sacranæ acies etc. remarque: Dicunt Corybantem quendam venisse ad Italiam, eaque loca, quæ Romæ vicina sunt, Ardeam præsertim primum incoluisse, ejusque

Ici se manifeste déjà l'opposition des cultes ; car tandis qu' Evander et Hercule sont reçus amicalement, les prêtres de la mère des dieux sont obligés de chasser de leurs sièges les premiers habitans de ces contrées. L'arrivée d'Enée en Italie est constatée par tant de traditions et tellement confirmée par des rits sacrés, que les pyrrhonistes les plus déterminés n'ont pu l'ébranler (1). Il falloit une guerre pour établir la nouvelle colonie phrygienne, et lorsqu'enfin on consentit à

successores subjectosque populos Sacranos nuncupatos fuisse, quod ex sacerdote Matri deum consecrato nati essent." Mr. Heyne qui n'a pas réussi à débrouiller le chaos de l'ancienne mythologie d'Italie, dit, en alléguant ces mots de Servius: « Sunt haec commentis similiora » (Exc. VIII. ad Aen. VII.) C'est que Mr. Heyne ne savait pas toujours distinguer les fictions des traditions sacrées. Il ajoute cependant: "Ad sacra tamen Cybeles nomen sacranorum ea ipsa referunt."

(2) Les détails mêmes des courses, ou plutôt du voyage d'Enée sont plus historiques qu'on ne voudroit le croire. Une tradition remarquable nous apprend, qu'à Troye on l'avoit éloigné du sacerdoce (Dénys d'Hal. 38. 40) Lui aussi étoit donc plutôt prêtre que prince, et cette idée doit nous guider dans toute la lecture de l'Enéide. En examinant les lieux où il aborde, on voit qu'il faisoit un voyage religieux, tel que le faisoient même quelquefois les grands-prêtres des temps historiques, entrepris pour visiter les endroits les plus remarquables par leur culte, et pour entretenir ou établir des communications religieuses. C'est ainsi qu'on s'explique, pourquoi il n'alloit pas tout droit en Italie, circonstance qui a beaucoup tourmenté les cri-

la recevoir, on lui assigna, ce qui est très-remarquable, les mêmes sièges qui avoient été occupés autrefois par les prêtres phrygiens (1). La nouvelle colonie étant plus civilisée que les

tiques modernes. Voyez p. e. Mr. Heyne qui dit: (Exc: I Aen. II. de Aeneæ erroribus) «Fit tandem trajectus ad Italiae littus. Dicat aliquis, quorsum Aeneas tam longo errore per mare Jonium usque ad sinus Adriatici oras, unde mox Italiae littus ac tota Sicilia legenda classe fuit, sive a Virgilio sive ab antiquioribus poetis deductus est, cum a Creta breve ac rectum iter versus Italiam et Latium esset. Sed et tota antiquitas ita tradiderat, et quicumque illo tempore ex Gracia, multo magis ex Asia solvantes Italiam adire dicti sunt, oram ejus orienti obversam accesserunt, quippe quæ tum Græcis sola erat nota, et frequentata, cum quæ magis ad occidentem sita essent inter terras tantum non incognitas tum haberentur. Itaque poeta egregie fabulam suam antiquitatis fidei attemperasse videri debet, cum audito per somnum a Penatibus, Italiam esse petendam, ad inferioris Italiae partem exteriorem Aeneas cursum dirigit, nec nisi ab Heleno vate edoctus mente tandem assequitur, ad interioris Italiae oras se a fati duci. — On voit bien que ces discours sont d'un homme qui étoit loin de l'esprit de ces temps. On le voit encore plus parce qu'il dit de Servius (Disquis. I. de carmine epico Virgilii), « Multus est Servius passim in hoc, ut Aeneam ex Flaminis alicuius aut Pontificis persona egisse doceat, pravo utique acumine. Bravo! Mr. Heyne appelle cela pravum acumen! Et il ajoute cependant avec son inconséquence, sa légèreté et sa mauvaise latinité ordinaire, «cujus» — (pravi acuminis?) — «tamen fundus aliquis esse debuit.»

(1) On voit maintenant, combien ce don étoit bien choisi, et l'on en retire une nouvelle preuve de la vérité

simples habitans du Latium et liée par son chef avec le sang royal, le culte phrygien dût devenir dominant dans une grande partie du Latium. Ce fut surtout le culte de l'aristocratie d'Albe-longue. Il dût donc être également celui des pères d'Albe à Rome (1), et Virgile ne pouvoit désigner d'une manière plus vraie et plus sublime

intérieure de ces traditions. Ce que nous venons de remarquer peut servir aussi à réfuter Cluverius qui dans son ouvrage de *Italia antiqua* p. 789 a embrassé l'opinion de Donatus sur les premiers sièges des Troyens en Italie, quoique cette opinion de Donatus ait été déjà réfutée par Servius qui dans ses remarques sur le passage de Virgile *Aen* XI. 316 s'appuie du témoignage de Caton pour prouver la vérité de la tradition recueillie par Virgile.

(1) Un de ces usages qui caractérisent le plus le culte phrygien, et qui devint solennel dans la religion Romaine, fut celui d'envelopper la tête en offrant le sacrifice. Cet usage est si remarquable dans l'histoire de ces cultes qu'il mériterait bien un éclaircissement particulier. Avant l'arrivée d'Enée en Italie on sacrifioit à tête découverte, et ce rit ne fut conservé après, que dans les sacrifices offerts à Saturne et au dieu Honos. Voyez Festus aux articles ; *Lucem facere*, *Saturno* et *Saturnia*. Comme l'usage d'envelopper la tête à la phrygienne fut un acte de religion, le père de famille en sa qualité de prêtre domestique a également le droit de l'exercer. Les enfans de la maison font les fonctions de desservans à tête découverte, ou, comme dit Varron, (d. v. P. R.) *minores natu capite aperto erant*. La fille qui se marie, et qui par-là devient prêtresse de la maison, dans laquelle elle entre en qualité de *mater familias*, acquiert par-là le droit de faire

à la fois l'origine du culte Romain, que par ces vers superbes qui sont dans la bouche de tout le monde, et qu'aucun commentateur n'a encore expliqués (1):

Inferretque deos Latio: genus unde Latinum
Albanique patres atque altae moenia Romae.

le sacrifice à tête couverte, *nubit*. De-là vient que le mot de *nubere* se disoit aussi anciennement des fils qui se marioient et fondoient une nouvelle maison. Les Vestales, quoique filles, exercent en leur qualité de prêtresses le même droit de faire le sacrifice la tête couverte. Voyez Festus à l'article *Suffibulum*. Comme cet usage appartenoit aux sacrifices, on voit que ceux qui se vouoient aux dieux pour le salut de la patrie, durent avoir la tête enveloppée, de même que ceux qui furent voués dans un printemps sacré. D'après tout cela on comprend facilement, pourquoi Virgile crut devoir rapporter l'origine phrygienne de ce rit sacré dans ces beaux vers: *Hunc socii morem sacrorum, hunc ipse teneto. Hac casti maneant in religione nepotes.* (Aen. III. 408). Mais que faire maintenant de Mr. N. qui ne sachant rien de tout cela rejette comme une interprétation arbitraire toute preuve de l'origine Troyenne des Romains tirée de l'identité des cérémonies, et qui trouve absurde la tradition concernant le rit en question? — C'est aux lecteurs à choisir entre Virgile, appuyé de toute l'antiquité sacrée, et entre Mr. N. appuyé de quelques Allemands.

(1) Que dit de ce passage l'interprète le plus célèbre de Virgile, Mr. Heyne? «*Inferretque deos Latio*» *inferret in Latium deos Penates, Troja advectos; splendidior sic facta est oratio quam si in Latio eum consedissee audires.* — Voilà encore un savant qui n'entend rien à la religion, et qui par conséquent ne peut ni saisir l'esprit

Comme selon les idées de la haute antiquité qui étoient le fondement de toutes les institutions de Rome, et qui avoient été seulement obscurcies dans les derniers temps de la république, toute autorité politique découloit de la religion, et reposoit sur des titres héréditaires, c'étoit en même tems consacrer et rendre légitime la domination d'Auguste, que

de l'antiquité, ni sentir les beautés de Virgile. C'est ainsi qu'il n'a pas compris non plus le sens et la force des mots: *Albanique patres*, et quant aux *altae moenia Romae* il dit: *Romam designat per altae moenia Romae*, pleniore ore. Il ne savoit donc pas, que les murailles d'une ville d'après les principes du droit Romain appartiennent à cette classe de choses qu'on appeloit *res sacrae*. C'est bien autre chose que de dire *moenia pro Romam*, pleniore ore. Tout le commentaire de Mr. Heyne est extrêmement superficiel, et il faut s'étonner qu'il ait pu fonder sa réputation sur un tel ouvrage. Virgile est plein de passages dont la beauté ne peut être parfaitement sentie que par celui qui connoit à fond l'ancienne religion des Romains et ses traditions sacrées. C'est par cet endroit aussi que son *Enéide* dûit plaire à Auguste, jaloux de relever la dignité et la gravité de l'ancien culte. On trouve dans le commentaire de Servius beaucoup de remarques qui auroient pu éclairer les éditeurs de Virgile sur les rapports de son poëme avec la religion Romaine. Il faut donc avoir une âme pieuse, et être savant beaucoup plus qu'on ne croit pour entendre Virgile. Le sentiment seul suffit souvent pour apprécier les beautés d'un poëte moderne; mais il faut la réunion de toutes les facultés de l'âme et surtout un jugement exquis pour sentir les beautés d'un poëte ancien, et c'est aussi pourquoi la lecture des poëtes anciens est plus propre à former le goût que celle des modernes.

de représenter Enée, le chef de sa maison, comme le grand-prêtre du Latium et le fondateur du culte de Rome. Auguste ne fut donc point un tyran, mais l'héritier des droits d'un grand-pontife de l'ancien genre, et le changement qu'il fit dans la république Romaine ne doit point être considéré comme une révolution, ou une usurpation heureuse, mais comme la restauration de la légitimité.

Le culte des Sabins avoit un caractère tout à fait différent de celui de la religion phrygienne. La meilleure partie de ce peuple devoit son origine à une colonie de Lacédémoniens qui étoit venue dans ces contrées du temps de Lycurgue, qui, comme nous l'avons prouvé ailleurs (1), rétablit à Sparte la religion d'Apollon dans sa première pureté. Plus étrangers aux arts que la colonie phrygienne, la simplicité de leurs mœurs jointe à l'amour de la guerre, leur a attiré, comme à leurs ancêtres, le reproche de la rudesse de la part des historiens modernes (2), tandis que le culte d'Apollon qu'ils pratiquoient

(1) J'ai développé le premier le véritable esprit de la réforme de Sparte par Lycurgue dans mon ouvrage sur Pythagore.

(2) Un professeur Allemand qui dans sa compilation symbolique a compilé aussi tout ce que nous avons dit sur le culte d'Apollon, n'a pas su en faire l'application aux Sabins. Il les appelle rudes, sauvages et barbares. Mr. Zoéga les accuse même de Fetichisme. Nous avons

dans sa pureté primitive, étoit chez eux, comme chez les Lacédémoniens (1), une école d'hommes également pieux, vaillants et profonds. Eloignés du faste et de la superstition, des hommes élevés à cette école sembloient être moins faits pour s'amalgamer avec les pères d'Albe. Aussi en examinant avec attention le caractère des grands hommes de Rome qui étoient d'origine Sabine, on reconnoit sans peine un caractère différent qui, malgré l'unité des intérêts de l'aristocratie, les distingue des patriciens d'origine Troyenne (2). Il y a plus; il est des époques et des événemens dans l'histoire Romaine dont le véritable esprit ne peut être expliqué que par l'antinomie secrète qui subsista entre les deux premiers élémens de l'aristocratie Romaine.

vu plus haut; comment selon lui ils adorèrent d'abord un morceau de bois dont ensuite ils firent un dieu. Que c'est peu connoître le génie de la religion d'un peuple d'où sortit le plus sage des prêtres.

(1) Mr. Levesque p. e. dit T. I. p. 83. « Les Spartiates restèrent barbares au milieu de la Grèce civilisée. » — Quel horrible abus on fait du mot de barbare. Tel qui prend du chocolat avec grace, en lisant le Moniteur, est un barbare sans le savoir. Mr. Ferrand T. I. p. 204 appelle les Spartiates ignorans par principe, vicieux par habitude et orgueilleux par éducation. Aussi presque tout ce qu'il dit sur l'histoire de Sparte porte à faux.

(2) Quand aux traces de laconisme qu'on rencontre dans les institutions Romaines, voyez Athenée VI. 21. Dénys d'Halic. II. 23: Plut. v. Num. 11. Polyb. VI. 43.

La diversité des cultes fit naître souvent chez les anciens, comme chez nous, une diversité d'opinions et d'intérêts politiques. De même que dans l'histoire moderne l'esprit de l'église catholique s'est montré plus favorable à l'aristocratie et au principe monarchique, tandis que les sectes protestantes avoient déjà dans leur origine un germe d'esprit révolutionnaire qui ne pouvoit manquer de produire avec le temps les plus grandes catastrophes politiques (1), de même chez les anciens de certains cultes étoient intimement liés avec des institutions aristocratiques, tandis que d'autres étoient plus favorables à la démocratie. En me réservant de donner dans le cours de cette histoire plus de développement à une observation qui se présente facilement dans l'histoire moderne, mais qu'on n'a point

(1) Entre autres sophismes que les amis des révolutions ont employés pour disculper le protestantisme du reproche de l'esprit révolutionnaire, on a dit à l'occasion de la belle lettre que Mr. de Haller a écrite sur son retour à l'église catholique, que les révolutions de nos jours ont éclaté dans des pays catholiques. Les illuminés qui le disoient en savoient très-bien la véritable raison. C'est que ces Messieurs ont trouvé le secret de faire dans les pays protestans une révolution sans révolution, en attendant mieux, tandis que dans les pays catholiques il falloit d'abord par la force [établir le pouvoir de la secte, parce qu'elle y trouvoit plus de difficulté à régner en silence.

encore appliquée à celle des anciens (1), je me bornerai ici à faire remarquer la nécessité de rechercher les cultes particuliers des grandes familles de Rome dans le dessein d'y trouver

(1) En général la liaison de la religion avec la politique et la civilisation des anciens n'a point encore été approfondie, et tout ce qu'on a dit à ce sujet est plein d'erreurs. Je citerai quelques sophismes des plus récents en cette matière. Mr. Wilberforce a dit : « Pour les peuples anciens, appuyés sur des croyances fausses et périssables, la civilisation étoit toute dans le passé, et n'avoit pas d'avenir; mais pour nous, sectateurs de la vérité, notre civilisation est un progrès continuel vers le plus haut degré de lumières, de justice et d'humanité. » — Je pardonne au protecteur des esclaves le peu de connoissance de l'antiquité qu'il fait ici voir ; mais je ne puis lui pardonner l'imprudence avec laquelle il rattache au christianisme la théorie de la perfectibilité de l'espèce humaine, théorie que Mr de Fontanes à la tête des représentans de toute la France a justement appelée la maladie la plus dangereuse de l'esprit humain. Cependant le premier traducteur des livres de Cicéron de la République, Mr. Villemain, se plait tellement dans cette idée de Mr. Wilberforce qu'il l'accompagne de ses propres réflexions, (Disc. Prélim. p. XIV) réflexions qui font voir, qu'il est loin de connoître les secrets de la civilisation des anciens. On sait que les illuminés qui prennent le masque du modérantisme, aiment à faire un compliment à la religion chrétienne, pour ne pas effaroucher les prêtres et les rois. Mais ni notre divin Sauveur, ni l'église catholique n'ont pensé à faire de la société un champ, où chacun put mettre en pratique sa théorie sur la perfectibilité de l'espèce humaine. C'est une idée née dans le cerveau brûlé de quelques sectaires. —

les germes de leurs principes politiques. Mais avant d'entreprendre cette recherche, il faudroit encore faire la guerre aux historiens modernes qui rejettent avec mépris tout ce qui est rapporté sur l'origine des grandes familles de Rome. Les plébéïens de nos jours sont si ennemis de tout ce qui est grand, qu'ils attaquent même des aristocraties qui n'existent plus, et tandis que les

Le même Mr. Villemain, ne veut pas qu'on parle de l'utilité politique de la religion. A l'occasion du beau passage de Polybe, où cet auteur judicieux fait remarquer l'influence salutaire de l'empire de la religion chez les Romains sur leurs mœurs, il fait les observations suivantes: (T. II. p. 204). « Il y a sans doute de la philosophie dans ces réflexions de Polybe, mais il n'y en a point assez; » ajoutons: pour les illuminés qui voudroient une morale sans dieu. — « Recommander la croyance en dieu et le dogme sublime de l'immortalité de l'âme comme un frein salutaire et commode, un supplément utile aux lois, c'est une vue courte qui se propose un but trop rapproché, et n'y parvient même pas. » — Ni Polybe, ni les anciens Romains n'ont regardé la religion seulement comme un supplément utile. Toute leur existence dans les premiers siècles dont parle Polybe, étoit empreinte de l'esprit de la religion. La logique de Mr. Villemain n'est pas assez forte, ou bien il fait ici un tour de joueur de gobelets. — Et après tout, ces Romains à vue courte, ne sont-ils pas parvenus au but qu'ils s'étoient proposé? « Lorsqu'on renvoye la religion au peuple, le peuple ne la reçoit plus. » Encore quelle logique!. Où Polybe a-t-il dit qu'il faut renvoyer la religion au peuple, sans y croire? — « C'est dans le cœur même de l'homme, dans le sentiment de

démagogues les plus déterminés de Rome respectoient ces généalogies qui se perdoient dans la nuit des temps, les philosophes modernes les traitent de fabuleuses et de mensongères. A ces déclamations dictées par l'ignorance et par une envie également basse et ridicule il suffit de répondre, que l'aristocratie Romaine, comme celle de presque tous les peuples de l'antiquité, fondant ses privilèges sur la religion, les généalogies des grandes familles devoient être conservées avec le même soin qu'on mettoit à tout ce qui tenoit à la religion. Trouver ridicule qu'une famille se disoit issue d'Hercule, ce n'est pas même connoître le langage sacré de l'antiquité. La preuve d'une telle généalogie se trouvoit dans l'observation des rits sacrés. Une famille, dont les chefs depuis un temps immémorial faisoient chez eux les fonctions de prêtres d'Hercule, avoit en cela

« sa dignité que l'on doit chercher un point d'appui pour
 « s'élever aux vérités éternelles. » — Enfin nous y voilà. Le modéré jette le masque, et prêche la morale sans dieu. Il la cherche seulement dans le cœur. Cela me rappelle les vers de Voltaire : Le cœur est tout, disent les femmes
 « La philosophie grecque avoit plus d'une fois tenté ce
 « noble ouvrage. » Mr. Villemain oublie ici qu'il a applaudi à la phrase de Mr. Wilberforce : « Chez les anciens la civilisation étoit toute dans le passé et n'avoit point d'avenir. » Il y avoit donc aussi chez les anciens des hommes qui s'occupoient de la perfectibilité. — Mais c'en est assez. Quand la logique ne se trouve pas même plus dans les écrits des professeurs, le sens commun doit devenir un objet de litige.

même ses titres de noblesse. Le droit de sacerdoce exercé à Albe par la maison Julia étoit en même temps une preuve de sa noblesse et de son origine. Un Claudius qui refuse de faire un sacrifice à tête découverte, parce que les *sacra* de sa famille lui ordonnent le rit contraire, fait voir par cela-même, à quel genre d'aristocratie il appartient. Il se peut que l'erreur ou la vanité aient fait glisser de fausses généalogies dans les mémoires de quelques familles. Mais ces mensonges domestiques pouvoient-ils obscurcir l'origine de tant de grandes familles auxquelles personne ne contestoit les titres de leur noblesse? Ainsi donc ce que Cicéron dit dans un ouvrage de rhétorique sur les erreurs généalogiques de quelques mémoires de famille doit être considéré comme une exception de la règle, et les expressions mêmes dont il se sert font voir que le cas dont il parle étoit assez rare (1). C'est dans l'histoire de la République que nous ferons voir le grand parti qu'on peut tirer des anciennes traditions touchant l'origine des familles Romaines pour l'éclaircissement de plusieurs points importants et obscurs de l'histoire de Rome, et ces recherches vont répandre une lumière inattendue sur la politique d'un gouvernement, dont l'esprit éminemment aristocratique, et même oligarchique étoit caché sous des formes démocratiques.

(1) Cicero de claris oratt: falsi triumphi, plures consularatus, genera etiam falsa.

Mais il est temps de revenir de cette digression , qu'on ne trouvera certainement pas déplacée , à l'objet qui nous a donné l'occasion de faire ces remarques. Nous avons donc vu, que les principaux élémens dont se composoit d'abord l'aristocratie Romaine, savoir la caste phrygienne et les nobles Sabins , avoient un caractère différent qui tirant sa source de la diversité des cultes devoit se manifester aussi dans les rapports politiques. La nouvelle organisation des cultes par Numa , qui n'auroit pas eu lieu , si l'on n'en avoit point senti un besoin pressant, peut nous faire soupçonner l'état des choses qui la précéda; et ce soupçon est confirmé par des témoignages assez parlans des anciens historiens (1). Cette scission des deux partis sembloit devoir devenir funeste à Rome. En considérant cet état de choses qu'on rencontre si souvent dans l'histoire des anciennes républiques , on ne peut s'empêcher de regretter que les anciens aient été si loin de la politique artificieuse de nos jours. Quel bonheur pour Rome, s'il s'y fut trouvé à l'époque dont nous parlons quelqu'un de nos modérés! Il auroit trouvé une occasion excellente d'établir dans cette lutte de deux partis le système de l'équilibre politique, et de se livrer à ce jeu de bascule qui a si bien réussi à un ministre moderne. Mais ces anciennes républiques qu'on

(1) Voyez p. e. Dénys d'Halic. p. 120.

vante tant pour leur amour de la liberté, se connoissoient beaucoup moins dans les moyens de la conserver qu'on ne s'y connoit aujourd'hui dans nos monarchies héréditaires et légitimes. Quand la scission des intérêts menaçoit Rome, Sparte, Athènes, tous se soumirent à la législation d'un seul, et Numa, Lycurgue, Solon sauvèrent la patrie.

Rome se soumit à Numa qui n'étoit, dit-on, ni patricien, ni même citoyen Romain (1); c'est qu'il étoit plus que tout cela, il étoit grand-prêtre (2). C'est à ce titre certainement qu'il fut

(1) Liv. IV. 3. « Non modo non patricium, sed ne civem quidem Romanum. » — Mr. N. semble croire qu'il étoit nécessaire que Numa fut citoyen pour être roi. Il dit p. 165. « Comme Numa étoit natif de *Cures*, il est clair que la tradition ne mettoit point de différence entre la colonie de Tatius établie à Rome et le reste des Sabins. » C'est que les philosophes modernes ne peuvent rien concevoir à l'autorité divine d'un prêtre. C'est ainsi que Mr. Heyne s'étonne de l'influence exercée sur la république de Croton par Pythagore, qui, dit-il, *nec leges scribere Crotoniatis jussus est, nec magistratu est functus*. Selon lui Pythagore a dû recevoir au moins le droit de bourgeoisie. La fausseté et la mesquinerie de ces idées se sent facilement, lorsqu'on compare avec elles un passage de Valerius Maximus, qu'on pourroit appliquer à l'élection de Numa : « Enixo Crotoniatae studio ab eo (Pythagora) petierunt, ut Senatum ipsorum, qui mille hominum numero constabat, consiliis suis uti pateretur. » L. VIII. c. 15. Ce que Cicéron dit sur l'élection de Numa n'est pas éloigné de nos idées.

(2) Nous n'avons plus besoin de remarquer que dans les temps anciens la dignité de grand-prêtre étoit souvent

élu législateur de Rome, ce qui n'exclut point la tradition qu'il fut gendre du feu-roi Tatius. Tout annonce en lui un prêtre élevé à l'école la plus pure de la religion d'Apollon (1), telle qu'elle étoit avant d'être infectée par la superstition des autres cultes. C'est de ce point de vue qu'il faut partir, pour saisir l'esprit de ses institutions religieuses, dont le caractère distinctif a été tout à fait ignoré ou méconnu des historiens modernes (2). Il ne voulut point qu'il

héréditaire et égale à la dignité royale. Au reste Dénys nous dit positivement, que Numa étoit d'un sang royal. (II. 58).

(1) Après la remarque que j'ai faite plus-haut touchant le culte d'Apollon à Rome, personne ne m'opposera, je crois, que le nom d'Apollon ne figure pas dans les institutions religieuses de Numa.

(2) Mr. Levesque p. e. dit: « Les Romains, uniquement occupés d'exercices guerriers sous Romulus, avoient des mœurs dures et farouches; pour les adoucir, Numa leur donna des institutions religieuses et ne les occupa que du culte. » — C'est là une des grandes erreurs des historiens modernes de croire qu'il n'y avoit presque pas de religion chez les Romains avant Numa, et que Romulus n'étoit autre chose qu'un bon soldat. Mr. de Voltaire va jusqu'à faire dire à son Numa: » je succédai à un brigand, et j'avois des brigands à gouverner. » Et Mr. Ferrand est dans la même erreur, lorsqu'il dit T: I. p. 289. Le long et pacifique règne de Numa Pompilius fixa les mœurs de ce ramas de brigands qui quelques années auparavant n'avoient pu obtenir des femmes dans toute l'Italie, et qui

y eut des simulacres dans les temples (1); il défendit également de répandre le sang des animaux sur les autels (2), il abolit les sacrifices

ne s'en étoient procuré que par un rapt national « Voilà comme on écrit l'histoire.

(1) Nous savons par le témoignage de Varron, cité par Augustin de civ. D. IV. 37. que les Romains furent 170 ans sans avoir des simulacres consacrés. Plutarque dit la même chose in v. Numæ: « Neque enim sensui aut ulli dolori expositum rerum principium esse, sed invisibile, incorruptum, sola mente existimavit apprehensibile. Hic etiam vetuit Romanis hominis vel bestię formam tribuere deo, neque fuit ulla apud eos aut picta aut ficta imago dei, sed primos centum septuaginta annos templa exstruxerunt et cellas diis, simulacrum per id temporis nullum habuerunt, nefas putantes augustiora exprimere humilio-ribus, neque concipi aliter deum quam mente posse. » — Dans la Grèce aussi il y avoit des temples très anciens sans aucun simulacre d'une divinité. Voyez p. e. ce que dit Pausanie II. 13. en parlant du culte des Phliasiens. On peut comparer encore à ce sujet. Cic. de legg. II. 10. Tacitus de morib. Germ. 9. Hist. V. 5. Arnob. VI. Lact. Inst. Div. II. Cypr. de idol: van. Macrobius l. 2.

(2) Les prêtres d'un culte plus pur vouloient qu'on n'offrit aux dieux que des végétaux et des libations de lait ou de vin. L'autel le plus ancien d'Apollon dans la Grèce, celui d'Apollon Γεγέρωρ à Délos fut célèbre parce qu'on n'y répandoit jamais du sang. Solon, Empedoclès, Xenophanès et tant d'autres sages religieux s'élevoient contre l'abus des sacrifices. Un des artifices dont les prêtres se servoient pour ramener les hommes à un culte plus simple, fut celui de changer la signification des mots. Dans les sacrifices de la bonne déesse on donnoit au lait le nom

humains, et leur substitua des fêtes expiatoires; (1) il institua des fêtes relatives à l'agriculture (2). En respectant le culte phrygien en ce qu'il avoit d'innocent, il empêcha les excès, auxquels il

de vin. Phérécyde disoit : les dieux apellent la table, autel, et sur ce mot de Phérécyde l'éditeur de ses fragmens le déclare fou, ou fripon. La connoissance de cet artifice ou de cette terminologie peut servir à expliquer un passage de Festus qui dit : *Pennatas impennatasque agnas in saliarum carmine spicas significat cum aristis, et alias sine aristis agnas novas volunt intelligi.* « Les commentateurs expliquent cette façon de parler, par un passage de Théophraste : καὶ οἱ σαχνεὶ μικροὶ καὶ τούτους οὐς καλοῦσιν ἄρνας. Mais dans le grec aussi la même expression semble avoir la même origine. — Au reste l'éloignement de Numa pour les sacrifices somptueux se trouve aussi marqué dans Cicéron de Rep. II. 14.

(1) Voyez Festus aux articles *Sexagenarios* et *Argeos*. Il paroît par ces passages, que le culté d'Hercule qui lié avec celui d'Apollon se distinguoit par sa douceur substituoit à l'usage des sacrifices humains en Italie des images d'hommes qui furent sacrifiés, et que Numa consacra ce rit dont il chargea les Vestales. C'est par-là qu'on s'explique le dialogue assez singulier que Numa eut avec Jupiter au rapport de Plutarque in v. N. Faut-il condamner les anciens sages de s'être servis de ces fictions innocentes, pour corriger les abus du culte sans détruire le respect qu'on lui doit ?

(2) P. e, les *Robigalia* dont Pline XVIII. 19. dit qu'ils furent établis la onzième année du règne de Numa. On voit encore par cette notice, avec quelle exactitude on savoit les détails de l'histoire de Rome. — Au reste la faveur que Numa à l'exemple de tous les législateurs de l'antiquité accorda à l'agriculture est marquée aussi par Cicéron de Rep. II. 14.

pouvoit donner lieu, et si à Rome on ne vit jamais les scènes scandaleuses qui se passoient dans les fêtes religieuses de tant d'autres villes du Latium, c'est à la sage discipline de Numa qu'on en fut redevable (1). Il modéra les fêtes qui dans la religion phrygienne se célébroient par des mouvemens enthousiastiques qui tenoient de la fureur. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ce qu'il fit à l'égard des Saliens (2). Il ne les créa pas non plus que les Vestales. Les Saliens sont de la plus haute antiquité; leurs danses appartenoient originairement aux fêtes phrygiennes, et ressembloient à la fureur des Bacchantes. Ne pouvant, ou ne

(1) Varron dit: In oppido autem Lavinio unus Libero totus mensis tribuebatur, verba flagitiosissima audiebantur, membrum virile per forum transvectum, cui matrona honestissima coronam imponebat.—Tout ce qui avoit trait à la génération étoit si révééré dans la symbolique des cultes anciens, que le mot *obscène* signifioit *sacré*. Mais ce qui étoit innocent dans les commencemens de la société, il falloit le réstreindre et le modifier avec les progrès de la civilisation, et c'est à quoi beaucoup de peuples anciens ne songèrent pas, en sorte que la religion chez eux contribua enfin à la corruption des mœurs.

(2) Salios a saliendo et saltando dictos esse quamvis dubitari non debeat, tamen Polemon ait, Arcada quendam fuisse nomine Salium, quem Aeneas e Mantinea in Italiam deduxerit, qui juvenes Italicos ἐνόπλιον saltationem docuerit. Critolaus Saonem ex Samothrace cum Aenea deos Penates qui Lavinium transtulerit Saliare genus saltandi instituisse, a quo appellatos Salios etc. *Festus*.

voulant pas] abroger toutes les manières de lire dans l'avenir, il en autorisa au moins celles qui étoient les plus innocentes, et auxquelles beaucoup d'âmes pieuses aiment encore aujourd'hui à croire (1). Il organisa le collège des Vestales (2), et pour marquer la concorde entre les deux principales classes des habitans de Rome, il plaça le temple de Vesta entre le mont Palatin et Capitolin (3). Conformant en tant de points la re-

(1) C'est ainsi qu'il permit l'usage de chercher l'avenir dans les songes, genre de divination qui étoit fort goûté des sages Pythagoréens. Il paroît que les partisans du culte phrygien s'en moquèrent et c'est peut-être là l'origine du proverbe : *Sabini quod volunt somniant* dont on cherchoit vainement la cause. *Festus* dit à ce sujet : *Sabini quod volunt somniant*, vetus proverbium esse et inde manasse ait *Sinnius Capito*, quod, quotiescunque sacrificium propter viam fieret, hominem Sabinum ad id adhibere solebant; nam his promittebat, se pro iis somniaturum, idemque postquam evigilasset sacra facientibus narrabat omne, quidquid in quiete vidisset, quod quidem esset ex sacrificii religione. Unde venisse videtur in proverbium, Sabinos solitos quod vellent somniare. «

(2) Quant aux particularités concernant les Vestales, je renvoye mes lecteurs aux historiens vulgaires, et je me réserve de traiter dans une autre occasion les privilèges qu'elles avoient dans le droit Romain et qui méritent un éclaircissement particulier.

(3) « Traditur Numam custodiæ causa perenni igne Vestæ templum circumdedit, quod rotundum ab eo exstructum est, non ut terræ, quasi ea Vesta esset, sed ut universi figuram exprimeret, in cujus medio ignem collocatum Pythago-

ligion des Romains au rituel des Sabins qui avoient emprunté beaucoup de celui des Osques, un grand nombre de mots Osques passa de la liturgie des Sabins à celle des Romains (1). Eclairé par l'expérience de tant d'autres peuples, Numa dut prévoir, que ceux qui lui succédoient dans la dignité royale ne s'empresseroient pas tous de marcher sur ses traces. Pour assurer la

rei eumque Vestam et unitatem appellant. Cette idée d'un feu central, réunie à tant d'autres preuves, peut faire foi, que les anciens prêtres avoient la véritable connoissance du système solaire. L'astronomie des anciens est en grande partie perdue pour nous, parce que elle faisoit partie de la discipline sacrée des prêtres. Ce qu'on en peut savoir encore aujourd'hui doit nous donner les plus hautes idées du savoir des anciens en ce genre. Certainement si on les juge sur ce qu'en ont dit les auteurs qui n'étoient pas initiés dans leur doctrine ésotérique, on doit souvent partager l'étonnement de Mr. Montucla, et se laisser aller aux préventions et au sot orgueil des philosophes modernes.

(1) « Oscum dicitur significare sacrum. » — *Festus*. Oscum duas diversas et contrarias significationes habet. Nam Cloatius putat, eo vocabulo significari sacrum, quo etiam leges sacratae Oscae dicuntur etc. Sed eodem etiam nomine appellatur locus in agro Vejenti, quo frui soliti produntur augures Romani « *Idem*. On voit bien que ce ne sont pas deux significations différentes, et que le *ager oscus* dans le champ des Veïens qui appartenait aux augures Romains signifie seulement *champs sacré*. Il seroit intéressant de rechercher tous les mots osques qui se trouvent dans la liturgie Romaine.

durée de son ouvrage, il en confia la garde à des prêtres particuliers; il créa les Pontifes. Sa prévoyance ne put pas cependant empêcher la corruption de son système religieux qui se fit plus tard par l'introduction de cultes étrangers et de nouvelles superstitions. Les Romains s'écartèrent insensiblement de la sage discipline de Numa, et lorsque dans le 7^{ème} siècle de la république on retrouva quelques uns de ses livres sur le droit du sacerdoce et sur la philosophie, le Sénat, sur le rapport du magistrat chargé de les examiner, ordonna de les brûler dans la place publique (1). Cependant malgré cet oubli des principes de Numa les livres des pontifes bien des siècles après dépositoient encore en faveur de la pureté de sa religion. Un homme élevé à l'école de la philosophie, un homme qu'on n'accusera certainement pas d'avoir partagé des erreurs populaires, Cicéron enfin fait dire à un de ses interlocuteurs dans son ouvrage sur la nature des dieux ces paroles remarquables. « J'avoue que j'ai puisé des idées plus pures sur la divinité

(1) La diversité du récit qu'on remarque dans les auteurs qui ont rapporté ce trait, ne suffit point, comme quelques historiens ont cru, pour nier la vérité historique de ce fait. — Au reste si le fameux Luther avoit eu autant de sagesse qu'il avoit de passions, il auroit, en retrouvant sa prétendue primitive église, imité la sage conduite du Sénat, au lieu d'ébranler les fondemens de l'édifice religieux et politique de l'Europe.

dans les livres pontificaux que dans les discussions des Stoiciens (1). Ce sont cependant ces livres des pontifes qu'on voudroit faire passer pour des copies de ceux de la superstitieuse Etrurie. C'est ce Roi dont quelques historiens modernes ont prétendu faire un être imaginaire, un fantôme poétique ou allégorique.

On a dit que Numa avoit été disciple de Pythagore, et parmi ceux qui le disoient il y en avoit peut-être qui savoient très-bien que le roi avoit précédé le philosophe. Le rapprochement de ces deux grands hommes si contraire à la chronologie mérite un éclaircissement particulier, et les recherches que nous avons faites sur l'histoire de Pythagore nous mettroient à même d'entrer à ce sujet dans des détails qui ne seroient pas déplacés, parce qu'ils serviroient encore à mieux faire connoître le caractère de Numa. Mais craignant de nous trop éloigner de notre objet,

(1) *Fateor me sanióra didicisse de diis immortalibus ex libris pontificum quam ex rationibus Stoicorum. — Et dans un autre endroit du même ouvrage: Pontifices magistri religionum colendarum, quorum tanta mihi fuisse videtur sapientia, ut satis superque sapientes sint, non qui illam assequi, sed quanta fuerit perspicere possint. — On peut donc s'expliquer d'une manière fort naturelle pourquoi les livres des pontifes des premiers siècles ne contenoient point de prodiges. Et que devient maintenant le grand argument de Mr. N. concernant les prodiges dont nous avons parlé plus haut ?*

nous nous bornerons ici à quelques observations sur la véritable source d'une erreur chronologique dont on trouve des exemples fréquens dans l'histoire ancienne (1).

Quand chez les peuples anciens la dissolution des mœurs et des superstitions grossières eurent amené la corruption du culte , la connoissance d'une religion plus pure n'en fut pas moins conservée. Elle se réfugia dans le sanctuaire de la philosophie religieuse ésotérique, et ses gardiens , dépositaires fidèles de toute la sagesse de ces grands-prêtres et fondateurs des sociétés dont ils descendoient, avoient, avec le même langage symbolique, toute la taciturnité et tout le noble orgueil de leurs ayeux. C'est de cette philosophie secrète que la providence semble s'être servie pour empêcher l'anéantissement total de la force morale de la religion; c'est par elle que des cultes vieilliss furent rajeunis; c'est d'elle que sortirent des fondateurs de religions nouvelles et des philosophes qui vouloient apprendre aux hommes à se

(1) Des lecteurs curieux d'en savoir davantage pourront consulter l'ouvrage que j'ai publié , sous le titre de Pythagoras-Apollon , et dans lequel j'ai expliqué le premier le merveilleux qui se trouve dans l'histoire de Pythagore et le véritable esprit de son école. Je les invite à comparer en même temps tout ce qui a été écrit sur le même objet avant la publication de mon ouvrage qui a été compilé dans le même moment qu'on le supprimoit soudainement.

passer du culte de leurs pères. Dans la Grèce aussi cette philosophie ésotérique exista toujours. Ses Orphées, comme les premiers directeurs des autres peuples anciens, réunirent les fonctions de prêtres, de poètes sacrés, de sages et de législateurs. Quand dans la suite par les progrès de la civilisation ces fonctions commencèrent à être séparées, quand il y eut des prêtres qui ne furent que des bouchers, des poètes qui ne savoient qu'amuser, des philosophes qui n'étoient pas sages, et qui cherchoient la vérité, au lieu de l'enseigner, des hommes d'état enfin qui ne voyoient plus la liaison intime de la politique avec les autres élémens de la société, il y eut toujours dans le sanctuaire des temples et des grottes sacrées des sectateurs fidèles des principes de ces premiers Orphées. Tandis que la plupart d'eux restoient spectateurs immobiles des changemens de la société qu'ils désapprouvoient, tandis que d'autres se bernoient à exercer une influence secrète par des oracles, il s'en trouva de temps en temps qui animés d'une juste indignation sortirent de leur retraite pour ramener les hommes à la simplicité et à la pureté de la discipline qui avoit gouverné les Grecs dans les commencemens de leur histoire. Tels furent les Epiéménidès, les Thalès, les Phérécydès et même quelques uns des 7 sages. Tel aussi fut Pythagore, et tel il s'annonça a ses compatriotes, en se disant Apollon et

en montrant sa cuisse d'or aux juges des jeux olympiques (1).

Quand chez des peuples éloignés les uns des autres et à des époques différentes parurent ces élèves de la philosophie ésotérique qui dans un langage symbolique prêchoient aux hommes les principes des temps passés, il étoit naturel que leurs contemporains, comme la postérité, frappés de la ressemblance de leurs maximes et de leur conduite, et ne sachant que cette conformité venoit de ce que tous avoient puisé dans une source commune, cherchassent à les rapprocher l'un de l'autre en dépit de la chronologie, et à faire un tel le disciple ou le maître d'un homme qui l'avoit précédé ou suivi de plusieurs siècles. Peut-être aussi ce mot de disciple n'avoit dans leur bouche d'autre signification que celle de sectateur de la même discipline. C'est ainsi qu'il faut s'expliquer la confusion apparente que les expressions de quelques auteurs anciens semblent jeter sur la chronologie d'Orphée, de Zamolxis,

(1) Ce langage et cette action ne pouvoient être énigmatiques qu'à ceux qui avoient perdu jusqu'à la connaissance historique de cette symbolique qui avoit entouré de tant d'éclat la sagesse des premiers temps. Se dire Apollon c'étoit s'annoncer grand-prêtre de ce dieu dont les premiers prêtres, avoient exercé une influence si salutaire sur la civilisation des Grecs, et quant à la cuisse d'or dont le père de nos philosophes s'est tant moqué, on en trouvera l'explication dans mon ouvrage sur Pythagore.

et d'autres sages de l'antiquité. C'est dans ce sens aussi qu'il faut entendre l'opinion, qui faisoit de Numa un disciple de Pythagore, opinion qui comme nous venons de voir, pourroit bien n'être que le fruit d'un malentendu, et devoit dans ce cas n'être point comptée parmi les erremens chronologiques des anciens.

C'étoit donc se donner une peine superflue que de refuter gravement une erreur qui peut-être n'en étoit pas une, et qui même dans ce cas doit être expliquée de la manière que nous venons de voir (1). Mais parmi les argumens qu'on a cherché à faire valoir dans cette discussion il en est un qu'il importe encore d'examiner parce qu'il porte à faux. C'est T. Live qui dit, en parlant de ce rapprochement du grand-prêtre de Rome et de celui de Croton: « Et quand même ils auroient été contemporains, de quels lieux, par quelle voix de la renommée et par quel commerce de langage le nom du philosophe seroit-il

(1) Mr. « Mai dans ses remarques sur Cicéron de Rep II. 15 dit: » Erroris fontes fuerunt: 1, quia Numa suscepit imperium olympiade, qua vicit Pythagoras Laco; cum autem Olympionicae in Graecia essent eponymi, ut Romæ consules cumq. nomen congrueret, famosior Philosophus olympionicae aetatem occupavit. Quid quod Samius Pythagoras quidam inter celebriores olympionicas ponitur apud Eusebium Olymp. XLVIII. » — Les premiers Romains ne connoissoient certainement pas ce Pythagore Lacédémonien qui fut le contemporain de Numa. — 2, Quia Pythagoras Italiam, ubi regnavit Numa incoluit.

parvenu chez les Sabins, et auroit-il inspiré à quelqu'un d'entre eux la curiosité de connaître sa doctrine? Comment celui qui auroit conçu ce désir auroit-il pu le satisfaire à travers tant de nations différentes et de langues et de noms? « (l. 18). Ce raisonnement de T. Live ressemble assez à ceux des philosophes de nos jours. Comme eux, et même comme ses contemporains, T. Live étoit étranger aux usages et à l'esprit de la haute antiquité. Quelque divisés de langue, de noms et d'intérêts que furent les peuples anciens dans le commencement de la société, il y eut toujours des communications secrètes entre leurs prêtres qui n'étoient presque jamais ennemis, et n'entretenoient la séparation des peuples que dans des vues profondes de politique et de législation. Un homme en qui l'on reconnoissoit les insignes et le caractère de l'ordre sacerdotal, pouvoit, comme un fécial, passer à travers cent peuples barbares sans courir le moindre danger. Ce que dit Jamblique de v. Pyth. §. 19 sur le voyage d'Abaris, peut nous donner une idée de tous les voyages des prêtres de la haute antiquité. Quant aux premiers prêtres de Rome, nous avons encore un passage très-remarquable de Festus qui me semble prouver leurs communications secrètes avec les étrangers. Il dit à l'article *Prosimucium*: Pontificale pombrium appellabant locum illum agrum-que pone murum, in quo pontifices sua constituerent hospitia. Cet endroit où les Pontifes recevoient leurs hôtes, étoit donc bien à l'écart

puisque'il se trouvoit près des murs sur l'espace dit *pomoerium* qui étoit sacré, et dont des particuliers ne pouvoient pas s'approcher. Car le même auteur dit: *Pomoerium si tactum a privatis fuisset, poena statuta erat.* Ces passages remarquables prouvent assez, que les prêtres Romains avoient pris de bonnes précautions pour dérober à la connoissance des habitans de Rome les correspondances et les communications secrètes qu'ils entretenoient avec l'étranger dans ces endroits qu'ils disoient être destinés seulement à recevoir leurs hôtes.

Si nous n'avons pas encore fait mention de l'action par laquelle Numa commença son règne, c'est que l'éclaircissement particulier qu'elle exige ne pouvoit trouver une place convenable qu'à la fin de ces recherches. Il s'agit de la dissolution de la garde du corps qui lui est attribuée par Plutarque. Avant d'entrer en matière il faut remarquer qu'une connoissance exacte de tout ce qui regarde l'ordre equestre et la cavalerie Romaine est devenue extrêmement difficile, parce que le même mot d'*equites* est employé par les auteurs anciens pour désigner deux classes d'hommes très-distinctes, savoir la cavalerie de l'armée Romaine et le corps des chevaliers. Il faut donc user d'une grande circonspection, si l'on veut arriver à quelques résultats sûrs dans une matière qui est sans doute une des plus obscures et

des plus épineuses des antiquités Romaines (1). En se bornant même à rapporter simplement les

(1) Quand on connoit les véritables difficultés de l'histoire et des antiquités Romaines , il est plaisant d'entendre Mr. Villemain faire l'énumération des points qui lui semblent les plus difficiles dans ce genre d'études. Il dit p. III. du Discours préliminaire qu'il a mis a la tête de sa traduction des livres de Cicéron de la république : « Combien de difficultés se présentent à notre esprit après avoir lu les historiens latins ! Et l'homme qui a le plus étudié le livre où Montesquieu explique la grandeur et la décadence des Romains pourroit-il résoudre une foule de questions très-simples en apparence et qui touchent aux principes le plus essentiels de la société ? Quel étoit p. e. l'ordre des tribunaux à Rome ? Y avoit-il plusieurs degrés de juridiction ? Comment se renouveloit le Sénat ? Etoit-ce par droit de naissance , par élection ou en vertu de certaine charges une fois remplies ? Un plébiscite étoit-il loi souveraine et pouvoit-il intervenir en toute matière ? Les citoyens Romains payoient-ils un impôt ? Quelles étoient les dépenses publiques de l'État ? Et pour passer à des détails plus secondaires , mais toujours curieux, les grandes magistratures étoient-elles gratuites ? Ces dictateurs , ces consuls dont l'histoire vante la pauvreté ne recevoient-ils aucun salaire de la république ? Cet usage fut-il constant ? A quelle date peut-on en marquer la fin ? » — J'ai été surpris de voir qu'un membre de l'Académie de France qui fait des remarques sur les livres de Cicéron de la République ait pu ignorer que la plupart des ces questions dont personne ne contestera l'importance sont déjà suffisamment éclaircies. Certainement si au lieu de puiser dans toutes les sources philologiques on lit seulement le petit livre de Montesquieu et quelques historiens latins,

passages des auteurs anciens concernant l'origine et l'état des cavaliers du temps de Romulus, on doit craindre de se tromper et de mettre en contradiction des auteurs qui ne se contredisent point. Pour en donner un exemple frappant je suivrai d'abord l'exposition d'un savant à qui personne ne peut se comparer aujourd'hui pour le savoir philologique. C'est le grand J. Fr. Gronove qui dans un chapitre de ses observations sur la langue Latine à recherché l'origine de l'ordre equestre. Voici comment il rapporte les passages des auteurs anciens concernant les cavaliers sous Romulus: « Au rapport de T. Live, dit-il, Romulus créa 3 centuries de cavaliers qu'il nomma *Celeres*. Il le fit selon Dénys et Plutarque au commencement de son règne selon T. Live après l'incorporation des Sabins tandis que Plutarque prétend qu'après la réunion des deux peuples le nombre primitif des 300 cavaliers fut porté à 600. Mais s'il faut en croire Dénys d'Halicarnasse le nombre des cavaliers se montoit à la mort de Romulus à mille hommes. D'abord Gronove n'a pas remarqué que T. Live parle en deux endroits de l'institution des ca-

si à l'exemple des historiens modernes on croit savoir l'histoire de Rome, sans en savoir les antiquités, on doit trouver des énigmes où il n'en existe point. Je m'attacherai à discuter dans la suite de cet ouvrage ce qui mérite encore d'être recherché dans les questions qui ont paru si obscures à Mr. Villemain.

valiers, et qu'il en distingue deux espèces. Après avoir dit (I. 13) que Romulus établit trois centuries chacune de 100 cavaliers, il dit plus tard (I. 15) que ce même roi choisit pour sa garde du corps 300 cavaliers qu'il nomma *Celeres*. On voit donc que déjà à cette époque il faut distinguer deux corps de cavaliers, ce que les auteurs allégués par Gronove semblent n'avoir pas fait, et que c'est de là que viennent leurs contradictions apparentes. Ainsi Plutarque qui prétend qu'après la réunion des Sabins le nombre des cavaliers fut porté à 600, n'est point en contradiction avec T. Live, comme le veut Gronove, et il semble seulement n'avoir pas distingué les deux corps de cavaliers établis séparément par Romulus. Ainsi Dénys parle d'abord de l'institution de la garde du corps à cheval au nombre de 300, mais c'est sans doute de la cavalerie de l'armée en général ou plutôt des hommes propres à servir à cheval qu'il entend parler, quand il porte le nombre des cavaliers à la mort de Romulus à 1000 hommes. Les 300 hommes choisis par Romulus pour lui servir de garde ne doivent pas être regardés comme de simples cavaliers, puisque T. Live les en distingue expressement. Mais personne jusqu'ici n'a reconnu le véritable dessein dans lequel cette institution de la garde de Romulus fut d'abord conçue. Les nombres et les rapports astronomiques étoient tellement dans le goût des premiers législateurs des peuples anciens qu'il ne faut pas trouver trop hasardée la con-

jecture, que les 300 cavaliers qui composoient la garde de Romulus représentoient les 300 jours de l'année de 10 mois qui fut en usage avant la réforme du Calendrier par Numa. C'étoit une idée digne de ces anciens prêtres d'entourer Romulus le grand-prêtre du soleil de 300 représentans les jours de l'année et de 12 licteurs représentans les 12 mois (1). Le nom de *Celeres* qu'avoit cette garde de cavaliers, aussi bien que celui de leur chef *Celer*, qui tua Rémus, semble confirmer cette conjecture (2). La réforme du Calendrier intimément liée avec les institutions reli-

(1) Trompé par T. Live et Dénys d'Halicarnasse qui ne se connoissoient pas dans la symbolique de la haute antiquité, on veut communément, que les licteurs furent au nombre de 12 à cause des 12 villes des Étrusques. Mais cette division même de l'Étrurie en 12 Lucumonies est astronomique et l'une ne dépend pas de l'autre, mais toutes les deux ont une source commune. D'après ce que nous avons dit plus haut sur la symbolique des 12 vautours vus par Romulus, les mots de T. Live: (l. 18) *alii a numero avium, quæ augurio regnum portenderant, eum centum numerum (lictorum) putant*, ces mots, dis-je, font assez voir quelle étoit l'idée qu'on vouloit représenter par les 12 licteurs. Au reste nous avons déjà assez de preuves de la coexistence de deux espèces d'année pour ne pas trouver de contradiction dans les 300 jours et les 12 licteurs.

(2) Ces observations peuvent servir aussi à prouver, que l'étymologie que Vossius donne au mot de *Celeres*, et qui a été approuvée par tous les savans, ne peut pas être admise. Après avoir cité le passage de Festus qui dit: «Ce-

gieuses, dût obliger Numa à réformer le corps des *Celeres* créés par Romulus. En portant le nombre des jours de années à 354 (1) il ne pou-

leres antiqui dixerunt quos nunc equites dicimus a Celere interfectore Remi, qui initio a Romulo iis præpositus fuit etc. » il poursuit ainsi: « Si ab antiquis hac quoque in re dissentire licet, contenderim celer esse a κέλης, quod proprie significat equum desultorem, sed non raro etiam dicitur de equite ipso, hoc est eo, qui non bigis aut quadrigis, sed equo certat singulari. » Mais si le mot de *Celeres* signifioit des hommes à cheval, pourquoi ne fut-il pas employé pour désigner toute la cavalerie? pourquoi Livius distingue-t-il les *Celeres* des cavaliers de la légion? Il est donc évident que le mot de *Celeres* avoit un sens mystique, et les expressions de Dénys à ce sujet peuvent s'accorder avec notre conjecture.

(1) Je dois remarquer en passant que l'année de Numa a été fort mal expliquée par Scaliger. Le savant J. Fr. Gronove a déjà démontré les erreurs de Scaliger pour ce qui regarde les intercalations. C'est ce qui a été entièrement ignoré de Mr. N. qui en parlant de cette matière, prodigue à Scaliger les plus grandes louanges, (T. I. p. 192). Un savant Français l'a beaucoup mieux jugé. Il dit: « La critique de Scaliger est peu sure, et l'on ne peut faire fond sur le jugement d'un homme qui attribue à l'ancien Musée le poëme d'Héro et de Léandre, épouvantable bévue, puisque ce petit poëme est l'ouvrage d'un grammairien du 6ème siècle d'un goût tout à fait moderne, et qui ne ressemble nullement aux productions de la bonne et vraie antiquité. » — Le principal mérite de Scaliger consiste dans les remarques dont il a accompagné le texte de plusieurs auteurs anciens. Mais lorsqu'il s'agit de combiner de grandes masses, il paroît que sa mémoire ait étouffé son jugement.

voit plus garder les représentans des 300 jours de l'année de 10 mois, et ce fut peut-être cette raison ausi bien que la modération de son caractère et son éloignement pour l'appareil de la dignité royale qui le détermina à ne plus se servir de cette garde du corps (1).

(1) Voici les mots de Plutarque: Παραλαβὼν δὲ τὴν ἀρχὴν πρῶτον μὲν τὸ τῶν τριακοσίων δορυφόρων σύστημα διέλυσεν, οὓς Ρώμυλος ἔχων ἄσιν περὶ τὸ σῶμα κέλερας προσηγορεύσεν, ὅπερ ἐστὶ ταχεῖς. Les interprètes traduisent ces mots ainsi: Jnito regno protinus cohortem trecentorum, quibus stipatus Romulus fuerat, quos appellaverat Celeres, exauctoravit (vel: dimisit). On voit bien que les mots latins *exauctoravit*, *dimisit*, ne rendent point exactement les mots grecs: διέλυσε τὸ σύστημα τῶν δορυφόρων, mots qui sont très bien choisis, si on les prend dans le sens que nous avons indiqué plus haut. Peut-être Plutarque a-t-il emprunté ces mots à un auteur plus ancien, sans en entendre la véritable valeur. Sigonius dans sa dissertation sur l'ordre équestre entend les mots de Plutarque dans le sens de *exauctoravit*, et il ajoute: Sublatos a Numa alii reges restituisse videntur. Il n'y a rien qui puisse confirmer cette conjecture de Sigonius, si ce n'est que lors de l'expulsion des rois, Brutus est appelé Tribunus Celerum par T. Live (I. 59) et par Pomponius dans les Digestes (L. I. T. II. § 15). Mais ce mot de *Celeres*, si toutefois son usage en cette occasion n'est pas une erreur ou une accommodation de T. Live et de Pomponius, pourroit bien signifier des cavaliers et Brutus n'étoit donc autre chose que le chef de la cavalerie; qui étoit le lieutenant du Roi, comme le Magister Equitum fut plus tard celui du Dictateur. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas conclure de ces passages de Live et de Pomponius, que le nom de *Celeres* ait duré jusqu'à Tarquin le superbe.

Il y a encore une tradition très-remarquable concernant la vie de Numa. Elle nous a été conservée par un auteur qui semble avoir puisé beaucoup dans la tradition sacrée, et dont les récits pour cette raison méritent d'être examinés avec la plus grande attention. C'est Plutarque qui nous rapporte que Numa naquit le même jour où Rome fut bâtie. On a fait déjà à ce sujet des conjectures assez ingénieuses; on a mis cette tradition en rapport avec la doctrine des Étrusques sur les siècles des villes, et l'on s'en est servi même pour rendre douteuse l'existence historique de Numa. J'avoue franchement que toutes ces conjectures me semblent très-mal fondées, et que je ne suis pas content non plus de celles, qui m'ont paru d'abord offrir une explication satisfaisante de la tradition mentionnée: Peut-être nos lecteurs, avec le secours des idées que nous avons présentées jusqu'ici trouveront-ils la solution de l'énigme. Si l'auteur qui dit tout, est souvent ennuyeux, celui qui prétend tout savoir, reste quelquefois loin de la vérité.

Numa n'auroit-il point eu un nom sacré à l'exemple de Romulus, de Pythagore et de tant d'autres prêtres législateurs. Je n'en trouve point dans les auteurs, mais je le crois sur un passage qui sans cette supposition seroit trop singulier et presque ridicule. Festus dit: On appelle *Binomius* celui qui a un double nom, comme p. e. Numa Pompilius, Tullus Hostilius. Pourquoi donc

précisément les noms de ces rois servoient-ils d'exemple à une observation si triviale ? Il est assez vraisemblable, qu'un auteur avoit parlé de la coutume des anciens prêtres de porter deux noms, dont l'un étoit sacré et mystique. Peut-être citoit-il Numa Pompilius et Tullus Hostilius, et c'est de cette observation mal-entendue ou mal-abbreviée que s'est formé le passage de Festus tel que nous le lisons aujourd'hui.

Les historiens modernes ont été scandalisés encore de ce que le règne de Numa qui dura 39 ans (1) ne fut troublé par aucune guerre. Tous les peuples voisins de Rome, dit-on, qui avoient à se venger de Romulus étoient-ils donc alors gouvernés aussi par un Numa, qui comme lui les occupant d'exercices religieux les détournait d'attaquer le peuple paisible et dévot que ce prince gouvernoit ? — On voit bien que ce doute tend encore à ébranler la vérité historique du règne de Numa. D'après tout ce que nous avons vu, il ne faut pas de longues démonstrations pour prouver combien ces doutes sont peu légitimes. Un grand-prêtre tel que Numa étoit.

(1) La pluralité des historiens lui donne 43 années de règne. Mais Polybe qui a puisé ses notices sur les rois de Rome, dont il semble avoir narré l'histoire dans le sixième livre de son histoire, dans les livres pontificaux, lui donne seulement 39 : Cicéron se conforme aussi au récit de Polybe, *quo nemo fuit*, ce sont là ses paroles : *in esquirendis temporibus diligentior*.

dans les temps anciens révééré non seulement de son peuple, mais de tous ceux auxquels son nom étoit connu. Il n'est donc pas même besoin de songer aux communications secrètes entre les prêtres des différens peuples pour s'expliquer le repos dans lequel on laissa Rome pendant le règne d'un homme qui dûit inspirer du respect même à des peuples barbares. Cette disposition des esprits se montre aussi par la tradition d'après laquelle tous les peuples voisins vinrent honorer les funérailles de Numa, ce qui n'est arrivé qu'à lui seul.

Arrivés au règne de Tullus Hostilius nous nous trouvons de l'aveu même des pyrrhonistes les plus déterminés sur un terrain un peu plus historique. Cependant il n'est presque aucun point dans l'histoire de ce roi qu'on n'ait dénaturé ou révoqué en doute. On a attaqué d'abord la généalogie de Tullus Hostilius. Un historien qui fait profession d'avoir puisé dans les sources prétend, que ce Tullus est appelé fils de celui qui vint au secours de Romulus dans la guerre contre les Sabins, et comme dans ce cas Tullus seroit beaucoup trop âgé pour jouer le rôle de roi guerrier que les anciens historiens lui donnent, il en conclut que cette généalogie rentre encore dans la classes des fables ou des rêves poétiques de ce temps (1). En examinant les

(1) Voyez M. N. I. p. 207. Un autre historien a commis

passages des auteurs anciens où cette fiction si peu vraisemblable doit se trouver , on est tout étonné de voir qu'il n'en est rien, et que le roi Tullus y est appelé non fils, mais petit-fils de celui qui vint au secours de Romulus. Cependant le même auteur se plait tellement dans ce prétendu argument contre la certitude de l'histoire Romaine, qu'il cherche à le faire valoir aussi en d'autres endroits de l'histoire de ce temps, en prouvant que tel ne peut pas être le fils de celui qu'on lui donne pour père (1). Il est donc à propos de remarquer, que quand même un Romain seroit appelé, fils de celui dont il est le petit-fils, on n'en peut tirer aucune conclusion contre la vérité de sa généalogie. D'après l'usage consacré même dans la langue du barreau le nom de fils s'étendoit chez les Romains également aux petits-fils (2). Celui qui fait à quel-

à ce sujet une erreur ridicule en disant : Le sénat donna pour successeur à Numa, Tullus Hostilius qui s'étoit distingué par sa valeur sous le premier règne dans la courte guerre contre les Sabins.

(1) Voyez Mr. N. I. 242. 316.

(2) On lit dans les Digestes I. 84. d. V. S. *filii appellatione omnes liberos intelligimus*. Η τῶν etc. Antonin Vacca qui ne comprend pas le sens de ce fragment, veut ajouter au mot *liberos* celui de *homines*. Le sens du fragment seroit alors : le mot de fils ne s'applique qu'aux hommes libres, (parce que les esclaves n'ont point proprement ce qu'on appelloit *cognatio*). Mais cette émendation est inutile. Il y a encore un

qu'un un legs de son esclave avec ses fils (*cum filiis*) est entendu lui avoir légué en même temps les petits-fils de son esclave, si celui-ci en a. Les dispositions du Sénatusconsulte Macédonien qui concernent le crédit à faire aux fils de famille, s'appliquent également aux petits-fils. Un Sénatusconsulte défend aux tuteurs de donner leurs fils en mariage à leur pupilles; il est entendu que cette défense s'étend aussi aux petits-fils du tuteur. Le savant Cujas prétend que cet usage tient à l'habitude des jurisconsultes de donner au besoin plus d'extension aux termes de la loi, ce qu'on appelle *augere significationem verborum*. Mais la véritable raison de cette confusion apparente est dans le principe de l'ancien droit Romain que le petit-fils est vis-à-vis de son grand-père dans la même condition que le fils. Aussi n'est-il pas au pouvoir de son père, mais de son grand-père qui, selon les maximes du droit, est son père civil. Il étoit donc naturel d'employer indistinctement et même dans le langage familier le terme de fils pour désigner le petit-fils. Cette observation peut servir aussi à défendre un passage qui a beaucoup tourmenté les critiques modernes, et dont l'explication n'est pas étrangère à

passage de Festus qui confirme la même façon de parler qui est rapportée dans le fragment allégué des Digestes. Il dit: *Parens vulgo pater aut mater appellatur, sed jurisprudentes avos et proavos parentum nomine appellari dicunt.*

l'histoire du temps que nous traitons. Dans les Digestes (frag. 2. d. O. J.) Tarquin le superbe est appelé contre le témoignage de l'histoire fils de Démarate, et l'on doit s'étonner que cette qualification ait pu embarrasser les interprètes, et donner lieu à tant de corrections, puisque cette expression se trouve dans le même livre de droit qui nous a fourni la définition du fils ci-dessus alléguée. On trouvera également dans tout ce que nous venons de dire la solution de la grande question, si Tarquin l'ancien laissa des fils, ou des petits-fils. La pluralité des historiens Fabius, Livius, Cicéron, Strabon, lui donne des fils. Dénys seul, s'appuyant sur Pison, lui donne des petit-fils IV. 4. 6. 7. seq. Mais cette dispute n'avoit apparemment dans le fond aucun sujet réel. Les premiers historiens qui parloient des fils de Tarquin se conformoient peut-être à l'ancien langage dans lequel ce mot signifioit aussi des petits-fils. Il pouvaient être suivis par d'autres qui prenoient ce mot de fils dans le sens le plus propre. Vint enfin un Dénys qui semble à ce sujet en contradiction avec lui-même, et qui lui-même emploie les mots de fils et de petit-fils indifféremment (1), et qui crut devoir disputer gravement contre ceux qui donnoient à Tarquin

(1) IV. Il dit que Tarquin l'ancien laissa deux fils (ὁὶ δύο c'est la leçon des manuscrits du Vatican) et IV. 4 seq. il lui donne des petits-fils.

des fils, tandis qu'il n'avoit que des petits-fils (1). On voit donc encore par cet exemple que les contradictions qu'on se plait à trouver dans les anciens historiens de Rome sont moins nombreuses qu'on ne le voudroit croire, et qu'une connoissance exacte de la langue peut servir à en faire disparoître, qui avoient choqué des critiques mal habiles.

Si nous avons été obligés de couper encore le fil de notre histoire par cette digression polémique, il faut s'en prendre à ces écrivains, dans lesquels le doute n'est pas une marque de l'intelligence et du savoir, mais de la déraison et d'une ignorance présomptueuse. Qu'on seroit heureux encore, si leur scepticisme aveugle s'exerçoit seulement sur des points d'histoire qu'ils croient obscurs ou douteux. Mais c'est la même légèreté, c'est la même ignorance qui a attaqué les vérités les plus importantes et les intérêts les plus chers de la société. Il est donc du devoir d'un écrivain sensé de faire remarquer les égaremens littéraires qui sont le fruit d'un scepticisme déplacé, et de tâcher de ramener les esprits à cette sage circonspection qui caractérise les savans des siècles passés.

(1) Pour voir, combien les auteurs qui ont entrepris d'éclaircir la même question que nous venons de résoudre, se sont trompés, on n'a qu'à lire l'article *Tanaquil* dans le dictionnaire de *Bayle*.

Après la mort de Numa le petit-fils d'un homme qui avoit combattu contre les Sabins, et qui fut probablement en même temps le petit-fils de Romulus lui même (1), fut élu Roi de Rome. Cette circonstance peut déjà nous faire soupçonner quelle fut à cette époque la disposition des esprits dans ceux qui avoient déterminé l'élection du nouveau

(1) C'est Mr. Mai qui dans une note sur Cic. de R. II. 15, nous fait connoître, quel fut le grand-père de Tullus du côté maternel. Cur Tullus sit rex creatus, causam silet Cicero aliique vulgo auctores, seu veteres, seu recentiores. Sed tamen egregia Dionysii varia lectio Tullum, ni fallor, declarat Romuli nepotem, natum scilicet e filia Hersiliæ (quæ quidem Hersilia Romuli uxor existimatur fuisse.) Nimirum apud Dionysium III. 1 ubi vulgatus textus matrem Tullii dicit Hersiliæ filiam, eamque diserte lectionem tuetur in notis Portus, citato alio Dionysii loco l. 45, ubi Hersilia venisse Romam cum filia dicitur. Si ergo Hersilia fuit Romuli uxor, utique hujus filia Romuli saltem privigna fuit, si ea forte ante nuptias matris cum Romulo nata erat: ergo Tullus ex hac natus Romuli nepos appellandus est. Pater autem Tulli Hostilius fuit; avus Paternus ille Hostus a Romulo corona donatus, ut ait Plin. XVI. 4. En itaque quo jure Tullus romanum sceptrum adeptus est. Profecto etsi romani reges suffragiis legebantur, nihilominus plerumque rationem cognationis in iis creandis habitam esse videmus (præterquam in Prisco Tarquinio qui parvulis Anci liberis regnum præripuit). Numa quidem maritus Tatiae ex rege Tatio genitæ. Tullus, ut dixi, Romuli nepos. Ancus natus e Numæ filia. Servius Prisci gener, denique Superbus soceri Servii regnum invasit. — La dernière partie de cette remarque rentre dans nos idées sur le pouvoir héréditaire.

Roi. En général les hommes ne sont pas faits pour vivre long-temps sous une discipline telle que celle de Numa, et tous ceux qui comme lui entreprirent d'épurer des institutions, qui sont sujettes à être corrompues par la foiblesse humaine, ne purent pas assurer à leurs ouvrages une longue durée. Ni Moïse, ni les prophètes du vieux testament, ni Pythagore ne purent triompher tout à fait du penchant naturel des hommes vers la sensualité même en fait de religion, et si Numa ne paya pas son zèle de sa vie, il faut l'attribuer à la force des croyances religieuses de ce temps. Sa réforme dût déplaire particulièrement aux pères d'Albe, et le système qu'adopta le nouveau roi fait assez voir que son élection étoit leur ouvrage (1). Il rechercha le faste de la royauté et des grands-prêtres des cultes superstitieux. Il se servit d'une toge bordée de fleurs et d'une chaire curule (2). Quoique l'organisation du

(1) La soumission de Tullus à l'aristocratie dominante se voit encore dans les mots de Cicéron de Rep. II. 11. Ne insignibus quidem regiis Tullus nisi jussu populi ausus est uti. Cicéron, étranger à l'esprit de ce temps, fait à sa manière une remarque philosophique à ce sujet : Et ut advertatis animum, quam sapienter hoc jam reges nostri viderint, tribuenda quædam esse populo. — Cicéron ne voyoit dans le peuple des premiers temps de Rome que la populace de son temps.

(2) En récapitulant plus-loin l'histoire des Rois de Rome nous ferons voir dans une remarque, si Tullus introduisit ces insignes le premier.

culte eut été achevée par Numa, il créa de nouvelles cérémonies religieuses, et l'on en doit conclure qu'elles étoient d'un caractère différent de celles qui avoient été introduites par Numa (1). Mais on le voit clairement par un passage de Festus. D'après une tradition rapportée par cet auteur, on avoit entendu une voix qui avoit ordonné aux Albains d'exercer leur culte selon le rituel de leurs ancêtres, après quoi Tullus institua sur le champ une fête expiatoire qu'on appeloit *feriae novendiales*, parce qu'elle duroit 9 jours (2). Si cette narration paroît n'être pas assez claire, on peut se rapporter principalement aux Albains venus à Rome après la prise de leur ville; un passage de T. Live prouve clairement l'oubli des insti-

(1) Tacite Ann. XII. 8. *Addidit Claudius sacra ex legibus Tulli.* — Juste Lipse dans ses remarques sur ce passage prétend que c'étoient des cérémonies expiatoires telles qu'elles avoient été pratiquées dans l'expiation de ce fameux Horace qui sous le règne de Tullus tua sa sœur. Mais Rycquius a démontré qu'on doit entendre des rites d'un autre genre sous les *sacra* mentionnés par Tacite, et le savant Ernesti se range de son côté. — Au reste ce passage de Tacite est encore remarquable parce qu'on voit avec quelle fidélité l'origine des choses sacrées fut conservée à Rome. On savoit donc du temps de Tacite ce qui appartenoit au règne de Tullus, et aujourd'hui on prétend que les Romains eux-mêmes ignoroient les commencemens de leur histoire, et que ce seroit une prétention ridicule que d'en vouloir savoir les détails.

(2) Voyez Festus à l'article: *Novem Diales* et T. Live I. 12

tutions religieuses de Numa sous le règne de Tullus. Il dit expressement que le successeur de Tullus jugea à propos de rétablir le culte tel qu'il avoit été sous Numa, parce que sous le règne précédent les cérémonies religieuses avoient été ou négligées ou mal observées (1). Ce qu'on trouve chez le même auteur sur la mort de Tullus peut également faire voir, combien ce roi étoit peu fidèle au système introduit par Numa (2). Enfin on comprend, pourquoi Tullus non seulement sous le rapport de l'humeur guerrière fut trouvé plus semblable à Romulus qu'à son prédécesseur (3).

L'événement le plus remarquable du règne de Tullus Hostilius est la prise d'Albe-longue

(1) Voyez T. Live I. 32.

(2) « Suivant T. Live, dit Mr. Levesque, ce prince attaqué d'une maladie de langueur et non moins affoibli d'esprit que de corps tomba dans des pratiques superstitieuses que dans l'état de santé il avoit regardées comme indignes d'un roi; il s'efforça de les faire partager à ses sujets, déjà trop portés à des terreurs pusillanimes que leur avoient faits la peste et la guerre. Après avoir parcouru les commentaires de Numa il voulut répéter certains rits ou certains prestiges que ce roi avoit pratiqués, et il fut frappé de la foudre. Il semble qu'il s'agisse ici de quelque expérience d'électricité dont Tullus fut la victime, parce qu'il ne sut pas la faire avec la dextérité de Numa. » — Pour faire valoir cette conjecture de Mr. L. Mr. N. l'a fait passer pour la sienne.

(3) Parmi les écrivains qui ont fort mal entendu la ressemblance entre Tullus et Romulus il faut compter Mr. W.

(1). Les habitans de cette ville vinrent s'établir ou furent transportés à Rome, ce qui ajoute encore aux preuves de l'ancienne liaison entre Albe et Rome et de la victoire remportée par

p. 140. — Il y a encore un passage de Festus qui se rapporte peut-être aux institutions religieuses de Tullus, et dont l'interprétation vulgaire paroît n'être pas soutenable. « *Hostiliis laribus immolabant, quod ab his hostes arceri putabant.* » — Je suis persuadé que les derniers mots de ce passage, savoir, *quod ab his hostes arceri putabant*, sont d'un homme qui ne savoit pas, ou ne vouloit pas dire la véritable cause et signification du sacrifice offert aux *laribus Hostiliis*. D'abord on sait que le mot *hostis* avoit anciennement une signification plus étendue, et ne signifioit pas proprement un ennemi. Cajus de verb. sign. dit: quos nos hostes appellamus, eos veteres perduelles appellabant. — Et Festus: Hostis apud antiquos peregrinus dicebatur, et qui nunc hostis perduellis. Cicéron défigure cette observation en disant (de off. I. 12). Equidem illud etiam animadverto quod qui proprio nomine perduellis esset, is hostis vocaretur.—Et puis si l'explication vulgaire étoit vraie, il faudroit dire: *hostilibus laribus*. Il paroît donc que le sacrifice offert aux *laribus hostiliis* avoit un sens caché qui est perdu pour nous, et que ce sacrifice appartenoit aux rites établis par le roi Tullus Hostilius.

(1) Un écrivain fameux, désespéré de ne pouvoir rien dire à ce sujet qui fût nouveau et vrai en même temps s'est battu les flancs pour trouver au moins quelques idées extravagantes. Selon lui ce n'est pas Rome, ce sont les Latins qui ont détruit Albe-longue. Quelques Albains réfugiés se retirèrent à Rome; c'est là l'origine des plébéïens de cette ville; ces plébéïens furent des hommes libres qu'il ne faut pas confondre avec les clients des

cette dernière ville. On distingua toujours ces familles de celles qui étoient venues d'Albe lors de la fondation de Rome (1), et l'on ne distingue point entre des chimères. Si à Rome chacun pouvoit se donner des ayeux à sa guise, il est étonnant que toutes les familles d'origine Albaine n'aient pas préféré de descendre de ces premiers colons d'Albe, et que quelques unes se soient contentées d'une origine plus récente et beaucoup moins noble. Outre cela nous avons des détails très-circonstanciés sur cette dernière colonie des Albains. Ils occupèrent l'Aventin et furent inscrits dans la même tribu qui renfermoit les premiers Albains venus à Rome. Trois cents de ces nouveaux-venus augmentèrent le

patriciens. Ce n'est que depuis l'arrivée de ces Albains-plébéïens que Rome prit peu-à-peu un caractère latin, attendu qu'avant cette époque elle avoit été purement étrusque. — Il ne faut pas de longs discours pour remettre toutes ces choses à leur véritable place. D'après tout ce que nous avons vu, on ne peut plus douter du caractère latin de Rome et de son origine Albaine. On ne peut douter non plus que ce ne soit Rome qui, aidée peut-être de quelques villes latines, ait détruit Albelongue. Long-temps avant cette époque, il y eut des plébéïens à Rome, et ces plébéïens furent dans la clientèle des patriciens. — En général on peut être sûr d'avoir deviné juste, quand on croit précisément le contraire de ce que Mr. N. avance.

(1) Voyez le savant Corradinus dans son ouvrage de *Vetere Latio*.

nombre des cavaliers, en sorte que le nombre total de ce corps s'éleva sous Tullus à 900 hommes. Il est même très-probable, que l'augmentation du Sénat attribuée à Tarquin l'ancien eut sa première cause dans l'accroissement de la population par cette arrivée des Albains.

Il y a encore deux points relatifs à la prise d'Albe, qui méritent un éclaircissement particulier ; c'est le rôle que Rome joue depuis ce temps dans la confédération des Latins, et le jugement public qu'on fit subir à Horace, le meurtrier de sa sœur. Mais comme l'un de ces points est intimément lié avec la politique extérieure de Rome, et l'autre avec son état judiciaire, leur éclaircissement trouvera mieux sa place dans la recherche de ces deux matières.

L'oubli des principes de Numa avoit dû exciter le mécontentement du parti qui avoit favorisé l'ouvrage de ce roi. Il étoit naturel qu'ils cherchassent à trouver à Tullus un successeur capable de relever l'édifice qui menacoit de s'écrouler. Ancus Martius fut élu roi, et tout ce qu'il fit prouve assez que son élection fut l'ouvrage de la faction des Sabins. Il étoit petit-fils de Numa par sa mère (1), et comme chaque

(1) Il est fait mention de cette dame chez Plutarque Num. 21. Dénys d'Halicarnasse II. 26. III. 38. Liv. I. 32. On ignore le nom du père d'Ancus (Cic. de Rep. II. 16 *ignoramus patrem*). On n'est pas non plus d'accord sur les années de son règne. Cicéron de Rep. II. 18 lui donne 23 ans de règne et il est appuyé par Eusèbe ; Livius I. 35. Dénys I. 75. et Eutrope le font régner 24 ans.

famille conservoit scrupuleusement le caractère particulier de ses croyances religieuses, on conçoit sans peine, de quels principes le nouveau roi dût être imbu. Son nom désigne un serviteur de Mars (1), et toutes ses actions annoncent un prêtre élevé à l'école de Numa (2). Il fit graver sur des tables de bois de chêne et exposer en public dans le forum les lois sacrées de Numa dont l'observation avoit été négligée. Comme lui, il favorisoit l'agriculture, non, comme on le fait chez nous, pour augmenter les revenus publics, mais parce qu'elle est l'école de la vertu. En général les anciens pensoient, et ils avoient raison de penser, qu'il n'est point d'état plus propre à conserver au caractère sa pureté

(1) Il est vrai que Festus dit : Ancus appellatur qui aduncum brachium habet, ut exporrigi non possit; mais le même auteur dit dans un autre article: Ancillae ideo sic appellantur, quod antiqui anculare dicebant pro ministrare, ex quo dii quoque ac deae feruntur coli quibus nomina sunt Anculi et Anculae. Il est donc assez vraisemblable que le nom d'un Roi si saint (Ancus Martius) ne signifie autre chose qu'un ministre de Mars. Le nom de ce dieu étoit sacré dans la famille de Numa. Un de ses parents s'appeloit également Martius, et un de ses fils Mamercus, mot qui vient de Mamers ou Mers. Il se peut qu'enfin ce nom d'Ancus devint plus commun. Car Varron rapporte qu'Ancus étoit un prénom Sabin. (Probus ed. Gothofr. p. 1398).

(2) Longe antiquissimum ratus, sacra publica, ut a Numa instituta fuerant, facere. Liv. I. 32.

que celui de cultivateur. Tandis que toutes les autres occupations sont nuisibles au corps ou à l'esprit, l'agriculteur seul conserve la santé naturelle de l'âme et du corps. C'est dans les champs qu'il apprend à avoir des désirs modérés sans tomber dans l'apathie ou la paresse. C'est-là qu'il prend l'amour de son sol natal, qu'il est fortement attaché aux intérêts de sa famille ; c'est-là qu'il est courageux de défendre ses foyers et qu'il acquiert dans la solitude cette force de la raison et cette énergie du caractère qui valent mieux que les sophismes de l'école. Aussi les législateurs, les sages, les prêtres (1) et même les poètes de l'antiquité ne recommandoient tant l'agriculture que parce qu'ils regardoient la vertu comme inséparable de la liberté. Les Romains ne seroient jamais devenus ce qu'ils ont été, si Romulus n'avoit pas défendu aux citoyens d'exercer des métiers sédentaires (2), et si Numa et Ancus ne leur eussent inspiré l'amour de l'agriculture. Tous les malheurs des états modernes viennent

(1) Ce furent surtout les premiers prêtres de la religion d'Apollon qui favorisèrent l'agriculture. Voyez les éclaircissemens que j'ai donnés à ce sujet dans mon ouvrage sur Pythagore p. 25. sqq.

(2) Mr. Levesque, en pense tout autrement. Il dit T. I. p. 85. « Les Romains n'eurent pas la même sagesse quand ils regardèrent comme indignes d'eux les travaux sédentaires. Un Romain ne pouvoit s'occuper avec honneur

de cette foule d'hommes qui n'ont pas un champ à labourer. Favoriser les manufactures aux dépens de l'agriculture c'est former, un peuple de marchands; laisser enlever à l'aristocratie d'une nation ses biens-fonds; c'est préparer la démocratie, l'anarchie, et l'esclavage. Si j'étois roi, je donnerois jusqu'au dernier bijou de ma couronne, pour conserver au moins les grands biens-fonds entre les mains de la noblesse. Mais hélas! celui qui écrit en ce moment l'histoire du peuple-roi n'a pas un champ à labourer. Il ne peut pas dire comme Horace:

Orus, quando ego te adspiciam, quandoque licebit
Ducere sollicitæ jucunda obliviam vitæ?

Chez nous tout endroit est bon pour devenir un de ces manoirs d'une population prolétaire qu'on nomme des villes. Chez les anciens une ville destinée à recevoir des citoyens dût être consacrée par la religion. C'est par des auspices que Romulus désigna le séjour futur des Quirites (1). Ce champ sacré s'appeloit *ager effatus*,

que des armes et de l'agriculture. « Un autre auteur prétend que puisque Numa distribua les Romains par arts et par métiers, il les a dû trouver déjà établis à Rome. Mais ce n'étoient pas assurément les Quirites par excellence qui se livroient à ces professions.

(1) Cicéron en parlant de la fondation de Rome n'oublie pas les auspices. Il dit de Rep. II. 9. Ipse, (Romulus) quod principium reipublicæ fuit, urbem condidit auspicato. Et dans un autre endroit: (de R. II. 3) urbem auspi-

et de sa séparation d'avec le territoire profane découlent des principes qui sont de la plus haute importance religieuse et politique dans tout le cours de l'histoire Romaine. C'est seulement en dedans de cette enceinte sacrée qu'on peut faire des auspices. Ainsi tout pouvoir fut concentré dans la ville et toute tentative des factieux d'établir un gouvernement hors de Rome devint un attentat contre la religion. Une idée non moins sage qui étoit attachée au champ consacré de la ville, fut, qu'aucun citoyen n'y pouvoit se présenter les armes à la main. Ainsi il ne pouvoit pas même venir dans l'esprit d'un Romain qu'on put avoir une garde nationale, institution monstrueuse qui ne convient ni à une République, ni à une monarchie, et qui ne pouvoit naître que dans le délire de nos jours. Tout citoyen étoit soldat, mais le champ consacré par les auspices élevoit une barrière insurmontable entre le soldat et le citoyen. Les fermes de ce champ sacré étoient marqués par des pierres qui le séparoient d'avec le *pomœrium*. Le *pomœrium* étoit un espace vide et consacré qui se trouvoit entre le *ager effatus*

cato condere et formam dicitur primum cogitavisse rempublicam. Mr. Villemain traduit ce passage ainsi. « Il eut la pensée, dit-on, de fonder régulièrement une ville et de constituer un état. » On voit encore ici, comment les philosophes et les libéraux éludent, la religion. « Régulièrement n'est pas *auspicato* et Paris n'est bâtie ni *auspicato*, ni régulièrement. Voyez encore de Divin. I. 2.

de la ville et les murailles (1) qui étoient également du nombre des choses sacrées, en sorte que toutes les fois qu'on vouloit agrandir la ville, il falloit reculer le pomœrium, ce qui s'appeloit *proferre pomœrium* (2). L'enceinte sacrée de la ville ne renfermoit d'abord que le mont

(1) Le *Pomœrium* a été un grand sujet de dispute pour les savans modernes. Il y avoit encore une autre espèce de pomœrium, savoir l'espace entre les murs de la ville et la campagne. Scaliger dans ses remarques sur Festus à l'article *Prosimurium* prétend nier l'existence de cette dernière espèce de pomœrium. Mais il n'a raison qu'en ce qu'il défend l'existence du pomœrium en dedans des murailles, Tite Live dit: 144: Pomœrium, verbi vim solam intuentes, post mœrium interpretantur esse; est autem magis circa muros locus, quem in condendis urbibus Etrusci, quæ marum ducturi erant, certis circa terminis inaugurato consecrabant, ut neque in interiore parte ædificia mœnibus continuarentur, quæ nunc vulgo etiam conjungunt, et extrinsenes puri aliquid ab humano cultu pateret soli. Hoc spatium, quod neque habitari, neque arari fas erat, non magis quod post murum esset, quam quod murum post id, pomœrium Romani appellaverunt, et in urbis incremento semper, quantum mœnia processura erant, tantum termini hi consecrati proferebantur.

(2) Cette phrase est employée aussi dans un autre sens et signifie étendre l'espace du pomœrium. C'est dans ce sens que Festus l'entend, lorsqu'il dit à l'article *Prosimurium*: Solet autem iis potissimum dari jus pomœrii proferendi, qui populum Romanum agro de hostibus capto auxerunt. — Flavius Vopiscus dit en parlant de l'empereur Aurelien: Adhibito consilio Senatus, muros orbis Romæ dilatavit. Nec tamen pomœrio addidit eo tempore, sed postea. Pomœrio autem nemini principum licet addere nisi ei, qui agri barbarici aliqua portione Remp. Romanam locupletaverit.

Palatin (3); d'autres montagnes furent habitées aussi et ceintes de murailles; mais ce n'est que successivement qu'elles furent reçues entre le *pomœrium*, pour faire partie de la sainte cité. Ancus Martius ajouta le mont Aventin à la ville: mais le fit-il entrer en dedans du *pomœrium*? ou bien l'Aventin restoit-il hors du *pomœrium* jusqu'au temps des Empereurs? C'est-là ce qu'il s'agit de déterminer. Cette question n'est pas si facile qu'elle le paroît, parce que c'est d'elle que dépend la décision de plusieurs autres points de l'histoire Romaine, et quand même en dernier résultat elle seroit moins importante, son examen ne seroit pas sans intérêt.

Il y a des mots dans l'histoire Romaine qui renferment des mystères dont ne se doutent pas ceux-mêmes qui sont initiés dans ce genre d'études. La symbolique du mont Aventin est du nombre de ces mystères. J'invite les lecteurs qui ne sont pas étrangers à l'histoire et aux antiquités Romaines de s'arrêter ici un moment, et de rechercher eux-mêmes les notions différentes qui se trouvent dans les auteurs anciens au sujet du mont Aventins; c'est alors qu'ils me suivront avec plus d'intérêt dans les recherches dont je vais leur présenter quelques résultats. Je dis quelques résultats, car, je le répète, il faut souvent imiter

(1) Festus dit à l'article Prosimurium: Antiquissimum Romuli pomœrium Palatini montis radicibus terminabatur. Tacite rapporte également: certis spatiis a Romulo interjectos fuisse lapides per ima montis Palatini.

la sage réserve des anciens et ne pas déchirer tout-à-fait le voile qui couvre l'antiquité sacrée.

Pour éviter des discussions trop longues, nous passerons ici sous silence ce qui regarde le mont Aventin avant la fondation de Rome. Dans la dispute des deux frères-rois, Romulus choisit pour faire des auspices un espace sur le mont Palatin (1). Remus l'Aventin (2). C'est ici que commence déjà la symbolique des idées sinistres qui semblent avoir été attachées au mont Aventin comme à l'idée de Rémus. Celui-ci est enterré sur l'Aventin; on y célébroit la triste fête des Lemurales; la sinistre montagne n'est point reçue entre le *pomoerium*, et la tradition rapporte même que Romulus défendit de l'habiter. On y enterra également Tatius, qui, comme nous avons vu, semble avoir été en horreur aux Quirites-Albains, et cette symbolique est assez claire, puisqu'on y voyoit également la caverne qui devint le tombeau du fameux Cacus, symbole du mauvais principe dompté par Hercule. Ce fut peut-être parce que ce mont étoit séparé de la ville qu'il parut propre à Numa pour y faire à l'écart

(1) Ce champ sacré qu'il ne faut pas confondre avec l'enceinte de la ville désignée par Romulus vainqueur dans les auspices, fut appelé *Roma quadrata*. Voyez sur cette matière les explications savantes de Saumaise Exercit. Plin. p. 13.

(2) Remurinus ager dictus, quia possessus est a Remo et habitatio Remi Remora, sed et locus in summo Aventino Remoria dicitur, ubi Remus de condenda urbe fuerat auspicatus.

des expériences d'électricité (1). Ancus, le sectateur fidèle de la discipline de Numa, ne put mieux humilier les Albains domptés qu'en leur assignant pour domicile le fatal Aventin (2). Dès ce moment ce lieu dût devenir le repaire des mécontents. Bientôt les plébéïens rebelles se réunissent sur le mont Aventin. (Liv. II. 28) Selon Pison la grande sortie des plébéïens de la ville ne se fit pas sur le mont sacré (3), mais sur l'Aventin, et le témoignage de cet auteur parut d'un assez grand poids à Salluste pour qu'il adoptât la même opinion (4), (Jug. c. 31). Lorsque 40

(1) Liv. I. 20. 3 Numa ad elicienda prodigia Jovi Elicio aram in Aventino dicavit. — Varron nous rapporte une tradition assez remarquable, d'après laquelle les Sabins réunis aux Romains occupèrent l'Aventin. Cette tradition s'accorde avec tant d'autres qui nous représentent les Sabins dans un état très-inférieur à celui de la colonie Albaine (Serv. Aen. VII. 657).

(2) Liv. I. 33. 2. Aventinus novæ multitudini datus. ibid. 5. (Latinis) datæ sedes ad Murciae. Murcia est la déesse de la paresse. Son temple fut déjà avant la fondation de Rome sur le mont Aventin qui pour cela même est appelé quelquefois *Murcius*.

(3) Ainsi le veulent Liv. II. 32 Dénys VI. 45. Flor. I. 23. Ovid. Fast. III. 644.

(4) Après avoir écrit cela, je trouve que Cicéron aussi dans ses livres de Rep. parle de l'occupation de l'Aventin. Il dit II. 33. Nam cum esset ex aere alieno commota civiles, plebs montem sacrum prius, deinde Aventium occupavit. Et dans un autre endroit: Romam armati reverterunt, in Aventino consederunt. Voyez encore Serv. ad Aen. VIII. 479, August. d. Civ. D. II. 18. III. 17. Dux. ad Fior. I. 23.

ans après le peuple se souleva contre les Décemvirs , il commença par s'emparer de l'Aventin. (Liv. III. 50 13. et 23). C'est-là qu'il se donna pour chefs rotribuns militaires (ibid. 51. 8). La seconde armée rebelle se retira également sur l'Aventin (ibid. 51. 10). Après une courte excursion sur le mont sacré , le peuple mutin revient à la montagne si favorable à des entreprises plébéïennes, pour y choisir des tribuns du peuple (1). Enfin ce fut sur l'Aventin que les plébéïens conquirent la liberté, et les patriciens savoient très-bien que c'étoit contre eux qu'on s'emparoit de cette montagne (2). Après tout ce que nous venons de voir, on conçoit pourquoi le père de Tiberius Gracchus choisit le mont Aventin pour y consacrer un temple à la liberté (3).

Dans l'exposé que nous venons de faire nous avons cru devoir anticiper sur les évènements , pour présenter sous un seul coup d'œil des notices éparses qui s'expliquent mutuellement. Le premier résultat de cette combinaison est la conclusion, que l'Aventin ne fut point compris dans l'enceinte sacrée de la ville des Quirites. Ce ré-

(1) Liv. III. 54. 9. 11. ibique *felici loco , ubi prima initia inchoastis libertatis vestræ, tribunos plebis creabitis.*

(2) Liv. III. 61. 5 67 11 ibiq. interp.

(3) *Libertatis templum in Aventino fuerat constructum.* Festus. Voyez aussi Liv. XXIV. 16.

sultat est confirmé par des témoignages positifs qui nous apprennent que ce ne fut que sous Claude que l'Aventin cessa d'être hors du *pomoerium* (1), et l'on doit s'étonner que plusieurs savans, trompés sans doute par quelques passages des auteurs anciens qui ne parlent que des murailles dont Ancus fit entourer l'Aventin, ayent pu faire ce roi auteur d'une chose qui est arrivée bien des siècles après lui, et qui seroit en contradiction avec toutes les notices que nous venons de présenter (2). Ancus entourra la ville des *Quirites*

(1) Festus dit à l'article *Prosimurium*. Cato : olim quidem orimnes auspicabantur extra Aventinum, nunc etiam intra aedificia. — Scaliger y ajoute la remarque suivante. Ait Festus ex Catone, antiquos extra Aventinum auspicari solitos fuisse, postea intra aedificia. Extra Aventinum auspicabantur, ante Romam scilicet conditam et pomoerium consecratum, effatum. — Cette explication du passage de Caton ne me paroît point heureuse. Les mots olim et intra aedificia seroient des expressions très-mal choisies, pour rendre la pensée que Scaliger attribue à Caton. Il paroît plutôt que Caton se soit plaint de ce que de son temps on n'étoit plus si scrupuleux sur le choix du lieu où l'on devoit faire des auspices. Tacite, et Gellius XIII. 14. nous disent positivement, que l'Aventin avant le règne de Claude fut hors du pomoerium.

(2) Le savant Dempsterus dans ses *Paralip. ad Ros.* dit: Quod hic dicat, urbis pomoerio hunc montem non inclusum, fallitur omnino; nam Ancus 4tus Romanorum rex, Numæ nepos, moenia urbis muro complexus est, Aventinum etiam inclusit. Eutrop. et ex eo P. Diac. hist. Misc. et præter historicos incerti quidam nominis poeta: Ancus Aventinum montem superaddidit urbi.

d'un fossé qui fut appelé probablement pour cela même *fossa Quiritium*, et non, comme on le veut, parce qu'il fut fait par les *Quirites* (1). Mais il ne comprit point l'Aventin en dedans du *pomoerium*, non plus que ceux qui dans la suite donnèrent plus d'étendue à la ville de Rome. Enfin ce quartier de Rome étoit méprisé comme dans nos villes le quartier des Juifs, et Junon la divinité tutélaire des Veiens, évoquée par tant de prières et engagée à se laisser transporter à Rome, dût être très-peu flattée de se voir placée dans un temple du mont Aventin.

Cette aversion pour la fatale montagne a déjà excité la curiosité des Romains eux-mêmes. On voit par un passage de Sénèque que ce fut une question très-célèbre de savoir, pourquoi l'Aventin étoit exclu du *pomoerium*, et que l'on s'arrêtoit de préférence à deux conjectures à ce sujet. Les uns attribuoient cette exclusion à la retraite que les plébéïens y firent, les autres à ce que les auspices n'y avoient pas été favorables à Rémus (2).

(1) Quiritium fossæ dicuntur, quod eas Ancus Martius, cum urbem circumdedit, Quiritium opera fecit. Paullus — Quiritium quoque fossa, haud parvum munimentum a plañioribus aditu locis, Anci regis opus est. — C'est par erreur qu'Aurelius Victor attribue cet ouvrage à Tarquin l'ancien, comme c'en est une de croire sur un passage de Festus que ce fut la ville d'Ostie qu'Ancus entourra du fossé des Quirites.

(2) Cette dispute parut assez frivole à Sénèque. Il dit

La première de ces raisons est évidemment fausse. L'Aventin n'étoit pas hors du *pomoerium* parce que les plébéïens s'y étoient retirés; il en étoit exclu bien avant cette époque; les plébéïens se retirèrent plutôt sur l'Aventin, parce qu'il étoit hors de l'*ager effatus* de la ville, et que par conséquent ils ne pouvoient pas être atteints ou gouvernés dans leur retraite par les auspices qui pouvoient être faits seulement en dedans du *pomoerium*. Si dans cette matière il faut s'en tenir à l'autorité de Messalla, homme consommé dans la science augurale, la véritable cause de l'exclusion de l'Aventin se trouvera dans les malheureux auspices de Rémus (1). Cette raison au

dans son traité de *brevitate vitæ* c. 4. Hoc scire magis prodest quam Aventinum montem extra pomoerium esse propter alteram ex duabus causis, aut quod plebs eo successisset, aut quod Remo auspicante illo loco aves non addixissent. — On voit bien que Sénèque à la manière de nos philosophes se moquoit de ce qu'il ne comprenoit pas.

(1) Gell. XIII. 14. Hujus rei Messalla aliquot causas videri scribit, sed præter eas omnes ipse unam probat, quod in eo monte Remus urbis condendæ gratia auspicaverit avesque irritas habuerit, superatusque in auspicio a Romulo sit; idcirco, inquit, omnes, qui pomoerium protulerunt, montem illum excluserunt, quasi avibus obscenis ominosum. — Au reste ce dualisme de deux frères, l'un heureux, l'autre malheureux, se trouve dans la mythologie de plusieurs peuples anciens et semble être liée avec la doctrine des deux principes.

premier coup-d'œil a l'air d'une de ces défaïtes dont on payoit ceux qui vouloient savoir les causes des choses sacrées. Mais en y réfléchissant mieux, en combinant les différentes notices que nous avons réunies plus-haut, en dépouillant la cause approuvée par Messalla de son voile mystique, on y trouvera le fil des idées sinistres qui de la symbolique de Rémus furent transportées sur le cimetière de ce Roi.

Les historiens modernes ne se sont pas mis beaucoup en peine pour résoudre des questions dont ils semblent avoir ignoré jusqu'aux détails historiques (1). Ils se bornent à nous dire qu'An-cus Martius joignit à la ville le mont Aventin, et l'un d'eux qui prétend être un peu plus avisé que les autres, et qui a entendu parler de l'exclusion de l'Aventin, en trouve la raison en ce que cette montagne, loin d'appartenir aux Romains exclusivement, étoit un bien-fonds commun à tous les Latins (2). Mais s'il en étoit ainsi, comment les Romains pouvoient-ils songer à con-

(1) Mr. Mai, quoique philologue, ne sait pas non plus la véritable difficulté dans cette matière. Voyez ce qu'il en dit dans ses Remarques sur Cic. de Rep. II. 18.

(2) Mr. N. I. p. 219. Le même auteur ne sait que faire de la tradition d'après laquelle la retraite des plébéïens se fit sur l'Aventin (I. 412). Mr. W. qui se montre à bien des égards plus sage que Mr. N. semble avoir été également étranger dans cette matière. Voyez ce qu'il en dit I. p. 163.

fisquer cette montagne au profit des pauvres citoyens, comme ils le firent en effet par la loi *Icilia de Aventino publicando* (1)? Et quand cette loi fut portée, quand les Latins défaits n'eussent plus de réclamation à faire, pourquoi la fatale montagne resta-t-elle toujours hors du *pomœrium*? Voudroit-on dire, que quelques objets du culte commun à tout le Latium et qui se trouvoient dans l'enceinte de l'Aventin, furent la cause de sa séparation d'avec le *pomœrium*? Mais cette cause devoit être connue de tout le monde; les Romains n'auroient pas cherché avec tant de curiosité la clef d'une énigme dont la solution ne présenteoit aucune difficulté, et le plus savant des Augures ne l'auroit pas trouvée dans une symbolique mystérieuse (2).

(1) Voyez T. Live III. 31. Les commentateurs de ce passage demandent, pourquoi cette loi fut promulguée. On le voit cependant par le récit précédent de Tite-Live, où il est question de la cherté du bled. On le voit encore plus clairement par la narration de Dénys X. 31. 32. p. 657. La loi *Icilia* dûit être extrêmement populaire. Lors de l'établissement des Décemvirs le peuple stipula expressement, *ne lex Icilia, aliaeq. sacratae leges abrogarentur*. Liv. III. 32. 7.

(2) Je profite de cette occasion pour engager les lecteurs à donner beaucoup d'attention à la symbolique de la topographie de l'ancienne Rome. Il y a dans cette partie aussi bien de mystères religieux dont on ne se doute pas, et dont la connoissance peut servir à donner de l'intérêt à une infinité de détails dans les historiens anciens qui

Arrivés au règne de Tarquin l'ancien, nos lecteurs se flatteront sans doute d'être enfin quittes de ces discussions polémiques qui ont dû nous occuper si souvent jusqu'ici. Mais les mêmes historiens qui ont attaqué sans ménagement la certitude des évènements que nous venons d'exposer, n'ont pas respecté non plus le règne de Tarquin l'ancien, et c'est précisément avec l'histoire de ce roi que, selon l'arrêt de l'historien le plus célèbre de nos jours, commence un grand poème épique qui ne finit qu'avec la bataille du lac de Régille. Bien loin donc de pouvoir nous renfermer dans les bornes d'une simple narration, il faudra encore faire la guerre à la poésie pour lui enlever ce qui appartient à l'histoire. Car tel est aujourd'hui le sort de l'historien de Rome, il doit conquérir pas-à-pas le terrain qu'il prétend cultiver. Nous allons donc prouver d'abord, combien peu sont légitimes les doutes qu'on a formés sur l'histoire de Tarquin, et nous présenterons ensuite sous leur véritable jour les changemens qu'il fit dans le gouvernement de Rome, changemens qui ont été tout à fait défigurés par les discussions des historiens modernes.

Démaratus, le père de Tarquin, vint en Etrurie pour s'y soustraire à la tyrannie de Cypsélus

nous semblent quelquefois bien futils. C'est encore un vaste champ que personne n'a songé à cultiver.

qui avoit réussi à détruire la puissance oligarchique de la famille des Bacchiades. Issu de cette même maison, le rang qu'il avoit occupé dans sa patrie ne lui fit pas trouver de difficulté à épouser en Étrurie une femme d'une des familles les plus distinguées de ce pays. C'est donc à tort qu'on a trouvé peu vraisemblable ce mariage entre un fugitif et une femme étrusque du rang des Lucumons (1). On a eu également tort de se récrier contre la vérité de ce récit par la raison que les Romains de ce temps n'eussent pas connu le nom de Cypsélus, ni celui de Corinthe. C'est cependant sur des doutes si légers qu'on a prétendu fonder l'opinion, que Tarquin, loin d'appartenir à une famille grecque, étoit Etrusque (2). Cette opinion est démentie par toute la conduite de ce roi. Si l'on connoit exactement l'état de la religion, des mœurs et du gouvernement étrusque à cette époque, on doit être persuadé qu'un Etrusque, devenu Roi de Rome, auroit à bien des égards agi tout autrement que ne l'a fait Tarquin l'ancien. Mais lorsqu'on examine, autant que la disette des notices historiques veut le permettre, l'état de la civilisation de Corinthe, on voit, que Tarquin, quoiqu'il ait transporté à Rome quelques usages étrusques, étoit encore imbu de l'esprit de l'aris-

(1) Voyez Mr. N. I. p. 215.

(2) Voyez l'histoire Romaine de Mr. Levesque I. p. 54.

tocratie du pays que son père avoit été obligé de quitter. Je ne fais ici qu'indiquer la nécessité et le résultat d'une recherche qui nous mèneroit trop loin, et à laquelle n'ont pas songé ceux qui ont prononcé si légèrement dans cette matière. Avant de venir à Rome, Tarquin étoit Lucumon étrusque. Ce mot de *Lucumon* ne signifie ni un possédé (1), ni un observateur (2), mais il semble lié avec les mots de *Lucius* et *Luceres* (3), et sa signification primitive seroit dans ce cas celle d'un prêtre de la lumière ou du soleil (4). En cette qualité Tarquin ne dût point trouver de difficulté à être reçu au nombre des

(1) Ainsi le veut Mr. N. I. p. 80 trompé par un passage de Festus qui dit: *Lucumones quidam homines ob insaniam dicti, quod loca, ad quæ venissent, infesta facerent.* Il y avoit bien anciennement des Lucumons possédés, mais ce n'est pas l'origine du mot.

(2) De l'ancien mot allemand *lugen* qui veut dire observer.

(3) *Lucomedi a duce suo Lucomo dicti, qui postea Lucerenses appellati sunt. Festus.* — L'étymologie du mot *Lucius* qui se trouve chez le même auteur, est évidemment fausse. Nous la donnerons plus-bas.

(4) On peut le voir encore par un passage de Festus qui dit: *Lucerium Jovem appellabant quod eum lucis esse causam credebant.* — Le Glossarium dit *λὺκεριος (Lucerius) ζεὺς.* — D'après tout ce que nous avons dit plus-haut sur la coutume des anciens de se parer de noms saints, et sur le culte de la lumière, ou du soleil, on ne pourra plus douter de l'origine commune et de la première signification des mots *Luceres, Lucius, Lucumo.*

patriciens Romains , et l'on voit par ce que nous venons de dire sur l'affinité des mots *Lucumon* et *Lucius*, que le changement de nom fait par Tarquin lors de sa réception au nombre des patriciens , étoit plutôt un changement de mots que d'idées (1). C'est cette même qualité de prêtre du soleil, exprimée par les mots de *Lucumon* et *Lucius* qu'il faut avoir en vue, lorsqu'il est rapporté que Tarquin donna aux Romains le spectacle des jeux du Cirque. Ces jeux étoient consacrés à l'honneur du soleil et particulièrement du soleil du printemps, et les chars volant dans la carrière retraçoient au peuple l'image de la course de l'astre du jour (2). Le

(1) Voyez comme Dénys s'exprime sur la réception de Tarquin au nombre des patriciens Romains : καὶ αὐτὸν ὁ Μάρκιος , ἄνδρα πάντων κράτιστον ἡγησάμενος, τὰτε ἄλλα σεμνῶν διετέλει, καὶ εἰς τὸν τῶν πατρικίων τε καὶ βουλευτῶν ἀριθμὸν υπέγραψε. Quant au nom de *Lucius*, le même auteur dit : μαθὼν ὅτι Ρωμαίων ἐκάσῳ κοινὸν τὸ ὄνομα κεῖται, καὶ μετὰ τὸ κοινὸν ἕτερον, ὃ δὲ συγγενικὸν αὐτοῖς ἔστι καὶ πατρονομικόν, ἑξομοιοῦσθαι κατὰ τοῦτο αὐτοῖς βουλόμενος, Λευκίον μὲν αὐτὶ Λυκόμονος τίθεται τὸ κοινὸν ὄνομα, Ταρκύνιον δὲ, τὸ συγγενικόν, ἀπὸ τῆς πόλεως, ἐν ᾗ γενέσεως καὶ τροφῆς ἔτυχε.

(2) Un ancien poëte dit: Solis honore novi grati spectacula Circi Antiqui sanxere patres. Le mot de *patres* paroît très-bien choisi, lorsqu'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut sur sa première signification. Ces jeux étoient depuis long-temps en usage à Rome ; on les appeloit autrefois *ludi Consuales*, parce qu'ils étoient consacrés au dieu *Consus* ; mais avant

lieu même que Tarquin consacra à ces solennités étoit en rapport avec cette symbolique. Ce fut entre les deux premières montagnes de Rome, le Palatin et le Capitulin dans la vallée occupée par la tribu des *Luceres* qui se composoit pour la plupart d'Etrusques, et dont le nom se rapporte évidemment au culte du soleil. L'historien moderne qui a prétendu, que Tarquin avoit imaginé ces jeux pour consoler le peuple (1), n'a point compris la symbolique de ces solennités religieuses; il n'a pas su non plus, que tous les jeux publics chez les anciens tenoient à la religion. Ce ne fut pas pour consoler le peuple que Tarquin lui procura d'une manière plus commode et plus splendide le spectacle de ces jeux, mais parce que d'après tout ce que nous avons dit sur la sainteté du culte du soleil à Rome, il ne pouvoit trouver un moyen plus sûr de plaire aux Quirites, et de les préparer à accueillir les changemens politiques qu'il méditoit. En général l'esprit de Tarquin se portoit en toute chose vers le luxe et la magnificence. Cet esprit se manifesta non seulement dans les ouvrages

Tarquin on n'avoit point de place marquée pour les célébrer. On voit maintenant qu'il ne faut pas rejeter la tradition, que les *Consuales* furent déjà donnés par Romulus, le grand-prêtre du soleil.

(1) Mr. N. I. p. 218.

publics , dont il embellit Rome (1), mais aussi dans le culte. Démarate étant sorti de la Grèce dans un temps où les progrès de la civilisation et des arts avoient donné plus d'éclat à une religion devenue moins pure , il étoit naturel que son fils fut imbu du même esprit. Elevé en Etrurie il y joignit encore les pratiques superstitieuses de la religion de ce pays. Tel fut aussi le caractère que Tarquin l'ancien semble avoir imprimé à la religion des Romains, caractère qui ne pouvoit manquer de les éloigner encore d'avantage de la pureté et de la simplicité des

(1) Je garde pour une autre occasion la réfutation de l'opinion qui attribue ces ouvrages de Tarquin et surtout les fameuses cloaques à un peuple antérieur et peut-être préadamite. Ces mêmes ouvrages ont été cause d'une erreur non moins grande , savoir qu'il faut regarder Rome fort antérieure à l'origine qu'on lui prête ordinairement. Je remarquerai en passant que c'est à tort que Mr. Mai a prétendu trouver cette opinion dans un passage de Cicéron de Rep. I. 17. *Quid ergo hæc quadringentorum annorum ætas et urbis et civitatis num valde longa est?* — Mr. Mai demande: *Cur urbis et civitatis?* Num Cicero innuit diversas opiniones, quarum altera ait, Romam a Romulo non tam a fundamentis excitatam quam colonis renovatam, altera, cui auctor adhæret, conditam simul et civibus frequentatam. — Mais le contexte fait assez voir que Cicéron n'a pas songé du tout à faire une allusion à cette hypothèse. Sa pensée se trouve bien rendue dans la traduction de Mr. Villemain: « Eh bien ! que sont quatre cents années dans l'âge d'une ville , d'un état ? »

institutions religieuses de Numa. Avec ces dispositions il dût plaire surtout à la caste phrygienne, et l'on ne doit plus s'étonner maintenant qu'il l'ait emporté sur les fils d'Ancus.

Tarquin augmenta le nombre des Vestales et doubla celui des tribus du peuple et des centuries des chevaliers. Ces trois changemens sont liés secrètement l'un avec l'autre, en sorte que les historiens modernes qui les ont examinés séparément, ont du se tromper étrangement sur leur véritable nature. Recueillons d'abord, avant de les mépriser, les anciennes traditions sur l'origine des tribus. Le peuple Romain étoit divisé sous Romulus en trois tribus. Cette division locale embrassoit également les patriciens et les plébéïens, et l'on prétend qu'elle servoit de base à la levée des troupes. La première de ces tribus étoit celle des *Ramnès*, nom dont l'origine a déjà vainement exercé la sagacité des anciens Grammairiens (1). Elle comprenoit originellement les Albains avec quelques habitans d'origine grecque, et occupoit les monts Palatin et Coelius. Il paroît que cette tribu étoit la plus distinguée, parce qu'elle étoit le véritable siège

(1) S'il étoit permis de hasarder une conjecture nouvelle à ce sujet, je dirois, que le mot de *Ramnes* est peut-être une contraction de *Romanenses*, qui semble dériver de *Romanessus*, nom d'un ancien grand-Pontife du Latium avant la fondation de Rome.

des Quirites-Albains. On y fit entrer sous Tullus les habitans d'Albe qui après la prise de cette ville étoient venus s'établir à Rome. La seconde tribu occupoit le mont Capitolin, et se composoit pour la plupart de Sabins, ce qui rend probable l'opinion que son nom de *Tatiens* fut emprunté de celui du roi des Sabins. La troisième, celle des *Luceres*, renfermoit les Etrusques et les citoyens d'une origine mixte. L'accroissement de la population de Rome obligeoit Tarquin l'ancien à donner plus d'étendue à cette ancienne division du peuple en trois tribus (1). Mais n'osant en changer le nombre qui probablement tenoit à la doctrine des nombres sacrés, et étoit consacré par des cérémonies religieuses, il se borna à faire de chaque tribu deux sous-divisions nouvelles, en les distinguant par les noms de *primi* et *secundi*. Mais comme après ce changement il y avoit dans le fond 6 divisions du peuple, il porta également à 6 le nombre des Vestales destinées à faire des sacrifices pour tout

(1) Toute cette matière a été tellement embrouillée par les erreurs de Mr. N. qu'il est impossible et inutile de s'arrêter à leur réfutation. Il dit p. e. II. p. 227 qu'il n'y avoit d'abord qu'une seule tribu, celle des *Luceres*, mot qui vient de l'allemand *lugen*; vinrent ensuite les *Ramnes*, la classe des guerriers; enfin on y ajouta les *Tatienses*, mot qui selon l'opinion des philologues les plus célèbres de Berlin signifie — le tiers-état. Tous ceux qui avoient été de simples citoyens jusqu'au règne de Tarquin,

le peuple Romain. C'est-là la véritable cause de l'augmentation du nombre des Vestales, et non, comme on croit, le nombre multiplié des sacrifices auxquels ces prêtresses devoient assister (1).

La même raison qui avoit porté Tarquin l'ancien à donner plus d'étendue aux tribus, l'engagea aussi à augmenter le nombre des chevaliers. Nous avons vu que ce corps du temps de Romulus étoit divisé en 3 centuries, et comme les chevaliers de ces centuries étoient choisis dans les 3 tribus, il étoit naturel que ces centuries fus-

devinrent alors patriciens en masse. — C'est bien là le cas de s'écrier avec Horace : *Risum teneatis, amici.* — D'autres historiens ont traité cet objet avec une légèreté impardonnable. Voyez p. e. ce qu'en dit Mr. Levesque T. I. p. 78 : « Il paroît certain que même avant la formation de la république, la population de Rome étoit partagée en différentes tribus, mais il seroit téméraire de vouloir en déterminer le nombre, et ce nombre devoit avoir changé plusieurs fois. Serons nous obligés de croire avec Dénys d'Halicarnasse que Romulus n'eut pas plutôt fondé Rome avec huit mille hommes d'infanterie et moins de trois cents de cavalerie, qu'il en fit trois divisions, en donnant à chacune un commandant ou tribun ? etc. » — Voilà ce qu'on appelle écrire l'histoire en philosophe !

(1) *Sex Vestae sacerdotes constitutae sunt, ut populus pro sua quaque parte haberet ministrum sacrorum, quia civitas Romana in sex est distributa partes, in primos secundosq. Tatienses, Ramnes, Luceres.* — Les 4 Vestales instituées par Numa se rapportent aux 4 régions de la ville, Saburana, Esquilina, Collina, Palatina.

sent distinguées par les mêmes noms que portoient les tribus, savoir de *Ramnes*, *Tatienses* et *Luceres*. Cette communauté du nom des tribus et des centuries des chevaliers a fait naître quelque ambiguïté dans plusieurs passages des auteurs anciens relatifs à cette matière (1), d'où il est résulté que des historiens modernes plus hardis que savans se sont livrés à ce sujet aux combinaisons les plus extravagantes et les plus ridicules (2). Tarquin doubla le nombre des chevaliers, mais n'osant rien changer au nombre et aux anciennes dénominations des trois centuries, il se borna à partager chaque centurie en deux divisions qu'il distingua par les noms des premiers et des seconds, ou des *posteriores* (3).

(1) Une partie des doutes auxquels les passages des auteurs anciens peuvent donner lieu, a été très bien éclaircie dans la dissertation de Mr. Boivin sur les tribus qui se trouve dans les Mem. de l'Acad. des Inscript., et quoiqu'il n'ait pas donné des vues nouvelles, il pouvoit au moins apprendre à d'autres à éviter les égaremens dans lesquels ils sont tombés sur le même sujet.

(2) Il faudroit faire un gros livre, si l'on vouloit se donner seulement la peine de démontrer l'extravagance et le ridicule des opinions de Mr. N. dans cette matière. (T. I. p. 222. sqq). Mais en vérité le mot d'opinion est trop honnête pour désigner des rêves.

(3) Neque tamen Tarquinius priscus de equitum centuriis quidquam mutavit, numero alterum tantum adjecit, ut mille et octingenti equites in tribus centuriis essent. Posteriores modo sub iisdem nominibus, qui additi erant.

Ce changement fait dans l'organisation du corps des chevaliers peut nous donner la clef d'une autre action de Tarquin dont jusqu'ici on a contesté la vérité historique, tant s'en faut qu'on ait su l'expliquer comme il faut. Il s'agit de l'augmentation du Sénat qui lui est attribuée par Tite-Live. Ce corps, composé d'abord de 100 sénateurs, et porté à 200 après la réunion des

appellati, quas nunc, quia geminatae sunt, 6 vocant centurias. — Liv. I. 36. Le nombre de 1800 dans ce passage de T. Live est dû à la correction du grand J. Fr. Gronove, et on l'a trouvée jusqu'ici très-heureuse. Mais la découverte des livres de Cicéron de Rep. nous a fait revenir à l'émendation de Sigonius et Glareanus qui dans le passage en question lisent 1200. On y lit (II. 20). « Sed tamen prioribus Equitum partibus secundis additis M. et C C fecit equites. » — La dernière partie du passage de T. Live a été très bien expliquée par J. Fr. Gronove (Obs. D. L. L. III. 25). Voilà ce qu'il en dit : « Sigonius legit pro posteriore *posteriores*, sed quam bene, ipse non intelligit. Non enim sensus est, quem fingit, posteriores equites, qui additi erant a Tarquinio, iisdem nominibus esse appellatos. Hoc jam dixerat Livius, nihil in centuriis mutatum præter hominum numerum. Sed voluit dicere, appellatos esse *posteriores*, i. e. *secundos*. Perinde ut triplicis aciei ordines constabant militiæ; in acie prima duo erant primi hastati, primus hastatus prior et primus hastatus posterior, in secunda duo primi principes, primus princeps prior et primus princeps posterior, in tertia duo primi pili, primus pilus prior et primus pilus posterior, et sic usque ad decimum : sic illi in eadem centuria vocabantur primi et secundi sive posteriores Ramnes, in secunda primi et secundi, sive posteriores Luceres, in tertia primi et secundi, sive posteriores Tatienses. »

Sabins, n'étoit autre chose qu'un comité de patriciens. Ils furent appelés *patres*, non par les raisons qu'on en allègue ordinairement et que nous avons citées en parlant des patriciens, mais parce qu'ils étoient *patres* dans le sens que nous avons vu plus haut. Tarquin y ajouta 100 qui furent appelés depuis *patres minorum gentium* (1). On a cru trouver la cause de cette dénomination en ce que ces nouveaux Sénateurs étoient des plébéïens. Cette opinion, quoique adoptée généralement, est dénuée de toute vraisemblance. Lorsqu'on pense, quelle étoit encore à

(1) Liv. I. 34. Nec minus regni sui firmandi quam augendæ reip. memor centum in patres legit, qui deinde minorum gentium sunt appellati. Ce témoignage d'un auteur si grave doit l'emporter sur ce que Tacite dit en passant: (Annal. XI. 25). Iisdem diebus in numerum patriciorum adscivit Cæsar vetustissimum quemque e Senatu, aut quibus clari parentes erant: paucis jam reliquis familiarum, quas Romulus majorum et J. Brutus minorum gentium appellaverant. — Voici ce que dit Tite Live sur le changement fait par Brutus dans l'ordre des Sénateurs: Deinde, quo plus virium in Senatu frequentia etiam ordinis faceret, cædibus regis deminutum patrum numerum, primoribus equestris gradus lectis, ad trecentum numerum complevit, traditumque inde fertur ut in Senatum vocarentur qui patres quique conscripti essent. Conscriptos videlicet in novum Senatum appellabant lectos. La tradition conservée par Servius Aen. I. 426 qui rapporte l'établissement des *patres minorum gentium* à Servius Tullius, n'est appuyée de rien. Il en est de même de celle qui l'attribue à Tullus Hostilius.

cette époque la force de l'aristocratie théocratique de Rome, quels combats il falloit après ce temps, avant que les plébéïens pussent arracher enfin aux patriciens des avantages beaucoup moins considérables, et que ces plébéïens entrés dans le Sénat y auroient soutenu la cause de leurs frères, dissension dont il n'est jamais fait mention, on doit se convaincre, que Tarquin, étranger et à peine affermi sur le trône, ne pouvoit songer à faire un changement qui auroit révolté contre lui toute l'ancienne aristocratie Romaine. Mais, dira-t-on, la dénomination de *minorum gentium* ne prouve-t-elle pas assez, que les nouveaux Sénateurs étoient des plébéïens? Elle ne peut le prouver qu'à ceux qui ne sont pas versés dans la bonne latinité. Les patriciens seuls à cette époque avoient *gentem*, et par conséquent il ne pouvoit pas même venir dans l'esprit d'un Romain de ce temps de parler des *gentes* des plébéïens. La dénomination de *minorum gentium* loin donc d'avoir la signification qu'on lui prête, prouve plutôt à quiconque a approfondi l'ancien usage du mot *gens*, que ces nouveaux Sénateurs durent être des patriciens. Une autre preuve se trouve aussi dans le mot de *patres*. Si les Sénateurs n'étoient appelés *patres* que parce qu'ils étoient patriciens ou *patres*, les nouveaux Sénateurs, s'ils avoient été plébéïens, ne pouvoient nullement être appelés *patres minorum gentium*. Ainsi tout prouve que ce furent donc des patriciens. Quant au mot de *minorum*, il ne signi-

fié pas dans la terminologie sacrée et politique des Romains ce qui est moins distingué, mais ce qui est plus tard par rapport au temps (1). Cette dénomination signifioit donc par rapport au Sénat ce que les termes de *secundi* ou de *posteriores* introduits par le même Roi signifioient par rapport aux tribus et aux centuries des chevaliers. Enfin les *patres minorum gentium* ne sont autre chose que des patriciens dont l'entrée au Sénat est d'une date plus récente, et tout ce que les historiens modernes ont dit sur ces trois mots prouve assez, qu'ils ne savoient ni les antiquités ni même le latin (2).

(1) On le voit encore par un passage de Festus qui dit: *Minorum Pontificum maximus dicitur qui primus in id collegium venit. Item minimus. qui novissimus.*

(1) Voyez p. e. M. L. I. p. 47. Pour continuer de se rendre agréable à la nation il choisit dans l'ordre des plébéiens cent hommes des plus distingués qu'il promut à la dignité sénatoriale. On les nommoit Sénateurs de la seconde classe, *patres minorum gentium* pour les distinguer des anciens Sénateurs qui formèrent alors la première classe et qu'on appela *patres majorum gentium*. Mr. N. dit. I. 223: «Tarquin en introduisant des familles de basse origine parmi les patriciens a changé beaucoup l'état du gouvernement.» Après avoir écrit tout ceci, j'ai ouvert avec grande curiosité Cic. de republ. pour savoir ce qu'il dit à ce sujet. J'ai eu la satisfaction de voir que ses expressions ne nous sont pas défavorables. Voila ce qu'il dit II. 20. Isque (Tarquinius) ut de suo imperio legem tulit, principio duplicavit illum pristinum Patrum numerum, et antiquos patres

Une autre erreur non moins grave dans cette matière est de lier cette augmentation du Sénat avec celle des tribus. Un historien célèbre par ses égaremens a dit, et d'autres l'ont pensé après lui, que la première fut nécessitée par la seconde; il falloit, dit-on, représenter les nouvelles divisions des tribus dans le Sénat, qui se composoit des représentans du peuple. Cette idée de représentation du peuple, tout-à-fait étran-

majorum gentium appellavit, quos priores sententiam rogabat, a se adscitos minorum. — Mr. Villemain, tout plein d'idées plébéïennes, traduit ces mots dans un sens favorable aux plébéïens: « Dès qu'il eut fait ratifier son autorité par une loi, il songea d'abord de doubler le nombre du Sénat. Les anciens Sénateurs qu'il faisoit opiner les premiers, furent appelés les pères des grandes familles, ceux qu'il avoit ajoutés, les pères de familles de second ordre. Au reste ce passage de Cicéron vient à l'appui de Tite-Live et de Dénys III. 67. Il paroît suivi par Aur. Vict. c. 6. Et comment M. Villemain entend-il les *patres minorum gentium* ? II. p. 105: « dans nos idées modernes on pourroit traduire ce nom par celui de représentans de la petite propriété. » —Voilà bien des idées modernes. Et Mr. Fernand T. I. p. 270. » Tarquin l'ancien qui étoit étranger, avoit acheté la couronne par des secours gratuits donnés aux principaux du peuple. Pour conserver leur affection et récompenser ses créatures il en fit même entrer cents dans le Sénat » — Un autre historien remarque à ce sujet: « Mais il est bien étonnant et bien glorieux pour cette compagnie (le Sénat) qu'une augmentation de cents Sénateurs n'y ait point trouvé d'opposition, et n'y ait excité aucune plainte. »

gère à l'esprit de l'antiquité, étoit destinée à figurer parmi les folies, ou si l'on veut, parmi les grandes conceptions de nos jours. Elle est ou ne peut plus éloignée de la constitution du Sénat de Rome. Ce corps, bien loin d'être regardé comme une élite des représentans du peuple, est plutôt vis-à-vis de celui-ci ce qu'un tuteur est pour son pupille. Dans les commencemens de la république aucun acte du peuple ne pouvoit avoir force de loi sans l'initiative et la ratification du Sénat. Cette double concurrence est rendue par la phrase : *patres auctores facti*, et le mot *auctoritas* exprime le pouvoir que le tuteur exerce sur son pupille (1). Le Sénat se servoit dans ses arrêts ordinairement des formules *Senatui videtur*, *Placuit Senatui*, et l'on a cru trouver dans le choix de ces termes une nouvelle preuve de la politique du Sénat qui pour ne pas effaroucher le peuple cachoit sous des formules si modestes un pouvoir qu'il étoit si jaloux de garder. Mais cette observation est du grand nombre de celles qui ont été faites par des philosophes et des politiques modernes qui ne savoient pas le latin. Ce sont précisément ces formules de *placuit* et de *videtur* qui expriment le plus haut degré de l'autorité sacerdo-

(1) On désigne par *Senatus auctoritas* même un arrêt du Sénat qui n'a pu être rédigé dans les formes établies, et on l'oppose dans ce sens à un Sénatus-consulte.

tale. C'est dans ce style que parloient les oracles, les prêtres et leurs élèves, les premiers jurisconsultes, qui consultés sur des matières de droit ne daignoient jamais rendre raison de leurs arrêts. C'est-là le ton que le Sénat prenoit avec ce peuple-roi pupille, et dont il ne se départoit pas encore, quand, bien des siècles après, il fut obligé de se renforcer de temps en temps par quelques plébéïens qui avoient passé par les grandes magistratures de la république. Ainsi tout prouve que le Sénat, loin de se croire un comité de représentans du peuple, gardoit en toute chose cette dignité que sied si bien à l'élite de l'aristocratie et aux grands conseils d'une nation.

Le nom de Tarquin est moins célèbre dans l'histoire de Rome que celui de Tanaquil son épouse (1) et cela devoit être ainsi dans des siècles où la religion l'emportoit encore sur la politique. Tarquin avoit fait de grands ouvrages, il avoit embelli Rome, il avoit augmenté le nombre des tribus, des Sénateurs et des chevaliers, mais Tanaquil étoit versée dans la dis-

(1) St. Jérôme qui fait cette remarque attribue la plus grande célébrité de Tanaquil à la vertu insigne de cette reine. *Notior est marito suo Tanaquil; illum inter multa regum nomina jam abscondit vetustas, hanc rara inter feminas virtus altius sæculorum omnium memoriæ, quam ut excidere possit, infixit.* — Hieronym. adv. Jovinian. 149. — Voyez aussi Probus de Nom: imp. ed. Gothof. p. 1400.

cipline augurale, son nom figuroit dans les antiquités sacrées et c'est ce qui le fit célèbre dans un temps où celui de Tarquin étoit presque oublié. Présentons d'abord les traditions des anciens et les doutes des modernes sur l'histoire de cette reine, et tâchons ensuite de rétablir la vérité cachée dans les uns et défigurée par les autres.

Tanaquil prit à Rome le nom de *Caja Cæcilia*, et la bonté de son caractère, ou son habileté dans les ouvrages de femme fut cause, que les filles qui se marioient prenoient à son exemple également le nom de *Caja* (1). Selon le rapport de Pline (2) on voyoit encore du temps de Varron

(1) Festus: *Caja Cæcilia* appellata est, ut Romam venit, quæ antea Tanaquil vocitata erat, uxor Tarquinii Prisci regis Romanorum, quæ tantæ probitatis fuit, ut id nomen boni ominis causa frequentarent nubentes, quam summam asseverant lanificam fuisse. — Val. Max. *Caja* usu supra omnes celebrata est. Fertur enim *Cajam Cæciliam*, Tarquinii Prisci regis uxorem, optimam lanificam fuisse, et ideo institutum fuit, ut novæ nuptæ ante januam mariti interrogatæ, quænam vocarentur, *Cajam* essem se dicerent.

(2) Plin. VIII. 48. *Lanam* in colo et fuso Tanaquilis, quæ eadem *Caja Cæcilia* vocata est, in templo Sanci durasse, prodente se, auctor est M. Varro, factamque ab ea togam regiam undulatam in æde Fortunæ, qua S. Tullius fuerat usus. Inde factum, ut nubentes virgines comitaretur colus compta et fusum cum stamine. Ea prima texuit tunicam rectam, quales cum toga pura tirones induuntur novæque nuptæ.

au temple du dieu Sancus la quenouille et le fuseau de Tanaquil chargés de la laine qu'elle avoit filée; on voyoit également au temple de la Fortune une robe royale qu'elle avoit faite et que Servius Tullius avoit portée. Le même auteur ajoute, que c'étoit à cause de cela que les filles qui se marioient, étoient suivies d'une personne qui portoit une quenouille accommodée et un fuseau garni de fil. Il dit aussi que cette reine fut la première qui fit de ces tuniques tissues que l'on donnoit aux jeunes garçons, quand ils prenoient la robe virile et aux filles qui se marioient. Voici ce que nous rapportent les anciens. Les auteurs modernes ont élevé bien des doutes sur la personne de cette reine, et après un grand nombre d'erreurs qu'on a débitées à ce sujet (1) l'historien le plus récent de Rome vient nous assurer, que Tanaquil et *Caja Caecilia* sont deux personnes bien différentes, qu'au lieu de Tanaquil qui fut Etrusque, une autre tradition donne à Tarquin une épouse Romaine *Caja Caecilia*, sorcière bienfaisante, ménagère et fileuse appliquée, dont la mémoire fut chère aux filles qui se marioient, de même que la reine Bertha de bienheureuse mémoire (2).

(1) Les uns ont fait de *Caja* la femme d'un fils de Tarquin; d'autres ont prétendu, qu'elle étoit encore en vie lorsque Tarquin le superbe fit mourir son frère, et qu'elle étoit la mère de ce Tarquin.

(2) Mr. N. T. I. p. 241.

La première chose qui doit frapper un connoisseur de l'antiquité dans les traditions que nous venons de recueillir, c'est qu'on ait attribué à une étrangère l'introduction de plusieurs rites nuptiaux des Romains. Quand on sait, que tout ce qui tenoit à la religion, avoit un certain caractère d'immutabilité qui étoit une des principales sources de sa force, que ce caractère se faisoit remarquer particulièrement dans les cérémonies sacrées qui servoient de base au droit civil, telles qu'elles étoient les rites nuptiaux, et que tout ce cérémonial des noces par confarréation est sans doute aussi ancien que le patriciat, et par conséquent plus ancien que ne l'étoit Rome elle-même, on aura de la peine à croire qu'une étrangère, quelque grand que fut son mérite personnel, ait pu faire naître la moindre innovation dans une partie du culte sur laquelle reposoit le titre de patricien, de citoyen et d'homme libre. Mais quelque forts et quelque légitimes que ces doutes puissent être, ils ne nous autorisent point à rejeter tout-à-fait ces traditions qui semblent être du grand nombre de celles où un fonds de vérité fut défiguré par la curiosité d'hommes peu propres à cette sorte de recherches. Il s'agit donc de trouver le véritable sens et la première origine de ces mythes

Chez les anciens on n'étoit libre que dans la cité dans laquelle on exerçoit le droit de bourgeoisie; en s'établissant ailleurs, sans devenir esclave, on perdoit cependant la liberté. A Rome

ni les inquilins, ni les affranchis, ni les plébéïens des premiers siècles n'avoient de liberté dans le sens éminent du mot. Quelque illustre que fut en Etrurie la famille de Tanaquil, elle devoit appréhender cependant les conséquences facheuses qu'on pouvoit tirer pour elle et pour ses enfans de sa qualité d'étrangère. Pour être citoyenne Romaine, pour assurer à ses enfans les privilèges d'hommes nés libres, il falloit paroître patricienne. Pour atteindre ce but Tanaquil n'avoit rien de mieux à faire que de passer par les formalités prescrites pour les mariages patriciens, et si pour cet effet elle ne célébroit point ses noces une seconde fois (1), elle se conforma au moins aux usages les plus marquans des dames patriciennes qui se marioient. Elle prit le nom de *Caja*, par lequel on désignoit dans le rituel des noces la nouvelle mariée, comme par celui de *Cajus* le nouveau mari (2). La confection de

(1) De même que chez nous en plus d'un pays un juif qui se fait catholique doit faire ses noces une seconde fois, pour assurer à ses enfans les avantages de sa conversion et à ses enfans le titre de citoyens.

(2) Quint. II. 7. Quid quæ scribuntur aliter quam enuntiantur. Nam et Cajus litera notatur quæ inversa, mulierem declarat, quia tam Cajas esse vocitatas quam Cajos etiam ex nuptialibus sacris apparet. — Ce que Cicéron dit sur ce nom de *Caja* dans son oraison pro Muræna, fait voir, combien peu il étoit versé dans les antiquités sacrées de Rome, et combien il avoit envie de se moquer des Jurisconsultes.

certains ouvrages de laine et surtout de la *rica* étoit aussi un devoir à accomplir par une patricienne Romaine qui se marioit (1), et de là vint l'ancien usage que dans la procession nuptiale la nouvelle mariée étoit suivie d'une personne qui portoit une quenouille accommodée et un fuseau garni de fil. Tanaquil s'y conforma peut-être autant par goût que par une politique bien entendue. Elle fit une ceinture (2) qu'elle ordonna de suspendre dans le temple du dieu *Sancus*. Elle y fit conserver également son fuseau et sa quenouille. Il étoit naturel que la vue de ces monumens fit naître bien des siècles après les plus fausses interprétations. Des prêtres jaloux de cacher la véritable origine des rits sacrés, ou des littérateurs incapables de rattrapper l'esprit de la haute antiquité profitèrent de ces monumens pour expliquer l'origine de quelques rits nuptiaux. Selon eux les filles qui se marioient n'étoient suivies d'une personne qui portoit une que-

(1) On le voit par un passage très remarquable de Paulus qui dit: *Rica est vestimentum quadratum fimbriatum purpureum, quo Flaminicæ pro palliolo utebantur. Alii dicunt, quod ex lana fiat succida alba, quod conficiunt virgines ingenuæ patrimæ, matrimæ cives, et inficiatur rubro colore.*

(2) La ceinture que Tanaquil fit suspendre étoit aussi une *rica*, mot dont les différentes acceptions ont été bien expliquées par Scaliger s. v. *Rica*. Le passage de Festus où il est question de l'influence salutaire de cette ceinture semble être très corrompu: Voyez l'article *Prædia*.

nouille acommodée et un fuseau garni de fil que parce que Tanaquil avoit fait suspendre ces mêmes instrumens dont elle s'étoit servie au temple du dieu Sancus. Ces prêtres et ces littérateurs avoient lu, que Tanaquil avoit pris le nom de *Caja*; cela expliquoit à merveille, pourquoi les filles qui se marioient prenoient le même nom. Ils ne savoient donc pas, ou ils ne vouloient pas savoir, que l'usage de ce nom étoit beaucoup plus ancien, et ils oublioient d'expliquer, pourquoi les jeunes maris furent appelés *Cajus*. Ces grammairiens ou ces prêtres raisonnoient ou trompoient de la même manière, quand ils disoient, que l'usage des garçons patriciens de porter la bulle et la *prætecta* venoit de ce que Tarquin l'ancien avoit donné l'un et l'autre à son fils de 14 ans (1). Tarquin à l'exemple de son épouse ne fit

(1) Voyez Pline XXXIII. 1. Ce que nous venons de dire servira aussi à prouver qu'il ne faut pas négliger d'examiner même les fausses raisons que les Romains donnoient de l'origine de leurs rites, usages et cérémonies. On peut voir chez Macrob. I. 6. les autres fausses raisons qu'on alléguoit pour expliquer l'origine de la *prætecta* et de la bulle. Quant à ce dernier ornement des jeunes patriciens, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur développant la véritable origine et signification de cet ornement. Pour savoir la symbolique de la bulle, il faut examiner celle de la petite lune d'argent que les Sénateurs portoient sur leurs souliers. On peut voir chez Plutarque Q. R. les différentes conjectures qu'on formoit sur la signification de cette lune. Cet emblème ne devoit point son

en cela que se conformer aux usages patriciens, il fit revêtir son fils des insignes des jeunes gens de cette caste, dans laquelle il avoit été reçu. C'est ainsi que Romulus conféra la bulle et la *prætecta* au fils de l'étranger Hostus, pour faire voir que celui-ci étoit reçu parmi les patriciens (1).

origine à Romulus, et ne signifioit point les cent Sénateurs. Il étoit plus ancien et paroît avoir appartenu non aux Sénateurs, seulement, mais à tous les patriciens. Isidore dit XIX. 34; Patricios calceos Romulus reperit corrigiarum assutaque luna, iis soli patricii utebantur. C'est un des plus anciens insignes sacerdotaux et astronomiques. Il y avoit en Perse une caste de prêtres qui portoient le même insigne, et ce trait appartient encore à la grande ressemblance qui se trouve entre les institutions des anciens Persans et des premiers Romains. La bulle est étroitement liée avec la symbolique de la lune. On le voit clairement par ce passage de Plutarque: ἀλλὰ ὅρα μὴ καὶ τοῦτο (etc. in Q. R).

(1) C'est-là le sens de la tradition rapportée par Macrobe I. 6. Vetustatis peritissimi referunt, in raptu Sabinarum unam mulierem nomine Hersiliam, dum adhæret filiæ, simul raptam, quam cum Romulus Hosto cuidam ex agro Latino, qui in asylum ejus confugerat virtute conspicuo uxorem dedisset, natum ex ea puerum, antequam alia ulla Sabinarum partum ederet, eumque, quod primus esset in hostico procreatus, Hostum Hostilium a matre vocitatum, et eundem a Romulo bulla aurea ac prætexta insignibus honoratum; is enim raptas ad consolandum vocasset, spo-

Mais tout cela ne parut pas suffisant à la sage Tanaquil pour atteindre le but qu'elle s'étoit proposé, de passer aux yeux des Romains pour une véritable patricienne. Nous avons reconnu plus-haut, qu'un père ou patricien étoit proprement un prêtre de la lumière ou du soleil. Il étoit donc essentiel de paroître initié dans le culte du feu pour avoir part à tous les privilèges de la noblesse Romaine. Tanaquil auroit-elle négligé de se conformer à cette idée? La tradition semble se taire à ce sujet. Mais non, elle parle clairement à ceux qui peuvent l'entendre. Elle nous apprend que Tanaquil prit aussi le nom de *Cæcilia*. Ce nom dérive de *Cæculus*, ancien héros du Latium, dont l'histoire se trouvoit écrite dans les livres sacrés de la ville Præneste qu'il avoit fondée. Selon ces annales Cæculus étoit fils de Vulcain : on l'avoit trouvé sur un foyer (1). Le

pondisse fertur, se ejus infanti, quæ prima sibi civem Romanum esset enixa, illustre, munus daturum.

(1) Virgile en parle dans son *Enéide*. l. VIII. v. 678.

Nec Prænestinæ fndator defuit urbis,
Vulcano genitum, pecora inter agrestia regem
Inventumque focis omnis quem credidit ætas,

Cæculus. — Mr. Heyne dit dans son commentaire: « genitum inter pecora jungere fas est, non regem inter pecora. » Mais l'hémistiche, qui dans les poètes latins doit souvent servir de guide dans l'arrangement des mots, ne permet pas la construction que préfère Mr. Heyne. L'oubli de cette règle a fait naître des contestations inutiles dans une infinité de passages. — Ce que Servius dit dans ses

nom de Cæcilia dérivant d'un fils de Vulcain avoit un rapport évident avec le culte du feu et de la lumière, et Tanaquil en prenant le nom de Cæcilia annonçoit sa qualité de prêtresse de Vulcain (1).

Terminons l'histoire de Tarquin et de son épouse par le récit de ce qui leur arriva avant que d'entrer dans Rome. Lorsqu'ils furent déjà arrivés au Janicule, un aigle descendit doucement sur leur chariot, et enleva le chapeau de Tarquin, et après avoir plané quelque temps au dessus d'eux, il remit le chapeau fort proprement au même lieu. Ce fut pour Tanaquil un présage de la grande fortune qui les attendoit à Rome. Les éclaircissemens que nous venons de donner renferment aussi la clef de cette histoire. Le chapeau fut à Rome, comme chez plusieurs autres peuples, un insigne de la liberté, non seulement de celle qui distingue l'homme libre de

remarques sur le passage de Virgile que nous venons de citer n'a pas besoin d'être réfuté. *Cæculus filius Vulcani sic dictus, quod minoribus oculis fuerit, quam rem frequenter efficit fumus.* — Peut-être ce nom dériveroit de l'ancien *caculus, cacula*, qui signifioit un serviteur.

(1) D'après une autre tradition le nom Cæcilius venoit de Cæcas, Troyen et compagnon d'Enée. Voyez Festus à l'article Cæculus. En supposant même que cette dérivation, qui peut-être n'étoit que le songe d'un grammairien, ait prévalu chez les Romains, Tanaquil remplissoit également son but en paroissant descendre d'un compagnon d'Enée dont le patriciat ne pouvoit être douteux.

l'esclave, mais dans le temps ancien aussi de celle qui appartenait aux seuls patriciens (1). Tanaquil expliqua donc bien le prodige, en assurant son mari, qu'en passant de l'Etrurie à Rome il échangerait son état de Lucumon étrusque contre celui de patricien de Rome (2), et nous venons de voir, qu'elle ne négligeait rien de ce qu'il falloit pour réaliser le prodige, en remplissant les conditions du patriciat. On avouera maintenant, que si l'histoire de l'aigle étoit une fable, ce n'étoit pas au moins, comme on a cru jusqu'ici, un conte fait à plaisir, mais un mythe ingénieux, et qui renfermoit la clef de plusieurs autres rits obscurs, dont nous venons de reconnoître le véritable sens (3). Et que dire

(1) Voyez les remarques de Scaliger sur Festus à l'article Rica. Peut-être aussi ce pileus n'étoit-il pas un simple chapeau, mais une espèce de tutulus qui étoit un insigne des grandes charges sacerdotales.

(2) C'est dommage que le passage de Cicéron de R. II. 20 où il est question de l'arrivée de Tarquin à Rome présente une lacune: le chapitre commence par ces mots... facile in civitatem receptus esset.—Mais on trouve dans le même chapitre une expression qui semble confirmer tout ce que nous avons dit sur le désir de Tarquin de s'assimiler aux patriciens Romains. Mortuo Marcio, cunctis populi suffragiis rex est creatus L. Tarquinius, sic enim suum nomen ex græco inflexerat, *ut in omni genere hujus populi consuetudinem videretur imitatus.*

(3) Cicéron s'est cru sans doute un grand philosophe en se moquant de l'histoire de l'aigle de Leg. I. 1. comme

maintenant des historiens modernes qui prétendent, que Tarquin ne fit autre chose que de réunir tout bonnement la ville de Rome, ancienne petite colonie des Etrusques, à sa Lucumonie de Tarquinies (1)? Est-il encore besoin de réfuter l'historien allemand qui nous dit gravement, que Tanaquil et *Caja Coecilia* sont deux personnes différentes, qu'au lieu d'une femme Etrusque, une autre tradition donne à Tarquin une épouse Romaine, *Caja Coecilia*, sorcière bienfaisante, ménagère et fileuse appliquée dont la mémoire fut chère aux filles qui se marioient, de même que le temps de la reine Bertha de bien-heureuse mémoire! (2) Et ne faut-il pas convenir que ce grand poème épique qui selon le même historien commence avec l'histoire de Tarquin, étoit plein de mystères et de mythes d'un sens profond?

L'esprit qui caractérise le règne de Tarquin l'ancien, le respect qu'il témoigna pour les anciennes institutions patriciennes, les grands ouvrages qu'il fit, son penchant vers le faste et le soin qu'il eut de tourner les progrès des arts à

de l'apothéose de Romulus. Un historien moderne se donne aussi un air de philosophe, lorsqu'il dit, en parlant de l'histoire de l'aigle: « On sent assez, sans que j'en avertisse, ce qu'il faut penser de ce récit. »

(1) Mr. Lev. I. p. 54.

(2) Mr. N. I. p. 241.

l'éclat et à la magnificence de la religion , tout cela dût le rendre cher, surtout à cette partie de l'aristocratie qui se composoit de la caste Albaine. C'est elle sans doute qui le préféra aux descendans de Numa. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il ait pu continuer si long-temps un règne qu'il n'avoit commencé qu'en qualité de tuteur des deux fils de Marcius, dont il avoit élevé la jeunesse. Sa mort, soit qu'on veuille la regarder comme l'effet du ressentiment de ses pupilles, soit comme un coup de la faction des Sabins, fut accélérée sans doute par le dessein qu'il avoit manifesté d'assurer la succession à Servius au préjudice des fils du dernier roi (1). Servius lui succéda.

Il y a deux récits concernant la naissance de Servius Tullius, l'un simple et naturel, l'autre merveilleux, et nous aimons à croire, que les lecteurs qui nous ont suivi jusqu'ici, auront assez de tact pour préférer le merveilleux au naturel. Nous avons déjà eu assez d'occasions de remarquer, que ce merveilleux qui se trouve dans les commencemens de l'histoire Romaine, comme

(1) Ce que nous venons de dire peut servir à dissiper les doutes que Mr. Levesque a voulu jeter sur le récit de la mort de Tarquin. Il dit p. 57. « Avouons que la patience des deux fils de Marcius fut longue, et qu'il est fort extraordinaire, que des hommes capables de satisfaire leur ambition par un assassinat attendirent 38 ans pour le commettre. »

dans ceux de tous les peuples anciens, n'existe que pour ceux qui sont étrangers à la symbolique des prêtres et à leur langue sacrée. Ce merveilleux qui a tant égayé les philosophes modernes, est une étude pour des hommes sages, et ce qui est rejeté avec dédain par la superficialité du dilettantisme, est avidement recueilli par les connoisseurs. Enfin ce merveilleux est une partie si essentielle de l'histoire des premiers temps, que s'il n'y en avoit point dans les commencemens de l'histoire Romaine, ce seroit pour nous un motif de douter de la vérité de cette histoire même (1).

Les deux récits de la naissance de Servius s'accordent en ce qu'il étoit fils d'une esclave néanmoins ce point aussi a été attaqué par le pyrrhonisme des modernes. Cette fable, dit-on, devoit son origine au mépris qu'on avoit pour Servius et à une fausse interprétation de son nom. On vouloit faire croire, que le nom de Servius dériveroit de *servus*, et l'on prétendoit en tirer une preuve de sa naissance servile, tandis que

(1) Selon l'opinion du critique le plus récent en cette matière, Mr. Villemain, ce sont les mensonges des particuliers et de l'orgueil public qui concouroient à jeter dans les annales Romaines cette espèce de merveilleux que les critiques modernes reprochent à Tite-Live. Disc. prel. p. iij.—On voit bien que Mr. Villemain n'a aucune idée ni des premiers temps de Rome, ni de la manière de traiter les commencemens de l'histoire des peuples anciens.

ce nom ne signifie autre chose qu'un enfant né le soir. C'est le contraire de *Manius*, ou *Lucius*, qui signifie un enfant né le matin (1).

On voit bien que ces observations ne sont pas d'un bon philologue. D'abord les noms de *Manius* et *Lucius* n'ont point l'origine qu'on voudroit leur prêter. Quand Tarquin, arrivé à Rome, échangea son titre de Lucumon contre celui de Lucius, il ne vouloit certainement pas avoir l'air d'un enfant né le matin. Le nom de *Lucius*, lié, comme nous avons remarqué plus-haut, avec celui de *Luceres*, est plutôt un nom sacré qui semble désigner un prêtre de la lumière. Quant à celui de *Manius*, il dérive de *manes*, *manus*, qui signifie bon, et étoit également un nom saint (2). On ne devoit donc pas se laisser tromper par les étymologies fausses et ridicules de ces noms de Manius et Lucius qui sont rapportées par les anciens grammairiens (3). Le

(1) Ainsi le veut Mr. N. p. 242. Il paroît que Mr. N. ait voulu lutter d'absurdité avec Val. Max. qui dit l. X : Servius, qui mortua matre in utero servatus est. Tullius prænominatus est ominis gratia, quasi tollendus, o littera in u conversa.

(2) Voyez *Festus* à l'article *Manes*. Le même grammairien dit: Manuos in carminibus Saliaribus Aelius Stilpo significare ait bonos etc.

(3) *Festus*: Lucius prænomen est ejus, qui primus fuit, quia oriente luce natus est. — Mr. Dacier l'approuve aussi. A luce quia oriente luce natus — Paullus: Manius præno-

nom de Servius ne peut pas dériver de *sero*, et quand même cette dérivation seroit possible, il ne signifieroit pas un enfant né le soir, parce que *sero*, mis isolément, ne désigne point cette partie du jour. Quant au mépris qu'on ait voulu manifester pour Servius en lui donnant une esclave pour mère, il faut se rappeler que la tradition la plus commune (1) lui donnoit en même temps un dieu pour père. La mère de Servius s'étoit mariée avec Vulcain, ou avec le dieu Lare de la maison royale qui lui étoit apparu dans le foyer sous une forme obscène. Or que de héros et de rois nés du commerce des dieux avec des filles dont le ventre n'ennobliroit point! La tête de l'enfant encore au berceau couronnée de feu, prodige qui annonçoit à Tanaquil la haute fortune du nouveau né, suffisoit déjà pour faire disparoître la tache qu'une mère esclave auroit pu imprimer à la naissance de Servius.

Il est donc évident qu'une saine critique doit rejeter les doutes qu'on a élevés sur ce premier

men dictum ab eo, quod mane quis initio natus sit, ut Lucius qui luce.

(1) Il y en avoit une autre qui est plus naturelle, d'après laquelle cette esclave mère de Servius étoit du sang royal de Corniculum, et faite prisonnière par Tarquin dans la prise de cette ville. On voit bien que cette tradition ne favorise pas non plus l'idée, qu'on ait voulu attacher du mépris à la naissance de Servius, en lui donnant une esclave pour mère.

point de l'histoire de Tullius; mais il y a plus, il semble exister des preuves positives que la tradition en question ne doit pas son origine à une simple rumeur populaire; elle paroît liée avec de certains usages et même avec les actes les plus importants du règne de Servius, et cette liaison doit faire croire qu'elle a un fondement plus solide. Mais avant d'examiner ces preuves, il importe de connoître l'esprit qui dirigea la politique du roi dont la naissance est enveloppée d'un si grand mystère.

Le pivot de l'histoire des premiers siècles de Rome est la longue lutte des patriciens et des plébéïens. Mais pour bien connoître tout l'intérêt et toute l'importance de ces combats et des changemens qui en furent la suite, il est nécessaire d'avoir sur la durée et l'objet de cette grande lutte des vues plus justes que ne le sont celles qu'on trouve sur le même objet dans les historiens modernes. D'après les idées de ces historiens, qui, comme nous avons reconnu plus haut, se sont trompés même sur le véritable caractère du patriciat, la lutte entre les deux partis n'a commencé qu'après l'expulsion des rois; elle n'a eu pour objet que la participation aux magistratures et aux sacerdoces, et elle s'est manifestée seulement dans les comices par tribus. Pour réfuter ces erreurs et une infinité d'autres dans cette matière il est essentiel de développer, en suivant les notions élémentaires que nous avons données plus haut sur les patriciens, les

droits et les avantages dont ils jouissoient , et c'est ici le lieu le plus propre à entrer dans cette discussion, parce que la perte d'une partie des droits des patriciens commença déjà sous le règne de Tullius.

Parmi ces erreurs fondamentales dont les ouvrages sur l'histoire et sur le droit Romain fourmillent, et qui ont amené une infinité de faux résultats, il faut remarquer l'opinion, d'après laquelle les premiers patriciens sont des citoyens plus distingués que les plébéïens. Opposons à cette erreur la grande vérité qui n'est pas une des moindres découvertes dont cet ouvrage peut se glorifier, que dans les commencemens de Rome et surtout jusqu'au règne de Tullius les patriciens, loin d'être des citoyens plus avantagés, étoient plutôt les seuls citoyens de Rome et que les plébéïens ne l'étoient pas du tout. L'importance de cette découverte sera aperçue au premier coup-d'œil par les connoisseurs, et surtout par ceux qui ont été peu satisfaits des recherches qu'on a faites jusqu'ici sur l'histoire du droit Romain. Il s'agit maintenant de lui donner les développemens qu'elle exige, et d'en faire remarquer l'influence sur l'histoire des temps qui nous occupent en ce moment.

Le droit de bourgeoisie dans une république ancienne n'étoit presque jamais le même pour tous les citoyens. Il y en avoit ordinairement des degrés différens qui dépendoient surtout de l'état antérieur de ceux qui avoient reçu le

droit de bourgeoisie (1). Ces différentes modifications se trouvent aussi établies avec une sagesse admirable dans la république Romaine. Mais dans les premiers siècles de Rome il n'y avoit qu'un seul droit de bourgeoisie, c'étoit le *jus Quiritium*. Or le nom de Quirites appartenant originairement aux seuls patriciens, comme nous avons vu plus haut, il s'ensuit que les patriciens à cette époque étoient les seuls citoyens de Rome. C'est ainsi qu'on s'explique pourquoi dans des temps postérieurs, quand les plébéïens se furent emparés de plusieurs droits et du titre de citoyens, le nom de *jus Quiritium* signifioit toujours un droit de bourgeoisie plus parfait et plus éminent que la bourgeoisie Romaine. Mais pour bien connoître ces changemens et cette étendue donnée au droit de bourgeoisie, nous nous attacherons à examiner le *jus Quiritium* tel qu'il

(1) Mr. Ferrand dit très-bien T. I. p. 125. Dans toutes les nations on distinguoit le citoyen et l'habitant. Le citoyen étoit membre de l'état, l'habitant en étoit l'instrument. Le citoyen prenoit plus ou moins de part au gouvernement; sous le nom de serf, d'esclave ou d'ilote il n'étoit qu'un être passif. On pouvoit avoir un tort de lui ôter la liberté naturelle, mais jamais il n'y eut de motif pour lui rendre la liberté politique. L'intérêt de l'état exige au contraire que les différentes parties qui le composent, restent dans la classe où elles sont: leur nivellement seroit sans doute conforme à la loi naturelle, mais il seroit destructif de l'ordre social. " Il seroit même contraire à la loi naturelle.

étoit dans son état primitif, et cette recherche nous fournira des preuves nouvelles, que les patriciens-Quirites étoient d'abord les seuls citoyens de Rome.

Nous avons cité plus haut le passage remarquable de Cincius qui nous apprend, que les anciens patriciens étoient *ingenui*. Ce mot d'*ingenuus* et d'*ingenuitas* est du grand nombre de ceux dont la signification a éprouvé les plus grands changemens, et qui ont causé les plus grandes erreurs parce qu'on en avoit perdu le sens primitif (1). Dans les derniers temps il suffisoit d'être né d'une mère libre pour être *ingenuus* (2). Mais quelles révolutions ne falloit-il pas, avant qu'on se relachât jusqu'à ce point sur ce qu'on appelloit *ingenuitas*. Dans le sens le plus ancien et le plus rigoureux du mot, ceux-là seuls étoient *ingenui* dont les ancêtres avoient toujours été des hommes libres, et c'est dans ce sens que le furent les anciens Patriciens. (3) En cette qualité

(1) Pénétré de l'importance de cette matière j'avois témoigné le désir de voir l'histoire ancienne de l'*ingenuitas* traitée dans un Mémoire particulier. Enfin il a paru un travail très-intéressant sur cette matière sous le titre: *Commentarii de historia ingenuitatis antiquiore, auctore Szwaynic*. J'ai vu avec plaisir, que Mr. Szwaynic en suivant mes idées est parvenu à expliquer plusieurs passages des auteurs anciens.

(2) Voyez les Instituts de Justinien L. I. T. IV.

(3) La rigueur de cette première acception du mot se

ils étoient aussi les seuls hommes libres dans le sens le plus ancien et le plus éminent du mot, où il signifie celui qui a la pleine jouissance des droits du citoyen (1). Ces droits des patriciens

voit encore en partie par la définition que le savant pontife Scævola au rapport de Cicéron donna des *gentiles*, mot qui dans le sens le plus strict et le plus ancien étoit également applicable aux patriciens exclusivement. Voici le passage de Cicéron: *Gentiles sunt, qui inter se eodem nomine sunt. Non est satis. Qui ab ingenuis oriundi. Ne id quidem satis. Quorum majorum nemo servitutem serviit. Abest etiam nunc, qui capite non sunt deminuti. Hoc fortasse satis est. Nihil enim video Scævolam pontificem ad hanc definitionem addidisse.* — Il faut remarquer que dans la phrase *qui ab ingenuis oriundi*, le mot d'*ingenuus* est déjà pris dans une signification un peu plus moderne. S'il étoit pris dans le sens le plus ancien, il n'étoit pas besoin d'ajouter. *Ne id quidem satis.* Scævola ne pouvoit pas se servir du mot d'*ingenui* dans le sens primitif, parce que sa définition n'auroit pas été comprise par ses contemporains. Les commentateurs du droit Romain semblent ne pas avoir eu la moindre idée de la nécessité de rechercher cette matière historiquement.

(1) Nous avons déjà remarqué plus haut, que l'esclave qui devient libre ne le devient jamais dans ce sens, dans lequel on pourroit dire: *olim liberi non fiebant, sed nascebantur*; et nous verrons plus bas, ce qui se voit déjà dans beaucoup de passages de Tite-Live, que les premiers plébéïens n'avoient pas *libertatem* de ce même genre. Il est curieux de remarquer les passages des auteurs anciens qui dans des temps postérieurs se sont servis des mots *liber* et *libertas* selon l'ancien usage. C'est ainsi qu'on lit dans les Instituts de Justinien P. I. T. III. *fiunt servi aut*

ne consistoient pas seulement, comme on a cru jusqu'ici, dans la faculté exclusive de parvenir aux magistratures et aux sacerdoces, ils avoient une étendue beaucoup plus grande. Toute autorité et prérogative émanant de la religion, et les patriciens en leur qualité d'*ingenui* pouvant seuls remplir des fonctions religieuses, (1), ils avoient *auspicia publica et privata*; par con-

jure gentium aut jure civili, cum liber homo major viginti annis ad pretium participandum sese venundari passus est. En prenant ici le mot de *liber* dans l'acception ordinaire, l'exemple allégué seroit tout-à-fait faux. Aussi Cujas, sans avoir fait la remarque que nous venons de communiquer et qui explique le fond de la chose, observe avec raison, *liber homo, id est ingenuus et sui juris, nam libertini et filii familias, ne eo a se modo libertatem abjudicent, jus patronatus et patria potestas facit.* — C'est grand dommage que Cujas n'avoit point des justes idées sur le premier caractère du patriciat et du *jus Quiritium*. C'eut été pour lui une source des éclaircissemens les plus lumineux et les plus importans sur l'ancien droit Romain. Je remarque en passant, que les mots d'*λευθερος* et d'*εὐγενεία* se trouvent employés chez les Grecs fort souvent dans le sens de *libertas* et d'*ingenuitas* le plus éminent. Sans cette observation on ne peut pas même saisir la force de plusieurs passages des poètes Grecs.

(1) La maison entière des Potitii périt parce qu'on avoit abandonné à un esclave le soin des sacrifices d'Hercule. Liv I. 7. La liaison de la liberté et de l'existence civile se voit aussi par les rits de la manumission. Quand un esclave devient libre, il acquiert par là la faculté d'adorer les dieux. C'est là le sens de l'usage de faire faire à l'esclave un tour de

séquent toute espèce d'autorité étoit pour eux (1); pour eux seuls étoit le droit public et le droit civil. Quant au droit public, les patriciens avoient non seulement le *jus auspiciorum*, qui leur assuroit la possession des emplois publics, des sacerdoces, et la faculté d'être jurisconsultes, mais ils exerçoient aussi seuls le droit de la souveraineté dans les comices jusqu'au règne de Tullius. Pour ce qui regarde le droit civil, il exista également d'abord pour les seuls patriciens, parce qu'eux seuls furent *cives*, citoyens. Ce dernier point a échappé à l'attention de tous les historiens et de tous les jurisconsultes modernes, et l'on ne sauroit dire, combien il en est résulté d'erreurs. Dans ces premiers temps où le droit civil regardoit les seuls patriciens, eux seuls

pirouette dans la manumission. C'est le même rit qu'on observoit en adorant les dieux, et qui est expliqué par Brissonius de Form. L. I. c. LVI: *In salutandis et adorandis diis stantes capite aperto corpus ad dextram sive dextror sum in orbem circumagebant.* Personne jusqu'ici n'a expliqué la symbolique de ce rit de la manumission. Les jurisconsultes Allemands se sont donnés dernièrement bien de la peine pour trouver le sens de ce rit.

(1) Mr. Villemain II. 200. en parlant de l'expulsion des rois, dit: « les patriciens avoient en effet détourné à leur profit tout l'empire de la superstition populaire par l'établissement de ce principe, que seuls ils avoient le droit de consulter les auspices, ils devenoient ainsi une caste qui dominoit l'état. » Citer ces erreurs, c'est assez les réfuter

avoient *dominium* (1): eux seuls avoient *jus hæreditatis* (2) *testamenti*, *tutelæ*, et la liaison intime de ces droits avec la religion dont les patriciens en leur qualité d'*ingenui* étoient d'abord les seuls dépositaires, liaison qui a subsisté même en partie lorsque ces droits furent communiqués aux plébéïens, suffiroit seule pour prouver, que dans les premiers temps ces droits n'existoient que pour les patriciens. La jouissance exclusive de ce droit de bourgeoisie que nous venons de connoître sous le nom de *jus Quiritium*, étoit as-

(1) Je me bornerai ici à citer un passage très-remarquable des Instituts de Cajus L. III. §. 40. *Sequitur ut admoneamus, apud peregrinos quidem unum esse dominium, ita ut dominus quisque sit, aut dominus non intelligatur. Quo jure etiam populus Romanus olim utebatur; aut enim ex jure Quiritium unusquisque erat, aut non intelligebatur dominus, sed postea divisionem accepit dominium, ut alius possit esse ex jure Quiritium dominus, alius in bonis habere.* — Veut-on savoir jusqu'où peut aller l'ignorance et le délire des savans en cette matière, qu'on lise la dissertation d'un professeur de droit en Allemagne, le même qui nous annonce que les Quirites sont des plébéïens, dans laquelle il prétend prouver aussi, que le *dominium Quiritarium* étoit lié avec le mariage laxé des plébéïens.

(2) J'explique par ce privilège des patriciens un passage de Festus qui a paru si obscur aux commentateurs qu'on a eu recours à l'expédient ordinaire de corriger le passage qu'on ne comprenoit pas. Voici les mots de Festus: *Herem Marteam antiqui accepta hereditate colebant, quæ a*

suré aux patriciens par le jus connubiorum ou les mariages patriciens (1).

Si l'on s'est trompé tout-à-fait sur la nature et les droits du patriciat, on a dû méconnoître également les plébéïens. Tout ce qu'on a dit sur l'origine de cette classe d'hommes et de leur état, comparé à celui des patriciens, n'est pas fait pour

nomine appellabatur heredum, et esse una ex Martis comitibus putabatur. — Pour s'expliquer ce passage on n'a qu'à se rappeler tout ce que nous avons dit plus haut sur la liaison des idées relatives aux patriciens et à Mars-Quirinus.

(1) Nous avons remarqué plus haut, que ces mariages patriciens qui se célébroient par confarréation sont de la plus haute antiquité, et qu'il ne faut pas entendre les historiens modernes qui voudroient nous persuader, que ce fut une prétention ou usurpation nouvelle de cette classe, de vouloir s'isoler par des mariages séparés. Lorsqu'on pense, que ces mariages étoient la base et la barrière du jus Quiritium, on ne doit pas s'étonner des grands cris que firent entendre les patriciens, lorsque Canulejus promulgua dans la suite sa loi sur l'abolition du jus connubiorum. N'avoient ils pas raison de dire: Quas quantasque res. C. Canulejum aggressum? colluvionem gentium perturbationem auspicioꝝ publicoꝝ privatoꝝque afferre, ne quid sinceri, ne quid incontaminati sit, ut discrimine omni sublato nec se quisquam, nec suos noverit. Quam enim aliam vim connubia promiscua habere, nisi ut ferarum ritu vulgentur concubitus plebei patrumque? ut, qui natus sit, ignoret, cujus sanguinis, quorum sacroꝝ sit, dimidius patrum sit, dimidius plebis, ne secum quidem ipse concors. Liv. IV. c. 2.

en donner une juste idée. La connoissance du véritable caractère des patriciens nous fera connoître les plébéïens. Puisque les patriciens seuls étoient *ingenui* dans les premiers temps, les plébéïens ne l'étoient pas; c'étoient donc des hommes dont les ancêtres n'avoient pas toujours été libres, des affranchis ou des descendans d'affranchis. Or cette classe d'hommes dans toute l'antiquité étoit dans un état très-inférieur et presque méprisé. Ils étoient libres, parce qu'ils n'étoient pas esclaves; mais ils n'en étoient pas toujours pour cela des citoyens, et s'ils en avoient le titre, ils n'avoient ni *civitatem* ni *libertatem* dans le sens de ceux qui pouvoient se glorifier d'une suite non interrompue d'aïeux libres. Les plébéïens de Rome jusqu'au temps de Servius Tullius n'étoient pas même citoyens. Tous les privilèges attachés au droit de bourgeoisie, appelé alors *jus Quiritium*, soit quant au droit public, soit quant au droit civil, étoient pour les patriciens. Les plébéïens n'étoient autre chose que les clients des patriciens (1). Cette liaison

(1) Quoique le but de cet ouvrage ne soit point de répéter des choses qui doivent être assez connues, je veux cependant insérer ici la description de la clientèle que donne Mr. Lev. d'après Dénys I. c. 10. dans son Hist. de la Rep. Rom. I. p. 66. en y ajoutant les remarques les plus nécessaires. Il dit: « Les plébéïens furent mis sous la protection des patriciens, et chacun d'eux put choisir celui qu'il désiroit avoir pour patron, et dont il seroit le

leur servoit de droit de bourgeoisie, elle régloit tous leurs rapports, et au défaut de cette règle on les traitoit non selon le droit civil, qui étoit pour les patriciens, mais d'après les principes

client. » (Ceci est sujet à caution; car cette liaison étoit ordinairement héréditaire; elle n'étoit une affaire de choix que dans les étrangers plébéïens qui venoient s'établir à Rome). Les cliens par le genre de vie auquel les attachoit le défaut de fortune ne pouvoient prendre connoissance des loix et étoient inhabiles à soutenir leurs droits attaqués; le devoir du patron étoit de leur servir de conseil et de défenseur; présens, absens, il devoit ménager leurs intérêts. » (Ce n'étoit pas le défaut de la fortune qui éloignoit les plébéïens de la jurisprudence; cette science tenoit autrefois partout à la religion, les patriciens furent d'abord les seuls jurisconsultes, parce qu'ils avoient seuls l'administration de la religion). » Ce qu'un bon père feroit pour des fils chéris, un patron le faisoit pour ses cliens. En un mot c'étoit à lui de se livrer aux fatigues des affaires, de fréquenter la place, de plaider à la tribune, de se fatiguer en sollicitations pour les maintenir dans le repos et dans la sécurité. Il payoit même les frais de leurs procès et les dépens ainsi que les amendes auxquels ils étoient condamnés, ainsi l'intérêt de sa propre fortune l'attachoit à la leur. Le patron, le client ne pouvoient s'accuser l'un l'autre, paroître l'un contre l'autre en témoignage, se joindre l'un contre l'autre à une faction ennemie: Qui se rendoit coupable d'un de ces crimes étoit regardé comme un traître, il cessoit de vivre sous la protection de la loi et chacun pouvoit lui donner la mort. » (Ce n'étoit pas tout; on y joignit encore les tourmens de la vie à venir. Voyez les beaux vers de Virgil. Aen. VI. 608. — Pulsatusve parens et fraus innexa clienti).

du *jus naturæ* et du *jus gentium*, qu'on suivoit également dans la manière de traiter les étrangers.

Ces premières idées feront voir, combien tout ce que les historiens et les jurisconsultes modernes ont écrit sur la lutte des deux partis est défectueux et rempli d'erreurs. Ils se bornent à nous dire, en quelle année les plébéïens, qui selon eux étoient seulement des citoyens d'un ordre inférieur, parvinrent au consulat, à la dictature, quand on leur accorda des tribuns, et ils prétendent qu'à l'année 417 les droits des deux partis étoient égaux. Mais l'historien pénétré des idées que nous venons de présenter s'imposera une tâche beaucoup plus difficile. Il recherchera de quelle manière les plébéïens devinrent citoyens; il examinera sur tout le grand changement que dût faire dans le droit civil la participation des plébéïens à ce droit; et pour cet effet il s'attachera à la recherche de ce qu'on appeloit *ingenuitas* (1); il montrera la différence entre les

« C'étoit un honneur pour un patricien d'avoir beaucoup de cliens et une gloire d'en augmenter le nombre. Ce fut cette institution qui sauva Rome au milieu des querelles les plus envenimées des deux ordres, parce que les plus honnêtes des cliens ne voulurent jamais s'unir contre leurs patrons. »

(1) Les historiens et les jurisconsultes modernes, uniquement attentifs aux mots de patricien et de plébéïens, n'ont pas vu, qu'une grande partie de l'histoire du patriciat se trouve dans l'histoire de ce qu'on appeloit *ingenuitas*.

affranchis et les plébéïens devenus citoyens ; il expliquera comment le *jus Quiritium*, même après avoir été communiqué aux plébéïens, resta toujours un droit plus parfait que celui de la bourgeoisie Romaine, et par quels moyens les patriciens après la perte de leurs privilèges quant au droit public, conservoient toujours leur supériorité politique. Ce peu de mots renferment le sujet de plusieurs grands ouvrages qui sont encore à faire. Rien n'a été préparé dans cette matière ; ainsi tout ce qui peut servir à l'éclaircir doit être de quelque prix.

C'est avec le règne de Servius que commence déjà la perte d'une partie des privilèges des patriciens. Avant d'exposer les changemens qu'il apporta à l'état des plébéïens, examinons les différens systèmes que ce roi pouvoit suivre, à l'égard des deux classes de la population de Rome. Le premier parti qui se présentoit, étoit de laisser les choses dans l'état où elles étoient. Cet état n'avoit rien de blamable en lui-même. La situation des patriciens et des plébéïens étoit l'effet naturel de causes naturelles. Les avantages des premiers n'étoient point, comme on a cru jusqu'ici, le fruit d'une usurpation, de la force jointe à la ruse et à des fraudes pieuses. Les patriciens étoient ce qu'ils étoient de par la nature. Ils pouvoient dire aux plébéïens : « Vous êtes des descendans d'esclaves
« et d'affranchis ; l'esclavage a flétri le corps
« et l'âme de vos pères ; ils étoient dignes d'être

« esclaves, puisqu'ils ne savoient pas mourir; leur
 « sang servil coule encore dans vos veines ; la
 « grenouille ne peut pas aspirer à être lion ,
 « et l'aigle n'est point le fils de la colombe
 « timide ; c'est une loi de la nature, et ce n'est
 « pas notre faute ; bénissez le ciel de vous avoir
 « mis au moins dans la classe des affranchis ;
 « vous n'avez rien chez vous qui puisse vous
 « inspirer de grands sentimens, ne cherchez pas
 « à vous donner des vertus factices par une édu-
 « cation dont vous n'avez pas même les moyens,
 « et songez que le meilleur est celui qui sait
 « ce qu'il sait par la nature ; laissez donc le soin
 « de gouverner l'état à ceux qui ont des sou-
 « venirs plus purs, une éducation plus soignée
 « et une noblesse de sentimens transmise de père
 « en fils par ceux qui se sont montrés dignes
 « de commander. » Ce langage n'eut pas été celui
 d'une caste oppressive ; c'étoient des principes
 reconnus par toute l'antiquité et établis par con-
 séquent dans le *jus gentium* (1). Tant que Rome
 étoit petite et isolée, et que le nombre des plé-

(1) Un écrivain que nous avons cité déjà avec éloge, a prétendu trouver l'origine des privilèges de ce qu'on appeloit *gens* en ce que les patriciens étoient les premiers propriétaires des terres. C'est Mr. Court de Gébelin qui dit T. VIII. « Les familles patriciennes ne tinrent pas leurs droits du premier roi de Rome ; mais d'elles mêmes, de leur chef, qui avoit le courage de se former une grande propriété en défrichant un grand terrain, en le mettant

béïens ne s'étoit point accru outre mesure par la reception des étrangers et le nombre des affranchissemens, l'ancienne forme du gouvernement de Rome pouvoit subsister sans danger. Mais ce même gouvernement devoit devenir vicieux à mesure que les circonstances qui en assuroient la durée sembloient prêtes à changer. Et c'est ce changement de circonstances que devoit redouter un roi sage, lors même qu'il ne s'étoit point encore manifesté à tous les égards. C'est cette appréhension qui devoit inspirer à Tullius l'idée d'un changement dans la forme du gouvernement. Mais dans quel esprit ce changement devoit-il être conçu? Devoit-on, et c'étoit là le second parti qui se présentait à Servius, devoit-on égaliser autant que possible les deux classes de la population de Rome, renverser en un moment et par une nouvelle loi l'ouvrage de la nature et du temps, introduire dans le sanctuaire de la liberté des gens souillés par le souvenir et les suites de l'esclavage? C'est ce qu'auroient fait des hommes de 1789. Mais

en rapport par une grande industrie, une grande application, de très grandes avances et qui posséda naturellement tous les droits auxquels ces avances lui donnoient lieu de prétendre. — Cette manière de voir est tout-à-fait moderne et financière. Les paysans allemands qui défrichent des terres en Amérique ne deviennent pas pour cela des patriciens, et Mr. Casimir ne devient pas un Montmorency pour acheter des terres dans le département des Landes.

ces idées frénétiques ne pouvoient pas même venir dans l'esprit d'un législateur ancien. Restoit donc un troisième parti à prendre, savoir de modérer selon les circonstances dont on ne pouvoit pas se rendre maître quelques anciennes formes et institutions, sans leur donner un caractère de mutabilité et d'instabilité qui auroit détruit toute leur force, changer, si cela pouvoit se faire sans danger; ce qui ne pouvoit pas subsister sans danger; rapprocher les plébéïens un peu de l'état de citoyens, sans ravir aux patriciens leurs droits héréditaires et légitimes. C'est à ce parti que s'arrêta le sage Tullius.

La situation de Rome au milieu de tant de peuples guerriers et puissans exigea qu'elle eut une armée attachée aux intérêts de la patrie. Une élite d'officiers aristocrates, suivis d'une bande innombrable de cliens ou d'une poplite tumultueuse, n'auroit jamais conquis l'Italie et l'empire du monde. Il falloit faire des plébéïens clients, des citoyens soldats. En partant de ce point de vue il faut déjà admirer l'établissement du cens et des comices par centuries (1). Les classes et les centuries assignoient aux plébéïens

(1) La description de la distribution des citoyens en classes et en centuries se trouve dans tous les ouvrages sur l'histoire de Rome. Mais pour donner à nos lecteurs une idée de la légèreté avec laquelle cet objet aussi a été traité par les historiens modernes, je me bornerai ici à

la place qu'ils devoient occuper en qualité de soldats, et ce n'est qu'en cette qualité qu'ils devinrent citoyens, en votant dans les comices par centuries, qui n'étoient autre chose que l'armée

citer un passage qui se trouve dans l'histoire critique de la république Romaine de Mr. Levesque. Il dit T. I. p. 94: « On dit que Romulus s'étoit fait une garde de trois cents hommes de cavalerie qu'il nomma Celeres. » — Voilà d'abord tout ce que Mr. Levesque dit sur l'institution des Celeres dont nous avons recherché plus haut l'origine. Ce: « on dit » de Mr. Levesque me rappelle un passage de la lettre du valet de Yorick à sa maîtresse: « On dit qu'on ne doit jamais se désespérer; on dit aussi que Mr. le Caporal monte la garde Mercredi; alors ce sera mon tour. » — Mr. Levesque poursuit: « Il paroît du moins que Servius trouva un corps de chevaliers choisis entre les hommes les plus considérables de l'Etat. Il en forma dixhuit centuries. » Il paroît que Mr. Levesque n'a pas approfondi cette matière, non plus que tout le reste de l'histoire de Rome. Les changemens faits par Tarquin dans les centuries des chevaliers ont été expliqués plus haut. Quant à ceux qui y furent introduits par Servius, nous nous bornerons à citer un passage de J. Fr. Gronove Obs. de L. L. III. 25. « Servius Tullius ex his tribus centuriis fecit centurias sex, ita ut primi Ramnenses unam facerent, secundi Ramnenses alteram, primi Luceres tertiam, secundi Luceres quartam, primi Tatienses quintam, secundi Tatienses sextam centurias. Hoc tamen illis honoris habitum, ut quoties sex Centuriae appellarentur, non aliquæ e novis duodecim, sed κατ' ἐξοχὴν hae sex e tribus factæ significarentur. Hoc confirmat Festus: « Sex suffragia appellantur in equitum centuriis, quæ sunt effectæ ex numero centuriarum, quas Priscus Tarquinius rex con-

assemblée. Servius sembloit dire aux plébéïens : « Vous ne serez citoyens qu'en votre qualité de soldats. » Sous ce double rapport de soldats et de citoyens, les plébéïens étoient cependant soumis à l'empire de l'ancienne aristocratie.

Développons d'abord ces premières idées. Nous avons dit que les comices par centuries n'étoient dans le fond autre chose que l'armée assemblée. D'après les idées de ce temps, le roi ne pouvoit pas proprement créer un nouveau genre de comices, auquel les plébéïens eussent de part. Le droit de voter n'appartenoit qu'aux citoyens, et les plébéïens ne l'étoient pas (1); ce droit étoit lié avec tous les autres privilèges des patriciens dont les plébéïens étoient exclus. Pour

stituit. » Ita legendum, non adfectæ, non adjectæ. Effectæ, nempe a Servio Tullio. » — Ce que Cicéron dit dans ses livres de la république sur les centuries des classes ne mérite pas d'être rapporté. Cependant Mr. Villemain pour faire une phrase dit dans ses remarques : « Il est fort « curieux de connoître d'après Cicéron le système de ces « fameuses centuries. »

(1) Nous avons prouvé plus haut l'exclusion des plébéïens des anciens comices par curies. J'ai eu depuis la satisfaction de voir que les expressions de Cicéron en parlant des avantages des comices par centuries semblent confirmer, que les plébéïens avant cette institution étoient exclus des comices précédens. Il dit de Rep. II. 22 « reliqua multo major multitudo ne excluderetur suffragiis » et un peu plus loin : « Ita nec prohibebatur quisquam jure suffragii. »

introduire des plébéïens votans dans un nouveau genre de comices, il falloit donner à ces comices un caractère militaire. C'est ce que fit Servius. Le peuple assemblé par centuries fut appelé *exercitus urbanus*. Convoquer les comices par centuries s'appeloit dans le style des actes publics *imperare* ou *convocare exercitum* (1). Dans le même style dissoudre l'assemblée du peuple par centuries étoit *remittere exercitum* (2). Ce

(1) Varron de L. L. sect. 9: » In commentariis consularibus scriptum sic inveni: Qui exercitum imperaturus erit, accenso dicit: Calpurni, voca inlicium omnes Quirites huc ad me: Accensus dicit sic: Omnes Quirites inlicium visite huc ad iudices. C. Calpurni (consul dicit) voca ad conventionem omnes Quirites huc ad me. Accensus dicit sic: Omnes Quirites ite ad conventionem huc ad iudices. Deinde Consul eloquitur et exercitum imperat quo conveniat ad comitia centuriata. — Sed ad comitia tum vocatur populus ideo, quia alia de causa hic magistratus non potest exercitum urbanum convocare: Censor, Consul, Dictator, Interrex potest, quod Censor exercitu centuriato constituit, quia quinquennalem eum lustrare et in urbem ad vexillum ducere debet. Dictator et Consul in singulos annos, quod hic exercitum imperare potest quo eat, id quod propter comitia centuriata imperare solent. Hoc nunc aliter fit atque olim, quod augur consuli adest tum, cum exercitus imperatur. — Et Liv. I. 36. Auguriis certe sacerdotioque augurum tantus honos accessit, ut nihil domi bellicue postea nisi auspicato gereretur, concilia populi, *exercitus vocati*, summa rerum, ubi aves non admisissent, dirimerentur.

(2) Festus: Remisso exercitu simul et augur, quo consul usus est in auspizando, abire jubetur, quod tunc eo ab-

n'étoient pas des phrases. Car en effet le peuple s'assembloit en armes dans ces comices (1). Aussi ce genre de comices se tint hors de la ville au champ de Mars, parce que d'après les idées que nous avons présentées plus haut il ne devoit pas y avoir l'apparence d'une armée dans l'enceinte sacrée des murailles (2). C'est donc une erreur de croire, que la crainte d'une surprise de la part des ennemis de Rome obligea le peuple de s'assembler hors de la ville en armes et que de là vint l'usage de planter un drapeau avec une garde sur le Janicule, pendant que le peuple étoit occupé à ces comices (3). Quoique le peuple y votât par centuries, il s'y rendit cepen-

sente certum est exercitum esse remissum, ut, cum opus sit, tunc, si velit, abire possit.

(1) Συνήει δὲ τὸ πλῆθος εἰς τὸ πρὸς τῆς πόλεως Ἄρειον πεδῖον ὑπὸ λοχαχοῖς καὶ σημειοῖς, ὥςπερ ἐν πολέμῳ. Dénys d'Halicarnasse L. VII. p. 464.

(2) Gell. XV. 27. Centuriata comitia intra pomerium nefas esse, quia exercitum extra urbem imperari oporteat, intra urbem imperari fas non sit.

(3) Mr. Levesque par exemple dit T. I. p. 98. «Pendant que les citoyens étoient au champ de Mars, une garde postée sur le Janicule y plantoit un signal. Si elle apercevoit quelque danger de loin, elle abattoit le signal et le peuple abandonnant les comices couroit se renfermer dans ses murs. Mais les usages sont des effets qui survivent long-temps à leur cause. On continua d'élever pendant les comices des centuries un étendard sur le Janicule, lorsque la puissance et l'étendue de la domination

dant par tribus, parce que la division du peuple par tribus avoit toujours servi de base dans la levée des troupes, et n'étoit d'abord qu'une institution militaire. C'est là la véritable raison de la liaison de la division du peuple par tribus avec celle par classes et par centuries que les savans modernes n'ont pas reconnue, et que ceux même qui l'ont reconnue ont fort mal expliquée. (1).

Romaine ne laissoient plus aucun objet à cette précaution et tant que dura la république, il ne fallut que baisser l'étendard pour rompre une assemblée. » — Cet étendard et cette garde étoient plutôt un symbole du caractère militaire de ces assemblées, et l'on voit maintenant, comment on pouvoit s'en servir pour les dissoudre. Le peuple Romain surpris sous les armes hors de la ville par une force ennemie, ne se seroit pas sauvé, comme une souris à l'aspect d'un matou. Macrobe dit Saturn. l. 16: *Præliares dies a justis non segregaverim, si quidem justis sunt continui triginta dies, quibus exercitu imperato vexillum rufi coloris in arce positum est.* — Festus: *Justi dies dicebantur triginta, cum exercitus esset imperatus et vexillum in arce positum.* — Et T. Live XXXIX. 15. *Majores vestri ne vos quidem, nisi cum aut vexillo in arce posito comitiorum causa exercitus eductus esset, aut plebi concilium tribuni edixissent, aut aliquis magistratus ad concionem vocasset, forte temere coire noluerunt.* — On voit bien par ces passages, que le drapeau appartenoit au caractère militaire de ces comices. L'opinion commune sur l'usage de cet étendard, approuvée aussi par les Commentateurs de Dio Cassius XXXVII. 28, est aussi fausse que ridicule.

(1) Il faut mettre au nombre de ces derniers, même le grand J. Fr. Gronove qui dit Obs. d. L. L. IV. 1. Et

Pour mettre la nouvelle division du peuple par classes et par centuries dans un rapport plus convenable et plus intime avec celle par tribus, et pour empêcher que les patriciens ne se trou-

in his quidem (comitiis) perpetuum discrimen fuit, nec aut comitiis centuriatis respectus ad curias, aut curiatis respectus ad centurias vel tribus ullus habitus. At in tribus et centuriis postea — (c'est là précisément l'erreur de Grönove de croire que le rapport des tribus et des centuries s'établit plus tard.) — nonnihil consuetudo mutavit, sic ut centuriatis comitiis non modo classium et centuriarum, sed etiam tribuum cœperit ratio haberi, profectumque inde, ut eodem comitiatu maximo quæ vocabula (puta ut prærogativæ essent aliæ, aliæ jure vocatæ) tum proprie centuriis congruebant, communicata sint cum tribubus, quarum essent illæ centuriæ, et tum quoque, quod antehac solis tributis factum, tribus dicerentur aut prærogativæ aut jure vocatæ. Nempe multitudine civium in immensum aucta unaquaque in tribu permulti erant diversarum, immo omnium classium cives (cela n'étoit donc pas autre fois, et cela explique la division des tribus par Tullius) jamque singulæ classes in quavis tribu plures faciebant centurias tam juniorum, quam seniorum. Hinc Cicero in Oratione pro Plancio (c. 20) centuriam vocat unius tribus partem. Ergo comitiis ex tribubus quinque et triginta sorte una tribus excernebatur, ex cujus centuriis primæ classis quod quæreretur prærogativa centuria, ipsa quoque hæc tribus jam prærogativæ nomen auquies erat deinde quot illius sorte ductæ [et jam prærogativæ et tribus essent centuriæ primæ classis, tot rursus sortes in sitellam conjiciebantur, numero, ut videtur, aliquo notatæ, quo prima juniorum vel seniorum, secunda, tertia et deinceps centuriæ distinguerentur, tum quam centuriam designans

vassent plus trop confondus avec les plébéïens dans les tribus, il falloit faire une nouvelle division du peuple par tribus. Il comprit toute la population de la ville en quatre tribus, qui prirent les noms des principaux quartiers. Les citoyens qui avoient des terres, et les habitans de la campagne formèrent la seconde classe des tribus appelées rustiques (1). Le but de cette

sors excidisset, ea erat prærogativa centuria. Hinc factum, ut quemadmodum ob centuriam prærogativam etiam tribus, in qua centuria continebatur, prærogativæ nomine gaudebat, sic etiam tribus nomen daretur illi centuriae, atque adeo promiscue interdum hæc duo vocabula centuriae et tribus, hac in re comitali usurparentur. « — Ce n'est pas que les circonstances mentionnées ne soient pas vraies, mais leur origine est plus ancienne et non pas celle qui est indiquée par Gronove.

(1) On ignore le nombre des tribus rustiques formées par Servius. Dénys d'Halicarnasse le porte à vingt six; Venonius en comptoit trente une. Mr. N. a prétendu faire valoir un passage de Caton qui fixe le nombre des tribus rustiques à 30. Mais ce témoignage n'est pas d'un grand poids, parce que plusieurs écrivains semblent avoir confondu les nombres des anciennes divisions du peuple et surtout ceux de la division par curies et par tribus. Je rapporte à cette confusion ce que dit Festus à l'article Curia: « Curiae etiam nominantur, in quibus uniuscujusque partis populi Romani quid geritur, quales sunt eae in quas Romulus populum distribuit numero triginta, quibus postea additae sunt quinque. » Ant. Augustin. remarque: « Quod ait additas esse quinque, ut in sua quisque curia sacra publica faceret, est ni fallor, vel mendosum, vel falsum. Li-

division étoit de séparer les citoyens aisés de la classe indigente qui peuploit la ville, et à cet

cet verbo centumvitalia XXXV. curias easdem esse existimet tribus; quod contra Romanarum rerum memoriam est. Videndum est, an recte amoveri possint illa verba: *quibus postea additae sunt quinque*, quae fortasse Paulli sunt. « — Fulv. Ursinus: Ascon. in Verr. III sentire videtur tribus et curias easdem esse. Tribus, inquit, principio tres fuerunt Tat. Ramn. Luc. postea de nominibus Sabinarum plures factae sunt, quibus deprecantibus bellum parentum maritorumque finitum est; ad postremum XXXV factae. et in Verr. II. legitimos omnes tribus habent divisores suos, quos Plautus magistratos curiarum vocat in Aulul. Vide Verrium apud A. Gell. XVIII. 6. ubi scribendum est tribus quoque et curias pro eo quod est in vulgatis, decurias. » — Dacier remarque sur les mots: quibus postea additae sunt quinque: Non video cur hæc verba viris doctis suspecta sint, cum tribus et curiae perpetuo unum et idem fuerint aliud ex alio conflatum corpus Romani populi. Quod et ipse Festus aperte nos docet in centumvitalia. — Voici le passage de Festus: Centumvitalia judicia a centum viris dicta. Nam cum essent Romae triginta et quinque tribus, quae et curiae dictae sunt, terni ex singulis tribubus sunt electi ad judicandum, qui centumviri appellati sunt et licet quinque amplius quam centum fuerint, tamen, quo facilius nominarentur, centumviri sunt dicti. — Ici Dacier remarque sur les mots: « quae et curiae dictae sunt »: Hic Festus tribum et curiam idem esse testatur, quod et verum est (?) et ante Servii regnum hæc duo confundebantur (?) ita ut qui tribum tantum vel curiam appellaret, designaret utrumque. Pessimè igitur qui de hocce Festi loco dubitavere eo tantum quod tribus curias vocarent. — Et sur les mots: « Centum-

égard elle étoit fort propre à servir de base à la nouvelle division du peuple par classes et par centuries (1). Ce fut donc par tribus que le peuple s'assembla au champ de Mars pour y voter par classes et par centuries. Ainsi tout dans ces comices avoit un caractère militaire. Tout sembloit dire aux plébéïens, qu'ils n'exerçoient ici le droit de citoyens qu'en qualité de soldats. On voit donc, combien se sont trompés les historiens modernes qui remplis de l'idée que les plébéïens étoient toujours des citoyens, et que tout le peuple Romain votoit communément dans les comices des curies, font consister la sagesse de Servius en ce que par l'établissement des co-

viri sunt dicti:» Sic et si triginta quinque essent curiae, usus obtinuit, ut 30 tantum dicerentur. Ces passages suffiront pour prouver, que non seulement Festus (comme le veut Scaliger ad voc. centuriata) mais aussi d'autres écrivains étoient peu exacts en parlant du nombre des tribus et des curies. Tout ce qu'on peut dire avec assurance sur le nombre des tribus rustiques établies par Servius, c'est que le nombre en fut diminué par les pertes qu'éprouvèrent les Romains après l'expulsion des rois, et que ce ne fut que successivement que le nombre en fut augmenté dans la suite.

(1) Les historiens modernes n'ont pu reconnoître le véritable but du changement que Servius fit dans la division du peuple par tribus. Mr. L. p. e. dit I. 90. en parlant de cette division nouvelle: « On ne peut guère apprécier aujourd'hui l'avantage que pouvoit avoir cette nouveauté. »

mices par centuries il fit disparoître les inconvéniens des assemblées par curies (1). C'est Servius au contraire qui introduisit le premier les plébéïens dans les assemblées du peuple et les fit par-là citoyens, et lorsqu'on se rappelle ce que nous avons dit sur l'origine des plé-

(1) P. e. Mr. L. I. 88. « L'expérience fit bientôt sentir à Rome les inconvéniens des assemblées par curies dont nous avons parlé. Elles étoient très populaires (!!) et elles avoient le vice de tout rassemblement, dans lequel la classe inférieure ou le peuple peut dominer. Il devoit arriver souvent que les citoyens qui avoient le moins de propriétés et par conséquent le moins d'intérêt à la chose publique, que ceux qui avoient le moins de lumières et qui étoient les plus incapables de connoître et de conduire les affaires de l'état, eussent cependant la plus grande part à la décision de ces affaires. De-là devoient naître de grands désordres, c'est à Servius Tullius qu'on attribue la gloire d'y avoir remédié. Il seroit téméraire de la lui refuser obstinément. » Et p. 95. « En effet tous les citoyens ne continuèrent pas (après l'établissement des comices par centuries) comme dans les assemblées par curies de se trouver confondus, en sorte que les affaires les plus épineuses pussent être décidées par le suffrage de la multitude. » — Je suis fâché de voir que le savant éditeur de Cic. de la R. Mr. Mai se soit trompé aussi à ce sujet en disant p. 192. Belle autem docet Dionysius IV. 20. 21. hoc pacto (par l'établissement des comices par centuries) comitia Romana e democraticis facta esse aristocratica. — Cela est vrai pour l'aristocratica, non pas pour le democratica. Pour sentir toute la fausseté de ces raisonnemens, on n'a qu'à se rappeler ce que nous avons dit plus haut sur les comices par curies.

béïens, on comprend facilement le sens des paroles de Dénys qui dit (1), que Servius accorda le droit de bourgeoisie aux affranchis. Certainement ce n'est point des affranchis proprement dits que Dénys entend parler dans ce passage, puisque c'est une chose assez connue que ces derniers avant le cinquième siècle de la république ne jouissoient point du droit de suffrage. Il paroît plutôt que Dénys en parlant du changement de Servius se soit conformé à un auteur plus ancien qui pouvoit se servir indistinctement de mots des plébéïens et d'affranchis. Les historiens modernes n'ont pu ni entendre ni apprécier le passage de Dénys que nous venons de citer, et l'on s'en est servi même pour calomnier cet historien (2).

Cependant ce droit des plébéïens de voter dans les comices fut sagement modifié, et tandis que la division des classes et des centuries assignoit aux plébéïens dans le service militaire la place qu'ils pouvoient occuper selon leur fortune (3),

(1) Pag. 226. C'est à la même page que Dénys nous apprend que Servius lui-même de plébéïen qu'il étoit fut fait patricien.

(2) Voyez Mr. N. T. I. p. 387.

(3) Sigonius dit à ce sujet: *Observatum est præterea, in legione nisi ingenuos, et ex ingenuis nisi juniores, et ex junioribus nisi qui in quinque classibus censerentur et ludicrae artis expertes essent, ordine esse centuriatos.* » Nous

ils furent dans les comices des centuries par les plus sages institutions toujours soumis à l'ancienne aristocratie patricienne et à ceux qui dans la suite s'amalgamèrent avec elle sous le titre de nobles. Ces assemblées par centuries étoient convoquées et présidées par un des magistrats supérieurs qui étoit ou patricien ou l'instrument de l'aristocratie. Elles devoient être précédées des auspices, et pour les rompre il suffisoit qu'un augure annonçât le dessein de vouloir observer le ciel, ou que le magistrat président fit baisser l'étendard placé au Janicule. Le même magistrat pouvoit ordonner à la première centurie de voter encore une seconde fois quand le résultat de ses suffrages lui déplaisoit. Il pouvoit refuser d'admettre un individu au nombre des candidats, et ce n'étoit qu'avec sa permission que dans les assemblées qui précédoient le jour des comices et qui étoient appelées proprement conciones, on pouvoit prononcer une harangue pour ou contre une loi. Le choix des jours comitiaux étoit à la disposition des chefs de la religion. L'initiative de toutes les affaires portées dans ces comices se faisoit dans le Sénat, et le résultat des comices avoit besoin d'être

examinerons ce passage, quand dans le second volume de cet ouvrage nous ferons la critique des erreurs sans nombre qui se trouvent dans les auteurs qui ont écrit sur la milice Romaine.

confirmé par un Sénatusconsulte , et dans de certaines affaires même par une loi portée dans les comices sacrés des curies. Des magistrats nommés par les comices des centuries et confirmés par le Sénat et par les curies étoient quelquefois pendant la durée de leurs fonctions déstitués par un Sénatusconsulte (1). Voilà ce qu'étoient les grands comices du peuple Romain. Voilà la souveraineté de ce peuple-roi dans les temps les plus florissans de la république. Et c'est cependant dans l'histoire de ce peuple si soumis à son aristocratie que les écrivains modernes ont prétendu puiser les principes et les exemples les plus favorables à la démocratie. — Quelle chambre de députés se soumettroit aujourd'hui dans nos gouvernemens héréditaires et monarchiques aux réglemens et aux usages des grands comices du peuple Romain ?

Mais il ne suffit pas de considérer l'établissement du cens par Servius comme un moyen de faire des plébéïens , des citoyens et des soldats attachés aux intérêts de la patrie. Cette insti-

(1) Festus dit: Abacti magistratus dicebantur qui coacti deposuerant imperium. Le cas doit être arrivé assez souvent, puisque ce Grammairien en a fait un article de son dictionnaire. Le Sénat exerçoit ce droit même dans les temps de la plus grande effervescence populaire , comme on sait par l'exemple de César préteur qui fut déstitué par le Sénat , et se démit à l'instant de sa charge.

tution est encore admirable sous plusieurs autres points de vue. Comme les degrés dans le service militaire et l'influence dans les comices dépendoient de la place qu'on occupoit dans les classes et dans les centuries, et que la distribution des citoyens par classes se faisoit selon le degrés de fortune, cette institution étoit un aiguillon puissant pour tous les citoyens de veiller à la conservation et à l'augmentation de leurs biens. Il ne suffisoit plus d'être patricien pour être chevalier; il falloit avoir le cens d'une certaine classe. On s'explique maintenant la dureté avec laquelle on traita les débiteurs; on s'explique cette parcimonie extrême qui se peint même dans plusieurs proverbes Romains. Ce penchant étoit entretenu par la simplicité des mœurs des premiers temps, mais il finit par dégénérer en avarice, et il seroit difficile de trouver des hommes plus enclins à la rapine que ne le furent les Romains vers le déclin de la République.

En général cette institution fut une école de vertu. Les magistrats qui faisoient le dénombrement des citoyens avoient égard non seulement à leur fortune, mais aussi à leurs mœurs. Ainsi Servius trouva le secret d'allier deux choses qui semblent incompatibles, les richesses et la vertu. Cette direction du cens étoit doublement salutaire, parce que la religion perdoit sa force morale à mesure qu'elle dégénéroit en pure superstition. Ainsi de quelque côté qu'on veuille envisager cette institution de Servius, elle étoit admirable.

Un homme du caractère de Servius devoit éprouver les jugemens les plus opposés. Il suffisoit qu'il fut modéré pour qu'il déplût à tous ceux qui aiment les extrêmes. Les démocrates du 7^{me} siècle de Rome et les jacobins modernes en ont fait un aristocrate, tandis qu'il ne sembloit que trop libéral aux patriciens ses contemporains. Ces derniers furent indignés sans doute de voir leurs cliens changés en citoyens et protégés par les autres dispositions que Servius avoit faites en leur faveur (1); ils durent être révoltés des mesures que le Roi crut devoir prendre pour comprimer leur audace (2). Cette haine contribua peut-être plus à sa mort violente que les sentimens dénaturés qu'on prête à ses enfans; elle fit au moins qu'il ne trouva ni un

(1) Je mets au nombre de ces dispositions les édits dont Dénys fait mention p. 245. 30. et que j'expliquerai quand j'examinerai l'état ancien du droit de Rome; les édits se trouvent probablement dans les tables dont parle Dénys p. 228. 40. Les dispositions populaires de Servius se trouvent aussi marquées dans un passage de Cic. de sont — Cum Servius obæratos pecunia sua liberavisset multaque comitate usus jussu Tarquinii se jus dicere probavisset, non commisit se patribus, sed Tarquinio sepulto populum de se ipse consuluit.

(2) Nous avons cité plus-haut, le passage de Festus: Patricius vicus Romæ dictus eo, quod ibi Patricii habitaverunt, jubente Servio Tullio, ut, si quid molirentur adversus ipsum, ex locis superioribus opprimerentur.

appui ni un vengeur dans le peuple (1). — Mais il est temps de revenir aux traditions concernant la naissance de Servius Tullius que nous n'avons pas encore suffisamment éclaircies.

Nous avons remarqué plus haut que chez les anciens aussi, dans les temps où la religion embrassoit toute la vie des hommes, les principes politiques étoient intimement liés avec l'esprit de la religion. Avec les sentimens et le système que nous avons reconnu à Servius il ne pouvoit pas appartenir à l'ancienne caste phrygienne. Mais quel étoit donc le culte qui avoit nourri et formé en lui des principes si favorables à la liberté et aux descendans des esclaves. La tradition le dit à qui peut l'entendre; elle le dit fils de Vulcain. Vulcain étoit un des plus anciens

(1) Tel est le sort de tous ceux qui soutiennent les intérêts du peuple contre l'aristocratie, et c'est une des plus fortes preuves qu'une main supérieure conduit les destinées du genre humain. Non contente d'avoir basé l'aristocratie sur l'inégalité naturelle des hommes, la providence semble l'avoir pris encore sous sa protection particulière, en faisant échouer la plupart des entreprises dirigées contre elle, et en laissant périr tristement tous ceux qui l'attaquent. C'est ce qui a fait dire aux démocrates de 1793 que Dieu lui-même est un vieux aristocrate. Il est sûr, que sans ces dispositions de la providence le genre humain seroit tombé dans l'abrutissement, et que tous les efforts des philosophes ne feront jamais, que les hommes puissent se passer de l'aristocratie.

symboles du soleil dont le culte étoit répandu sur toute la terre (1). Il paroît que dans de certains pays et dans de certains temps le culte de Vulcain fut favorable à la liberté. Ce caractère particulier se montre aussi dans l'ancienne symbolique de ce dieu à Rome. Son chapeau fut l'insigne de la liberté. Les plébéïens tenoient des assemblées séditieuses dans le temple de Vulcain, où l'on entendoit des harangues contre les patriciens. (Dénys 392. 31. 431. 21. 719. 11). Plusieurs mythes anciens nous montrent Vulcain en opposition avec Mars le dieu des Quirites. Tatius, le chef des Sabins et haï de la caste phrygienne, voue un temple à Vul-

(1) Je ne crois pas qu'il soit besoin de démontrer une chose aussi connue, et je remarquerai en passant que Mr. Heyne a mal fait d'attribuer à la fiction de Virgile le feu sacré entretenu par Jarbas. Voici les vers de Virg. avec la remarque de Mr. Heyne; Aen. IV. 198.

Hic Hammone satus, rapta Garamantide Nympha,
Templa Jovi centum, latis immania regnis
Centum aras posuit, vigilemque sacraverat ignem.

« Homini Mauro Virgilius tribuit ritum Romanum, quod poëtæ facere licet; faciunt idem historici, sed imperite. » C'est comme qui diroit que la sainte écriture fait imiter à Moïse l'usage Romain. Car il est écrit dans le Lévitique VI. v. 12. et 13. Ignis autem in altari semper ardebit, quem nutriet sacerdos, subjiciens ligna mane per singulos dies. Ignis esto iste perpetuus, qui nunquam deficiet in altari.

cain , mais Romulus le bâtit hors de l'enceinte sacrée de la ville. Ces idées attachées au culte de Vulcain , combinées avec l'esprit des institutions politiques de Servius , expliquent parfaitement la tradition concernant la naissance merveilleuse de ce roi. Le fils d'une esclave et le protecteur des plébéïens dût être le fils du dieu tutélaire des affranchis (1). Des fêtes du Calendrier Romain et la tradition populaire font voir , combien la mémoire de Servius fut chère aux esclaves et au petit peuple , et jusqu'à quel point la narration vulgaire de sa naissance étoit accréditée. La grande fête des esclaves à Rome se célébroit le 15 d'Août , le même jour où Ser-

(1) Nous avons vu plus haut la malheureuse conjecture de Mr. N. sur le nom de Servius. S'il faut absolument hasarder à ce sujet une autre étymologie que celle que la naissance servile du roi présente naturellement , on pourroit dire que ce nom de Servius , ne signifie autre chose que Serviteur , *minister sacrorum* , scilicet Vulcani , de même que Cæculus , fils de Vulcain , d'où dérive le nom de Cæcilia (Eus. Chron. l. 46. et 47 et les remarques de Sigonius sur Liv. X. 46). On l'appelle aussi Servilius. Il se peut très-bien que Servius fut fils de Tarquin et d'une esclave. Cic. de R. II. 21. dit; Itaque Tarquinus , qui admodum parvos tunc haberet liberos , sic Servium diligebat , ut is ejus vulgo haberetur filius. Il l'appelle plus-haut ex serva Tarquiniensi natum , cum esset ex quodam regis cliente conceptus. Voyez encore sur le véritable père de Servius Dion IV. 1. 2. Liv. I. 39. Fest. s. nothus Arnob. V. p. 169.

vius avoit dédié un temple à Diane sur le mont Aventin, destiné à se trouver en opposition avec l'ancienne aristocratie. On croyoit que Servius étoit né un jour des nones (1) et l'on vouloit que ce soit pour cela que tous les nones étoient célébrés par des rassemblemens du peuple (2).

(1) Voyez sur l'auteur de l'institution des Nones Macrobian. I. 6.

(2) Paullus: *Servorum dies festus erat Idibus Augusti, quia eo die Rex Tullius filius ancillæ natus est. Festus: Servorum dies festus vulgo existimatur Idibus Augusti, quod eo die Serv. Tullius natus serva aedem Dianæ dedicaverit in Aventino, cujus in tutela sint cervi, a quorum celeritate fugitivos vocent servos.* Mais Mr. Dacier remarque avec raison sur les mots de Paullus. « *Servorum dies festus erat Idibus Augusti* » Pessime verba Festi interpretatus est Epitomista. Neque enim Festus dicit Idibus natum Tullium; sed Idibus eum aedem Dianæ dedicasse. Quamvis etiam Plutarchus in *Quæst. Rom.* eo die natum Servium putat. » Cur, inquit, Idibus Sextilis, qui nunc Augustus dicitur, feriæ sunt utriusque sexus servis, mulieres autem tum maxime lavare et purgare capita student? An hoc servis datum, quod eo die Servius Rex natus e captiva fuit ancilla? « Sed contra Macrobius qui Nonis natum dicit: Nonis, inquit, conventus universæ multitudinis vitandus existimabatur; quoniam populus Romanus, exactis etiam Regibus, diem hunc nonarum maxime celebrabat, quem natalem Servii Tullii existimabant. Qui cum incertum esset, quo mense natus esset, nonis tamen natum esse constaret, omnes nonas celebri notitia frequentabant. » Optime igitur Festus servorum

Si un des plus graves Romains se servit d'une fable pour ramener le peuple à son devoir, il sera permis à l'historien de Rome de citer une fable, lorsqu'elle est propre à instruire les lecteurs. Dans le temps où les bêtes avoient encore les talens que l'esclavage et les mauvais traitemens des hommes ont étouffés, un père de famille fut obligé de s'absenter pour long-temps de la maison. Il ne jugea pas à propos de confier son pouvoir à un de ses fils; il crut plus sage de répartir ce pouvoir parmi les membres de son ménage. Il ordonna que les bœufs et les chevaux éliroient à des certaines époques parmi les garçons, leurs conducteurs; que les garçons éliroient parmi ses fils celui qu'ils jugeroient capable de diriger la maison pour quelques mois. Il assigna à chacun ses fonctions, et après avoir donné ainsi ordre à tout, il partit. Quelques années après il revint, et vit partout les traces du plus horrible désordre. Il trouve dans sa maison le plus fort et le plus rusé des garçons de la basse cour établi en maître et gouvernant tout le ménage en despote. Celui-ci lui raconte les horribles suites de la distribution du pouvoir,

diem festum idibus ponit, quod eo die Serv. Tullius, qui serva natus est, aedem Dianæ dedicavit in Aventino. — S'il étoit vrai que Servius fut né le 15 d'Août, il auroit la même fête avec Napoléon qui s'érigea aussi d'abord en protecteur des plébéïens.

les désordres des élections, la désobéissance de toute part, et il avoue que pour sauver la maison, il s'étoit emparé du pouvoir souverain qu'il alloit lui rendre.

On dit que Servius content de sa nouvelle organisation, voulut se démettre de sa place et abolir la royauté pour toujours. Ceux qui lui prêtent ce dessein, croyant honorer sa mémoire, ne font que diminuer l'estime que ses institutions doivent inspirer. Un état, quelque sage que soit sa constitution, ne peut jamais se passer d'un pouvoir suprême, chargé de veiller sur la conservation de l'ordre et de l'harmonie de toutes les parties, et de régler la marche de ses destinées. Car enfin un état n'est point une horloge, et la meilleure montre a besoin d'être montée. Il est vrai qu'on cherche en vain l'horloger dans les constitutions modernes, mais il ne fait que se cacher. Les faiseurs de constitutions voudroient nous faire croire que l'équilibre des pouvoirs une fois établi dans la constitution, l'état peut se passer d'un pouvoir directeur et suprême, mais c'est qu'ils réservent ce pouvoir à eux-mêmes et à la secte chargée de diriger en secret tous les ressorts spirituels et matériels de la machine, et de lui donner de temps en temps l'impulsion nécessaire. A moins de supposer que Servius étoit en secret grand-maître d'une telle secte, l'idée qu'on lui prête est tout à fait déraisonnable. Il avoit certainement trop d'intelligence

pour savoir , que Rome avoit encore besoin d'un pouvoir directeur , résidant soit dans la personne du roi, soit dans l'élite de l'aristocratie. Si d'un côté il avoit jeté par l'établissement du cens les fondemens de la grandeur de Rome au dehors, il avoit jeté aussi les premières semences des troubles qui éclatèrent dans la suite après l'expulsion des rois. Il y a un proverbe allemand qui dit : donnez à la canaille votre petit doigt, et elle vous prendra les deux mains. Le petit peuple ne se contente pas de ce qu'on lui accorde ; semblable à des enfans mal élevés , il hausse ses prétentions à mesure qu'on montre de l'indulgence. Les patriciens pouvoient reprocher à Servius avec raison d'avoir inspiré aux plébéïens l'esprit de prétention , et de leur avoir appris , en changeant la base du gouvernement, que tout est susceptible de changement. Tout doit nous faire présumer que Servius ne pouvoit pas avoir l'idée qu'on lui prête si libéralement d'abolir la royauté comme une pièce hors-d'œuvre.

C'est sous le règne de Servius Tullius que Rome devint la ville aux 7 collines. En reculant l'enceinte de Rome, il y enferma le Vincinal et l'Esquilin , et il peupla ces monts de citoyens indigens qui n'avoient point de foyer. L'Esquilin surtout devint depuis ce temps un des plus principaux quartiers des plébéïens. Servius, haï des patriciens , le prit lui-même pour le lieu de sa résidence.

Quant à l'établissement des *feriae Latinae*, nous en parlerons quand nous viendrons à examiner la politique extérieure de Rome et ses relations avec les peuples voisins.

Nous avons pu reconnoître dans le cours de cette histoire, comment les derniers Rois de Rome s'éloignoient de plus en plus du caractère sacerdotal et théocratique. L'histoire de Rome sur ce point ressemble à celle de presque tous les peuples anciens. D'abord grand-prêtres et instrumens de la théocratie, les anciens rois commencèrent avec le temps à se livrer à leur propre politique et devinrent enfin des princes séculiers. En Egypte et dans les monarchies d'Asie ce changement se fit peu-à-peu, et le pouvoir royal lors même qu'il fut devenu un pouvoir politique, fut toujours entouré de quelques formes sacerdotales. En Italie et dans la Grèce cette tentation des rois, de gouverner indépendamment des prêtres, leur devint funeste, et ce ne fut que bien des siècles après l'abolition de la royauté, quand les peuples eurent passé par la liberté et par les orages de la démocratie, qu'on vit naître chez eux des rois séculiers. On partoît de l'idée que tout pouvoir doit émaner de la religion; comme la pratique des rites sacrés étoit traditionnelle et héréditaire, le pouvoir l'étoit également; et quand il devint électif, le choix devoit tomber sur les personnes, qui étoient initiées dans la religion ou approuvées par les prêtres. On appeloit tyran quiconque exerçoit l'autorité

sans y être autorisé par la religion. Quand même on exerçoit cette autorité du consentement du peuple, quand même on s'en servoit pour le bien public, on étoit toujours tyran, lorsqu'on déplaisoit aux prêtres et aux oracles (1). Ces idées qui tiennent à la première forme théocratique

(1) Lorsqu'après le retour des Héraclides vers la seconde guerre messénienne on abolit dans les petits états de la Grèce sous différens prétextes la dignité royale, les oracles se turent, parce que ces rois avoient commencé à leur déplaire. Les mêmes oracles exhortèrent à l'assassinat des tyrans et c'étoit une grâce de leur part de différer l'exécution de leurs arrêts de mort. La haine contre les tyrans n'étoit point, comme on le croit communément l'effet de l'amour de la liberté ; mais bien l'effet des instigations secrètes des prêtres. Ces tyrans, selon la remarque d'Aristote, s'élevèrent parmi les plébéïens et furent démocrates. Plusieurs d'entre eux régnoient avec le consentement du peuple et le gouvernoient fort bien ; mais ils étoient haïs, parce qu'ils voulurent exercer leur autorité indépendamment des prêtres et des oracles, ce qui n'empêchait pas qu'ils se servoient quelquefois des ressorts de la religion pour gouverner le peuple. Tel fut Pisistrate, qui ne désapprouvoit pas dans le fond les institutions de Solon, qui fut l'instrument de l'oracle de Delphes. Tels furent Cypselus, Orthagoras, Theagenes, Phidon et les Pisistratides. Les sept sages de la Grèce qui furent des instrumens de la théocratie, déclamèrent contre les tyrans (Plut. M. 147 B. 152 A.) et Sparte, plus soumise à la volonté des oracles, qu'aucune autre république, se distingua par son zèle à abolir partout le pouvoir des tyrans. (Thucyd. I. 18.)

des anciens gouvernemens, et qui furent entretenues par la politique des prêtres, régnèrent également parmi les petits peuples de l'Italie. C'est de ces idées qu'il faut être pénétré lorsqu'on passe au règne de Tarquin le superbe; elles renferment le clef de toute son histoire et elles auroient dû être présentes aux écrivains modernes dont les uns se sont laissé tromper par les préventions aristocratiques des anciens (1) tandis que

(1) Par exemple tout ce que Cicéron de R. II. 25, dit sur Tarquin est puisé dans les traditions haineuses de l'aristocratie sacerdotale de Rome. Cependant Mr. Villemain oppose ces vues de Cicéron au jugement de Montesquieu (Grand. et décadence des R.) qui n'a pas saisi non plus le véritable caractère de Tarquin et il dit: « Cette hypothèse ingénieuse (de Montesquieu) est tout à fait démentie par le passage de Cicéron. Appréciateur impartial de la royauté » (Cicéron n'en a aucune idée) « il semble ici, comme il l'a fait ailleurs dans le traité des lois, imputer aux crimes réels de Tarquin, et non à la nature de l'ancien gouvernement de Rome, la haine des Romains pour la monarchie. La même idée se retrouve plus d'une fois dans Tite-Live, mais elle est plus remarquable dans Cicéron qui n'écrivait pas sous l'empire des Césars et qui seroit mort pour le combattre. » Bon! Cicéron mort pour le combattre. Quand on connoit le caractère de Cicéron et sa conduite politique sous la domination de César, on voit bien que Mr. Villemain s'est laissé aveugler un peu par son admiration pour Cicéron, qu'il compare au chef de la secte, à Mr. Voltaire. » Ces deux génies dit-il, ont eu cette activité intellectuelle qui ne s'arrête ni ne se lasse jamais» — Voilà précisément le caractère des gens qu'il faut éloigner de la politique.

les autres ont écrit l'apologie de ce roi, sans être initiés dans l'esprit de la politique de ces temps.

Si l'on excepte ce qu'on dit des derniers desseins et de la dernière conduite de Romulus, les premiers prêtres - rois de Rome étoient soumis à l'aristocratie théocratique (1). La différence qu'on peut remarquer entre leur conduite politique et leurs principes ne vient que de la différence des systèmes religieux qu'ils

(1) Lorsqu'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut sur les comices des curies, on trouvera une nouvelle preuve de cette soumission des rois en ce qu'ils furent, à l'exception des deux derniers, créés sur la proposition d'un entre-roi dans les comices par curies. Cicéron dans ses livres de la Rep. ne manque pas de faire mention de cette circonstance à l'avènement de chaque roi. Mr. Villemain remarque à ce sujet L. II. 18. » La répétition de cette circonstance à l'avènement de chacun de ces rois est fort curieuse. Il ne s'agit pas simplement d'y voir la forme plus ou moins limitée, plus ou moins républicaine que prenoit l'autorité de ces rois électifs. — Mais ne peut-on pas en conclure qu'il existoit dans les archives Romains quelques preuves de l'observation de cette formalité singulière si soigneusement marquée par Cicéron, et dès lors l'histoire des premiers rois de Rome ne pourroit-elle pas paroître plus authentique et mieux attestée qu'on ne le suppose? » La première partie de l'observation de Mr. Villemain sur les formes républicaines porte à faux, et quant à la seconde on peut réduire la chose à la tradition par laquelle on voit combien l'aristocratie aimoit à garder le souvenir de son influence.

suivoient ; Romulus agit en grand-prêtre de la caste phrygienne , et Numa suit le culte plus simple et plus pur des Sabins. Tullus semble attaché au culte de l'aristocratie Albaine, et Ancus cherche à maintenir le système religieux de Numa. Tarquin l'ancien sort de ces bornes étroites, il donne à la religion plus d'étendue, et tout en augmentant la magnificence et la superstition du culte , il est déjà plus prince que grand-prêtre. (1) Le fils d'un dieu plébéien se montre encore plus éloigné à être un instrument passif entre les mains de l'aristocratie théocratique. Manquoit

(1) Cette différence des principes religieux des rois de Rome peut servir aussi à expliquer les contradictions des auteurs anciens sur l'introduction des grands insignes de la royauté. Les uns l'attribuent à Romulus (Liv. I. 8. et Dénys aussi fait mention de cette opinion qu'il ne partage pas), d'autres en rapportent l'origine à Tullus. (Macrob. I. 6. Plin. VIII. 48. IX. 39. Diod. V. 40) d'autret enfin à Tarquin l'ancien (Dénys III. 61. 62). Mais ces contradictions disparaissent lorsqu'on connoît les différens systèmes religieux des rois de Rome, et lorsqu'on sait que d'après une erreur générale dans l'antiquité celui qui renouvelle un usage passe pour en être l'inventeur. Il est donc très-probable que Romulus se servit des insignes de la royauté, que Numa plus simple n'en fit point usage ; Tullus les reprit et passa pour l'introducteur, Ancus fidèle au système de Numa ne rechercha point le faste ; mais Tarquin s'entoura du grand appareil des rois. — Voilà encore un exemple comment au moyen d'une saine critique on peut faire disparaître les contradictions apparentes dans l'histoire de Rome.

encore à Rome un roi qui se mit ouvertement au dessus des patriciens des deux classes, c'est ce que fit Tarquin le superbe, mais ce fut aussi le dernier des rois.

Assez d'historiens ont fait le portrait de Tarquin le superbe sans en saisir les traits caractéristiques, et il n'est pas besoin de répéter ici les éloges qu'on a donnés à des qualités qu'il avoit communes avec tant d'autres rois chassés de leurs états. Développons plutôt mieux qu'on ne l'a fait les causes de sa chute, et tâchons d'en éclaircir l'histoire secrète. Nous avons reconnu plus haut la part que les prêtres Gabiens avoient à la fondation de Rome et les desseins qu'ils y semblent avoir poursuivis; nous avons reconnu la liaison intime qui subsista entre les villes de Rome et de Gabie. Si tout ce que nous avons dit à ce sujet n'étoit qu'une conjecture historique, elle seroit assez confirmée par l'histoire de Tarquin. Les prêtres de Gabie durent voir avec peine le tour que prenoient les affaires de Rome. Il est naturel de soupçonner qu'ils fomentèrent du mécontentement contre un roi si peu attaché à la prêtrise, et l'on s'explique maintenant pourquoi les patriciens mécontents ou chassés de Rome se retirèrent à Gabie (D. 253. p.) C'est de là qu'ils faisoient la guerre à Tarquin. Tandis que presque toutes les autres guerres avec les petites villes voisines de Rome se terminent promptement, cette guerre contre les Gabiens devint plus

opiniâtre, on éprouva une résistance extraordinaire, et les succès se balançoient long-temps. Le conseil que Tarquin donne à son fils devenu maître de Gabie (1) d'extirper l'aristocratie ne s'explique que par l'état des choses que nous avons fait connoître. Car en tout autre cas ce conseil auroit été imprudent, puisque c'est une maxime assez connue, que le plus souvent, pour gouverner sans peine un peuple vaincu, il faut gagner l'aristocratie, maxime que les Romains ont suivie avec succès dans leur politique extérieure. Mais l'aristocratie sacerdotale ne se laisse pas gagner, et elle ne compose jamais. C'étoit donc l'unique moyen de rester maître de Gabie et de Rome à la fois, que d'extirper les chefs de l'aristocratie sacerdotale de Gabie parmi lesquels se trouvoient alors les patriciens les plus zélés de Rome. Tarquin devenu maître de Gabie, gouverne cette ville en bon prince (D. 256). Mais la meilleure conduite ne pouvoit jamais disculper un tyran. Les deux partis dont se com-

(1) Il ne faut pas s'étonner de la crédulité des Gabie qui furent la dupe de la feinte du fils de Tarquin. Il étoit arrivé plus d'une fois que les fils étoient restés attachés aux anciens principes abandonnés par leurs pères. Rejeter cette histoire comme une fable à cause de sa ressemblance avec celle de Zopyre et de Périandre c'est se livrer à un scepticisme frivole, qui détruiroit sans raison une grande partie de l'histoire ancienne et moderne.

posoit l'aristocratie de Rome se réunirent pour perdre un roi, dont l'élection ne fut pas leur ouvrage, et qui avoit l'ambition de gouverner indépendamment d'eux (1). A la tête de l'aristocratie Albaine se trouvoit Brutus (2). P. Valerius étoit le chef du parti des Sabins (D. 287. 20. 263. 30). Tarquin n'avoit pour lui que les jeunes gens de la génération naissante. Mais qu'il est facile de les faire changer de sentimens. Bientôt après l'expulsion des rois les jeunes gens furent des instrumens aveugles entre les mains des patriciens. La principale faute de Tarquin étoit de ne pas connoître le génie de l'ancienne aristocratie (3). Il donne le comman-

(1) D. 272. 20. 263. 30 et 266. 20. 274. 10. 275. 40.

(2) Mr. N. a prétendu faire un plébéien de cet homme si fameux 325. Mais le témoignage de Dénys qui l'appelle patricien de la race Albaine (292 et 264) doit l'emporter sur ces soupçons si peu fondés. Comment Brutus plébéien pouvoit-il devenir consul? Comment pouvoit-il dire à son collègue: Magistratum tibi abrogo?

(3) C'est en cela aussi qu'il ressemble à Napoléon qui ne connut jamais l'esprit de l'ancienne diplomatie, des vieilles cours et de la haute noblesse. Comme lui il vouloit gouverner sans avoir des titres héréditaires. Comme lui il fit d'abord le libéral envers le peuple. Comme lui il fut aimé et bientôt haï par la génération naissante. Comme lui il avoit des parents dont la conduite lui faisoit tort. Comme lui il fut écrasé par la réunion de deux partis. Comme lui il fut trompé par ceux auxquels ils donnoit sa confiance. Comme lui il fit des vains efforts pour se re-

dement de sa garde à ce même Brutus qui dès long-temps méditoit sa perte (1). Un terroriste moderne lui auroit conseillé peut-être de faire à Rome ce que son fils avoit fait à Gabie.

On a fait bien des réflexions sur l'attentat de Sextus Tarquin et sur le triste sort de la chaste Lucrèce; mais ni le crime de l'un, ni le caractère de l'autre ne sont encore connus. Pour les bien juger il faut se rappeler les principes des anciens sur la chasteté, principes dont on peut juger par le mot d'un Romain que la crainte de choquer les oreilles libérales nous empêche de traduire. *Impudicitia in ingenuo crimen, in servo necessitas, in liberto officium*. Les patriciens seuls étant *ingenui* à cette époque, l'action de Sextus fut un attentat contre le patriciat. Sextus fut trouvé coupable moins pour avoir violé une dame Romaine, que pour avoir violé une patricienne, et ce qui eut été à peine un péché dans une affranchie, devint un crime vis-à-vis d'une *ingenua*. Lucrèce se donna la mort moins pour l'amour de la chasteté que par un mouvement d'orgueil patricien.

tablir. Son usurpation, comme celle de Napoléon, fut suivie de la restauration de la légitimité, qui à Rome étoit l'ancienne théocratie sacerdotale.

(1) Si l'on se rapelle ce que nous avons dit plus haut sur la haine des oracles et surtout de celui de Delphes contre les tyrans, on croira facilement que le dessein de l'abolition de la royauté fut concerté avec cet oracle lors du voyage que Brutus fit à Delphes.

On rencontre dans la société des hommes qui disent la vérité d'un air qui fait douter de la vérité de ce qu'ils disent, espèce bien rare en comparaison de ceux qui débitent des mensonges d'un air de vérité. Dénys d'Halicarnasse est du petit nombre des premiers. Le parti que nous avons tiré de lui pour l'éclaircissement de plusieurs points de l'histoire ancienne de Rome et les notices intéressantes qu'il vient de nous fournir sur la chute de Tarquin, nous imposent l'obligation de porter notre jugement sur cet historien qui a été trop souvent et trop injustement maltraité par les historiens modernes (1). Il y a trois choses qui semblent avoir contribué le plus à faire regarder Dénys comme un historien sur lequel on ne peut faire aucun fond. Son premier tort c'est sans doute sa Rhétorique. Quand les anciens commençoient à avoir une littérature, tous les genres se ressentoient de l'influence dominante de l'éloquence. Quelque sujet qu'on traitât, il falloit le traiter en orateur. Cette influence de l'éloquence fut à plus d'un égard fa-

(1) Je ne prétends point recueillir ici tous les jugemens iniques portés sur Dénys. Mais je ne dois point passer sous silence l'inconséquence de Mr. N. qui dit II. p. V. qu'il ne vaut pas la peine de parler de Dénys comme historien, et qui bientôt après (p. 17. et p. 48) lui donne les plus grands éloges.

vorable à la littérature. Le style devint la première condition du succès d'un ouvrage, il n'y eut point d'auteurs qui aspirassent à être divins sans savoir manier la langue, et l'on ne cherchoit point à se faire pardonner les fautes de l'élocution par le faux brillant des pensées. Les historiens eux-mêmes qui sembloient devoir faire plus de cas des choses que des mots, furent obligés de prendre un air oratoire. Il falloit pour plaire cacher le travail des recherches, et paroître moins occupé à chercher la vérité que de la dire avec agrément. Ces qualités pouvoient exister sans être accompagnées de défauts réels; mais on se défie toujours de ceux qui disent la vérité avec apprêt, et cette défiance devoit être plus grande à l'égard d'un historien tel que Dénys qui fut en même temps rhéteur de profession. Chez lui les discours qu'il met dans la bouche de ses personnages, à l'exemple de tant d'autres historiens anciens, devoient paroître encore plus que chez les autres des ouvrages d'imagination, tandis que chez lui ce n'étoit qu'une forme qui ne devoit induire en erreur personne. Ces discours n'étoient qu'un cadre propre à y faire entrer des détails historiques qui devoient y produire un plus grand effet et des réflexions qui dans de certaines situations se présentoient naturellement. Ils sont dans le fond beaucoup moins trompeurs et moins ennuyeux que les considérations philosophiques dont les écrivains modernes assaisonnent leurs

productions historiques. La qualité de rhéteur ne doit pas dans Dénys porter préjudice à la confiance qu'il doit inspirer en sa qualité d'historien, non plus que l'éloquence de Mr. Buffon ne doit le faire regarder comme le poëte des bêtes. Mais, dira-t-on, nous pardonnerions volontiers à Dénys ses apprêts de rhéteur, si les détails qu'il nous donne étoient faits pour être crus. Ce sont ces petits détails historiques qui semblent avoir contribué aussi à perdre Dénys dans l'esprit des modernes. On partoît de l'idée, qu'il étoit impossible de savoir le détail de l'ancienne histoire de Rome; il falloit donc que celui qui prétendit en donner, passât pour un menteur. Mais ce soupçon ne peut pas être partagé par ceux qui, comme nous, ont reconnu la possibilité et l'existence de tels détails. Dénys pouvoit puiser dans les annales des Pontifes, il pouvoit puiser dans les mémoires de famille qu'on a trop injustement décriés; ces deux sources devoient lui fournir une infinité de détails historiques. Ces détails méritent la plus haute confiance quand on les examine avec l'œil d'un connoisseur exercé dans la recherche de l'antiquité sacrée. Ils paroissent insipides, suspects et peu dignes de confiance à ceux qui ne peuvent pas rattraper l'esprit de la haute antiquité. Au lieu de faire à Dénys un crime de son abondance en détails historiques, accusons le plutôt de ne pas nous en avoir donné assez. Il paroît par plusieurs endroits de son ouvrage qu'il auroit pu

le faire effectivement. Il en a été retenu par un sentiment qui lui fait beaucoup d'honneur, et qui semble être devenu encore une cause de sa disgrâce. C'est son esprit religieux, qui auprès des historiens modernes lui a fait plus de tort que sa rhétorique et sa richesse de détails. En parlant des grands Pénates Romains il se déclare contre ceux qui profanent des secrets religieux. (1). Ce même principe l'empêche de s'expliquer sur les objets sacrés gardés par les Vestales (2). N'est-il pas bien remarquable que parmi les historiens modernes qui ont fait le portrait de Dénys, il ne se soit pas trouvé un seul qui ait fait mention de ces traits caractéristiques, et lorsqu'on connoit leur profond mépris pour la religion, n'a-t-on pas raison de soupçonner que c'est précisément cet esprit religieux de Dénys qui leur a déplu? Cet esprit religieux étoit en lui exempt de toute superstition. En homme sage il marque les écueils de la religion des

(1) Ego vero quæ videre non est fas omnibus, neque audire ab his, qui viderint, licet, ea nec scripto prodenda censeo; quin et illis succenseo, qui curiose inquirunt et sciscitantur plura quam concessum est legibus. (p. 54. 40. edit. Sylla).

(1) Ego sane custodiri a virginibus non solum ignem sed et sacra quædam vulgo incognita e multis colligo; quæ vero ista sint, nec mihi, nec alii religioso deorum observatori scrutari fas censeo (p. 127. 10).

Greco, et il félicite les Romains de les avoir évités. On n'a qu'à lire l'introduction de son ouvrage pour se convaincre qu'il étoit pénétré de la grandeur de son objet et de l'importance de la tâche qu'il s'étoit imposée. On auroit donc tort de le confondre avec cette foule de Grecs légers et méprisables qui inondoient Rome dans les temps de sa grandeur. Certainement il n'est pas exempt de défauts en sa qualité d'historien; son désir de détruire les préjugés répandus par les écrivains grecs contre les Romains (1) et de présenter ceux-ci comme issus d'origine grecque peut l'avoir mené trop loin; étranger à la haute critique, il n'a pu déchirer le voile qui couvre les premiers siècles de Rome; mais les historiens et les littérateurs Romains ne l'ont pu faire non plus, et il n'appartient pas aux modernes de lui faire ce reproche. Il donne ses détails historiques sans se douter de l'usage qu'une critique habile en pourroit faire; c'est précisément pour cela qu'ils sont précieux, et si les observations, que nous venons de présenter n'avoient d'autre ré-

(1) Des auteurs grecs, pour flatter l'orgueil des rois barbares et la vanité de leur propre nation, aimoient à représenter les Romains comme des barbares favorisés par la fortune. D. 4. 30. De même dans le temps où Napoléon nous menaçoit d'une monarchie universelle, des écrivains allemands cherchoient à présenter les François comme le plus vil et le plus méprisable des peuples. Mais il n'y eut alors un seul Dénys qui osât réprimer ce délire.

sultat que d'inspirer plus de confiance dans les matériaux de Dénys, nous croirons avoir rendu un service à l'étude de l'ancienne histoire de Rome.

Avant de quitter l'histoire des Rois, il faut encore faire mention d'une erreur des anciens et des modernes au sujet de leur expulsion dont la réfutation servira à confirmer tout ce que nous avons dit sur le véritable caractère de la royauté à Rome. Les Romains dit-on, jugèrent à propos de renouveler chaque année la mémoire de l'expulsion des rois par une fête et une action symbolique. Le jour de cette fête, désignée dans le Calendrier Romain par le nom du *Regifugium*, fut selon les uns le 6 des Kalendes de Mars selon les autres le 9 des Kalendes de Juin. Le sacrificateur appelé Roi, (*Rex sacrificulus*) qu'on avoit créé après la retraite des Tarquins pour faire les sacrifices qui avoient été attachés à la personne du Roi et que la scrupulosité des Romains en matière de religion n'osoit confier à un prêtre ordinaire, faisoit dans la matinée du *Regifugium* un sacrifice solennel dans le *forum* après quoi il se retiroit par une fuite précipitée, qui devoit rappeler la mémoire de la fuite des Rois. — Voilà l'opinion ou plutôt l'erreur des anciens et des modernes. Mais on voit encore ici un exemple frappant de l'amalgamation d'idées astronomiques et historiques dans la fable Romaine. Les traditions concernant cette fête sont

encore du grand nombre de celles qu'il faut arracher à l'histoire pour les rendre à l'astronomie. Le mot de *Regifugium* auroit été une expression peu propre pour désigner l'expulsion des rois qui n'étoit pas une fuite. C'est plutôt de la fuite ou de la retraite du soleil qu'il faut entendre le *Regifuge*. Le 6 des Kalendes de Mars fut le dernier jour de l'année qui après l'intervalle des epagomènes commençoit le 1 de Mars. Cette fin de l'année ne pouvoit être mieux représentée que par la retraite précipitée du roi des sacrifices, représentant des anciens rois qui n'étoient autre chose que des grands-prêtres du soleil, et qui sans doute avoient fait la même action symbolique. C'étoit une espèce de drame astronomique comme il y en avoit plusieurs dans les fêtes Romaines. Le *Regifuge* du 9 des Kalendes du Juin se rapporte au système astronomique d'après lequel le moi de Mai fut le dernier mois de l'année. Le roi des sacrifices faisoit la même action symbolique aussi le 9 des Kalendes du mois d'Avril, qui est le jour de l'équinoxe du printemps après lequel il y avoit également le commencement d'une nouvelle année. Les prêtres qui seuls avoient la clef de cette symbolique ne daignoient pas tirer les Romains de l'erreur au sujet de cette fête. — Faut-il encore des preuves nouvelles que les Rois de Rome étoient originairement des grands-prêtres du soleil? —

SECONDE PÉRIODE.

RÉPUBLIQUE ROMAINE

JUSQU'A L'INSTITUTION DES TRIBUNS
DU PEUPLE.

EN arrivant à l'époque de l'expulsion de Tarquin, les historiens croient avoir donné une idée satisfaisante du changement qui se fit alors dans le gouvernement de Rome, en disant que la monarchie fut changée en république. Cette description a été trouvée peu exacte, comme elle l'est en effet, par quelques politiques modernes. Par son roi, disent-ils, le gouvernement avoit été monarchique, il étoit aristocratique par son Sénat et démocratique par l'intervention du peuple dans les affaires qui intéressoient toute la nation. Ce gouvernement mixte cessa après l'expulsion des rois, et Rome devint une république pure. Mais cette idée est également fausse. D'abord si l'on entend par gouvernement mixte celui dans lequel les différens pouvoirs sont dans l'équilibre et se balancent mutuellement, il faut qu'on sache qu'un gouvernement mixte

dans ce sens ne peut pas exister 5 minutes (1), et que Rome a été sous ses rois 244 ans. Les grands corps politiques se gouvernent par la loi de la gravitation, et quelle que soit leur composition, il s'y trouve toujours de par la nature un pouvoir dominant. C'est la nature de ce pouvoir qu'il faut connoître, lorsqu'on veut déterminer le caractère du gouvernement. Un roi, un Sénat et des assemblées législatives ne font pas encore un gouvernement mixte, et sans un pouvoir dominant ils se détruisent réciproquement. Aussi reconnoit-on sans peine ce pouvoir dans l'histoire de Rome sous les Rois. Malgré ses rois ou plutôt avec ses rois et ses assemblées du peuple, qui comme nous avons vu n'étoient point du tout démocratiques, Rome n'avoit été dès son commencement qu'une aristocratie théocratique; le dernier roi entreprit de la changer en une monarchie pure; il y échoua, et l'abolition de la royauté n'eut d'autre effet que de rétablir l'ancienne aristocratie sacerdotale dans sa première force. Le changement qui se fit alors ne fut donc point une révolution, mais plutôt une restauration, un retour à la légitimité de

(1) J'ai pour moi Tacite: *Cunctas nationes aut urbes populus, aut primores, aut singuli regunt, delecta ex his et consociata reipublicæ forma laudari facilius quam evenire, vel, si evenit, haud diuturna esse potest.* Ann. IV. 33.

l'aristocratie: Les historiens et les politiques modernes se sont donc trompés étrangement, en attribuant l'expulsion des rois et la nouvelle forme du gouvernement à la fureur du peuple pour la liberté, ou au désir de quelques sages d'établir une république pure. Je pardonne ces fausses vues aux écrivains du 18^{me} siècle qui étoient si avides de déterrer dans l'histoire ancienne des idées dont ils pourroient se servir pour saper les fondemens de l'édifice social de l'Europe moderne, et qui pour atteindre ce but philanthropique ne se faisoient aucun scrupule de dénaturer même les faits historiques. Mais quand je vois qu'encore aujourd'hui dans la capitale d'un royaume qui a été pendant trente ans la victime des idées révolutionnaires et dans un temps où tous les écrivains sensés devoient s'empresser à ramener les esprits à des idées plus saines, un membre de l'Académie de France vient nous assurer, que les maximes de la souveraineté du peuple suivirent la chute de Tarquin, (1) je

(1) C'est Mr. Villemain dans ses remarques sur les livres de Cicéron de la république T. II. p. 167. Le même auteur s' imagine encore que l'expulsion des rois fut suivie de l'introduction d'une nouvelle religion. « Comment, dit-il T. II. p. 200, comment supposer en effet que les croyances qui avoient utilement secondé le pouvoir des rois, aient pu s'allier également aux formes de la république? » Quelles idées! Mr. Villemain a cru peut-être que les Romains, à l'exemple des Français, dressèrent après l'expul-

né sais ce qu'il faut déplorer le plus, ou l'entêtement fatal de la secte qui s'obstine à trouver dans l'histoire de Rome ce qu'elle n'a pu réaliser dans l'histoire de France, ou la facilité avec laquelle le public se laisse duper par des écrivains qui ne savent pas les antiquités, ni même le latin. Nous avons vu plus haut que le mot de *populus* désignoit à Rome les patriciens exclusivement, et qu'on l'a entendu dans ce sens jusqu'aux derniers temps de la république. Ainsi donc la grande maxime du droit public de Rome: *populi est majestas*, bien loin d'établir la souveraineté du peuple, doit être réduite à la souveraineté de l'aristocratie. Si malgré la sagesse profonde qui présida à l'exercice de cette souveraineté, malgré la concentration de l'aristocratie dans le pouvoir oligarchique de quelques familles, Rome dans les plus beaux siècles de la répu-

sion des rois un autel à la raison. Et Mr. Villemain sur ce point est encore en contradiction avec Montesquieu quoique celui-ci se trompe également lorsqu'il dit: « Le culte et les cérémonies que les rois avoient institués furent trouvés si sages que lorsque les rois furent chassés, le joug de la religion fut le seul dont ce peuple dans sa fureur pour la liberté n'osa s'affranchir. » D'abord Montesquieu n'a eu aucune idée de la différence des systèmes religieux, suivis par les rois de Rome, et lors de l'expulsion de Tarquin il n'y eut ni fureur du peuple pour la liberté ni même la pensée de s'affranchir du joug de la religion.

blique fut si souvent obligée d'avoir recours au pouvoir d'un seul, et ne dût souvent son salut qu'à la fermeté et à la sagesse d'un dictateur ou des consuls revêtus d'un pouvoir extraordinaire, n'est-ce pas l'hommage le plus éclatant qu'on puisse rendre à la monarchie ? Peut-on encore parler de la souveraineté du peuple de Rome, ou peut-on regretter un gouvernement aristocratique qui fut si souvent obligé de se cacher sous le manteau d'un dictateur, et qui finit par se sauver entre les bras du descendant d'un grand-prêtre du Latium ?

Si nous n'avions pas encore réussi à faire connaître la véritable nature du changement qui se fit dans le gouvernement de Rome lors de la chute de Tarquin, tout ce qui se fit après cette chute viendrait encore à confirmer nos vues et à prouver le rétablissement de l'aristocratie sacerdotale. Aux rois succédèrent des magistrats annuels. Ce mot de magistrat est encore du grand nombre de ceux dont il importe de rechercher la signification primitive, parce que de telles recherches nous font découvrir souvent les idées fondamentales de la république Romaine. Le premier sens du mot de magistrat, obscurci déjà dans les derniers temps de Rome, a été tout-à-fait perdu par l'abus qu'on en fait dans l'usage journalier. Qui est-ce qui ne croit pas savoir ce que c'est qu'un magistrat ? Et cependant on pourroit embarrasser plus d'un magistrat et plus d'un

savant, en le priant de nous donner une définition Romaine de ce mot vulgaire. (1) Le mot de magistrat vient de magister qui signifie celui qui a le droit de faire des sacrifices. (2) Son

(1) On ne peut pas définir un magistrat Romain en disant que c'étoit un homme qui remplissoit des fonctions publiques, parce que ni les juges, ni les Sénateurs en mission ou chargés d'une commission, ni les proconsuls pouvoient être appelés Magistrats. On chercheroit en vain dans les auteurs latins et même dans les livres des jurisconsultes une définition exacte d'un magistrat Romain. Ce que dit Paullus: *magistratus, qui per imperia potentiores sunt quam privati*, ne mérite pas d'être réfuté, puisque proprement parlant les magistrats Romains n'avoient point *imperium*. Mais au défaut d'une définition on trouve dans Cicéron de très belles descriptions d'un magistrat. Cicero de off. I 34. 124. *Est igitur proprium munus magistratus intelligere se gerere personam civitatis, debereque ejus dignitatem et decus sustinere, servare leges, jura describere, et fidei suæ commissa meminisse. Et de Leg. III. 1. 2. Videtis magistratus hanc esse vim, ut præsit præscribatque recta et utilia et conjuncta cum legibus. Ut enim magistratus legibus, ita leges præsent magistratui, vereque dici potest, magistratum legem esse loquentem, legem autem mutum magistratum.*

(1) Personne encore n'a saisi cette première signification du mot magister Voyez p. e. les commentateurs de Festus s. v. *Magisterare*: *Erat autem proprie Magister Præfectus*, Graecis ἐπιστάτης, ut magister pagorum, societatum, vicorum etc. Mais c'est prendre le mot dans l'acception plus étendue qu'il a reçue dans les derniers temps. Parmi les plus anciens genres des magistri il faut compter les magistri curiæ, les magistri collegiorum, les magistri ludo-

corrélat est minister, celui qui dans les sacrifices fait les fonctions de desservant. Ces deux mots appartenoient donc proprement à la hiérarchie sacerdotale. La fonction principale des magistrats étoit de faire des sacrifices et des cérémonies sacrées au nom du peuple Romain. Ce n'étoit qu'en vertu de ce caractère sacerdotal qu'ils pouvoient remplir des fonctions civiles, attendu que toutes ces fonctions avoient besoin de l'initiative des auspices. Les insignes dont ils se servoient se rapportent encore à leur qualité de prêtres. La toge bordée de pourpre et la chaire curule furent proprement des insignes sacerdotaux. On s'explique par ce caractère sacré des magistrats, pourquoi le pouvoir militaire est proprement exclu de l'idée d'un magistrat Romain, et pourquoi il falloit toujours une loi particulière pour l'en revêtir. On s'explique pourquoi le nom sacré de magistrat ne pouvoit pas être attribué aux gouverneurs des provinces. (1) On s'explique

rum Apollinis, qui tous remplissoient seulement des fonctions religieuses. Ce que dit Festus au sujet des magistrum ludorum Apollinis est assez remarquable. Magistros ludorum Apollinis dixerunt antiqui, qui nunc aliter dicuntur, velut ostendit Cato in ea oratione, quam dixit contra orationem

(1) Les savans qui ont agité la question, si les proconsuls et les propréteurs peuvent être appelés des Magistrats, ont dû se tromper; pour n'avoir pas reconnu les idées que nous venons de présenter. Voyez p. e. Sigonius

pourquoi les Magistrats , quoique élus par le peuple, étoient sous l'empire de la théocratie aristocratique, et comment les Pontifes et les au-

et Valesius ad Liv. XXVIII. 38; et Spanheim Diss. 10. p. 175. Pour prouver que les gouverneurs des provinces étoient des magistrats, ils citent Cicéron Verr. III. 79, où il est question des *scribæ provinciales* qui sont chargés de rédiger *pericula magistratium*, c'est-à-dire les procès verbaux des magistrats. Mais on voit bien que Cicéron en cet endroit ne cherche point à s'exprimer exactement. Ils citent encore le fragment d'un Sénatusconsulte qui se trouve chez Gruterus p. 503. où il est dit: *Litteras ad magistratus nostros, qui Asiam Macedoniamque provincias obtinent.* Mais pour bien entendre la politique de ce langage, il faut savoir que le sénat avoit moins de pouvoir dans les provinces qu'il n'en avoit à Rome, et que les Proconsuls étoient plus indépendans que ne l'étoient les Consuls et Dictateurs. Le Sénat faisoit de vains efforts pour diriger les actions des gouverneurs des provinces, et ce côté foible de l'administration contribuoit dans la suite à préparer la chute de l'état. C'étoit donc une politique bien entendue de la part du Sénat que de donner à ces gouverneurs des provinces ce titre de magistrat qui leur rappeloit toute la dépendance et toute la soumission où se trouvoient les magistrats de Rome vis-à-vis du Sénat. — On cite enfin aussi Vell. Pat. II. 42. Qui obtinebant *Asiam magistratus populi Romani.* Mais on n'a qu'à opposer à cette façon abusive de parler l'expression d'un homme qui se connoissoit parfaitement dans l'usage des mots et dans le style des actes publics. C'est Ulpien qui dit: *Magistratus, vel is qui in potestate aliqua sit, ut puta proconsul, vel propraetor, vel alii, qui provincias regunt.* Nous avons donc démontré clairement que les gou-

gures pouvoient les reprendre de leurs actions et même les forcer à se démettre de leurs places.

Mais, dira-t-on, si les magistrats Romains étoient proprement des *magistri sacrorum*, où sont les *minisri*? On sent bien que cette objection seroit foible, quand même cette dernière idée ne se retrouveroit pas dans l'organisation des magistrats Romains. Mais elle s'y trouve réellement. En examinant avec attention les relations réciproques des magistrats Romains, on y reconnoit sans peine les traces d'une subordination hiérarchique. Chaque magistrat supérieur avoit sous ses ordres un autre magistrat qui dans le fond étoit son *minister*. C'est ainsi que le Questeur étoit le *minister* du Consul, l'Edile curule celui du Préteur, le *Magister Equitum* celui du dictateur, qu'on appeloit proprement *Magister populi* (1), et même le Légat celui du général de l'armée. De même que dans la hiérarchie proprement dite le *minister sacrorum* est

verneurs des provinces n'étoient pas des magistrats, d'où il s'ensuit aussi que dans les traités sur les antiquités Romaines on ne devoit pas diviser les magistrats en urbani et provinciales.

(1) Varro de L. L. V. 14: Dictator magister populi appellatus est; Magister equitum. Il se trompe assurément lorsqu'il ajoute: « reliqui, quod minores quam hi magistri, dicti sunt magistratus; ut ab albo albat; mais on voit au moins qu'il a reconnu la liaison du mot de magistrat avec celui de *Magister*.

regardé comme le fils de son *magister*, et lui doit les mêmes sentimens de piété que les enfans doivent à leur parens et les hommes aux dieux, de même dans les relations réciproques des magistrats le mot de *pietas* exprime les sentimens que le magistrat supérieur peut exiger de celui qui est, pour ainsi dire, son *minister*. C'est encore un trait de la plus haute sagesse et une des institutions les plus salutaires de la république Romaine. Dans les états modernes il n'y a qu'un pouvoir politique supérieur qui puisse établir entre les fonctionnaires, cette subordination si nécessaire au maintiende l'ordre public, et l'expérience prouve tous les jours que ce pouvoir ne peut pas étouffer les haines, les dissensions et la jalousie secrète des différentes autorités publiques. Chez les Romains la subordination des magistrats étoit l'effet d'un sentiment dicté par la religion. Ainsi tout ce qui a contribué à la grandeur de Rome dérive de cette source sacrée, et l'on voit encore par cet exemple, que s'il pouvoit être question aujourd'hui d'imiter les anciens Romains, il importeroit beaucoup plus de rétablir cet empire de la religion et sa liaison étroite avec les institutions publiques, que de singer ridiculement quelques formes démocratiques des temps révolutionnaires de la république Romaine.

Eclairés sur le danger de n'avoir qu'un seul grand-prêtre à leur tête, les patriciens revinrent aux premières institutions théocratiques du

Latium en choisissant deux. Ils se donnèrent des Consuls. Cette institution tient encore à l'ancienne personnification des deux parties de l'année, et ces deux Consuls sembloient des représentans vivans des Pénates de Lavinium auxquels ils alloient faire un sacrifice solennel avant d'entrer en fonctions. Ils étoient précédés de douze licteurs, symboles des douze mois de l'année. Leur nom n'étoit point, comme on le veut communément, un titre modeste, et ne signifie point des conseillers de la république (1); il dérive plutôt de *Consus*, le fils de la nature

(1) Varro de L. L. IV. 14. Consul nominatus, quod consuleret populum et Senatum. — Pomp. dans les Digestes I. 2. 16. Dicti sunt ab eo, quod plurimum reipublicae consulerent. — Mais la fonction principale des Consuls surtout dans les premiers temps de la république n'étoit point de donner des conseils ou de consulter le Sénat, et ce titre modeste de conseiller auroit été en contradiction avec un pouvoir et une dignité presque royale. Les auteurs grecs ne rendent point le mot de consul par celui de σύμβουλοι ou πρόβουλοι, mais par celui de ὄπατοι. Si le mot de consul dériveroit de *consulere* il faudroit prendre au moins ce dernier mot dans une signification plus étendue; *consulere* signifie quelquefois *judicare*. Les historiens modernes font aussi des raisonnemens sur le nom des Consuls. Selon eux ce nom devoit rappeler à ces magistrats qu'ils n'étoient que les Conseillers de la nation. Il faut rendre cependant cette justice à Mr. N. d'avoir reconnu au moins que la dérivation vulgaire du mot consul est fausse, mais il se trompe aussi en ce qu'il le met en rapport avec

et le dieu des conseils, le même à l'honneur duquel le premier grand-prêtre de Rome avoit célébré des jeux solennels. Les premiers consuls furent nommés par cooptation, mode d'élection qui fut particulier aux collèges des prêtres (1). Cette institution de deux magistrats suprêmes présentait encore l'avantage de satisfaire l'ambition et d'étouffer les jalousies des deux élémens dont se composoit l'aristocratie Romaine, et par suite des sages modifications qui réglèrent l'exercice des fonctions consulaires, il ne fut point porté de préjudice à cette unité de pouvoir si nécessaire pour la conservation de l'état et la force du gouvernement.

Il y a deux choses qui semblent démentir ce que nous avons dit sur l'esprit aristocratique du gouvernement de Rome après l'expulsion des rois, c'est l'entrée d'un grand nombre de plébéiens au Sénat, et les lois populaires de Valère. Examinons donc ces deux points sans prévention, mais avec la défiance que les erreurs des anciens et les raisonnemens des modernes ont dû nous inspirer.

Voici comment on raconte la création des nouveaux Sénateurs. Le nombre des Sénateurs

celui de *Consentes*. — Voyez encore sur le nom des Consuls Lydus de Mag. R. I. 930. Cic: de orat. II. 3. Dion. IV. 76. Non. s. v. cons. Isid. Orig. IV. 3. Flor. I. 9. Hieron. ad Isai. cap. 3.

(1) Voyez Dénys p. 276. 20.

ayant été considérablement diminué par suite des vexations et des proscriptions du dernier roi, on jugea à propos de le rendre complet, et l'on choisit pour cet effet parmi les chevaliers les plus distingués plus de 160 Sénateurs. Cette augmentation du Sénat est attribuée par Tacite à J. Brutus, par d'autres (1) historiens à Valère, par Dénys à tous les deux. Selon l'opinion de quelques anciens qui a été suivie par tous les historiens modernes ces nouveaux Sénateurs furent des plébéïens. Dénys d'Halicarnasse prétend, qu'avant de leur accorder l'entrée au Sénat, on prit la précaution de les élever tous à la dignité de patriciens. Pour distinguer ces Sénateurs de nouvelle date des anciens Sénateurs qu'on nommoit *patres*, on les appeloit du nom de *conscripti*, et ceux qui haranguoient le Sénat, aussi bien que le hérault qui le convoquoit, se servoient de la formule: *Patres et Conscripti*. Mais par l'omission de la particule *et* le titre de *conscripti* devint insensiblement commun à tous les Sénateurs, et c'est ainsi que dans la suite tous furent appelés confusément *patres conscripti*. Selon Tacite ces nouveaux Sénateurs furent les *patres minorum gentium* dont la création est rapportée par T. Live à Tarquin l'ancien.

En examinant ce récit, nous n'irons point imiter les historiens modernes qui profitent sou-

(1) Voyez Festus. s. v. *Qui patres*.

vent des petites contradictions des auteurs anciens pour révoquer en doute la vérité historique d'un fait ou d'un événement. Nous ne dirons pas non plus, que si le nombre des Sénateurs étoit diminué par suite des proscriptions de Tarquin le superbe qui après tout n'aura pas fait mourir 160 Sénateurs, ces membres bannis n'avoient qu'à rentrer à Rome après l'expulsion de ce roi. Mais nous prions nos lecteurs de se rappeler d'abord tout ce que nous avons dit dans l'histoire de Tarquin l'ancien sur la création des *patres minorum gentium*. Les circonstances qui du temps de ce roi sembloient interdire aux plébéïens l'entrée au Sénat, subsistoient encore dans toute leur force sous le premier consulat, et il n'y a nulle vraisemblance qu'à une époque où les privilèges de l'aristocratie n'avoient pas encore reçu aucune atteinte, et où la participation aux grandes charges n'avoit pas encore frayé aux plébéïens l'entrée du Sénat, un grand nombre de ces derniers aye pu obtenir un avantage si considérable. On ne songe pas que 160 plébéïens entrés au Sénat y auroient fait une majorité plébéïenne, et fait une révolution dans l'état. Ceux qui pour éluder cette difficulté prétendent, que ces plébéïens, avant que de passer dans le Sénat, furent élevés à la dignité de patriciens, en rencontrent une autre non moins grande. Car ce patriciat donné en masse est autant invraisemblable que ce qu'on raconte de certains

missionnaires qui faisoient enfermer quelques centaines de convertis dans une basse-cour, et leur donnoient le baptême avec une seringue. S'il étoit si facile de se faire faire patricien, il est étonnant que les plébéïens les plus distingués, au lieu de lutter si long-temps contre le patri-
 ciat, n'aient pas préféré de se soumettre à la cérémonie d'un baptême patricien. Mais dans le temps même où les droits des patriciens et des plébéïens étoient presque confondus, il n'étoit pas si facile de passer de l'une de ces classes à l'autre. Et si ces nouveaux Sénateurs étoient en effet devenus patriciens, pourquoi n'étoient-ils pas appelés *pères* comme les autres, et comment pouvoit-on les séparer du corps des Sénateurs par une dénomination presque ignominieuse ? Si, comme on le veut communément, le titre de *pères* fut donné aux premiers Sénateurs à cause de leur âge ou de leur sollicitude paternelle, on ne comprend pas non plus pourquoi ce titre fut refusé aux nouveaux Sénateurs. Au reste il faut n'avoir aucune idée de l'exactitude avec laquelle on observoit à Rome toujours les mêmes formules, pour croire que l'ancienne formule de *Patres et Conscripti* fut insensiblement échangée, contre celle de *Patres conscripti*. Cette scrupulosité dans l'observation des mêmes formules n'est pas un des moindres traits de la sagesse des Romains, et sur ce point aussi, comme dit le grand Bossuet, en parlant de l'Egypte, l'exac-

titude qu'on avoit de garder les petites choses maintenoit les grandes. Si la formule de *Patres et Conscripti* avoit été consacrée par l'usage, le Sénat entier se seroit récrié contre le Consul qui l'eut harangué le premier par la formule de *Patres conscripti*. Au reste si ceux qui font des *patres* et des *conscripti* deux classes différentes de Sénateurs, avoient connu le vieux langage des actes publics, ils n'auroient pas eu besoin d'avoir recours à l'omission de la particule copulative *et*, à laquelle ils attribuent la confusion des deux classes des Sénateurs. La brièveté qui caractérise le style des actes publics faisoit souvent omettre la particule copulative, et de-là vient que même dans la langue du barreau l'omission de cette particule ne portoit aucun préjudice au sens (1). — Mais c'est trop s'arrêter à combattre la vérité d'un récit dans lequel, comme en tant d'autres de l'histoire de ce temps, un fonds de vérité se trouve mêlé avec de fausses interprétations.

Tenons pour sûr que le Sénat fut complété après la retraite de Tarquin. Cette mesure étoit devenue nécessaire moins peut-être par les proscriptions de ce roi dont parlent les traditions patriciennes, que par la retraite volontaire des partisans de Tarquin dont ces traditions ne par-

(1) Voyez les explications savantes du grand Cujas sur le fragm. 28. de V. S.

lent pas; elle étoit commandée surtout par la nécessité où se trouvoit le Sénat de se renforcer par les patriciens les plus distingués, pour les faire coopérer avec plus de zèle à la révolution qu'on venoit de faire, et pour attirer dans ses vues la grande commune patricienne qui se trouvoit dans les comices des curies. T. Live dit expressément, que ces nouveaux Sénateurs furent choisis parmi les cavaliers les plus distingués. Or peut-on croire que les plus distingués des cavaliers à cette époque étoient des plébéïens? La formule de *Patres conscripti* ne devoit pas son origine à l'entrée de ces nouveaux membres du Sénat. Cette formule étoit sans doute aussi ancienne que l'institution du Sénat, et ne signifioit autre chose que *Pères élus* ou *choisis* parce que le Sénat dès son origine ne fut autre chose qu'un comité de patriciens. Le titre de *patres* étant originairement commun à tous les patriciens, il ne suffisoit pas d'appeler les Sénateurs qui étoient tous des patriciens du nom de *patres*, il falloit dire: *Patres conscripti*. La tradition qui parloit d'un grand nombre de citoyens qui furent conscrits dans le Sénat après l'expulsion des rois, pouvoit facilement induire en erreur les antiquaires Romains qui cherchoient l'origine de la formule *Patres conscripti*. Ne sachant pas la véritable cause du titre de *patres* donné aux Sénateurs, il étoit naturel que la tradition concernant l'entrée d'un grand nombre de conscrits au Sénat les portât à croire que

ces *conscripti* formoient une classe séparée de Sénateurs, et nous avons vu dans le cours de cette histoire assez d'exemples de l'illusion que se faisoient les Romains sur l'origine de leurs anciennes formules, pour trouver croyable qu'ils se trompoient également sur l'origine de celle dont nous venons de parler. — Voilà l'idée qu'on doit se faire d'après les règles d'une saine critique de cette prétendue création de plus de 160 Sénateurs plébéïens. C'est aux lecteurs à choisir entre les résultats que nous venons de présenter et entre les raisonnemens des auteurs modernes sur le même objet (1).

Il faut moins de discussions pour présenter sous leur véritable jour les lois populaires de Valère

(1) Je me bornerai à citer ce que dit l'auteur le plus récent en cette matière : » A l'époque de la révolution républicaine, dit-il, Brutus fit entrer dans le Sénat des plébéïens qui prirent un nom que dans nos idées modernes on pourroit traduire par celui de représentans de la petite propriété : *Patres minorum gentium*. Il paroît que ces nouveaux élus devinrent Sénateurs, sans être patriciens, et qu'il se conserva entre eux et les anciens Sénateurs une différence d'origine, quoiqu'il y eut égalité de prérogative. Eux seuls portoient d'abord ce titre de pères conscrits qui devint dans la suite la dénomination commune pour désigner les membres du Sénat » — On croira peut-être que c'est un écolier qui a écrit ceci. Mais non; c'est un membre de l'Académie de France, c'est le premier traducteur des livres de Cicéron de la République, Mr. Villemain. (T. II. p. 165). Voyez encore sur l'époque de la première l'entrée des plébéïens au Sénat les opinions des Commentateurs de T. Live V. 12. 11.

qui ont paru si démocratiques aux historiens modernes. Il suffit de se rappeler ce que nous avons dit sur la véritable signification du mot de *populus* pour se convaincre, que des lois favorables à ce peuple, étoient des lois favorables aux patriciens. Certainement quand dans la suite les plébéïens envahirent la plupart des privilèges des patriciens, et que ces derniers cessèrent d'être seuls *ingenui*, les plébéïens les plus distingués (1) ne manquoient pas d'appliquer en leur faveur des lois qui n'étoient d'abord qu'à l'avantage des patriciens. Mais c'étoit proprement pour les patriciens que le consul faisoit baisser les faisceaux, c'étoit pour eux que Valère fit passer la loi d'après laquelle on put appeler par devant les comices des jugemens

(1) Je dis: les plébéïens les plus distingués; car la classe du petit peuple n'avoit aucune part aux bienfaits de ces lois. Soumis à une inspection plus immédiate de la part des magistrats, ces particuliers sans aveu n'étoient pas même admis à s'étayer du secours d'un tribun et à réclamer l'appel au peuple, puisque les tribuns étoient attachés uniquement aux cinq premières classes. Les consuls exercoient long-temps à titre de police correctionnelle le droit de condamner à la prison, au fouet et même à la mort. La nécessité d'étendre avec le temps la loi de la provocation au peuple même aux plébéïens jouissant de quelque considération, fut cause que cette loi fut renouvelée à plusieurs reprises, et ce ne fut qu'en 556. que la loi Porcia restreignit d'une manière effective et vis-à-vis de tous les citoyens indistinctement l'arbitraire des sentences consulaires.

pour crimes publics que rendoient alors les seuls consuls. C'étoit pour eux qu'on fit la loi qui permettoit de tuer sans autre forme de justice celui qui auroit voulu se faire roi. C'étoit pour eux qu'il fut défendu à qui que ce fut d'exercer des fonctions publiques sans le consentement du peuple. Toutes ces lois, bien loin de faire un grand changement dans le gouvernement, comme le veulent les historiens modernes, ne faisoient que consolider et consacrer le principe de la suprématie de l'aristocratie, principe qui avoit été violé par le dernier roi. Le Sénat, en faisant porter ces lois par Valère, opposoit une barrière aux tentatives des ambitieux; il rassuroit les patriciens qui pouvoient craindre de trouver bientôt dans un consul un autre Tarquin. Valère qui porta ces lois à l'assemblée du peuple, fut donc véritablement l'homme de l'aristocratie, il mérita le titre de *Publicola*, c'est à dire d'un homme qui prend soin des intérêts des patriciens. Mais il étoit naturel que dans les siècles suivans, quand les lois de Valère regardoient presque tous les citoyens Romains, ce même Valère passât pour un grand démocrate, et que les tribuns séditieux qui, comme les libéraux de nos jours, fouilloient dans l'histoire pour trouver des complices, prétendissent marcher sur les traces de Valère. Cependant la connoissance du véritable caractère de ce consul ne fut pas tout-à-fait perdue; l'aristocratie aimoit à en conserver le

souvenir dans ses traditions. On le voit par un passage très-remarquable qui se trouve dans un ouvrage où les historiens modernes n'iroient pas chercher des notices de cette espèce. C'est dans le 5ème chapitre du second livre des Académiques de Cicéron, où Lucullus reproche aux Académiciens de citer en leur faveur les anciens Physiciens, et de les citer à tort, qu'on trouve les paroles suivantes: « Lorsque vous nommez les anciens Physiciens, il me semble que vous faites ce que font les citoyens séditieux, lorsque, pour insinuer qu'ils leur ressemblent, ils citent des anciens illustres qui ont favorisé le peuple: ils remontent jusqu'à P. Valerius qui fut consul la première année après l'expulsion des rois; ils passent à ceux qui, quoique consuls, ont fait les lois populaires de l'appel; ensuite ils viennent à des personnages plus connus, à Caius Flaminius, à Q. Pompeius; — ils y ajoutent C. Marius, et, quant à celui-là, ils disent vrai.» N'est-il pas évident que les personnes qui avoient l'occasion de puiser dans de bonnes traditions, se moquoient de ces rumeurs populaires, et qu'ils ne rangeoient pas Valère dans la liste des démocrates?

Si l'erreur au sujet de Valère étoit si enracinée du temps de Cicéron, il faut pardonner aux historiens modernes d'avoir entièrement méconnu le caractère primitif de ses lois. La multitude, disent-ils, en parlant des faisceaux bais-

sés, voyoit avec un sensible plaisir, — et l'on voit bien que c'est en même temps un plaisir sensible pour ces historiens eux-mêmes, — qu'on lui soumettoit les marques de la souveraine autorité, et qu'on reconnoissoit ainsi par un aveu public que le pouvoir de la multitude étoit supérieur à celui du consul. Voilà, disent-ils, en faisant l'énumération des lois de Valère, voilà la première époque d'une démocratie bien marquée dans Rome. Ce fut alors, dit l'un d'entre eux, qu'on reconnut l'existence de ce fameux axiome, *que tout pouvoir émane du peuple*. La conduite de Valère, dit-un autre, devoit naturellement déplaire au Sénat trop jaloux de l'autorité; mais on avoit besoin du peuple contre l'ennemi. Trompé par quelques expressions de T. Live qui prête souvent aux anciennes institutions les couleurs de son temps, et qui présente la première loi de la provocation au peuple comme un avantage des plébéïens, ce qu'elle ne devint en quelque sorte que dans la suite, l'historien allemand dont les erreurs nous ont occupés si souvent va jusqu'à affirmer que cette loi concernoit les plébéïens exclusivement (1). Mais, dit-il, que devinrent alors les pauvres patriciens? N'étoient-ils pas aussi exposés aux outrages d'un consul d'un caractère violent? En-

(1) Mr. N. T. I. p. 340.

fin l'historien allemand va leur chercher un protecteur, et il le trouve dans la personne du *Magister equitum*, qui étoit, dit-il, le véritable tribun des patriciens (1). C'est dommage seulement que le savant Allemand ait oublié de nous dire, à qui les plébéïens adressoient leur appel dans le temps où ils n'avoient pas encore des tribuns, ni des comices par tribus. Outragés par le consul, ils faisoient peut-être un appel ad consulem *melius informandum*. — Mais c'est faire trop d'honneur à ces bévues. Il n'y a qu'un seul parmi les historiens modernes qui semble avoir senti au moins confusément l'inconvenance des idées populaires attachées au caractère de Valère. C'est Mr. le Comte de Ferrand qui dit dans son *Esprit de l'histoire* (2): « Valerius Poplicola étoit bien dupe de sa popularité, et sans le savoir travailloit beaucoup plus pour le Sénat que pour le peuple, quand il permettoit par une loi expresse de tuer sans aucune formalité précédente quiconque aspireroit à le couronne. » J'aime à penser que Mr. le Comte de Ferrand, après avoir lu cette exposition, ne voudra plus regarder Valère comme dupe de sa popularité.

Ainsi tout prouve que l'expulsion des rois fut toute entière à l'avantage des patriciens. Le petit peuple n'y gagna d'abord rien que le pil-

(1) Mr. N. T. I. p. 363.

(2) T. I. p. 295.

lage des biens de Tarquin (1), qu'on lui livroit pour l'intéresser au nouvel ordre des choses, et pour le mettre dans l'impossibilité de reculer. Il seroit cependant injuste de mettre cette mesure en parallèle avec les ventes révolutionnaires de nos jours. Ce qu'on faisoit à Rome pour consolider la légitimité violée par Tarquin, on le faisoit en France et en Espagne pour détruire la légitimité. A Rome on étoit prêt à rendre les biens du roi, quand les trames ourdies par ses ambassadeurs vinrent rompre cette négociation; les révolutionnaires de nos jours n'eurent jamais d'autre intention que celle de s'enrichir aux dépens de l'église et de l'état. En France et en Espagne l'héritage sacré de l'église fut livré à des mains profanes et impures; à Rome la meilleure pièce de terre de Tarquin dans le plus bel endroit du champ de Mars fut consacrée à ce dieu.

Après avoir présenté sous son véritable jour le caractère du gouvernement de Rome après l'expulsion des rois, il est temps d'entrer dans le détail de l'histoire de ce temps. Quoique l'idée du Consulat ne fut point nouvelle, son premier établissement au milieu de tant d'orages dût être

(1) Cette confiscation ne s'étendoit pas seulement aux biens meubles du roi. Il paroît par un passage de Pline (Hist. N. XVIII. 4.) qu'on ait distribué aussi ses terres aux plébéïens.

accompagné de quelques circonstances extraordinaires qu'il faut distinguer de la régularité du gouvernement consulaire dans les temps les plus florissans de la république. Une année consulaire de 16 mois, remplie de 5 consuls dont l'un fut forcé de s'abdiquer commence les fastes de la république. Le premier choix de l'aristocratie tomba sur *L. Junius Brutus* et *Tarquinius Collatinus*. Le premier trouva dans le Consulat le prix de sa trahison et les moyens de consolider l'ouvrage qu'il avoit commencé. Collatinus fut élu, moins pour avoir été le mari de Lucrece, que pour être du sang des Tarquins. Le passage de la monarchie à la république parut moins violent, puisqu'un Tarquin se trouvoit encore à la tête de l'état, et ce sage tempérament parut étouffer les regrets et satisfaire les désirs de ceux qui s'attachoient trop aux idées du pouvoir héréditaire. Mais ce but une fois rempli, ce fut la crainte de ces mêmes regrets et de cette même force du pouvoir héréditaire qui engagea l'aristocratie dans une conduite tout-à-fait contraire. En exilant ce même Tarquin qu'elle venoit de faire Consul, Rome sembloit se défier d'elle même, et craindre un retour de tendresse pour ses rois. Le bon traitement qu'on lui fit lors de sa retraite, prouve assez qu'il n'avoit aucun tort réel, et que ni le sentiment qu'il avoit soutenu de restituer aux Tarquins leur bien, ni la conduite molle qu'il

avoit tenue dans la condamnation de ceux qui avoient conspiré avec les ambassadeurs du roi l'avoit perdu. S'il faut ici accuser quelqu'un, c'est Brutus qui, en exilant son roi, joue lui-même, si non le rôle d'un roi, au moins celui du bourreau de l'aristocratie. En général le caractère de cet homme n'est pas celui d'un preux chevalier, et ce fameux Brutus ressemble assez à ces barons allemands qui de nos jours prenoient l'argent d'un usurpateur pour mieux le trahir. Quelque nécessaire que fut le changement de l'état auquel il contribua, quelque justes que fussent les sujets de mécontentement qu'il avoit reçus, toute sa conduite politique a quelque chose d'odieux, et si sa dissimulation sous le règne précédent nous semble basse, la férocité à laquelle il se livra après cet état de contrainte, nous révolte également. La providence qui par des voies secrètes rend à chacun ce qu'il mérite, et qui se charge elle-même de la punition de ceux dont elle se sert pour châtier les coupables (1), sut frapper Brutus à l'endroit le plus sensible. Ses fils avoient pris part à la cons-

(1) Il existe une rétribution déjà dans ce monde; c'est une vérité qu'on ne sauroit trop répéter, et dont personne ne douterait, si nous avions les confessions des criminels qui semblent être morts heureux. On dit qu'il y a en Europe une société secrète qui s'est proposé de seconder cette œuvre de la providence, et qui pour cet effet

piration ourdie par les ambassadeurs de Tarquin pour rétablir le roi. En condamnant ses fils, Brutus exerça à la fois les droits du magistrat et du père de famille, et Tarquin rentré à Rome n'auroit pu punir Brutus d'une manière plus cruelle. Si Brutus n'avoit pas trouvé la mort dans la bataille qui fut livrée à ceux de Veïes et à ceux de Tarquinies qui avoient pris la défense du roi banni, une autre punition l'attendoit de la part de ceux-mêmes pour lesquels il avoit combattu. Il seroit devenu suspect aux patriciens. Car déjà commençoit à se développer au milieu de l'aristocratie Romaine cet esprit jaloux qui souffroit avec peine la prééminence trop marquée d'un homme de mérite. Ce principe qui fut celui des démocraties de la Grèce, et qui est encore aujourd'hui suivi par la secte (1), prit à Rome un caractère aristocratique, et nous verrons dans la suite de cette histoire, le Sénat,

exerce une espèce de justice vestphalienne. Si ces Messieurs vouloient se pénétrer de la vérité dont nous venons de parler, ils ne singeroient pas la providence d'une manière qui donne lieu à mille abus horribles. C'est un mot profond que celui de la sainte écriture: *Dominus dixit: Mea est ultio*. Cette société fait donc une besogne également superflue et criminelle.

(1) On sait que la secte aime à renverser elle-même les autels quelle dresse d'abord à ses adeptes et à ceux qui sont ses instrumens. De-là vient aujourd'hui ce nombre prodigieux de réputations éphémères et factices.

jaloux de voir son autorité partagée entre ses membres les plus distingués, abaisser par mille moyens et sans avoir recours à l'ostracisme, tous ceux dont il crut devoir redouter l'ascendant et les desseins ambitieux. Valère que Brutus s'étoit fait donner pour collègue après l'abdication forcée de Collatin, ressentit le premier les effets de cette jalousie. Ce n'est pas au petit peuple qu'il fut suspect, mais à l'aristocratie, et c'est une nouvelle preuve que ces lois qu'il fit promulguer pour se remettre dans l'esprit du peuple, (*populus*) étoient tout-à-fait aristocratiques. Les anciens dans la première période de leur civilisation aimoient la simplicité dans la vie privée et la grandeur dans les entreprises publiques (1). Un air de faste, une maison bâtie sur un terrain trop élevé suffisoit déjà pour donner de l'ombrage. La maison de Valère étoit située sur la croupe de Velia qui étoit la partie la plus haute du mont Palatin (2). Averti des soupçons qu'on avoit conçu à ce sujet, Valère fit une chose que ne feroient jamais nos libéraux pour l'amour du peuple, il démolit sa maison jusqu'à

(1) Privatus illis census erat brevis, commune magnum. — *Hor.*

(2) Il n'y a point de contradiction, comme le veut Mr. N. (T. I. p. 338) entre ce que Plutarque dit de cette maison (in v. Popl.) et ce que T. Live rapporte des funérailles de Valère (II. 16.) Et Mr. N. ne fait encore ici que copier Mr. Lev. T. I. 117.

la dernière pierre. Après la mort de Brutus il ne s'étoit pas hâté de se faire nommer un collègue. Il répara ce tort, en rassemblant les centuries pour l'élection d'un nouveau consul. On lui donna pour collègue Spurius Lucretius, père de Lucrèce. En cédant à ce dernier la première place, parce qu'il étoit le plus âgé, Valère agit d'après un sentiment qui étoit commun à tous les peuples de l'antiquité. Partout on honoroit dans la vieillesse la plus naturelle et la plus respectable des magistratures, et ce sentiment ne contribua pas moins que le pouvoir paternel à modérer les excès auxquels des institutions républicaines pouvoient donner lieu. Lorsqu'on compare ces honneurs rendus à la vieillesse dans des états républicains et chez des peuples payens avec l'état d'abandon où elle se trouve dans nos états chrétiens et monarchiques, dans lesquels il n'y a rien de plus commun que de voir, non seulement dans la société, mais même dans le service public des vieillards respectables sacrifiés à des jeunes imbécilles, on doit déplorer un état de choses qui est tantôt la suite de l'aveuglement ordinaire et du manque total de principes à suivre dans la direction du spirituel des peuples, tantôt l'effet du pouvoir de la secte qui s'est emparé du gouvernement pour opérer plus sûrement le relâchement de tous les liens de la morale et de la religion. Ce fut à Sparte surtout qu'on honoroit la vieillesse, et lorsqu'on songe

que Valère étoit d'origine Sabine, et que les Sabins tenoient leurs institutions d'une colonie de Lacédémoniens; on s'étonnera encore moins que l'ambitieux Valère ait respecté dans son collègue la prérogative naturelle de l'âge. Lucrétius ne jouit que peu de jours de l'honneur du consulat. Marcus Horatius, qui fut nommé à sa place, acheva le reste de l'année avec Publicola.

Le premier traité de commerce qui fut conclu selon Polybe entre Rome et Carthage, appartient encore à cette première année consulaire. Comme cette année est occupée de 5 consuls, Polybe, pour désigner l'époque de ce traité, ne pouvoit mieux faire que de nommer le premier et le dernier de ces consuls, savoir Brutus et Horatius. Un écrivain moderne qui a cru éclaircir l'histoire Romaine en la brouillant, s'est prévalu de cette circonstance pour décrier les fastes consulaires (1). Il suppose que Polybe a dû trouver les noms de Brutus et de Horatius à la tête de ce traité de paix qu'on lisoit encore de son temps, et sur cette supposition que son imagination lui présente comme une vérité incontestable, il se hâte de conclure que tout ce que les fastes disent des consulats de Valère, de Collatin et de Lucrétius doit être renvoyé au pays des fables et des chimères (2). Le silence de T. Live au

(1) Mr. N. T. I. 332. 338.

(2) Il renouvelle ces doutes et ces soupçons dans l'histoire de quelques consulats suivans, où il paroît quelque

sujet de ce traité de commerce, lui fournit encore l'occasion de faire de mauvaises conjectures. Mais quand nous viendrons à tracer le portrait de cet historien, on ne s'étonnera plus qu'il ait passé sous silence un objet qui étoit si éloigné du but qu'il s'étoit proposé en écrivant son histoire.

Rome venoit d'échapper au danger d'une conspiration; elle avoit résisté heureusement aux efforts de deux peuples ligués pour le rétablissement de Tarquin. Mais un plus grand danger l'attendoit dans la seconde année consulaire. Porsena, le plus puissant des rois qui fussent alors en Italie, reconnut ce que de nos jours on a reconnu parfaitement que les rois ont des intérêts communs. Ni le courage de Coclès, ni le crime de Scævola ne purent sauver Rome. Il falloit recevoir la loi du vainqueur. Les Romains furent obligés de se soumettre à des conditions très-dures (1), et l'on doit s'étonner que Tarquin n'ait pas été rétabli sur le champ. Mais peut-être ce rétablissement n'étoit que différé.

différence entre Dénys d'Halicarnasse et T. Live. Il ne savoit donc pas, qu'un savant Français est parvenu à concilier heureusement ces deux historiens à ce sujet. Voyez la dissertation de Mr. de la Curne dans les Mémoires de l'Académie des belles-lettres T. VIII. p. 363.

(1) Plin. LXXXIV. c. 39. In fœdere, quod expulsis regibus populo Romano dedit Porsena, nominatim comprehensum invenimus, ne ferro nisi in agricultura uterentur.

Porsena, après avoir subjugué Rome, tourna ses armes vers d'autres peuples du Latium, et Tarquin qui dut trouver dangereux de retourner à Rome dans un tel moment, se joignit à cette expédition. Mais elle devint funeste à l'armée des Etrusques, et Rome en semble avoir profité pour reconquérir son indépendance. C'est à ce moment qu'appartient peut-être l'histoire de la fuite de Clélie qu'on voudroit nous présenter comme une action héroïque tandis qu'elle n'est qu'un manque de foi et une violation du droit des gens.

Les historiens modernes s'arrêtent avec complaisance sur ces essais malheureux de rétablir un roi détroné. Il semble que ce soit pour eux un spectacle bien doux de voir ce roi errer de ville en ville, cherchant en vain un appui et un vengeur. C'est sur-tout l'attentat de l'infâme Scævola qui est pour eux un sujet inépuisable d'éloges, et en effet il n'est pas étonnant que ce lâche assassin ait paru un héros aux amis des régicides. C'est surtout l'historien allemand dont les erreurs nous ont occupés si souvent, qui ne trouve point d'expressions assez fortes pour vanter dignement le Séide Romain. Selon lui l'action de Scævola est trop belle pour être vraie, et c'est pour cette raison qu'il faut la ranger peut-être dans la classe des fictions poétiques de ce temps. En supposant que ce soit un fait historique, il trouve affreux que Scævola n'ait pas été récom-

pensé au moins par des consulats (1). — On croira peut-être que c'est un radical caché dans un grenier de Caton-street qui tient ce langage. Mais non, c'est un homme d'état dont l'histoire Romaine a été regardée, comme un chef-d'œuvre par toute l'Allemagne.

Ce n'est jamais impunément qu'un peuple se mutine contre ses rois. Pour avoir chassé les siens, Rome perdit en un moment le fruit des efforts de plus d'un siècle, la suprématie du Latium; elle déchut de sa puissance, et à peine échappée à sa ruine, elle tourna ses armes contre elle-même. Les patriciens trouvèrent bientôt dans les plébéïens des ennemis beaucoup plus redoutables que ne l'étoient les rois qu'ils avoient chassés. En commençant l'histoire de cette guerre intestine, nous prions nos lecteurs de se rappeler tout ce que nous avons dit plus haut sur le caractère distinctif des patriciens et des plébéïens. Les historiens modernes ont pris chaudement le parti d'une classe d'hommes qu'ils ne connoissent pas. C'est surtout l'ami de Scævola qui s'érige en défenseur de la légitimité des prétentions des plébéïens. Ces prétentions,

(1) Mr. N. T. I. p. 354. Lorsqu'on pense que Mr. N. a étalé ces belles maximes dans les cours qu'il a données à l'Université de Berlin, avant de publier son ouvrage sur l'histoire Romaine, on conviendra que c'étoit une belle école pour former des *Sand.*

dit-il, étoient beaucoup mieux fondées que ne le sont celles du tiers-état dans les états modernes, et s'il ne faut qu'une noble naissance pour avoir le droit de participer à l'exercice de la souveraineté, on ne sauroit contester ce droit aux plébéïens de Rome. Car ces plébéïens qu'il ne faut pas confondre avec les cliens des patriciens, étoient d'un sang aussi pur que la petite noblesse de l'Angleterre et de l'Ecosse. Leur état politique ressemble à celui des habitans du pays de Vaud, et leur cause fut aussi bonne que celle des catholiques en Irlande. Les plébéïens seuls étoient propriétaires des terres; ils avoient des biens-allodiaux, tandis que les patriciens n'étoient autre chose que les fermiers des domaines (1). — On voit bien que c'est le bavardage

(1) Mr. N. T. I. p. 377. 380. 389. 392. 421. C'est pis encore quand des erreurs de cette espèce se trouvent dans les livres qui sont destinés à l'instruction de la jeunesse. Un professeur de l'Université de Göttingue a publié entre autres mauvais ouvrages sur le droit, une histoire du droit Romain, dont il existe déjà, je crois, la 6ème édition. J'invite mes lecteurs à lire ce que le bon homme dit sur les mêmes objets que nous avons traités et particulièrement sur les patriciens. Ce Mr. H. est encore un de ces professeurs que Cujas n'auroit pas reçu au nombre de ses écoliers. Et ce sont de jeunes gens formés à une si belle école qui occupent dans la suite des places dans le gouvernement! — Peut-on s'étonner encore de tout ce qui se passe? Et où vont nous mener la superficialité et l'esprit d'illuminisme qui ont infecté l'instruction publique?

d'un homme qui étranger aux bonnes études a cru pouvoir appliquer à l'histoire de Rome les idées qu'il avoit puisées dans la lecture des gazettes. Sans nous arrêter à combattre des visions dont le ridicule a été senti même par un professeur allemand (1), hâtons nous plutôt de présenter la véritable cause des troubles qui éclatèrent à Rome après l'expulsion des rois.

Dans tous les états anciens les lois concernant les débiteurs étoient extrêmement dures. Il falloit payer de sa personne quand on devenoit insolvable, et cette sorte de payement qui embarrasseroit beaucoup nos négocians modernes, étoit reçue sans peine dans ces états agricoles où l'on pouvoit employer son débiteur aux travaux de la campagne et même en faire un esclave. Ainsi ce qui nous semble dur et inhumain dans cette partie de la législation des anciens, n'étoit que l'exercice d'un droit reconnu. C'est de ce point de vue qu'il faut partir, lorsqu'on veut juger sans prévention ce qu'on nous rapporte de la dureté des créanciers patriciens envers leurs débiteurs. Mais il y a encore une circonstance particulière à laquelle on n'a pas fait attention, et qui peut servir à disculper les patriciens du reproche de la dureté. Pourquoi ces plaintes des débiteurs plébéïens ne sont-elles pas entendues avant cette époque? Comment des lois qui a-

(1) Mr W. p. 191. 282. 188. 234. 325.

voient subsisté toujours, pouvoient-elles faire naître des troubles précisément quelques années après l'expulsion des rois? Il n'est pas difficile de trouver la réponse à ces questions, si l'on songe que Rome venoit de perdre la meilleure partie de son territoire et la suprématie du Latium. Cette perte de presque tous les domaines de l'état qui avoient été donnés en ferme, dut causer la plus grande révolution dans la fortune des particuliers. Qu'on se mette à la place d'un patricien que la ferme des domaines avoit mis dans l'état de donner la table à un grand nombre de cliens, et que la perte de ses revenus mettoit dans la nécessité d'être dur envers ceux dont il avoit été le père. Et qu'on ne dise pas, que les patriciens n'avoient qu'à restreindre un peu leurs libéralités. C'est le cens qui obligeoit chaque Romain de veiller sans cesse à la conservation et à l'augmentation de sa fortune. Celui qui étoit libéral envers ses créanciers s'exposoit à être rangé dans une classe inférieure, et à perdre jusqu'à son état de citoyen. Les traitemens durs dont se plaignoient les plébéïens doivent donc être considérés comme une suite de l'expulsion des rois. Tel est le funeste effet de toutes les révolutions de mettre les citoyens les plus honnêtes dans un conflit pénible, et tandis que dans les temps ordinaires on n'a qu'à suivre la route des devoirs, un grand changement dans l'état ne laisse souvent aux particuliers et aux hommes d'état que le choix des fautes.

Pressée de tous côtés, l'aristocratie eut recours à ses grandes armes. Elle fit usage d'un des plus puissans moyens du régime sacerdotal. Assemblée pendant le silence de la nuit, l'élite des *Pères* délibéra sur le choix d'un homme à qui elle pourroit confier ses intérêts, sans trembler pour elle-même, et le lendemain les plébéïens rebelles virent avec un saint effroi sortir du sanctuaire du Sénat le *Maître du peuple* avec l'appareil formidable de 24 licteurs. Il n'y eut que la religion qui put inspirer ces terreurs, et faire en un moment d'un peuple rebelle un peuple docile et soumis. Le Dictateur fut appelé proprement *Magister populi*, et ce que nous avons dit plus-haut sur ce mot de *Magister*, fait assez voir le sens et la force de ce titre. Le nom de Dictateur qu'on donnoit aussi à ce souverain magistrat, et qui se rapporte au mode d'élection, par cooptation (1), tient également à la religion.

(1) Cic. de Rep. I. 40. Dictator quidem ab eo appellatur, quia dicitur, sed in nostris libris video eum, Læli, magistrum populi appellari. — Mr. Mai remarque sur les mots: « eum magistrum populi appellari, » Sic Cicero ait etiam de Legg. III. 5. de Fin. III. 22. Ergo propinquius videtur accersi vox a *dictando*, quod facit dictator, quam a *dicitur*. — Mr. Mai se trompe assurément. Le mot de *Magister* désigne la nature du pouvoir de ce magistrat, et celui de dictateur se rapporte au mode de son élection. Voyez encore Varro de LL. IV. 4. Suct. in V. Caes. 77 Dion. V. 73.

Il étoit défendu au Souverain-Pontife de monter à cheval et de sortir de l'Italie. Le Dictateur, autre espèce de grand-prêtre , fut soumis à ces mêmes lois. Le Grand-Pontife étoit le juge souverain des actions des particuliers et des autorités publiques. Telle fut également l'étendue du pouvoir du Dictateur. — Les historiens modernes ont entièrement méconnu le caractère sacré de ce magistrat, et l'un d'entre eux va jusqu'à demander, sur quelles lois le pouvoir du dictateur étoit fondé. Il est vrai que la dictature forme un grand contraste avec les constitutions républicaines modernes. Lorsque dans ces états constitutionnels le gouvernement a besoin d'un pouvoir extraordinaire , il lui faut d'abord demander le consentement de ceux contre lesquels ce pouvoir doit être employé. C'est alors le peuple qui juge, si les circonstances exigent une suspension du bill de Habeas corpus, ou une limitation de la liberté de la presse ; c'est-à-dire le malade qui a la fièvre est consulté sur l'état de sa santé et sur le choix des remèdes. Quand le Sénat avoit besoin d'un dictateur, il ne s'abaissoit jamais jusqu'à demander le consentement des comices par tribus.

Cependant cette magistrature extraordinaire étoit plus propre à servir l'aristocratie, qu'à servir l'état; elle pouvoit rétablir l'ordre pour quelque temps , mais elle ne pouvoit pas détruire la cause du mal. Ce mal, comme nous avons vu,

tenoit à des circonstances qu'il n'étoit pas au pouvoir d'un dictateur de changer, et il est plus facile de blâmer la conduite dû Sénat, que d'indiquer la route qu'il auroit dû suivre. Peut-être en suivant avec fermeté les avis d'Appius, seroit-on parvenu à comprimer l'audace des séditeux. Mais c'eut été un triomphe cruel et sanglant. C'est ici qu'on doit reconnoître encore les avantages inappréciables du gouvernement monarchique. Etranger aux passions des factions, et obligé par sa nature de réprimer les prétentions aristocratiques aussi bien que les mouvemens démocratiques, le pouvoir monarchique seul peut dans le moment d'une crise ou d'une scission des intérêts trouver les mesures les plus propres à assurer le bien public. C'est l'absence de ce principe qui fait que les républiques flottent sans cesse entre les extrêmes de l'aristocratie ou de la démocratie, ou qu'elles sont condamnées à chercher leur salut dans le système mélié qui paroît si sublime aux modérés de nos jours, et qui est le pire de tous les systèmes politiques.

Encouragés par l'impunité et par la molle complaisance de quelques consuls, les plébéïens bientôt ne gardoient plus de mesure. Sicinius à leur tête, ils sortirent de Rome. On fit alors ce qu'on ne devoit faire jamais; on entra en négociation avec des rebelles. Les plébéïens demandèrent beaucoup, et ils obtinrent tout. Ce fut-

là l'origine des tribuns plébéïens, qu'on appelle tribuns du peuple.

Pour bien connoître la nature et le véritable esprit de ce nouveau pouvoir, il faut se rappeler que les plébéïens formant une caste séparée et étant exclus de l'exercice de fonctions religieuses, ils ne pouvoient pas avoir proprement un Magistrat à eux. Ils ne pouvoient pas voir dans des magistrats choisis parmi des patriciens de véritables défenseurs de leurs intérêts, et il étoit naturel qu'ils cherchassent à créer un pouvoir auquel ils pourroient s'adresser pour faire valoir en leur faveur la loi de l'appel. Mais d'après ce que nous avons dit sur le mot de magistrat, cette idée de *magistrat plébéïen* étoit contraire à toutes les idées fondamentales de la république Romaine. Comment un plébéïen, c'est à dire, un homme exclu de l'exercice de fonctions religieuses, pouvoit-il être *magister*? Les mots de *magistrat plébéïen* formoient donc un véritable contre-sens; c'étoit une composition monstrueuse qui ne pouvoit pas même venir dans l'esprit d'un Romain. S'il falloit absolument créer un pouvoir plébéïen, comment faire pour l'établir d'une manière légitime, et pour le mettre à l'abri des insultes et des outrages? On eut recours à un expédient qui sembloit atteindre le but qu'on se proposoit, sans choquer les idées reçues. Il y avoit de certaines lois accompagnées d'un serment et d'imprécations qui déclaroient sacré celui qui oseroit les violer, et qui pour cette raison étoient

nommées des lois sacrées (1). On imagina de consolider le nouveau pouvoir plébéien par une loi de cette sorte. C'étoit un détour assez singulier qu'on prenoit pour donner aux tribuns des plébéiens une autorité à laquelle ils ne pouvoient pas prétendre, et pour les égaliser en quelque sorte aux véritables magistrats dont le caractère sacré n'avoit pas besoin d'une loi sacrée pour être inviolable. Ainsi la loi qui déclaroit sacré quiconque oseroit porter les mains sur un tribun des plébéiens, ne marquoit ni un honneur ni un avantage particulier. Mais il étoit naturel que les tribuns s'en prévalussent pour s'arroger une autorité qu'ils n'avoient pas, et qu'on attachât bientôt des idées fausses et extravagantes au pouvoir soi-disant sacré des tribuns. Des hommes trompés par ces erreurs alloient jusqu'à attribuer ce même pouvoir sacré aux consuls et aux préteurs. (2). Mais les connoisseurs du droit public se récrioient toujours contre cette confusion d'idées (3).

(1) Voyez sur ces lois les Commentateurs de T. Live IV. 26. 3, et Festus à l'article : *Sacratae*. *Homo sacer is est, quem populus judicavit ob maleficium, neque fas est eum immolari, sed qui occidit, parricidii non damnatur, — ex quo quivis homo malus atque improbus sacer appellari solet. Idem. s. v. Sacer.*

(2) Voyez T. Live III. 55. 11.

(3) *Juris interpretes negant, tribunos et ædiles sacrosantos esse ipsa lege, sed, qui violet eos, cum sacrum esse. Liv. III. 55. 8.* Nous avons parlé en plusieurs endroits

Les tribuns des plébéïens ne furent donc point des magistrats. Ils n'avoient ni le droit de faire des auspices, ni des licteurs, ni la chaire curule, ni même la *toga prætexta*. Ils n'entrent point en charge, comme les Magistrats, avec le commencement de l'année, mais le dixième du mois de Décembre, et du temps de Cicéron le jour même des Nones de ce mois, et c'est une chose assez remarquable que Plutarque fait mention de cette circonstance pour prouver que les tribuns des plébéïens ne sont pas des magistrats. Ils n'avoient pas même *vocationem*, c'est à dire le droit de sommer un citoyen de comparoître devant eux. Après tout ce que nous venons de voir il ne sera pas nécessaire de réfuter un historien allemand qui a entendu dire que les tribuns n'étoient pas des magistrats, et qui en trouve la raison en ce qu'ils étoient des représentans du peuple (1).

de cet ouvrage de la liaison des cultes avec la politique. Le culte de Cérès étoit très-favorable à l'étendue de la liberté politique. De-là vient que les biens de celui qui avoit lésé un tribun furent confisqués au profit du temple de cette déesse, circonstance que Mr. N. n'a pas su expliquer T. I. p. 425.

(1) Mr. N. T. I. p. 416. Je prouverai dans un autre endroit que le même auteur s'est trompé également en ce qu'il dit sur l'élection des tribuns avant l'établissement des comices par tribus (T. II. p. 35.) — Quant au nombre des premiers tribuns, je me bornerai à citer un passage de Cicéron avec la note de Mr. Mai. « Duobus tribunis plebis per seditionem creatis » (de Rep. II. 34.) Mr. Mai

Ce fut précisément parce que les tribuns n'étoient point des magistrats qu'ils voulurent les singer. « Nous avons vu que chaque magistrat supérieur avoit sous ses ordres un autre magistrat qui étoit pour ainsi dire son *minister*. Les tribuns des plébéïens imaginèrent de faire créer un pouvoir plébéïen subalterne qui leur seroit soumis et chargé d'exécuter leurs ordres. Ce furent les Ediles plébéïens. Cette singerie étoit d'autant plus mal placée que le nom d'Edile étoit employé dans plusieurs autres villes du Latium pour désigner la plus haute magistrature (1). C'est ainsi que les factieux de tous les temps

remarque sur ce passage: Duos tribunos creatos dicit Cicero etiam in Cornelianâ, quo loco sic commentatur Ausonius: « Quidam non duos tribunos plebis, ut Cicero dicit, sed quinque creatos tum tradunt esse, singulos ex singulis classibus. Sunt tamen, qui tantum illum duorum numerum ponunt, inter quos Tuditanus et Pomponius Atticus, Liviusque noster. Idem hic et Tuditanus adjiciunt tres præterea ab illis duobus collegas creatos esse. « His, qui duos tribunos dixerunt, addatur Lydus de M. R. I. 38. 44. In iis, qui quinque dicunt, est Dion. VI. 89.

(1) Je remarquerai en passant que les commentateurs de Festus semblent s'être trompés au sujet de l'article concernant les Ediles. Le voici: *Ædilis initio dictus est magistratus, qui aedium non tantum sacrarum sed etiam privatarum curam gerebat; postea hoc nomen et ad magistratus translatus est.* — Scaliger remarque sur ce passage: « *Ædilis, inquit, primo magistratus dictus est, deinde ad magistratus translatus est.* Quid istud verbis est? Sane ego

aiment à rabaisser ce qui est consacré par le temps; les mœurs, les lois et la religion, pour trouver dans le bouleversement général de toutes idées reçues l'occasion d'exercer un pouvoir beaucoup plus exorbitant, que ne le fut celui contre lequel ils s'étoient d'abord élevés.

Dès-lors il y eut à Rome deux états dans l'état. En poursuivant dans le second volume de cet ouvrage l'histoire de cette guerre ouverte, nous allons admirer la sagesse profonde du Sénat qui ne pouvant pas sauver tout-à-fait le bon droit sans cesse aux prises avec l'usurpation et des prétentions illégitimes, sut faire

non intelligo. Et verum est, illud verbum *magistratus* abundare, ut ita legatur: *Ædilis* initio dictus est, qui *aedium* non tantum sacrarum, sed etiam privatarum curam gerebat. Nam hoc nomine omnes, ut loquitur Lucretius, *aedituentes* vocabantur. *Aedilis* enim principio *aeditimum* significabat. » — Si l'on se rappelle ce que nous avons dit sur l'histoire du mot de magistrat, on ne sera pas disposé à approuver cette émendation de Scaliger. Ce mot désignoit d'abord une charge hiérarchique, et ce ne fut que dans la suite qu'il fut employé pour désigner un magistrat public. Festus, ou plutôt l'auteur plus ancien qu'il semble avoir copié, distingue ces deux usages dans l'histoire du mot d'Edile. Ce mot dit-il désignoit d'abord une charge ecclésiastique (*magistratus*) qui avoit l'inspection des temples et des maisons des particuliers, parce que dans les temps anciens les maisons étoient aussi une espèce de temples. Ensuite le mot d'Edile fut employé pour désigner un emploi civil (*magistratus*).

tourner la scission même du corps politique à la consolidation des intérêts généraux, à l'accroissement de sa propre puissance et à la grandeur de l'état. Mais un spectacle plus grand encore va s'offrir à nos regards. Nous allons voir l'origine de ces lois civiles qui gouvernent encore l'Europe. Nous allons voir l'origine d'une puissance qui finit par envahir le monde entier. En présentant les résultats de nos recherches sur ces grands objets, nous serons encore obligés de nous frayer un chemin à travers les erreurs des modernes, et nous allons faire voir, combien sous ces rapports aussi on a été loin de connoître cette

Rome dont le destin, dans la paix, dans la guerre,
Est d'être en tous les temps maitresse de la terre.

FIN DU PREMIER VOLUME.



-Landesanst.
h. Kinder
Kurzstr. 2

Zinserling, August Ernst,

Histoire Romaine

Bd.: 1. (1824). - 4 Bl., VI, 320 S.

Varsovie 1824

H.ant. 428 x-1

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10433015-0